# **MERCREDI 11 NOVEMBRE 2009**

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

(La séance solennelle est ouverte à 15 h 05)

# 1. Séance solennelle - Vingtième anniversaire du changement démocratique en Europe centrale et orientale

**Le Président.** – Avant de commencer, je voudrais dire que je viens d'avoir un entretien avec le président Havel et je peux vous assurer que nous n'aurions jamais pu imaginer pareille chose il y a 25 ans!

(Applaudissements)

Mesdames et Messieurs, ceci est une séance solennelle célébrant le vingtième anniversaire du changement démocratique en Europe centrale et orientale.

Monsieur le Président Havel, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Premier ministre suédois, Monsieur le Président de la Commission, chers collègues, Mesdames et Messieurs, honorables invités, ce jour est un jour très spécial et nous avons comme invité au Parlement européen un homme qui a eu un grand impact sur l'histoire de l'Europe.

Il y a deux jours, nous avons vu tomber pour la seconde fois le mur de Berlin, cette fois sous la forme symbolique de dominos. Le Parlement européen reçoit aujourd'hui un homme qui figurait parmi ceux qui, il y a vingt ans, a fait tomber ces dominos – un écrivain, un intellectuel et un être humain merveilleux. Un ami de tous ceux qui luttent pour la liberté et les droits de l'homme là où ils n'existent pas – le président Václav Havel. Cher Václav, bienvenue!

#### (Applaudissements)

N'oublions pas que ce sont des gens ordinaires qui ont renversé le communisme: des travailleurs, des universitaires, des écrivains, des millions de personnes derrière le rideau de fer qui n'ont jamais cédé à l'oppression. Leurs seules armes contre les chars étaient leur courage et leur grande détermination. Ils ont pris beaucoup de risques durant les décennies de dictature mais ont finalement triomphé parce que les rêves des êtres humains sont plus forts que les murs de béton et que les systèmes politiques meurtriers. Cependant, ceux qui, de l'autre côté du rideau de fer, les ont aidés ont aussi joué un grand rôle en faisant savoir aux peuples de l'Est qu'ils n'étaient pas seuls. C'est grâce à toutes ces personnes que la réconciliation historique entre l'Est et l'Ouest, la réunification de l'Europe, a été possible. Václav Havel fut, et reste, un héros pour eux tous.

En 1989, dans mon pays, des étudiants sont descendus dans la rue pour réclamer la libération de Václav Havel. Peu après, Václav Havel est devenu le président d'une Tchécoslovaquie libre, le président des Tchèques et des Slovaques et un héros pour ces deux nations.

Tout juste vingt ans avant cela, en 1968, lorsque la Tchécoslovaquie a revendiqué son indépendance, le héros commun des Slovaques et des Tchèques était le Slovaque Alexander Dubček.

Monsieur le Président, cher Václav, en 1987, une presse clandestine a imprimé deux de tes pièces. Je me souviens encore parfaitement de la couverture, avec son croquis d'un petit homme triste, qui paraissait pauvre et mal armé pour la vie. Ce personnage faisait de la main le signe de la victoire. Un petit homme, insignifiant. Ce dessin criait haut et fort que tout être humain est né libre et a le droit de vivre libre. Tel est le défi majeur de notre Parlement, un Parlement qui représente des Européens libres.

Permettez-moi de vous montrer un petit film nous rappelant ce qu'il s'est passé en Europe il y a vingt ans et plus.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs, nous avons devant nous Václav Havel.

Il a commencé à écrire très jeune et n'a jamais cessé de le faire, même durant ses quatre séjours en prison représentant un total de cinq ans. Son écriture a toujours été directe et honnête, sensible et belle.

La Charte 77 est née comme moyen de coopération entre les mouvements d'opposition tchécoslovaques et polonais, auxquels se sont joints ceux d'autres pays du bloc de l'Est. Václav Havel a été le principal moteur de ce mouvement. Il a recherché la vérité avec courage et une grande modestie, tout comme Zbigniew Herbert, un poète qui s'est opposé au régime et qui a écrit: «Nous avions l'étincelle de courage nécessaire, mais c'était au fond une question de goût.»

Václav, permets-moi de te féliciter de n'avoir jamais manqué de goût!

Mesdames et Messieurs, je vous invite à écouter le président Václav Havel.

(Applaudissements)

**Václav Havel,** *ancien président de la République tchèque.* – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre invitation et de cette possibilité de m'adresser à vous à l'occasion du vingtième anniversaire rappelant les jours où nous avons ouvert une brèche dans les frontières fermées, où nous avons sectionné les barbelés, où nous avons abattu les murs qui séparaient les nations européennes et, dans le cas de l'Allemagne, le mur qui divisait une seule et même nation. Ce fut la fin de la division bipolaire, non seulement de l'Europe, mais aussi et dans une large mesure, du monde. Ce moment fut d'une telle importance historique que nombreux sont ceux qui ont pensé que désormais le monde ne pouvait que prospérer.

Ce n'est pourtant pas ce qu'il s'est produit. L'histoire, bien sûr, a poursuivi son cours. Il est particulièrement important de concevoir cet anniversaire non seulement comme un appel à la réflexion sur le présent mais surtout comme un appel à réfléchir sur l'avenir. Permettez-moi de contribuer à cet appel par cinq commentaires sur le thème de l'unification européenne.

Nul n'était et n'aurait pu être pleinement préparé à un effondrement aussi rapide du rideau de fer. C'eût été anormal. Par conséquent, une période de dilemmes, d'examens de diverses options et d'incertitude a suivi. Finalement, l'OTAN a pris la décision courageuse d'accueillir de nouveaux membres, leur garantissant la sécurité et leur permettant dès lors de se concentrer sur les préparatifs à une adhésion à l'Union européenne. Ensuite, l'Union européenne a véritablement ouvert ses portes aux nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. De temps en temps, l'Europe a quelques difficultés avec ces pays. C'est assez compréhensible. Une culture politique démocratique ne se crée pas ou ne se rétablit pas du jour au lendemain. Cela prend du temps et une foule de problèmes inattendus doivent être résolus tout au long du parcours. C'est à l'époque moderne que le communisme a imposé sa domination pour la première et - espérons-le – la dernière fois, et nous avons donc été les premiers à être confrontés au phénomène du postcommunisme. Nous avons dû faire face aux conséquences d'un régime de terreur de longue durée ainsi qu'à toutes les difficultés associées à une redistribution de la propriété sans précédent dans l'histoire. Les obstacles ont été et sont encore nombreux et notre expérience en la matière est encore rudimentaire.

Malgré tout, je pense que l'Occident a bien agi. Toute autre solution aurait entraîné beaucoup plus de problèmes et aurait été encore plus coûteuse, non seulement pour l'Occident mais, en fait, pour nous tous. Nous aurions pu voir se développer dangereusement une nouvelle lutte d'influence ou la domination directe de l'un sur l'autre. En outre, les États restés devant la porte occidentale seraient très probablement devenus le terrain d'action de divers nationalistes et populistes et de leurs milices armées et peut-être même une zone de conflits locaux dangereux, d'autant plus dangereux qu'à l'issue de la Seconde guerre mondiale, pour des raisons bien connues, il n'y a pas eu de véritable conférence de la paix qui aurait pu régler de manière contraignante, précise et durable, les relations d'après-guerre en Europe. Je pense que ceux qui récemment encore agitaient des drapeaux frappés du marteau et de la faucille s'empareraient rapidement d'un drapeau national. Nous avons pu voir avec l'ex-Yougoslavie à quoi mène cette voie. On sait très bien que les démons réveillent toujours d'autres démons. Dès lors, personne ne peut dire si la contagion n'aurait pas gagné la partie occidentale de l'Europe. Nous vivons à une époque où - mondialisation oblige - tout conflit local peut aisément dégénérer en conflit mondial.

L'approche choisie était par conséquent la plus naturelle en termes historiques et la plus indiquée en termes pratiques. Cette approche pouvait en outre être interprétée comme un aveu de coresponsabilité dans les événements qui ont marqué l'histoire et que la politique irréfléchie d'apaisement menée au début par le monde démocratique a, en partie, favorisés.

En résumé, les difficultés considérables que l'Union européenne a aujourd'hui avec nous valent bien d'être acceptées, car toute autre piste aurait clairement été bien pire et bien plus dangereuse. Dans ces circonstances, tout ce que nous pouvons demander à l'Europe, c'est de se montrer patiente et compréhensive.

La question, bien sûr, est de savoir ce que nous pouvons offrir à l'Europe. Après ce que nous avons enduré sous le régime totalitaire, j'ai longtemps pensé que notre devoir - parce que nous sommes directement coupables - était d'expliquer notre expérience aux autres avec persuasion, de transformer tout ce qui en émergeait en initiatives concrètes. Ce n'est cependant pas une tâche facile et je ne suis pas sûr d'y être parvenu. Les formes totalitaires ou autoritaires de gouvernement ont souvent des débuts très imperceptibles et des méthodes très sophistiquées de contrôle de la société. Ce n'est que maintenant, avec le recul, que nombre d'entre nous réalisent à quel point nous avons parfois été ingénieusement entraînés dans les réseaux totalitaires. Tout cela nous engage à une prudence particulière. Cette prudence devrait être notre contribution à la garantie que ce que nous avons vécu ne pourra jamais se reproduire.

Que faut-il pour cela? Avant tout, une solidarité claire et nette avec tous ceux qui aujourd'hui dans le monde font face à des régimes totalitaires ou autoritaires. Aucun intérêt économique ou autre ne devrait empêcher cette solidarité. Le moindre compromis, même anodin et bien intentionné, peut, fût-ce indirectement et avec un effet retard, avoir des conséquences fatidiques. Il ne faut jamais céder au mal, car le mal, par nature, profite de la moindre concession. L'Europe a connu des expériences malheureuses avec la politique d'apaisement. Notre soutien aux défenseurs de la liberté ou à ceux qui témoignent ouvertement des conditions de vie en Corée du Nord, en Birmanie, en Iran, au Tibet, au Belarus, à Cuba ou ailleurs, peut être plus utile que nous ne l'imaginons. Car ce soutien nous sera utile également. Il nous aidera à construire un monde meilleur et à mieux nous comporter les uns envers les autres, en d'autres termes, à mettre en pratique plus authentiquement les valeurs auxquelles nous souscrivons collectivement.

Le Parlement européen a récemment décerné le prix Sakharov à l'association russe de défense des droits de l'homme Memorial. Je pense que c'est un geste important. Je me rappelle combien fut importante l'invitation à un petit-déjeuner de travail que nous lança en son temps, à nous autres de l'opposition, et contre la volonté de notre gouvernement, le président français en visite officielle dans mon pays. De tels événements ne sont anodins qu'en apparence. Il est en effet avéré que dans un régime totalitaire, un simple petit-déjeuner ou une manifestation d'étudiants interdite peuvent, si les circonstances sont favorables, mettre en marche l'Histoire.

L'identité de chacun d'entre nous, en dehors de nos caractéristiques innées d'êtres uniques, est constituée des multiples niveaux de ce que l'on pourrait appeler notre identité collective. Chacun de nous, dans une mesure plus ou moins grande, crée son propre sens d'appartenance à une famille, à une communauté, à une région, à une entreprise, à une église, à la société ou à un parti politique, à la nation, au monde civilisé et, in fine, à la population de cette planète. Tout ceci renvoie à certains types de chez-soi - de nature géographique, idéologique, linguistique, ethnique ou autres - et c'est nous qui les construisons ensemble. Nos différents types de patriotisme, nos objectifs, nos affinités, préférences, fiertés, caractéristiques, traditions, coutumes, habitudes et particularités jouent également un rôle dans cette construction. Bref, le monde est bariolé, l'humanité en habit d'arlequin... chacun de nous est un Arlequin.

De ce sentiment d'appartenance collective procède naturellement celui de souveraineté collective. Nous avons un certain degré de souveraineté sur tous les niveaux de notre identité, mais sur aucun, nous n'avons ou ne pourrions avoir - une souveraineté totale. La seule exigence est que ces souverainetés soient complémentaires et, si possible, non contradictoires.

Vous avez certainement deviné que si j'évoque à présent cette question, c'est parce que les débats sur la Constitution européenne et le traité de Lisbonne se concentrent largement sur la question du type de relation qu'il devrait y avoir entre souveraineté nationale et souveraineté européenne. La réponse est claire: ces souverainetés doivent être complémentaires. Ce n'est pas parce que je me sens européen que je cesse d'être tchèque. En fait, c'est le contraire qui est vrai: en tant que Tchèque, je suis aussi un Européen. J'aime dire, de manière quelque peu poétique, que l'Europe est la patrie de nos patries.

En même temps, je suis convaincu que la souveraineté européenne va progressivement se renforcer. Je ne sais pas si cela se fera rapidement ou lentement, je ne sais pas par quels méandres et détours cela passera, mais je sais que le processus d'intégration doit continuer. C'est, après tout, dans l'intérêt essentiel et même existentiel des Européens, mais aussi de tous les autres. Les raisons en sont évidentes: nous vivons dans l'espace d'une seule civilisation mondiale, dans laquelle le propriétaire d'une entreprise de pêche du Groenland peut très bien vivre à Taïwan et détenir des parts dans une banque du Brésil. De même, le propriétaire d'une mine tchèque peut très bien gérer sa société par ordinateur depuis l'Islande. Dans un tel espace, un rôle toujours plus grand sera joué par les diverses communautés supranationales ou continentales. Cela ne signifie

pas - et ne signifiera jamais - la disparition des États-nations, mais ceux-ci se regroupent et vont continuer de se regrouper et d'agir ensemble dans une série de domaines. C'est une nécessité absolue, ne fût-ce qu'au regard des évolutions techniques et économiques. D'autre part, en cette époque où le monde semble frappé d'une tendance inquiétante à l'uniformisation, la constitution de diverses communautés de taille réduite d'États et de nations se sentant proches l'une de l'autre peut devenir l'instrument d'une meilleure protection d'une identité nationale ou régionale.

Le regroupement progressif et non imposé des États renforcera également la coexistence pacifique. La majorité des guerres de ces derniers siècles n'ont-elles pas été des guerres entre États-nations? Et promouvoir une coopération concrète entre les nations n'est-il pas le meilleur moyen de dompter les démons nationalistes? Accepter le principe d'une souveraineté composite n'est évidemment possible que dans un contexte de soutien civil et politique. J'ai remarqué que dans mon pays - et c'est peut-être le cas dans beaucoup d'autres - on parle souvent de «nous» - dans mon cas, les Tchèques - et d'«eux», en pensant à cette bande de méchants étrangers là-bas à Bruxelles. Ne sommes-nous pourtant pas aussi à Bruxelles? Cette distinction entre «nous», les gentils a priori, et «eux», les méchants qui veulent à tout prix nous faire du mal, indique simplement à quel point le degré de compréhension du processus actuel d'intégration est faible. À cela aussi il faudra patiemment faire face.

Nous sommes dans le même bateau et ce bateau a pris le bon cap. Ce cap sera tenu tant que tous ses passagers garderont un sens de la responsabilité partagée et ne joueront pas un jeu individuel, dans leur seul intérêt. Nous n'allons pas réussir à imposer l'importance et l'originalité d'une communauté récemment créée en nous jetant à la tête nos intérêts nationaux, sans être certains de savoir par ailleurs en quoi ils consistent vraiment - ce qui trahit simplement un manque de confiance en soi -, mais en faisant preuve de la détermination d'avancer ensemble et de participer à l'effort commun.

Durant des siècles, l'Europe a été le principal moteur de la civilisation sur notre planète; c'est en tout cas ainsi qu'elle se voyait, que ce soit vrai ou non. Elle s'estimait donc en droit d'exporter dans le monde entier sa culture, sa religion et ses découvertes, sans se préoccuper de savoir si les gens en avaient besoin ou envie. L'exportation de ces valeurs s'accompagnait souvent de violences. On pourrait même dire que l'ensemble de la civilisation moderne - avec tout ce qu'elle comporte de remarquable mais aussi avec son étroitesse de vue actuelle - a ses racines en Europe. L'Europe devrait en tirer des leçons et reconsidérer son rôle. Je veux dire par là qu'elle n'imposera plus rien au monde et devra chercher uniquement à l'inspirer, en donnant simplement un exemple dont les autres pourront se servir s'ils le souhaitent.

Il est difficile de trouver sur notre Terre une région concentrant dans ses États autant de nationalités ou de groupes ethniques, autant de minorités et de minorités au sein des minorités. Ces dernières décennies, l'Europe a pourtant réussi à créer ce qui est peut-être le groupement supranational le plus cohérent que l'on puisse trouver actuellement au monde. Mais le plus important est que, contrairement au passé, ce groupement n'est pas né d'une violence perpétrée par les plus forts contre les plus faibles. Tout au contraire, cette union est le produit d'ententes concrètes. L'intégration a donc quitté les champs de bataille pour se faire dans des salles de réunion. Ne fût-ce que pour cela, elle représente un défi majeur pour le reste du monde.

J'ai évoqué l'importance grandissante des structures supranationales dans notre monde actuel. Selon moi, l'ordre politique optimal des décennies futures serait une forme de coopération créative basée sur un partenariat entre ces grandes entités supranationales ou continentales, une coopération fondée sur un ensemble défini de normes sociales minimales qui doivent être de nature morale plutôt que politique. Bien sûr, pour avoir un sens, ces relations doivent reposer sur deux principes fondamentaux: une égalité absolue et une franchise maximale. Il n'y a pas de partenariat quand, pour des raisons pratiques telles que la crainte de la rupture d'un approvisionnement en pétrole ou en gaz, on ferme les yeux sur l'assassinat des journalistes qui se sont faits les défenseurs de la liberté ou sur tout autre méfait de la même sorte qui serait dénoncé dans d'autres circonstances. Une telle relation repose sur le mensonge. De véritables partenaires doivent être capables de se parler de tout ce qu'ils pensent, de se dire et d'entendre toute la vérité.

L'intégration européenne, grâce à laquelle la plus grande partie de notre continent vit en paix depuis si longtemps, est en effet une tentative unique de confédération démocratique d'États. Il ne s'agit pas d'une fédération à part entière ou d'une confédération classique, et ce ne sera pas le cas à court terme. Il s'agit simplement de quelque chose de nouveau. Si seulement cette tentative pouvait servir d'exemple à d'autres! Mais, l'essentiel n'est pas là. Ma conviction est que l'Union européenne peut inspirer le reste du monde avec quelque chose d'encore plus profond que son modèle de coopération entre les nations. Je fais ici allusion à la possibilité d'essayer de se racheter de toutes les façons discutables dont l'Europe a influencé ou même

déterminé le caractère général de la civilisation contemporaine. C'est un mouvement qui commence peut-être déjà à se mettre lentement en marche.

Je pense notamment à l'abandon du culte du profit à tout prix sans tenir compte des conséquences irréversibles à long terme, au rejet du culte de la croissance quantitative et continue, au rejet de l'idéal primitif de rattraper et dépasser l'Amérique ou la Chine ou un autre pays, ainsi qu'au rejet d'une colonisation dangereuse et anarchique de la Terre et du pillage inconsidéré de la planète, sans égard pour l'environnement ou les intérêts des générations futures. Je pense également à une économie de l'énergie ingénieuse, où la réussite d'un État ne se mesurerait pas à l'accroissement de la consommation mais, au contraire, à sa réduction.

Bien sûr, tout cela n'est possible que si un changement s'opère dans l'état d'esprit de l'Européen contemporain. Face aux récentes découvertes cosmologiques, l'Européen devrait faire preuve d'un peu plus d'humilité, penser à ce qu'il se passera après sa mort et s'incliner devant le mystère de l'univers. Bref, comme il l'a fait aux débuts du développement de l'Europe, il devrait penser davantage à l'éternité et à l'infini. Nous devrions être plus conscients du fait que rien de ce qui a été fait ne peut être défait, que tout est inscrit quelque part, quand ce ne serait que sous la forme d'une étincelle, et que, par conséquent, rien n'est pardonné une fois pour toutes.

Pour en revenir à l'Europe en tant que partenaire des autres, il est un fait que la plupart des guerres qui ont parsemé l'histoire de l'humanité ont concerné des frontières, en d'autres termes, un territoire. La leçon importante à tirer de cela est que les États-nations, mais aussi les communautés supranationales, devraient toujours savoir exactement où ils/elles commencent et où ils/elles s'arrêtent. Les frontières floues ou contestées sont une source fréquente de désastre. L'Union européenne doit s'en souvenir elle aussi et définir clairement ses frontières externes. Si elle veut éliminer une frontière, elle doit d'abord savoir où se trouve cette frontière. Ceci implique de promouvoir l'idée d'une auto-identification géographique à une échelle plus large, c'est-à-dire planétaire. De cette façon, l'Europe pourrait aussi contribuer de manière importante et concrète à ce que nous désirons tous: la paix entre les peuples et les nations de cette planète.

Dans les débats européens, le thème de la souveraineté partagée apparaît le plus souvent en rapport avec l'organisation institutionnelle de l'Union européenne. J'applaudis l'Union pour toute l'énergie qu'elle a consacrée à ce thème ces dernières années et pour les succès qu'elle a engrangés. C'est précisément la raison pour laquelle je me permets de porter un regard à plus long terme sur cette question. Le Parlement où vous siégez est élu au suffrage direct et des efforts sont faits pour que le nombre des représentants des différents États corresponde à la taille de ces derniers. Selon moi, le Parlement européen, seule institution élue directement par tous les Européens, devrait avoir davantage de pouvoir qu'il n'en a actuellement. Le travail législatif devrait par conséquent passer plus explicitement du pouvoir exécutif vers le pouvoir législatif. Le Parlement européen ne doit pas apparaître comme n'étant rien d'autre qu'un coûteux ornement de l'Union européenne.

D'après moi, un autre organisme, de plus petite taille, pourrait voir le jour parallèlement au Parlement européen. Ses membres seraient élus par les parlements nationaux et tous les États y auraient le même nombre de représentants. Cette institution - ou une structure similaire - permettrait de résoudre deux problèmes à la fois. Premièrement, cela éliminerait le sentiment qu'ont certains parlements nationaux d'être exclus du processus décisionnel européen. Deuxièmement, il y aurait ainsi au moins une institution de l'Union garantissant l'égalité absolue de tous les États membres. Cette instance ne se réunirait bien sûr que rarement, à la demande d'un certain nombre de membres et uniquement pour des causes exigeant un consensus. Une telle solution permettrait également à la Commission de ne plus devoir appliquer le critère complexe de nationalité pour les nominations et au Conseil européen de ne plus devoir appliquer un système de calcul des voix aussi complexe. Je dois dire que pour moi, il est plus important que les commissaires soient de vrais experts dans leur domaine que mes compatriotes ou des membres de mon parti.

Le Conseil européen présente actuellement une étrange combinaison de pouvoir exécutif et de pouvoir représentatif. Même sa position doit être clarifiée. Je pense que cette position devrait être semblable à celle d'un chef d'État dans une démocratie parlementaire. On aurait donc une sorte de direction collective de la confédération des États, partiellement abstraite et partiellement concrète, dont le représentant visible, identifiable par tous, serait naturellement une personne, c'est-à-dire un président, dont l'existence est d'ailleurs envisagée par le traité de Lisbonne et qui est une figure très importante, car on sait que dès qu'apparaît une forme de direction collective à la tête d'un État, cela présage généralement la désintégration de cet État. Je ne dis pas que cela pourrait également se produire dans une communauté supranationale, mais je pense en tout cas qu'il devrait y avoir au sommet de l'édifice un visage humain représentant l'ensemble de cette machinerie sophistiquée et grâce à qui celle-ci serait mieux comprise.

J'ai déjà indiqué à plusieurs reprises qu'il serait extrêmement judicieux, à mon avis, d'avoir un jour une Constitution européenne concise, intelligible et lisible, compréhensible même par les écoliers, et que tout le reste - des milliers de pages désormais - n'en constitue que les annexes. La Charte des droits fondamentaux, le texte qui formule les valeurs et les idéaux sur lesquels se fonde l'Union, celles et ceux qu'elle s'efforce de respecter et garde présents à l'esprit quand vient le moment de prendre des décisions, ferait bien évidemment partie intégrante ou constituerait même le premier chapitre de cette Constitution, bien entendu, car c'est le texte qui formule les valeurs ou les idéaux sur lesquels l'Union est basée et qu'elle s'efforce d'appliquer et de garder à l'esprit dans ses décisions.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi un dernier commentaire qui, en quelque sorte, me ramène à mon point de départ. Vue de loin, l'Union européenne ressemble à un organisme foncièrement technocratique, uniquement préoccupé par l'économie et l'argent. Les éternels marchandages sur le budget, les quotas, les tarifs douaniers, les taxes, les réglementations du commerce et autres sont peut-être nécessaires et je ne les blâme en aucune manière. Je pense même que les légendaires recommandations ou normes sur la préparation du goulasch - objet courant de moquerie eurosceptique - visent davantage à protéger quelque chose de tchèque ou de hongrois qu'a attaquer l'État membre concerné et son identité.

Je pense en revanche que l'Union devrait insister plus lourdement et de façon plus visible sur ce qui est réellement l'essentiel, à savoir son substrat spirituel et ses valeurs. L'Union européenne est une tentative sans précédent de construire une vaste communauté supranationale originale en se basant sur le respect des libertés individuelles et de la dignité humaine, sur la fondation d'une démocratie réelle, pas seulement apparente ou formelle, et sur la foi dans le bon sens, la décence et la capacité de dialogue sur un pied d'égalité, que ce soit au sein de la communauté ou avec les tiers. Cette construction repose aussi, bien entendu, sur le respect des nations individuelles, de leurs traditions, de leurs réalisations, leurs territoires, leur habitat et leur environnement, et bien sûr sur le respect des droits de l'homme et la solidarité humaine.

La riche histoire culturelle et spirituelle de l'Europe - faite d'une combinaison d'éléments classiques, juifs, chrétiens, musulmans ainsi que d'éléments de la Renaissance tardive et du siècle des Lumières - a créé un ensemble de valeurs incontestables, auquel l'Union européenne s'est certes ralliée verbalement mais qu'elle conçoit souvent seulement comme un bel emballage pour les véritables enjeux. Pourtant, ces valeurs ne sont-elles pas justement ce qui compte le plus et ce qui, au contraire, influence tout le reste?

Je ne plaide pas ici pour quelque chose de révolutionnaire, de phénoménal ou de radical. Je plaide tout simplement en faveur d'une réflexion plus approfondie sur ce qui constitue le socle réel de l'unification européenne, en faveur d'une culture plus poussée de notre «européanité» et d'une référence nette à un code moral qui dépasse le monde de nos profits immédiats, un monde qui ne mène nulle part et n'évalue la prospérité qu'avec des indicateurs quantitatifs.

Cela fait vingt ans que l'Europe n'est plus coupée en deux. Je suis fermement convaincu que ce continent ne se laissera plus jamais diviser et qu'il va être, au contraire, à la fois l'espace et la source d'une solidarité et d'une coopération toujours plus profondes. Puisse l'Ode à la joie de Schiller devenir pour nous et nos descendants plus qu'un poème célébrant l'amitié entre les peuples et se transformer en symbole évocateur de nos efforts communs pour construire un monde plus humain!

(L'Assemblée, debout, applaudit l'orateur)

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, si le prix Sakharov avait existé il y a trente ans, tu aurais certainement été le meilleur candidat pour nous, Václav. Heureusement, tu n'a plus besoin de cette récompense aujourd'hui puisqu'il n'y a plus de vieille Europe et de nouvelle Europe. Il n'y a plus qu'une seule Europe. Notre devoir aujourd'hui, en tant que représentants politiques, est de respecter les valeurs de réconciliation et de solidarité sur lesquelles l'Europe a grandi. À nous de tout faire pour que ces valeurs ne tombent pas dans l'oubli!

Monsieur le Président Havel, je vous remercie à nouveau. Je remercie également de leur présence le Premier ministre suédois et président en exercice du Conseil, M. Barroso ainsi que la commissaire.

Václav, votre visite au Parlement européen est très importante pour nous. Nos portes sont toujours ouvertes à nos héros européens. Merci beaucoup d'être venu. Nous nous souviendrons de ton discours. Que tout aille bien pour toi.

(Applaudissements vifs et prolongés)

#### PRÉSIDENCE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

(La séance est ouverte à 15 h 50)

## 2. Reprise de la session

**Le Président.** – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 22 octobre 2009.

# 3. Éloge funèbre

**Le Président.** – C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès, le 17 octobre, de notre ancienne collègue, Lady Diana Elles. Lady Elles a siégé au Parlement européen de 1973 à 1989 et rempli les fonctions de vice-présidente du Parlement européen de 1982 à 1987 et de présidente de la commission des affaires juridiques. Je vous prie de vous lever afin d'observer une minute de silence à la mémoire de feue notre collègue.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

- 4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 5. Demandes de défense d'immunité parlementaire: voir procès-verbal
- 6. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 7. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 8. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 9. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 10. Virements de crédits: voir procès-verbal
- 11. Dépôt de documents: voir procès-verbal

#### 12. Ordre des travaux

**Le Président.** – Le projet définitif d'ordre du jour tel qu'il a été établi, conformément à l'article 137 du règlement, par la Conférence des présidents lors de sa réunion du jeudi 22 octobre 2009 a été distribué. La modification suivante a été proposée avec l'accord des groupes politiques:

#### Mercredi:

Le titre de la déclaration de la Commission sur la situation politique au Honduras en vue des élections du 29 novembre 2009 sera modifié comme suit: «Déclaration de la Commission – Situation politique au Honduras».

**Ioannis Kasoulides**, au nom du groupe PPE. – (EN) Monsieur le Président, le groupe PPE n'est pas d'accord avec la modification du titre du débat à l'ordre du jour concernant le Honduras, et il est en désaccord avec la proposition visant à supprimer dans le titre la référence aux élections du 29 novembre. La date de ces élections est un élément extrêmement important de l'ensemble du débat, et nous considérons que le titre devrait rester inchangé.

**Ulrike Lunacek**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais me prononcer pour que l'on retienne la nouvelle proposition, parce qu'en fin de compte, il est clair que les négociations au Honduras ont échoué. Il n'y a pas de proposition commune pour ces élections. Elles sont illégitimes, parce

que le président en exercice est parvenu au pouvoir à la suite d'un coup d'État. C'est pourquoi j'exhorte cette Assemblée à accepter la proposition du Bureau visant à supprimer la référence aux élections.

**Alojz Peterle.** – (*SL*) Je suis tout à fait en faveur du maintien du titre du débat à l'ordre du jour sans apporter de modification. J'ai fait partie de la délégation du Parti populaire européen qui s'est rendue au Honduras et a eu la possibilité de se familiariser avec la situation qui y prévaut. Il est inexact de croire que les élections du 29 novembre ont lieu en raison des événements du mois de juin. Les élections ont été convoquées six mois avant ces événements et n'ont pas de lien particulier avec l'évolution ultérieure de la situation politique, laquelle n'a pu contribuer à l'apparition de nouveaux candidats. Je pense également que les élections du 29 novembre constituent une partie de la solution et non une partie du problème. Tout nous recommande de maintenir l'ordre du jour tel quel et de soutenir le développement démocratique de ce pays à l'avenir.

**Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE).** – (ES) Monsieur le Président, je voudrais évoquer un point de règlement: je n'ai pas ma carte de vote avec moi, parce qu'il n'était pas prévu qu'il y aurait un vote maintenant, et je vous demande donc d'enregistrer mon désir de voter pour que l'ordre des travaux reste inchangé. À cette occasion, une machine ne peut pas me remplacer.

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs les députés, à tous ceux d'entre vous qui ont le même problème je dirai merci, mais veuillez ne pas intervenir. Nous pouvons enregistrer les souhaits de chacun d'entre vous, mais il ne peut être tenu compte de ceux-ci pour les besoins du vote ou du calcul des votes. Il en sera tenu compte dans les procès-verbaux mais pas pour les besoins du calcul des votes. Je suis désolé, mais vous devriez toujours être en possession de votre carte de vote, parce qu'un vote peut avoir lieu à n'importe quel moment.

(Le Parlement rejette la demande)

(L'ordre des travaux est ainsi fixé) $^{(1)}$ 

(La séance, suspendue à 16 h 05, est reprise à 16 h 15)

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

# 13. Conclusions du Conseil européen des 29-30 octobre 2009 y inclus le mandat et les attributions du président du Conseil Européen et du haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission, ainsi que la structure de la nouvelle Commission (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport du Conseil européen et la déclaration de la Commission sur les conclusions du Conseil européen des 29-30 octobre 2009 y inclus le mandat et les attributions du président du Conseil européen et du haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission, ainsi que la structure de la nouvelle Commission.

**Fredrik Reinfeldt,** *président en exercice du Conseil.* – (EN) Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à me retrouver parmi vous pour vous présenter les résultats d'une réunion du Conseil européen qui s'est avérée très compliquée mais stimulante.

Permettez-moi de vous présenter la situation à la veille de ce Conseil européen. Nous étions en contact permanent avec Prague et d'autres capitales. Comment allions-nous résoudre la requête tchèque concernant la Charte des droits fondamentaux? Il y a eu beaucoup de points de vue différents et des demandes d'exemptions diverses et de considérations spéciales de la part de plusieurs autres États membres.

Par contre, le message a été plus clair en ce qui concerne le changement climatique, qui était l'autre grand sujet de cette réunion. Un certain nombre d'États membres ont estimé qu'ils n'étaient pas prêts à s'engager sur des chiffres concernant le financement de la politique climatique, à savoir le mode de financement des efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement.

<sup>(1)</sup> Pour les modifications supplémentaires à l'ordre des travaux: voir procès-verbal.

Compte tenu des circonstances, je suis satisfait du résultat de cette réunion. Permettez-moi de vous en présenter les temps forts.

Lors de ce Conseil européen, notre objectif était, à l'approche de la conférence de décembre sur le changement climatique à Copenhague, de continuer de montrer la voie en matière de changement climatique. Il ne faut pas se faire d'illusions. Les négociations ont été longues et difficiles, mais nos discussions ont finalement conduit le Conseil européen à approuver l'estimation faite par la Commission de 100 milliards d'euros d'ici 2020; de plus, il a jugé que le niveau de l'aide publique internationale devrait être de l'ordre de 22 à 50 milliards d'euros pour la même année.

2020, c'est dans dix ans seulement. Il nous faut agir plus rapidement, et le Conseil a donc noté que nous avions en outre besoin d'une enveloppe globale de 5 milliards d'euros par an de 2010 à 2012.

Un dernier chiffre sera fixé à la lumière de la conférence de Copenhague. L'Union européenne et les États membres sont prêts à payer leur juste part, si les autres acteurs clés font des efforts comparables. Je suis très content qu'à l'occasion de ce Conseil européen, nous ayons pu nous mettre d'accord en faveur d'un mandat fort sur cette question.

Il y a quelques jours, je me suis entretenu avec le Premier ministre Singh lors du sommet Union européenne-Inde à New Delhi, et la semaine dernière, j'ai parlé avec le président Obama à l'occasion du sommet Union européenne-États-Unis à Washington.

Grâce à l'accord obtenu lors du Conseil européen, l'Union européenne a été en mesure de négocier en s'appuyant sur une position très forte. Notre unité nous a donné une crédibilité propre à encourager les autres. Nous avons pu présenter nos engagements. Nous avons pu exprimer nos attentes. Et, encore une fois, nous avons pu montrer la voie à suivre concernant une question qui est fondamentale pour tous les citoyens.

La réunion de la semaine dernière a également porté sur la situation économique et financière. Bien qu'il y ait des signes d'amélioration dans l'économie mondiale, le Conseil européen a souligné qu'aucune autosatisfaction n'est permise. L'année prochaine, tous les États membres, à une exception près, risquent de dépasser le plafond des 3 % de déficit, et notre produit intérieur brut collectif a baissé de 4,7 % depuis le début de 2008. Voilà deux bonnes raisons de ne pas renoncer à nos mesures de soutien avant que notre redressement soit assuré. Entre-temps, il nous faut renforcer la confiance et poursuivre le travail concernant nos stratégies de sortie de la crise.

Au cours de ce Conseil européen, nous avons réalisé des progrès notables dans le renforcement de la surveillance du secteur financier. Nous avons obtenu un large consensus sur l'établissement d'un Comité européen du risque systémique.

La Présidence va maintenant lancer le débat sur ces propositions avec le Parlement. Nous voulons parvenir à un accord sur un paquet pour une nouvelle structure de surveillance. Nous voulons nous assurer que nous ne subirons pas une répétition de la crise financière que nous venons de connaître.

Une fois tout ceci en place et en bonne voie, nous devrons nous concentrer sur le maintien de l'emploi. Plus de cinq millions d'Européens ont déjà perdu leur emploi, et beaucoup trop encore vont devoir faire face au chômage. Il nous incombe d'inverser cette tendance.

Lorsque, le 15 juillet, je vous ai présenté les priorités de la Présidence suédoise, j'ai dit que l'Union européenne devait sortir renforcée de la crise. J'ai ajouté que le traitement de la crise économique et financière était l'une de nos tâches les plus importantes. Elle continue de l'être. C'est pourquoi nous entendons aborder encore ces questions importantes lors de la réunion du Conseil européen de décembre.

Un autre résultat important de cette réunion a été l'adoption de la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique, stratégie dont l'initiative revient à ce Parlement. Avec cette stratégie, notre ambition est de faire face aux défis urgents que pose l'environnement dans la région de la mer Baltique et de contribuer au succès économique de celle-ci. Je suis persuadé que cette initiative aura un impact positif sur d'autres parties de l'Europe, en rassemblant les régions et en apportant une contribution positive à la compétitivité de l'Union européenne dans son ensemble.

Nous avons également discuté de la justice et des affaires intérieures. Nous nous sommes félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre de mesures concernant l'immigration clandestine en Méditerranée et nous avons appelé à poursuivre le travail dans un certain nombre de domaines particuliers.

Je sais que vous allez également débattre de questions institutionnelles cet après-midi. Bien entendu, celles-ci ont été un élément important de nos discussions.

Effectivement, l'une des questions essentielles était de garantir l'entrée en vigueur rapide du traité de Lisbonne, indispensable si nous voulons être en mesure d'affronter tous ensemble les défis qui nous attendent.

Les consultations ont été nombreuses et elles ont été très compliquées, mais finalement nous avons réussi à obtenir un accord concernant la requête faite par la République tchèque.

Avec cet accord en place, le président Václav Klaus était prêt à signer le Traité, et comme vous l'avez tous constaté, il l'a enfin fait il y a une semaine. Le dernier instrument de ratification vient d'être déposé par la République tchèque auprès des autorités italiennes. Ce qui signifie que le traité de Lisbonne entrera en vigueur

le 1<sup>er</sup> décembre. Je sais que la grande majorité d'entre vous partage aujourd'hui ma satisfaction et mon soulagement que ce long chapitre des préparatifs de réforme institutionnelle arrive enfin à son terme.

Le Conseil européen a également évalué d'autres préparatifs du Traité. Il est d'accord avec les orientations pour le service européen d'action extérieure et il a invité le futur haut-représentant à présenter une proposition pour l'organisation et le fonctionnement dudit service.

Venons en maintenant à la question des noms. Nous devons pourvoir les postes créés par le traité de Lisbonne. Nous devons, tous ensemble, désigner une nouvelle Commission. Je projette de convoquer une réunion des chefs d'État ou de gouvernement le 19 novembre afin de nommer le président du Conseil européen, le haut-représentant et le secrétaire général du Conseil.

Permettez-moi de souligner que la nomination du haut-représentant devra avoir lieu avant que la nouvelle Commission ait été désignée, et que ceci devrait être précédé de contacts appropriés avec ce Parlement. Comme vous le savez, puisque cette personne, homme ou femme, sera également vice-présidente de la prochaine Commission, elle sera soumise au vote d'approbation du Parlement.

Je ne vais pas spéculer sur l'identité de ces personnes, mais je voudrais dire que ce n'est pas seulement le nom qui importe mais également ce qu'elles feront et la manière dont elles le feront.

Le Conseil européen de la semaine passée nous a permis d'avancer de manière significative, non seulement sur une question clé, mais sur plusieurs questions essentielles pour l'avenir de l'Europe et essentielles pour l'avenir de notre planète.

Je suis reconnaissant envers mes collègues de leur attitude constructive à l'égard des défis auxquels nous nous trouvons confrontés ensemble. Néanmoins, nous savons, vous et moi, qu'il reste encore beaucoup à faire. Je peux vous promettre que les semaines à venir vont être très chargées. Je suis impatient de poursuivre notre étroite collaboration avec ce Parlement sur nombre de sujets importants.

Nous ne sommes en fait qu'à 25 jours de la réunion de Copenhague. La crise économique est loin d'être terminée, mais nous disposons d'un mandat solide pour aborder les négociations sur le climat. Nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération en vue de produire de nouvelles sources de croissance et plus d'emplois.

Je remercie ce Parlement de son soutien constant. Je suis prêt à répondre à vos commentaires.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de compléter l'évaluation du Conseil européen faite par M. le Premier ministre Reinfeldt en évoquant deux aspects, l'un concernant la politique et l'autre les questions institutionnelles.

En ce qui concerne la politique, le principal objectif était l'accord très important sur notre action en matière de changement climatique. Nous savons tous qu'il s'agit de questions délicates. Avec tant d'éléments en jeu, la route ne sera jamais aisée. Sincèrement, les résultats obtenus par le Conseil européen ont dépassé mes attentes de départ. Nous avons obtenu l'approbation des chiffres proposés par la Commission, accompagnée d'une forte conditionnalité.

Le message est clair: l'Union européenne est prête pour Copenhague et prête à accompagner notre action visant à réduire les émissions en présentant une offre puissante de financement de la lutte contre le changement climatique, telle que l'a proposée la Commission en septembre, sous la forme d'un financement à long terme et à mise en œuvre rapide.

Si nous voulons que les pays en développement viennent à la table des négociations en s'engageant fermement sur la réduction des émissions, il faut que les pays développés mettent de l'argent sur la table. Selon notre évaluation, d'ici 2020, les pays en développement auront besoin de 100 milliards d'euros supplémentaires par an pour faire face au changement climatique, et ceci a reçu le plein soutien du Conseil européen; ce chiffre représente la part probable du financement international public et l'Union européenne a accepté de prendre en charge la part de la facture qui lui incombe.

Une chose est claire également: nos autres partenaires doivent montrer qu'ils peuvent être à la hauteur du sérieux de nos intentions. Notre politique ne consiste pas à ce que l'Union européenne ouvre la voie avec le vague espoir que les autres lui emboîteront le pas. Elle consiste à utiliser nos moyens de pressions pour que le maximum soit fait en termes d'efforts mondiaux pour réduire les émissions.

Lorsque j'étais à Washington et à New Delhi la semaine dernière, on m'a rappelé à quel point, depuis un an environ, ces deux partenaires ont avancé. La même chose est exacte pour d'autres, comme la Chine. Bien entendu, nous continuerons de respecter le principe important de responsabilité commune, mais différenciée, à l'égard du changement climatique; cependant, comme je l'ai dit plusieurs fois récemment, nous sommes tous sur le même navire, et nous continuerons, au sein de l'Union européenne, à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour amener tous les autres partenaires à apporter de réelles contributions. Nous devons rester concentrés sur le but final, à savoir des réductions ambitieuses, sérieuses et mesurables de nos émissions afin de nous assurer que nous respectons notre objectif de limitation de l'augmentation de la température à moins de 2 °C

Quelles sont donc les perspectives pour Copenhague? Il semble désormais probable qu'on ne parviendra pas à l'accord global que nous avons réclamé et continuerons de réclamer. Mais ce n'est pas une raison pour accepter moins qu'une percée décisive dans ces négociations. Finalement, le contenu importe plus que la forme. Selon moi, nous devrions essayer de parvenir à un accord pleinement opérationnel, fondé sur des engagements politiques concrets, qui entre rapidement en vigueur et qui réunisse tous les partenaires principaux autour du financement et des réductions d'émissions. Et nous devrions continuer de lutter pour parvenir à un accord définitif sur un traité – un traité contraignant. Pour ce faire, nous devons rassembler toutes nos forces dans les semaines qui nous séparent de Copenhague.

Nous venons de montrer que nous pouvions, grâce à une action commune résolue, nous mettre d'accord sur un traité qui est très longtemps demeuré évasif. Cela a été l'autre grand résultat du Conseil européen: il a levé le dernier obstacle politique à la ratification finale du traité de Lisbonne. Nous pouvons maintenant regarder l'avenir avec confiance, parce que, comme l'a dit le Premier ministre Reinfeldt, le traité de Lisbonne entrera en vigueur au début du mois prochain. En fait, la Commission travaille à sa mise en œuvre. Aujourd'hui, la Commission a lancé une consultation sur l'initiative des citoyens comme première étape concrète.

Je voudrais rendre hommage au Premier ministre Reinfeldt pour la fermeté avec laquelle il a mené ce bateau à bon port. La Présidence suédoise a fait un travail remarquable en obtenant ce consensus final pour le Conseil européen. Mais maintenant, il nous faut achever la tâche de la transition. Bien entendu, elle portera en grande partie sur l'occupation des nouveaux postes.

Je n'ai pas de commentaires à faire sur les candidats à la Présidence du Conseil européen mais, en tant que président de la Commission et en tenant compte des questions institutionnelles, j'espère de tout cœur que les chefs d'État ou de gouvernement choisiront la personnalité qui saura donner au Conseil européen un leadership efficace, un président avec un engagement européen fort qui saura apporter une cohérence durable à l'activité du Conseil européen à la fois sur le plan intérieur, pour que les priorités puissent être fixées pour une période de temps assez longue, et pas juste pour six mois, et sur le plan extérieur, pour qu'en matière de politique étrangère et de sécurité commune, nous envoyions des messages cohérents à nos partenaires internationaux.

Je me suis engagé à travailler en tandem avec ce président du Conseil européen, parce que ce partenariat fera toute la différence. Nous devons organiser au niveau des chefs d'État ou de gouvernement la politique étrangère et de sécurité commune, et le président du Conseil européen représentera l'Union européenne à ce niveau. Nous devons aussi réunir toutes les compétences communautaires – de l'économie au commerce, de l'élargissement au développement, de l'énergie à la justice – là où le président de la Commission européenne représente l'Union européenne conformément au Traité. Je m'engage à faire fonctionner ce partenariat dans l'intérêt d'une Union forte et efficace en Europe et dans le monde.

Il en va évidemment de même du choix du haut-représentant. Je reconnais y avoir un intérêt particulier, parce que le haut-représentant sera également l'un des vice-présidents de la Commission européenne. À un

niveau très pragmatique, parce que la désignation du vice-président/haut-représentant, et les autres propositions des États membres pour la Commission, me permettront de passer à la phase de finalisation du prochain collège et d'attribution des portefeuilles. À un niveau politique, parce que je suis persuadé que ce haut-représentant/vice-président, appuyé par un service d'action extérieure fort unissant l'expertise européenne en matière de diplomatie intergouvernementale à nos compétences communautaires, peut signifier un réel bon en avant pour l'efficacité de notre action extérieure.

Ceci m'amène à parler de la Commission dans son ensemble. Je veux une Commission composée d'Européens compétents et engagés, une Commission prête à user de son droit d'initiative. Mes discussions finales avec les États membres me servent à m'assurer que cela est le cas. J'ai demandé aux États membres de me présenter des noms, y compris des noms de femmes. La décision sur les portefeuilles me reviendra ensuite. Ceux-ci ne seront pas attribués à des pays mais à des personnes qui se sont engagées en faveur de notre projet européen.

Je veux aussi d'une Commission avec un mandat démocratique fort. C'est pourquoi je suis déterminé à respecter complètement la procédure des auditions au sein de ce Parlement. Les retards occasionnés par le Traité nous ont mis devant un défi commun. Nous ne devons pas retarder l'arrivée de la nouvelle Commission, mais nous ne pouvons court-circuiter les auditions. J'attends de discuter de la manière de traiter cette question à la conférence des présidents de la semaine prochaine.

Le traité de Lisbonne nous permettra de mieux répondre aux attentes des citoyens; pour ce qui est de savoir si nous utiliserons les possibilités qu'il offre, ce sera, d'abord et surtout, une question de volonté. Le Traité nous donne la capacité d'agir, mais nous avons besoin de la volonté d'agir ensemble.

Cela me ramène au début de cet après-midi. L'Europe représentée aujourd'hui ici – une Europe unie dans la liberté et la solidarité – n'aurait pas été possible sans l'engagement et le dévouement de ceux qui ont fait que des choses extraordinaires se sont produites il y a 20 ans. Il nous faut raviver cette flamme. Nous devons retrouver l'esprit de 1989. Si nous montrons le même dévouement et le même engagement, je suis sûr que nous réussirons.

**Joseph Daul,** *au nom du groupe PPE.* – Monsieur le Président, chers collègues, le traité de Lisbonne est ratifié par les 27 États membres de l'Europe et a une obligation de résultat.

Obligation de résultat sur les institutions, notamment sur la mise en place, rapide, des postes de responsabilité. Obligation de résultat sur le climat et l'énergie. Obligation de résultat, enfin et surtout, sur la reprise économique.

Avec la signature du président tchèque, le processus de ratification du traité de Lisbonne s'est enfin achevé. Merci à Fredrik Reinfeldt.

Le groupe PPE, qui a largement marqué ce Traité de son empreinte, est naturellement satisfait de cette évolution, mais il faut maintenant cesser de monopoliser le débat public européen sur les institutions, qui ne sont qu'un outil au service d'ambitions politiques, pour se concentrer sur ces ambitions.

C'est pourquoi mon groupe vous demande, Monsieur Reinfeldt, de faire le maximum pour obtenir un accord au plus vite sur les noms du président du Conseil et du haut-représentant, et c'est pourquoi mon groupe vous demande, Monsieur Barroso, dès que les États membres auront désigné leurs candidats, de répartir au plus vite leurs compétences, avant qu'ils ne soient interrogés par le Parlement européen, dans le cadre d'auditions que nous voulons aussi approfondies que possible.

Je ne vais pas vous apprendre, Monsieur le Président du Conseil et Monsieur le Président de la Commission, que le débat sur le profil de ces personnalités n'intéresse que le microcosme bruxellois.

Encore une fois, que veulent nos concitoyens? Que l'on règle leurs problèmes de chômage, de crédit, de formation, que la conférence de Copenhague sur le climat réserve de bonnes surprises et que nous veillions à ce que l'hiver 2009-2010 ne soit pas marqué par des problèmes de fourniture de gaz qui mettent la moitié du continent dans une situation impossible.

Nous sommes donc, nous, institutions européennes, au moment où je vous parle, et tout spécialement vous, Monsieur Reinfeldt, dans l'obligation de faire fonctionner le train de l'Europe à la vitesse TGV et non pas de continuer à la vitesse omnibus!

Chacun connaît, dans cette enceinte, les difficultés de la tâche, le difficile équilibre que vous devez trouver entre sensibilité politique, origine géographique, souci de parité et disponibilité des personnalités. Mais c'est votre devoir de finaliser au plus vite un accord au Conseil, comme c'est le devoir du Parlement et des groupes

parlementaires de se prononcer sur ces choix de façon responsable et dans le respect de l'intérêt général européen. J'espère encore que cela pourra être l'un des succès de la Présidence suédoise, mais pour que cela soit le cas, il faut agir vite, très vite.

Messieurs les Présidents, chers collègues, plus encore que sur les institutions, le temps presse sur le climat, à quelques semaines de la conférence de Copenhague. Je veux surtout saluer l'attitude responsable du Conseil européen qui, tout en réaffirmant son engagement à faire de la lutte contre le réchauffement climatique et de la réduction du  ${\rm CO}_2$  un objectif quantifié et planifié, attend de nos partenaires qu'ils s'engagent avec la même détermination.

Il serait de bien mauvaise tactique pour l'Europe d'abattre toutes ses cartes avant Copenhague et de laisser ses partenaires américains, chinois, indiens et autres mener la danse. États-Unis, Chine et Inde sont aujourd'hui des puissances mondiales qui doivent aussi assumer leurs responsabilités. L'Europe assume les siennes, mais elle ne peut le faire toute seule pour la planète. À Copenhague, un accord politique ne suffira pas. Ce qui compte, ce sont les engagements chiffrés des États.

Chers collègues, je parlais en commençant, d'obligation de résultat. Cette obligation, elle concerne en premier lieu la reprise économique et l'emploi. Les deux sont liés. Même si se dessinent des perspectives de retour à une petite croissance, le tout est de savoir si la reprise de l'activité sera accompagnée d'emploi, et si elle repose sur des fondamentaux sains, et notamment sur un marché à la fois ouvert, régulé et non protectionniste.

Telles sont les vraies préoccupations des Européens, et telle doit être la préoccupation numéro un de l'Europe et de ses États membres, au-delà des questions d'intendance. Nous l'avons vu aujourd'hui: il y a 20 ans, ce sont des hommes volontaires qui ont réussi à faire basculer le Mur. Je vous le demande aussi, Monsieur Reinfeldt: faites basculer les chefs d'État et de gouvernement!

Hannes Swoboda, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur Barroso, peut-être est-ce une coïncidence – une heureuse coïncidence cependant – si ce débat intervient immédiatement après le discours de Václav Havel, un homme qui nous a rappelé à quel point ce processus était important il y a vingt ans. Je ne suis né qu'à quelques kilomètres à l'ouest du Rideau de fer, mais cela aurait pu tout aussi bien être à l'est de celui-ci. Je me trouvais à l'époque dans la zone d'occupation soviétique, et j'ai vu les réfugiés hongrois de 1956, les réfugiés du Printemps de Prague en 1968, notamment mon collègue, Libor Rouček. Je vois dans le traité de Lisbonne une extension de ce processus de réunification de l'Europe.

Il n'était sans doute pas dans l'intention de Václav Klaus de conclure ce processus de ratification le mois même où nous célébrons le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin, mais c'est une heureuse coïncidence que ce Traité obtienne à ce moment précis une validité de fait, même s'il n'est pas encore tout à fait valide juridiquement.

Il nous faut maintenant prendre des décisions concernant les personnes. Je ne vous envie pas cette tâche, Monsieur Reinfeldt. Mais j'ai une prière ou une question à vous adresser: êtes-vous prêt, dans vos négociations des prochains jours avec les chefs d'État ou de gouvernement, à garantir que, dans cette Europe, nous allons parvenir à une sorte d'équilibre géographique représentatif de la nouvelle Europe? Êtes-vous également prêt à garantir une plus forte représentation féminine? Je ne dis pas cela seulement à cause de M<sup>mes</sup> Malmström et Wallström, ici présentes. L'Europe peut-elle aujourd'hui se permettre d'avoir des postes de haut niveau – et je m'adresse également à mon propre groupe – où si peu de femmes sont représentées? Est-ce l'image que l'Europe veut donner aujourd'hui à sa population? Le Président du Parlement s'est déjà exprimé à ce propos. Naturellement, vous n'êtes pas responsable si cela n'est pas le cas, mais je vous demande, au moins au cours des négociations, d'insister sur le fait que nous avons besoin en Europe d'un meilleur équilibre géographique et, surtout, d'un meilleur équilibre entre hommes et femmes, afin de montrer que nous représentons l'ensemble

Vous avez parlé du haut-représentant. Êtes-vous prêt, Monsieur Reinfeldt, à veiller également à ce qu'il soit précisé que, lorsque vous aurez désigné un haut-représentant, celui-ci ou celle-ci n'assumera pleinement ses fonctions qu'après ratification ou une décision de ce Parlement? Je sais qu'il y aura, bien entendu, un délai, mais il doit être clair que, dans sa fonction conjointe de vice-président de la Commission, le haut-représentant doit être approuvé par le Parlement. En donnant cette approbation, il nous faudra être très prudents et consciencieux. Il nous faut préciser que, particulièrement dans ce domaine, nous ferons ce qui doit être fait et, Monsieur Barroso – je crois que nous pouvons vous le promettre – bien que nous voulions mener ces auditions dans le règles, nous voulons également obtenir des décisions au plus vite, car les citoyens européens

de la population européenne.

demandent que nous travaillions et prenions des décisions rapides et que nous ne perdions pas des mois à discuter de personnes.

Le dernier point que je veux aborder ici concerne la crise financière, que vous avez évoquée, parce qu'il s'agit d'une chose qui nous préoccupe beaucoup. Vous avez, à juste titre, parlé du chômage, qui va vraisemblablement continuer d'augmenter. Vous avez dit également que nous ne pouvons pas interrompre les mesures de soutien tant que nous aurons un chômage de cette ampleur, étant entendu que les citoyens s'attendent aussi à ce que, dans cette nouvelle Europe, nous n'acceptions pas un taux de chômage aussi élevé qu'actuellement.

Il y a également le débat concernant la taxe sur les transactions financières. Je sais qu'il a déjà été attribué cinq fois à d'autres, mais c'est aussi probablement un débat important pour montrer que nous prenons le contrôle au sérieux, et non parce que nous voulons des charges fiscales élevées. Mais il nous faut montrer clairement que nous voulons utiliser tous les instruments qui nous permettront d'endiguer la spéculation et que pour éviter une nouvelle crise, les ressources sont disponibles pour soutenir les banques qui, malgré cela, sont toujours en difficulté. Nous devons, à cet égard, envoyer un signal clair.

Le directeur de Goldman Sachs a déclaré récemment – et il nous faut prendre calmement la mesure de ces paroles – «Je ne suis qu'un banquier faisant le travail de Dieu». Il s'agit assurément d'une déclaration particulièrement cynique et sans doute blasphématoire, mais elle est révélatrice de l'état d'esprit qui anime nombre de ces personnes. Pour parler sans ambages, ils spéculent au nom de Dieu. Nous ne prétendons pas faire le travail de Dieu avec notre réglementation financière, car c'est plutôt aux hommes qu'il revient de protéger les habitants de ce continent du chômage et de la spéculation, et c'est ce que nous devons faire. J'espère que vous serez encore en mesure d'envoyer un message dans ce sens avant la fin de la Présidence suédoise.

**Guy Verhofstadt**, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, je veux d'abord commencer par féliciter M. Reinfeldt, et Cécilia aussi, naturellement, pour la ratification du traité de Lisbonne. Il faut souligner le fait que c'est grâce à votre détermination que cela a été possible, grâce à votre sens du compromis que nous y sommes enfin arrivés. Parce qu'il y avait beaucoup de pessimistes, dans cette salle également, qui pensaient qu'on devait attendre les élections britanniques, ou même ne plus attendre du tout la ratification de ce Traité. C'est donc grâce à vous, et je vous remercie au nom de tous pour le travail qui a été accompli. Cela veut dire que c'est presque dix ans de travail qui se trouvent ainsi couronnés de succès.

Je veux aussi vous remercier pour le débat d'aujourd'hui, pour avoir accepté un débat avec les chefs de groupe sur le profil du haut-représentant, du président du Conseil et sur la structure de la Commission, parce que ce débat sera le seul sur cette question. Tout le reste ne se fait pas vraiment dans la transparence, on doit le dire! On lit beaucoup de choses dans la presse, et il est heureux qu'il y ait encore la presse pour savoir un peu ce qui se passe, mais je crois que, pour l'avenir, il va falloir réfléchir à la façon d'établir un peu de transparence dans un processus qui est extrêmement important pour l'Union européenne.

Et je vais m'exprimer dans un ordre un peu différent concernant les différents points, les différentes nominations.

Je vais commencer, Monsieur le Président de la Commission, par les structures de la Commission, parce que, pour le Parlement, c'est le plus important. C'est notre compétence, enfin c'est votre compétence, mais c'est en relation avec vous qu'on doit faire le choix. C'est nous qui contrôlons, tandis que ce n'est pas le cas avec le président du Conseil.

Dans vos propositions, ce qu'on vous demande de faire pour la première fois, c'est d'utiliser des «clusters» dans la répartition des compétences. Ce qu'on vous propose c'est de constituer en fait quatre clusters, c'est-à-dire des groupements de portefeuilles de la Commission: l'action étrangère, ce qui est évident, puis l'innovation, le climat et la durabilité, ensuite tout ce qui concerne les affaires de justice financière et économique et, finalement, les affaires intérieures.

C'est absolument nécessaire. Et pourquoi ne pas instaurer des vice-présidents qui prendraient vraiment la tête, la responsabilité, de chacun de ces regroupements qui semblent découler du bon sens à l'intérieur de la Commission? Cette organisation aurait l'avantage d'améliorer encore l'action de la Commission sous votre présidence. D'autre part, il doit y avoir également un équilibre dans la représentation des femmes dans la Commission. Je crois que c'est aussi un souci de votre part d'avoir des candidatures qui donnent cette possibilité.

En ce qui concerne le deuxième point, Monsieur le Président, à savoir le poste de haut-représentant, ce qui est le plus important, c'est surtout d'avoir quelqu'un qui ait la volonté d'emmener une politique cohérente de la PESC et des politiques communautaires, quelqu'un qui défende aussi les droits de l'homme et qui fasse entrer cet élément dans chaque action qu'il mène. Et, enfin, avoir quelqu'un qui croit en un service d'action extérieure européen puissant. Voilà les trois éléments-clés pour caractériser cette personnalité. On a besoin d'une personne qui croit vraiment que PESC et politiques communautaires doivent être intégrées – ce qui a tout son sens puisqu'elle sera aussi vice-présidente de la Commission.

Alors j'en viens tout naturellement à la troisième nomination, celle dont on parle le plus, celle qui est, disons, la plus sexy de toutes, à savoir le président du Conseil. Monsieur Reinfeldt, là mon groupe a trois avis à exprimer. Ce ne sont que des avis, puisque c'est le Conseil qui va décider. Mais heureusement, le Parlement peut donner des avis et le faire ouvertement.

Tout d'abord, cette fonction doit revenir à un *chairman* plutôt qu'à un *president*, pour utiliser ces deux mots anglais. Ensuite, il doit s'agir de quelqu'un qui croit en l'intégration européenne. Si on élit un pape, on prend un catholique quand même! Donc si on élit maintenant un président du Conseil, il nous faut prendre quelqu'un qui croie en l'intégration européenne et non pas quelqu'un qui soit sceptique, comme c'est parfois le cas ...

Enfin, pour être sûr de sa conviction en faveur de l'intégration européenne, il faut que ce soit quelqu'un qui croie dans la méthode communautaire. C'est la méthode communautaire qui fait avancer l'Europe, ce n'est pas le gouvernementalisme! Le gouvernementalisme, c'est une idée de grands pays! Même s'il y a heureusement des grands pays qui ne croient pas à cette méthode intergouvernementale. C'est la méthode communautaire que le président du Conseil doit défendre.

Un dernier mot pour conclure, Monsieur le Président: je demande naturellement à M. Reinfeldt qu'il trouve un consensus au sein du Conseil, et que la coalition pro-européenne qui existe dans ce Parlement se traduise dans les nominations et la répartition des différentes fonctions. Donc, ce que nous voulons, c'est bien un compromis, mais qui reflète aussi la composition de cette alliance pro-européenne qui fait avancer l'Europe dans ce Parlement européen.

**Rebecca Harms**, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Reinfeldt, Monsieur Barroso, je crois que c'est notamment le souvenir des événements historiques d'il y a 20 ans qui nous a permis aujourd'hui d'éclairer d'une lumière critique la guéguerre autour des moyens de mise en œuvre des possibilités offertes par la ratification du traité de Lisbonne. D'un côté, les paroles fortes de Václav Havel et ses idées sur l'Europe et de l'autre les discussions pusillanimes dans les coulisses du dernier Conseil pour placer ses favoris, voilà un contraste bien peu harmonieux, pourrait-on dire.

Pour le moment, il me semble que le soulagement consécutif à la ratification du traité de Lisbonne, après presque dix ans, fait place à la préoccupation de savoir si, oui ou non, il va être totalement sapé par les gouvernements des États membres. Cependant, ce pour quoi nous devons lutter – d'autant plus que nous avons vivement applaudi au discours de M. Havel – et ce que nous devons parvenir à faire, c'est nous mettre d'accord sur le fait que l'Union européenne a besoin d'hommes forts et de femmes fortes à sa tête et que les intérêts particuliers, y compris ceux des pays qui sont en fait opposés à une intégration plus forte, doivent prendre un peu de recul.

Monsieur Reinfeldt, je ne suis pas encore en mesure de vous féliciter, parce qu'il n'y a pas encore de proposition convaincante concernant de tels hommes et de telles femmes à la tête de la politique européenne.

Les grands éloges que divers orateurs ont adressés à propos de ce que nous avons réalisé avant Copenhague, même cela, je ne puis malheureusement le partager. Je rentre de la dernière conférence préparatoire des Nations unies à Barcelone, et, comme l'a confirmé le sommet de Bruxelles, nous nous rendons à Copenhague avec des attentes de plus en plus faibles.

Les Européens ont tort d'adopter à présent la position suivante: dans le fond, nous avons déjà fait tout ce qui était en notre pouvoir et c'est maintenant aux autres d'agir. Si nous considérons ce que les Européens ont réellement déjà fait en termes de politique climatique efficace pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui a été réalisé concrètement, ce que nous avons défini en termes d'objectifs de réduction, les dispositions juridiques présentes dans notre paquet climat, rien de cela n'est suffisant pour atteindre l'objectif des deux degrés dont il est partout question. Chacun sait cela, même au niveau international.

Si les Européens commencent maintenant à remettre en question le fait de savoir si nous voulons réellement un accord juridiquement contraignant, ce sera alors un processus mené sous l'égide des Nations unies et qui a été défendu par beaucoup d'Européens pendant plusieurs années qui sera remis en question. Je pense que vous devez soigneusement réfléchir au message que vous allez faire passer en vous rendant à Copenhague. Au fond de moi, il y a toujours une chose que je crains: très souvent, il est question dans cette Assemblée des stratégies de développement durable, de l'efficacité des ressources et de la protection climatique comme devant être les nouveaux paradigmes de la politique économique et industrielle européenne. M. Havel a également été très applaudi à ce propos. J'ai l'impression que les Européens, qui ont si souvent souligné ce point et y ont si volontiers applaudi, ont perdu toute confiance dans ces emplois d'avenir pendant la crise économique et que, par conséquent, précisément pendant cette crise économique, ils mettent au rancart les bonnes stratégies qui devraient nous permettre de créer de nouveaux emplois et les marchés du futur. Tout ceci me préoccupe sérieusement. La crise économique est la pire des justifications pour ne pas prendre les mesures ambitieuses nécessaires pour protéger le climat. La protection climatique et le développement économique sont en fait les deux faces de la même médaille. Mais cela ne se voit dans aucune des décisions européennes prises au Conseil européen.

**Timothy Kirkhope**, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter la Présidence suédoise pour les progrès qu'elle a accomplis lors du récent sommet en renforçant la position de l'Union européenne sur le changement climatique. La manière d'aborder le changement climatique est l'une de nos priorités majeures et le type de questions pour lesquelles nous attendons et souhaitons que l'Union européenne donne un exemple fort. Nous nous félicitons de l'accord équilibré et mesuré sur la procédure de financement qui met l'Union en position de force au moment de préparer Copenhague.

Mais il me faut parler du débat qui semble maintenant dominer les questions à l'ordre du jour en Europe, à savoir les nominations du président du Conseil européen et du haut-représentant. Nous devrions commencer par définir clairement le cadre et la nature de leurs compétences avant de déterminer les qualités et l'expérience des personnes requises pour remplir ces fonctions. Certes, il est logique que le Conseil européen sollicite des nominations formelles et auditionne les candidats, et peut-être même M. Verhofstadt, avant la décision.

Au lieu de cela, la discussion dégénère en un débat médiocre entre responsables gouvernementaux qui semblent uniquement préoccupés de se partager des postes, quels que soient les pays, petits ou grands, du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, à gauche ou à droite, et non de savoir quel est en fait le meilleur candidat pour assumer ces responsabilités.

Et ce qui est pire, certains ont même essayé de diviser l'Union européenne en deux catégories de citoyenneté, en disant que seuls des individus venant d'un État membre de la zone euro devraient être éligibles. Ceci, j'ai le regret de le dire, est une discrimination inacceptable, et d'autant plus en un jour historique où nous nous souvenons de tous ceux qui sont tombés à la guerre et au cours d'une semaine où nous avons évoqué les horreurs de la Nuit de cristal et les événements tragiques qui lui ont succédé, et où nous avons célébré les réalisations de tous ceux qui ont contribué à la chute du communisme, en Pologne, où cela a commencé, en Hongrie, dans les États baltes, dans tous les pays de l'Europe centrale et orientale et, bien entendu, finalement, à Berlin.

Il est juste de lutter pour la liberté et les valeurs communes, non pour de bons jobs destinés à quelques heureux élus.

**Lothar Bisky**, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne a été ratifié par l'ensemble des 27 États membres. Beaucoup vont fêter cela comme une grande réussite, mais mon groupe ne se joindra pas à ces célébrations. J'en ai déjà formulé les raisons à plusieurs reprises devant cette Assemblée et je n'ai pas l'intention de recommencer.

Malheureusement, le fait que la Charte des droits fondamentaux ne s'appliquera pas aux citoyens de trois États membres me fait douter de l'importance des progrès de l'Union en termes de protection des droits fondamentaux. C'est précisément en raison de notre séance commémorative d'aujourd'hui et du discours de Václav Havel que j'en parle. Mais c'est justement parce que la Gauche en Europe veut une intégration sociale, paisible et durable en termes d'écologie que nous continuerons également d'utiliser le cadre fourni par le Traité à cet effet. Nous l'avons fait jusqu'à présent et nous continuerons de le faire.

À ce propos, je ne puis que me féliciter du fait que le Parlement européen aura à présent plus de droits. Au milieu de toutes ces réjouissances, les chefs d'État ou de gouvernement eussent également été bien inspirés d'utiliser leur dernier sommet pour des politiques plus concrètes. Le changement climatique est le plus grand défi auquel le monde se trouve confronté. Dans la période préparatoire à la conférence mondiale sur le climat à Copenhague, l'Union européenne a, malheureusement, perdu le rôle de leader qu'elle s'était assigné. Tout d'abord, la substance des engagements à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ne correspond pas à ce qui est en fait

nécessaire. De plus, il est inacceptable que les États membres de l'Union veuillent assez clairement échapper à leurs responsabilités financières, même dans une situation où nous ne pouvons pas nous permettre de différer notre action.

Il ne s'agit pas de savoir si la Suède va bientôt devenir une grande région vinicole, même si je vous le souhaite de bon cœur. Il est tout simplement question de survie et, incidemment, de paix dans notre monde également. Le changement climatique est déjà à l'origine de la misère et de la faim et oblige des millions de personnes à fuir leurs pays. Chacun dans cette Assemblée a certainement une fois ou l'autre parlé de défis mondiaux ne pouvant être surmontés à l'échelle nationale. La protection climatique, la paix et la lutte contre la pauvreté constituent justement de tels défis. Si l'Union européenne n'agit pas de manière cohérente et exemplaire à cet égard, elle perdra son crédit sur la scène internationale.

**William (The Earl of) Dartmouth,** *au nom du groupe* EFD. – (EN) Monsieur le Président, le nouveau poste de président du Conseil, qui semble passablement obnubiler tout le monde, ne correspond qu'à une nomination d'une durée de deux ans et demi et avec très peu de pouvoirs définis. Quelqu'un devrait donc dire à Tony Blair de ne pas trop se formaliser s'il ne l'obtient pas!

Après Lisbonne, le véritable Saint Empereur romain du XXI<sup>e</sup> siècle – le Charlemagne de notre temps – dont le mandat va bien au-delà de celui d'un empereur du passé, est, bien entendu, le président de la Commission, notre Senhor Barroso à nous. J'ose le dire, malgré les remarques du Senhor Barroso sur le partenariat.

Mais les choses sont plutôt différentes s'agissant du nouveau haut-représentant. Il y a pour lui en effet un budget important permettant d'ouvrir de nouvelles missions diplomatiques, et je dois signaler que l'existence du poste de haut-représentant menace les sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations unies qui reviennent au Royaume-Uni et à la France aussi, Monsieur Daul.

Toutefois, le gros problème auquel sont confrontés les États nations de l'Europe, ce n'est pas qu'il y ait trop peu de missions diplomatiques mais beaucoup trop de chômeurs. Les députés ici présents ont célébré le  $20^e$  anniversaire de la chute du mur de Berlin, et à juste titre. Mais, à présent, un nouveau mur de Berlin se dresse devant nous, non pas aux frontières entre les nations mais à l'intérieur même de ces nations. Ce mur sépare les responsables politiques professionnels et l'establishment politique de la population.

Il est un peu trop tard maintenant pour demander de la transparence, Monsieur Verhofstadt. Il y a ceux d'entre nous qui veulent continuer de parler pour les gens et sans mâcher leurs mots contre ces institutions qui, comme le groupe EFD l'a dit auparavant en maintes occasions et le répétera encore, manquent de légitimité démocratique.

**Hans-Peter Martin (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, la démocratie a besoin d'une révolution, et il n'est jamais mauvais, Monsieur Dartmouth, de parler en faveur de la transparence, comme M. Verhofstadt. Vous en particulier, à la Présidence suédoise, pourriez en être le phare et nous dire ce qu'il se passe au juste au cours de ces âpres négociations pour de très hauts postes, qui sont totalement indignes du projet européen et aussi – M. Barroso pourrait vous précéder sur ce point – en ce qui concerne la nomination des commissaires. L'Allemagne et l'Autriche sont à cet égard loin d'être exemplaires, et les autres aussi malheureusement.

Il y a des gens qualifiés qui siègent dans cette Assemblée, mais ils n'auront aucune chance d'être acceptés. S'il vous plaît, maintenant que le traité de Lisbonne a été adopté, soyez courageux et honnêtes et admettez qu'il nous faut des structures de décision bien plus claires et transparentes pour la Commission et pour les postes à hautes responsabilités. Avec autant de compétences, il doit être possible de trouver ces bonnes personnes au sein du Parlement européen plutôt que d'aller les chercher dans quelque province ou ailleurs.

**Fredrik Reinfeldt**, *président en exercice du Conseil*. – (EN) Monsieur le Président, je remercie beaucoup les honorables députés pour leurs précieux commentaires et leurs questions.

Comme quelqu'un l'a indiqué, cela a pris un certain temps pour que 27 États membres ratifient le Traité. Cela fait de nombreuses années que nous discutons de ce Traité, et je suis toujours surpris de trouver ensuite des questions portant sur la rapidité avec laquelle nous pourrions nous arrêter de vivre après cette Constitution, parce que je dois fonder mon travail sur les Traités. Il a été défini dans ceux-ci que les entités déterminantes pour le président du Conseil sont les Premiers ministres et les chefs d'État européens. C'est en fait ce qui figure dans les Traités.

Outre cela, il y a pour moi un problème évident qui concerne le fait que la plupart des personnes citées sont les Premiers ministres actuels de différents pays européens. C'est en fait une affaire plutôt délicate que de se

présenter soi-même comme candidat à un poste que vous n'obtiendrez peut-être pas, en signalant à vos concitoyens que vous aller quitter le pays et ensuite, de retour chez vous, de dire: «Eh bien, je suis encore là!» Je pense que nous devrions comprendre que c'est un facteur à prendre en considération quand on en viendra à cette question.

En ce qui concerne le haut-représentant, vous aurez davantage de transparence, davantage de débat, parce qu'il fera partie de la Commission, partie d'une décision prise après les auditions au Parlement. Or, pour répondre à M. Swoboda, il est clair, dans le Traité entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre, que le haut-représentant entre immédiatement en fonction, mais il ou elle doit faire partie de la Commission approuvée par le Parlement.

Ceci est, bien entendu, compliqué mais, pour enfoncer une porte ouverte, comme je l'ai dit la dernière fois, nous ne pensions pas que les événements prendraient cette tournure. Les choses étaient censées déjà être en place avant la Présidence suédoise. C'est un processus beaucoup plus long que ce que l'on prévoyait.

Concernant la question de l'équilibrage, parce que c'est quelque chose que j'entends également, je viens de mener aujourd'hui un premier cycle de consultations avec mes 26 collègues. Le problème, c'est que c'est beaucoup d'équilibrage pour seulement deux personnes. Il a été question de géographie et de parité homme-femme, mais le premier équilibrage auquel je prête attention se situe entre le centre-gauche et le centre-droit. Il y a beaucoup d'équilibrage à trouver, et j'aurais aimé avoir plus de postes pour être à même de répondre à tous les critères qui ont été mentionnés ici. Il va sans dire que nous essayons de trouver le meilleur équilibre possible.

Comme je l'ai dit, jeudi prochain, lors de notre réunion au sommet, après un dîner de bonne heure, nous accéderons à vos demandes d'accélération du processus. C'est ce que nous avons essayé de faire. Il y a eu des commentaires à propos de savoir qui prend cette décision. Cela prend un certain temps de consulter tout le monde. Et nous sommes une Union à 27. Une consultation complète avec mes collègues représente deux jours de travail, c'est fantastique, mais ça prend du temps.

À propos du climat, je suis d'accord avec Rebecca Harms pour dire que l'Europe n'en fait pas assez. Je veux aussi vous rappeler que nous avons prévu une situation où il nous faut intensifier nos efforts en Europe dans le cadre d'objectifs juridiquement contraignants, mais la conditionnalité doit être prise en considération. Ceci reflète les positions de nombre de mes collègues. Ils insistent sur le fait que si nous devions aller même plus loin en Europe, il nous faut le même type d'engagements de la part des autres parties du monde.

Je me félicite des décisions d'initiative nationale qui ont été plus loin. Nous en avons beaucoup d'exemples. Par exemple, mon pays, la Suède, a pour objectif national une réduction de 40 % d'ici 2020, et c'est vrai pour l'Allemagne aussi.

Nous devons faire davantage – et nous ne sommes pas du genre à demander de diluer la décision que nous devons prendre à Copenhague – mais il reste encore beaucoup à faire pour faire bouger les autres. Comme je l'ai dit, je reviens d'Inde et des États-Unis et je dois me rendre en Chine un peu plus tard dans le mois, et il nous faut un accord des dirigeants pour avancer. La chose est difficile. Il s'agit d'un défi mondial dans un monde où nous n'avons pas le type de direction ou de prise de décision globale que nous avons dans l'Union européenne. Il est d'autant plus difficile de nous en tenir à nos objectifs, mais, en même temps, nous devons le faire.

L'Union européenne, comme vous le savez, ne représente que 13 % des émissions mondiales. Nous ne pouvons résoudre ce problème tout seuls: nous avons aussi besoin de l'engagement des autres, en particulier celui des plus grands émetteurs, et ce sont ceux qui semblent lever la main pour dire qu'ils ne veulent pas prendre part à l'accord. Cela n'est pas possible, puisque nous ne pourrions ensuite tenir bon sur l'objectif de 2° C.

Pour terminer, au cours de la Présidence suédoise, nous allons essayer de parvenir à une meilleure surveillance des marchés financiers, ce qui est nécessaire pour obtenir un meilleur fonctionnement de ceux-ci à l'avenir.

Nous allons également entamer des discussions qui seront relayées par la Présidence espagnole; elles porteront sur la compétitivité, sur la manière d'obtenir un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi et sur la manière de sortir de la crise dès que nous apercevrons des signes clairs de relance. Il s'agit donc d'un équilibre entre l'expérience acquise des problèmes que nous avons traversés et la création de marchés financiers fonctionnant mieux, mais aussi entre les discussions et les décisions nécessaires pour avoir une meilleure compétitivité et un marché de l'emploi plus efficace ici en Europe.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement quelques-unes des questions qui ont été posées directement au cours de ce débat.

Tout d'abord, en ce qui concerne le climat, soyons clairs. L'Union européenne s'est engagée en faveur d'un traité contraignant. Nous nous sommes engagés en faveur du protocole de Kyoto et l'avons ratifié. Tous nos États membres ont ratifié Kyoto, et nous sommes en faveur d'un traité contraignant pour l'avenir. S'il y a quelqu'un qui ne veut pas d'un traité contraignant, ce n'est pas l'Union européenne.

Mais la réalité, c'est que quelques-uns de nos partenaires les plus importants ne sont simplement pas prêts à cela, et il y a donc deux possibilités. La première consiste à insister sur une chose dont nous savons qu'elle ne fonctionnera pas, la seconde est d'essayer d'obtenir à Copenhague le résultat le plus avancé et le plus ambitieux possible. Je crois que c'est toujours réalisable et nous nous battrons pour cela. Afin d'avoir l'accord le plus ambitieux possible à Copenhague et – du moins pour la Commission européenne, et je suis sûr que les chefs d'État ou de gouvernement seront d'accord – nous continuerons de nous engager en faveur d'un traité contraignant fixant des objectifs clairs pour les pays développés et des actions claires pour les pays en développement, y compris les économies en croissance rapide, les grandes économies émergentes qui ont également une responsabilité à partager. Nous devons également financer les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les moins développés, parce que nous savons très bien que, sans ce soutien, ils ne seront pas en mesure d'accomplir les efforts d'adaptation et de réduction qui sont nécessaires.

En ce qui concerne la question institutionnelle, soyons absolument honnêtes entre nous. Nous sommes maintenant à la veille de l'entrée en vigueur d'un nouveau système qui est extrêmement exigeant.

La plupart d'entre nous ont beaucoup lutté pour avoir ce Traité, pendant de nombreuses années, au moins pendant neuf ans! Après Nice, on voulait un traité plus ambitieux, et maintenant nous devons le mettre en place. C'est complexe, parce que notre Union est complexe, c'est une Union d'États, une Union de citoyens.

Mais l'essentiel c'est précisément le respect des Traités. Nous sommes une communauté de droit, et le jour où notre engagement à l'égard du plein respect du Traité faiblira, nous manquerons, bien sûr, à nos devoirs.

C'est pourquoi il est essentiel dans cette transition – et quand on mettra en place le nouveau Traité – qu'on respecte les Traités et les compétences de chaque institution: les compétences du Parlement, bien sûr, les compétences du Conseil, les compétences de la Commission.

Moi, je suis de ceux qui pensent que l'Europe n'avance pas lorsqu'une institution construit son pouvoir et son autorité contre les autres. Je trouve que c'est une erreur. Je trouve que la jalousie institutionnelle c'est le propre des médiocres. Je crois, bien au contraire, que nous serons plus forts si nous nous renforçons mutuellement. Je crois que nous avons tout à fait intérêt à avoir un Parlement européen fort – et le traité de Lisbonne lui donne des compétences accrues – mais aussi un Conseil européen avec un leadership consistant et cohérent dans la durée, et une Commission forte.

D'ailleurs, d'après les Traités, et je cite le traité de Lisbonne – parce que nous en parlons tout le temps, mais il faut aussi parfois le lire –, article 17, c'est la Commission qui «promeut l'intérêt général de l'Union et prend les initiatives appropriées à cette fin. Elle veille à l'application des Traités ainsi que des mesures adoptées par les institutions en vertu de ceux-ci». C'est-à-dire que c'est à la Commission de vérifier si les Traités sont ou non appliqués, y compris pendant cette transition. C'est un pouvoir que le Traité donne à la Commission et que la Commission va bien sûr exercer en matière de compétences.

Ceci dit, il faut travailler en termes de partenariat pour renforcer les institutions européennes. Si nous n'avons pas des institutions qui fonctionnent, qu'est-ce qu'il va se passer? Les États membres – surtout certains États membres – auront tendance à prendre leurs décisions en dehors des institutions. Est-ce ce que nous voulons? Je ne le crois pas. Nous voulons que les décisions soient prises dans le cadre institutionnel, dans le cadre d'une communauté de droit, et c'est ça que j'aimerais vous dire de façon très franche et très sincère: renforçons mutuellement nos institutions.

Nous avons écouté aujourd'hui le plaidoyer extraordinaire de Václav Havel. C'est extraordinaire effectivement, mais comme le disait Jean Monnet, rien ne se fait sans les hommes, rien ne dure sans les institutions. Il nous faut maintenant mettre en place des institutions fortes, et cela ne peut se faire que dans cet esprit de partenariat. C'est pourquoi, entre autres, je tiens à vous remercier pour vos suggestions concernant l'organisation et la structure de la Commission. Je suis, comme vous, très attaché à la méthode communautaire et au Traité, qui prévoit une répartition claire des responsabilités. La responsabilité de l'organisation de la Commission incombe au président d'après le Traité, et je n'ai nullement l'intention d'y renoncer.

Quand je présenterai la Commission, je ferai donc comme tous les auteurs modestes: je remercierai tous ceux qui m'ont conseillé, tout en acceptant la responsabilité entière pour le produit final. Et aujourd'hui j'ai écouté de bonnes et intéressantes suggestions, mais l'essentiel c'est de comprendre cela: chacun doit exercer ses responsabilités dans le respect des autres institutions en ayant, bien sûr, la plus haute considération pour l'intérêt général européen.

**Íñigo Méndez de Vigo (PPE).** – (ES) Monsieur le Président, le président de la Commission européenne disait avoir félicité M. Reinfeldt d'avoir ramené le navire à bon port, le navire en question étant le traité de Lisbonne.

Il y a deux ans, devant cette Assemblée, je disais craindre que le traité de Lisbonne connaisse le même sort que le poisson du roman d'Hemingway, *Le Vieil homme et la mer*, qui, après un long combat, est arrivé au port presque comme un tas d'arêtes. Eh bien, je vois que le traité de Lisbonne n'est pas arrivé au port comme un tas d'arêtes, mais bien entier. Merci, Monsieur Reinfeldt, merci, Cecilia.

Je dois dire aussi que je crois que ce que vous avez fait, en recherchant l'accord avec le président de la République tchèque, est juste. Beaucoup d'entre nous dans cette Assemblée se sont inquiétés de l'attitude du président de la République tchèque, mais nous avons un poète espagnol qui dit: «après tout, ça n'était rien du tout»; finalement, l'important, c'est que le Traité entre en vigueur et que nous songions maintenant à la mise en œuvre de ce Traité.

Monsieur Barroso, il n'entre pas non plus dans mes intentions de vous donner des conseils sur la façon dont vous devriez composer votre Commission, en partie parce que je respecte l'autonomie et l'indépendance du président de la Commission, qui a reçu beaucoup de voix lui demandant de s'en charger. Lorsque vous présenterez votre collège des commissaires et le partage de leurs responsabilités, nous vous dirons si nous sommes pour ou contre, mais aujourd'hui, vous avez notre soutien complet.

Il est évident que je n'ai pas non plus l'intention de donner des conseils au président en exercice du Conseil, mais, si vous me le permettez, je voudrais vous faire remarquer quelque chose qui s'est passé pendant les travaux sur le traité constitutionnel. Dans la première mouture, qui a créé le poste du président du Conseil, il y avait une proposition qui disait que ce président du Conseil devrait être un Premier ministre qui avait été en poste pendant au moins deux ans et demi (pour plaisanter, Monsieur Reinfeldt, nous l'avions appelée la «clause Bruton», d'après John Bruton, parce que John nous avait dit qu'il avait été Premier ministre pendant deux ans et sept mois, et serait, par conséquent, éligible à ce poste). Mais, plus tard, nous avons retiré cette condition – M. Duff s'en souvient – et nous l'avons retirée parce que, dans cette Assemblée, on nous a demandé ce qu'il y avait dans l'ADN d'un Premier ministre qu'il n'y avait pas dans l'ADN des autres mortels. Pourquoi le président du Conseil doit-il être un Premier ministre?

Monsieur Reinfeldt, vous devriez plutôt rechercher la personne qui peut représenter le mieux l'autorité morale, qui peut être l'initiateur d'accords en Europe. Pour ce faire, nous vous avons donné un instrument, Monsieur Reinfeldt, c'est le fait que l'élection de ce président du Conseil ne requiert pas l'unanimité, mais peut se jouer à la majorité qualifiée.

Le consensus est souhaitable, s'il est possible; autrement, utilisez la majorité qualifiée pour rechercher le meilleur président du Conseil.

#### PRÉSIDENCE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

**Marita Ulvskog (S&D).** – (*SV*) Monsieur le Président, je suis heureuse que la Présidence suédoise ait renoncé à son désir de recourir à des stratégies de sortie de crise trop rapides, qui auraient risqué de transformer les taux élevés du chômage en un problème permanent en Europe. En revanche, je suis préoccupée du fait que de plus en plus de gens nous avertissent que le sommet climatique de Copenhague ne sera pas la réussite que tant ont espérée, et ceci a été évoqué dans plusieurs des interventions de ce débat et plusieurs questions posées à M. Reinfeldt.

Ce pessimisme est aussi manifeste dans les conclusions de la dernière réunion du Conseil. Nous en convenons, le Conseil confirme que le monde développé doit réduire ses émissions de 80 à 95 % d'ici 2050, mais pour y parvenir, il nous faudra être ambitieux dans nos engagements dans un avenir très proche et ces réalisations nécessitent que nous résolvions la question du financement de ces mesures dans les pays en développement. Ce sont ces pays qui sont les moins responsables du changement climatique qui vont en souffrir le plus, et si nous ne trouvons pas de solution à ce problème de financement, nous n'obtiendrons pas non plus d'accord sur le climat.

Quelles sont les promesses du Conseil alors? Comme M. Reinfeldt nous l'a dit aujourd'hui, l'Union européenne a promis une contribution raisonnable. À mon avis, cette promesse est décevante. Aurait-il été possible de décider que l'Union européenne ne fasse pas de contribution raisonnable? Selon moi, c'est comme commencer de tricoter un gant sans aller plus loin que le pouce. La Commission a proposé une aide de quelque 5 à 7 milliards d'euros pendant les trois premières années. Le Conseil juge bon d'en tenir compte et j'ai beaucoup de mal à considérer ceci comme un engagement de quelque valeur.

J'estime que c'est inquiétant. Bien sûr, il y a des problèmes avec les États-Unis et la Chine et avec les ambitions d'autres pays, mais les problèmes sont encore plus grands avec les objectifs de l'Union et nos propres ambitions. Il devrait être possible de remédier à ça, et si M. Reinfeldt avait jugé bon de rester ici, j'aurais aimé lui demander comment la Présidence suédoise entend obtenir un mandat plus fort avant le sommet de Copenhague, parce que celui-ci ne peut se solder par un échec.

**Alexander Graf Lambsdorff (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne, qui, heureusement, est entré en vigueur, va nous apporter plus de démocratie et une procédure d'audition du haut-représentant. Tous les commissaires viendront ici, d'abord pour que nous puissions écouter ce qu'ils auront à dire et puis pour que nous puissions, à juste titre, les soumettre à un examen approfondi. Cependant, le président du Conseil ne fera pas l'objet d'une audition ici-même ni ne sera contrôlé par nous ou par un parlement national.

D'un point de vue démocratique, son poste est mal conçu. Il ne peut être le président politique de l'Europe, il ne peut pas être plus qu'un médiateur neutre entre les divers intérêts des États membres au Conseil, et sa nomination exige au minimum qu'il y ait consensus au sein du Conseil. Comme l'a dit M. Verhofstadt, quand on élit un pape, on prend un catholique, quand on élit le président du Conseil européen, on prend un Européen, autrement dit, quelqu'un qui croit en l'idéal européen. Je pense que c'est tout à fait exact. Nous avons besoin de quelqu'un qui ramène la dimension européenne au Conseil européen.

Si ce débat – demandé par le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe – n'avait pas eu lieu au Parlement, tous nous n'aurions discuté de ce sujet que dans les médias ou dans les couloirs. Je crois que la transparence est nécessaire pour les nominations à venir.

Je voudrais dire ceci à M Reinfeldt:

(EN) Il ne s'agit pas uniquement de trouver un équilibre entre centre gauche et centre droite: il faut trouver un équilibre entre le centre, la gauche et la droite.

**Yannick Jadot (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, les changements climatiques, c'est déjà 300 000 morts et l'inaction, pour nous, est un crime contre l'humanité.

Nous savons qu'il y a urgence, nous savons qu'il n'y a pas de plan B, et pourtant, aujourd'hui, la négociation est bloquée. Il est facile de dire que c'est la faute des États-Unis, mais nous considérons que la responsabilité de l'Europe est également immense.

Elle n'est malheureusement plus, comme le prétend le Premier ministre, le chef de file de la négociation climatique. Généraliser à l'ensemble de la planète les engagements européens actuels, c'est 4 °C de réchauffement climatique d'ici la fin du siècle, 4 °C de réchauffement climatique! C'est inacceptable, et il ne suffit plus, comme le prétend aussi le président Barroso, de se cacher devant le seul caractère législatif de cet engagement.

Des études indépendantes montrent aujourd'hui que le Japon, la Norvège ou la Suisse sont prêts à faire des efforts supérieurs à l'Europe. Du côté des pays émergents, la Chine, l'Afrique du Sud, le Brésil ou l'Indonésie, là aussi, prennent des engagements en matière domestique qui sont supérieurs à ce que leur demande la communauté scientifique.

S'il y a une leçon à retenir du discours de M. Václav Havel, c'est la leçon de modestie et c'est la leçon de réalisme. Arrêtons de feindre que rien ne bouge en dehors de l'Europe, que le monde n'a pas changé depuis Kyoto et que l'Europe est toujours très en amont de la communauté internationale. En refusant de prendre en compte les demandes du Parlement européen et notamment de sa commission de l'environnement, le Conseil a pris une responsabilité très lourde, celle de l'échec à Copenhague.

Il n'est pas trop tard, l'Europe peut reprendre le *leadership* en passant immédiatement à 30 % pour son objectif de réduction et en accordant au moins 30 milliards de soutien aux pays du Sud. En faisant cela, on emmènera les pays du Sud et on arrachera un accord aux Américains.

**Konrad Szymański (ECR).** – (*PL*) Monsieur le Président, le résultat du Conseil d'octobre constitue une bonne occasion d'imposer des restrictions sur les mesures totalement irréalistes que l'Europe est censée prendre dans le domaine du changement climatique.

Les mesures que nous prenons dans le domaine du changement climatique devraient être conditionnées par les efforts accomplis par la Chine, l'Amérique, l'Inde et le Brésil. La contribution que nous versons pour des technologies propres dans les pays en développement ne doit pas ruiner notre propre économie. N'oublions pas que c'est en fait la croissance économique qui nous donne l'occasion de financer les modifications technologiques qui sont d'une importance majeure pour la protection de l'environnement.

Le partage de la contribution au sein même de l'Union européenne ne doit pas donner lieu à une situation dans laquelle les pays qui consomment de grandes quantités de carbone pour générer de l'énergie paient deux fois pour les mêmes émissions – une fois en vertu du système d'échange de quotas d'émissions et une deuxième fois dans le cadre du soutien en faveur des technologies propres à travers le monde. Si nous ne tenons pas compte de ce point de vue, nous affaiblirons la position de l'Europe dans ce débat.

**Mario Borghezio (EFD).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, il y a quelques jours, un arrêt important de la Cour de Strasbourg – à propos duquel la Commission européenne s'est elle-même exprimée avec beaucoup trop de prudence – a causé une blessure profonde en empêchant l'État italien d'accrocher des crucifix dans les établissements scolaires. Il ne s'agit pas tant d'une atteinte à un principe religieux que d'une atteinte au principe de liberté: c'est une violation grave du principe de subsidiarité.

Or, si c'est un avant-goût de ce qui nous attend, il y a motif à craindre la manière dont va évoluer cette question avec l'adoption du traité de Lisbonne: sommes-nous sûrs que cette dérive dangereuse du droit européen, qui réprime et fait peu de cas du droit des États membres, ne va pas se poursuivre? C'est un danger contre lequel nous devons nous prémunir. La Commission aurait dû réagir avec beaucoup plus de fermeté, notamment en raison de la protestation unanime – il y a eu aujourd'hui une réunion transversale des partis politiques italiens représentés ici – qui exprime les sentiments et la profonde sensibilité de notre peuple à l'égard de cette appartenance, qui est métapolitique, méta-religieuse et culturelle, au sens où l'entendait un grand philosophe qui nous a transmis ces mots importants: «nous ne pouvons pas dire que nous ne sommes pas chrétiens».

La question des nominations est très importante. Aujourd'hui donc, nous lisons dans la presse des rumeurs de réunions; nous ne savons même pas si une réunion extraordinaire se tiendra à Bruxelles. Toutefois je m'interroge: en examinant les noms qui circulent – par exemple, Jan Peter Balkenende, David Miliband et Herman Van Rompuy, pour ne citer que ces trois noms – est-il possible que personne n'ait remarqué que tous trois assistent régulièrement aux réunions du groupe Bilderberg et de la Trilatérale? Je crois que nous devons établir des principes de transparence, dont se réclament si souvent nos institutions, et nous devons clairement demander à ces personnes s'il s'agit de candidats représentant leur pays et leur parti politique, ou s'ils représentent des groupes occultes qui se réunissent à huis clos et prennent des décisions qui passent par-dessus la tête des gens.

**Francisco Sosa Wagner (NI).** – (*ES*) Monsieur le Président, à présent que les inquiétudes suscitées par l'approbation du traité de Lisbonne ont été surmontées, il est temps, selon moi, de réfléchir à la façon dont nous devrions, à l'avenir, nous occuper des comportements nationalistes qui font tant pour entraver l'intégration européenne. À mon avis, ces obstacles ne peuvent être sans conséquences. En gardant la tête froide, il est temps de réfléchir aux mesures éventuelles qui devront être prises dans les jours et les années qui vont suivre.

Le simple député que je suis veut à l'avenir un président du Conseil qui soit un homme ou, mieux encore, une femme qui défende le fédéralisme européen, qui se serve de l'euro, qui soit originaire de l'espace Schengen et reconnaisse et accepte la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

#### 14. Souhaits de bienvenue

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, je tiens à vous informer de la présence, dans la tribune officielle, d'une délégation du Sénat de la Fédération de Malaisie, à laquelle je souhaite la bienvenue. Cette délégation est conduite par Son Excellence Datuk Wong Foon Meng, président du Sénat.

Il me tient à cœur de vous informer que le Parlement européen et le parlement malaisien ont des contacts réguliers et fructueux. La Malaisie a une société dynamique et une économie florissante. Elle joue par ailleurs

un rôle majeur au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). C'est donc avec grand plaisir que cette Assemblée et moi-même accueillons à nouveau nos amis et collègues du Sénat: nous espérons que votre visite sera très productive.

# 15. Conclusions du Conseil européen des 29-30 octobre 2009 y inclus le mandat et les attributions du président du Conseil Européen et du haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission, ainsi que la structure de la nouvelle Commission (suite du débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le rapport du Conseil européen et sur la déclaration de la Commission concernant les conclusions du Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009 y inclus le mandat et les attributions du président du Conseil européen et du haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission, ainsi que la structure de la nouvelle Commission.

**Elmar Brok (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Madame la Présidente en exercice du Conseil, l'intervention de M. Borghezio était caractéristique – les eurosceptiques ne savent pas faire la distinction entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – puisque l'arrêt sur les crucifix a été rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, qui est placée sous l'égide du Conseil de l'Europe. Il aurait été impossible de rendre pareil arrêt en vertu de la Charte des droits fondamentaux.

Permettez-moi toutefois de formuler plusieurs remarques concernant le débat qui nous occupe. À mon sens, la Présidence suédoise a permis de clore le processus de ratification avec beaucoup de sensibilité, et de manière ciblée, alors que, bien entendu, ce processus devait encore se terminer dans quatre pays durant sa Présidence. Je voudrais leur dire ma reconnaissance pour le fait que ce processus, qui a duré neuf ans, ait été amené à sa conclusion de la sorte. Je pense que nous aurons aussi la possibilité de mettre tout cela en pratique pour la première fois, parce que ce qu'il se passe dans la pratique détermine également la réalité constitutionnelle. C'est pour cette raison qu'il doit être clair que le président du Conseil européen n'a que la légitimé des chefs d'État ou de gouvernement et que dans n'importe quelle constitution, le président opérationnel qui n'a pas de comptes à rendre au parlement est directement élu par le peuple. Cela doit être aussi le cas du président du Conseil européen. Seul le président de la Commission jouit d'une légitimité à part entière.

Je voudrais également attirer votre attention, ainsi que l'a fait M. Barroso en citant Jean Monnet, sur toute l'importance que nos institutions revêtent pour notre existence durable. En ce qui concerne le haut-représentant/vice-président de la Commission, il doit être clair que, lorsqu'il entrera en fonction, il devra immédiatement assumer les deux casquettes. Il ne peut pas d'abord entrer en fonction en tant que haut-représentant le 1<sup>er</sup> décembre et ensuite en tant que vice-président. Il ne pourra entrer en fonction, tout comme le vice-président, que lorsqu'il aura été approuvé par le Parlement européen. Il ne peut y avoir aucun malentendu sur ce point. Autrement, nous irions au devant de problèmes d'ordre juridique.

Je tiens également à indiquer que le Parlement européen exercera ses droits s'agissant du service pour l'action extérieure. Nous ne voulons pas que le traité de Lisbonne soit utilisé pour «intergouvernementaliser» l'Europe. Tel n'est pas l'esprit du Traité. Le service pour l'action extérieure jouera un rôle décisif à cet égard. Je vous demande de prendre très au sérieux la position du Parlement sur ce point, que vous connaissez, bien entendu, et de ne pas faire de déclarations suivant lesquelles nous vous détruirions parce que nous avons le pouvoir de le faire.

**Adrian Severin (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est en effet un évènement historique. Nous devrions l'applaudir. Nous devrions nous en féliciter et, assurément, féliciter la Présidence suédoise d'être parvenue à ce résultat.

Néanmoins, un traité ne suffit pas. Même le traité le plus parfait ne pourrait résoudre seul un grand nombre de problèmes. Nous avons besoin de personnes compétentes et inspirées pour le renforcer. Dans le cas du traité de Lisbonne, c'est d'autant plus important que ce Traité est le fruit de compromis sans fin, de longues discussions et de longs débats. Inévitablement, il renferme quantité d'ambiguïtés et de brèches.

Il appartiendra aux futurs décideurs de clarifier les choses, de peaufiner les règles, de façonner les institutions, de donner la bonne interprétation à toutes les dispositions du Traité et à détailler les descriptifs des fonctions. Le prochain mandat, la prochaine législature, revêtiront une importance capitale pour la future architecture de l'Union européenne. Si nous voulons que cette architecture soit viable, elle doit être une synthèse de toutes

les expériences historiques, de toutes les sensibilités culturelles et de toutes les traditions politiques de toutes les régions européennes et de tous les citoyens européens.

Voilà pourquoi nous avons besoin que l'équipe formée par les trois premières fonctions au sein de l'Union européenne – le président du Conseil, le président de la Commission et le haut-représentant – comprenne toutes les sensibilités politiques, toutes les régions et toutes les régions géopolitiques, culturelles et géographiques de l'Europe. Je pense que nous y parviendrons et que, si c'est le cas, ce sera positif pour la viabilité de l'architecture et pour l'efficacité de l'institution, mais aussi pour la crédibilité de l'Union aux yeux de tous nos concitoyens.

**Anneli Jäätteenmäki (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, permettez-moi de remercier une fois pour toutes les médias. Sans des médias libres et vigilants, la population ignorerait complètement le choix des dirigeants européens. Mais heureusement, nous avons des médias qui rapportent les jeux politiques et les pressions et qui ont présenté les candidats probables et improbables aux postes de président de l'UE et de haut-représentant. En réalité, même au cours de ce débat, il a été peu question de noms, et seuls quelques-uns ont été mentionnés. Qu'à cela ne tienne, cela ne nous empêche pas de donner des conseils aux autres pays en dehors de l'UE sur l'importance des élections démocratiques.

Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de me rendre en Turquie et, tandis que nous parlions des choix à poser en conséquence du traité de Lisbonne, un membre du parlement turc nous a demandé quand ces choix devaient être faits, et la délégation de l'Union européenne a répondu qu'elle n'avait aucune idée de qui étaient les candidats ni de quand ces choix devaient être faits, puisque tout se fait à huis clos. L'UE a une sacrée marge de progression dans ce domaine avant de nous permettre d'agir de façon plus transparente dans tous ces domaines.

**Ashley Fox (ECR).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais commenter les discussions informelles qui, nous le savons tous, ont dominé le dernier Conseil européen. Je me réfère bien entendu à la désignation du prochain président du Conseil et au rôle qu'il assumera.

Je pense que le président doit être au service du Conseil – un *chairman* plutôt qu'un *chief executive*. Il importe dès lors que ce président soit collégial et qu'il ait la confiance des citoyens et, sur cette base, le pire candidat possible sur les deux plans serait un Tony Blair. Je partage la crainte de la chancelière Merkel d'avoir à écouter Mister Flash au cours des cinq prochaines années tandis que son cortège de voitures sillonne la planète.

La question de la confiance est elle aussi capitale et à de trop nombreuses reprises, M. Blair s'est montré totalement indigne de confiance. Il n'est pas fait pour une fonction publique et j'exhorte le Conseil à ne pas le choisir.

**Bastiaan Belder (EFD).** – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le document de la Présidence suédoise sur le service européen pour l'action extérieure. Mon scepticisme vis-à-vis de ce projet n'en est pas pour autant amoindri. En tout état de cause, je pense qu'il est sage de la part de la Présidence suédoise de se donner un peu plus de temps pour chercher les candidats adéquats pour les nouveaux postes, puisque le haut-représentant doit être d'une envergure qu'on ne trouve pas facilement en Europe.

Monsieur le Président, je reste très préoccupé par les répercussions que ces nouvelles fonctions auront sur l'équilibre interinstitutionnel. Mes collègues ne peuvent pas ne pas partager mon avis. Contrairement à eux, je suis ravi que le service extérieur reste en dehors de la Commission. La politique étrangère est une tâche qui relève essentiellement de la compétence des États membres et, si elle devait être européanisée, je préférerais le climat du Conseil à celui de la Commission. C'est exactement ce qu'il est en train de se produire, malgré toutes nos résolutions bien intentionnées.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, tout cet ergotage autour de la désignation du président du Conseil européen est loin d'être édifiant. Par exemple, en Belgique, nous voyons pour l'instant la candidature de notre Premier ministre Herman Van Rompuy appuyée par des arguments du genre «il est discret, il a relativement peu d'ennemis, il dégage aisément des compromis». La raison sous-jacente est que quiconque est en mesure de gouverner un pays artificiel comme la Belgique peut faire de même au niveau de l'Europe.

Il n'est pourtant dans l'intérêt de personne en Europe que l'Union européenne devienne une version à grande échelle de la Belgique. Par ailleurs, Herman Van Rompuy ne gouverne pas exactement en tant que Premier ministre. Le modèle belge ne peut plus être gouverné, ce qui signifie que M. Van Rompuy est plutôt le gardien d'un statu quo et, en réalité, il gère seulement les affaires courantes.

Nous n'avons que faire d'un personnage sans couleur, insipide et inodore que la Commission européenne mènerait à la baguette. Nous avons plutôt besoin d'un porte-parole puissant pour les États membres, et aussi pour les citoyens, dont, hélas, on ne tient guère compte dans tout cela.

**Othmar Karas (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il y a vingt ans, nous avons mis un terme, de manière pacifique, à la violente division de l'Europe entre liberté et dictature. L'Union européenne est le projet politique qui a rendu possible la réunification de notre continent. L'Union européenne est le projet politique qui s'est donné pour objectif d'étendre l'espace de paix, de liberté, de démocratie et de stabilité en Europe. Nous avons pour responsabilité de renforcer la communauté de valeurs et la communauté fondée sur le droit. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir, d'abord ici et maintenant, pour garantir que la joie d'être parvenus à ce résultat nous donne la force et la détermination nécessaires pour veiller à ce que plus aucun mur et plus aucune barrière de barbelés ne soient construits entre le peuple de notre continent et le reste du monde.

Le traité de Lisbonne est la plus grande avancée vers la démocratie depuis la première élection directe il y a trente ans et il donne à l'Union européenne et à ses institutions l'occasion et la capacité de devenir la voix du continent. Nous devons toutefois saisir cette occasion! Nous devons avoir la volonté politique de transposer et de mettre en œuvre le Traité. Si nous avons cette volonté politique, cela veut dire que nous devons aussi cesser de toujours chercher le plus petit dénominateur commun. Les exemptions, quelles qu'elles soient, affaiblissent la Communauté. Nous n'aurons mis un terme à la crise que lorsque le chômage aura sensiblement baissé et que nous aurons retrouvé une croissance durable sans avoir à injecter des milliards, ce qui ne fait que faire monter en flèche nos déficits publics.

Ma dernière remarque est tout aussi claire: le mode de pensée européen, c'est faire la moitié du chemin vers l'autre et chercher les meilleures solutions. Les discussions relatives aux nominations des jours derniers me font craindre que nous ne soyons pas en train de chercher les meilleures solutions pour l'Europe, mais les solutions les plus faciles pour les États membres et pour les partis politiques. C'est là une bien mauvaise réaction face aux évènements des dernières années et face au traité de Lisbonne.

**Juan Fernando López Aguilar (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, j'aurais deux commentaires à formuler, chacun concernant des aspects des conclusions du Conseil européen du point de vue du président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et couvrant, par conséquent, l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le premier porte sur l'immigration: je salue le fait que l'immigration occupe une place de choix dans les conclusions du Conseil et je pense qu'il est essentiel que la politique d'immigration devienne, pour la première fois, une politique communautaire et qu'elle fasse l'objet, sous la Présidence espagnole, d'une évaluation initiale qui impliquera le Parlement européen et les parlements nationaux. Dans le même temps toutefois, puisqu'il a été fait référence à la solidarité dans les aspects liés à la gestion des déplacements des immigrés, je regrette que cela n'ait pas été fait en vertu d'une clause contraignante en matière de solidarité, assortie d'implications financières.

Mon deuxième commentaire concerne la dimension institutionnelle de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, car il y aura à cet égard un «avant» et un «après» dans les activités du Parlement. Enfin il y aura une politique communautaire; enfin, le Parlement européen prendra les décisions dans ce domaine.

Les citoyens européens sont en droit d'espérer beaucoup des conclusions du Conseil européen qui marquera la fin de la Présidence suédoise le 10 décembre, l'espace de liberté, de sécurité et de justice étant enfin consacré comme un domaine d'action majeur, véritablement européen et véritablement humanitaire, grâce à l'adoption du programme de Stockholm auquel la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures apporte une contribution décisive par le rapport qui sera adopté cette semaine.

**Andrew Duff (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je trouve formidable que nous puissions à présent refermer le chapitre final de la saga du Traité. Je regrette toutefois que nous devions en contrepartie étendre aux Tchèques le précédent extrêmement médiocre du protocole britannique sur la Charte.

La presse rapporte que le protocole constitue une exemption de la Charte. Je saurais gré à la Présidence de confirmer, en conclusion du débat, que telle n'est pas la position et que la Charte restera contraignante pour les Tchèques et leur président en son château.

Le protocole a pour but de limiter la pratique des cours et tribunaux en appliquant la Charte dans le cadre de leurs litiges nationaux, ce qui est bien moins important et bien accessoire et, à la fin de la saga, négligeable.

**Mirosław Piotrowski (ECR).** – (*PL*) Monsieur le Président, malgré les grandes déclarations selon lesquelles le traité de Lisbonne améliorerait le rôle de l'Union européenne, il s'avère que ce dernier a ouvert la boîte de Pandore. Ses dispositions sont vagues et non seulement elles suscitent la controverse, mais elles sont aussi en train de semer la zizanie parmi les dirigeants de l'UE.

Le Traité ne spécifie pas les prérogatives du futur président du Conseil européen, pas plus qu'il ne prévoit de procédure démocratique pour l'élection à ce poste. Aussi le véritable rang du président dépendra-t-il de la force de sa personnalité et des fonctions qu'il aura occupées précédemment. On ne sait pas non plus très bien si le modèle classique des présidences nationales, qui donne le ton à la politique européenne, sera maintenu. Cela vaut aussi pour le ministre des affaires étrangères de l'Union européenne.

La majorité des citoyens européens attend une réponse à la question de savoir si nous nous dirigeons vers la création d'un État fédéral européen fort aux dépens de la souveraineté des nations et si, à l'avenir, un président du Conseil fort ne souhaitera pas en revenir aux traditions antidémocratiques de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle.

**Mario Mauro (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tous mes remerciements vont à la Présidence suédoise pour les résultats essentiels obtenus durant ce semestre. Dans le même temps toutefois, permettez-moi de vous offrir – et je m'adresse à la Présidence suédoise – un cadeau: le cadeau est cette feuille de papier blanc, dont vous pouvez vous servir au cours des prochains jours comme d'un instrument extraordinaire pour surmonter les difficultés qui existent au niveau de la désignation des candidats aux postes de président du Conseil européen et de haut-représentant de l'Union pour la politique étrangère.

En réalité, si vous convainquez les chefs d'État ou de gouvernement d'écrire sur cette feuille non pas la liste des noms qui apparaissent dans les journaux et à la télévision, mais bien l'idée qu'ils se font de la politique étrangère de l'Union européenne, nous aurons alors fait un grand pas en avant. En effet, s'ils nous indiquent clairement s'ils croient, par exemple, en une coordination renforcée ou en une véritable politique étrangère, il sera alors facile de mettre un visage et un nom sur la personne qui nous représentera dans le monde. Voilà la véritable transparence dont nous avons besoin: comprendre quelle est notre idée de l'Europe et de la politique de l'Union européenne, ce à quoi nous sommes le plus attachés.

Il est dès lors capital que les personnes choisies incarnent l'esprit et les valeurs du projet européen, qu'elles puissent garantir à l'Europe un rôle majeur dans les relations internationales, qu'elles réaffirment, pour être efficaces, les idéaux caractéristiques des pères fondateurs, le seul élément véritablement unifiant et donc explosif sur la scène mondiale. L'Union européenne n'est pas un bloc monolithique mais le produit des actions d'hommes et de femmes et, en tant que tel, elle doit être en accord avec son temps pour rester en vie. En bref, l'Europe doit prendre un nouveau départ sur la base des valeurs qui ont été aux origines de sa création, des résultats positifs que nous avons obtenus jusqu'à présent et, croyez-moi, d'une bonne dose de réalisme également.

David-Maria Sassoli (S&D). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaite me joindre aux remerciements adressés à la Présidence suédoise pour le travail qu'elle a réalisé et pour être parvenue à mettre en place les conditions de la ratification du traité de Lisbonne. Nous avons cruellement besoin de ce nouveau Traité, parce qu'il nous offre la possibilité de renforcer et d'étendre les pouvoirs, par exemple, de ce Parlement et des deux nouveaux postes qui peuvent représenter l'union politique et institutionnelle. Nous espérons dès lors que le Conseil sera en mesure d'interpréter avec sagesse les demandes des grandes familles politiques européennes, de façon à ce que, dès la prochaine réunion, une décision déterminée et soutenue puisse être prise par la majorité sur la désignation des personnes appelées à occuper les nouveaux postes institutionnels envisagés par le Traité.

De quoi avons-nous besoin? Nous avons besoin d'un président du Conseil capable de garantir la cohérence et la continuité. Nous avons besoin d'un haut-représentant qui, en s'appuyant sur son expérience et son autorité, soit en mesure de garantir à l'Europe un rôle majeur dans un monde multipolaire et qui, dans le même temps, agira tel un lien entre la dimension intergouvernementale et la dimension communautaire de l'Union. Et nous avons aussi besoin d'un collège de commissaires qui soit fort, uni et équilibré en termes politiques, géographiques et de genre. Il n'est pas anodin que tout cela se produise vingt ans après la chute du Mur, ce Mur qui a divisé l'Europe, et cela doit raviver l'espoir d'une Europe forte et unie qui continue de porter haut les exigences de solidarité et de justice.

**Louis Michel (ALDE).** - Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers collègues, d'abord, je voudrais adresser mes remerciements et mes félicitations à la Présidence suédoise pour le travail tout à fait remarquable qu'elle réalise.

Mais je voudrais profiter de cette intervention pour m'adresser au président Barroso par personne interposée: M<sup>me</sup> Malmström lui transmettra donc certainement les remarques que j'ai à formuler, suite d'ailleurs à son intervention en réponse à M. Verhofstadt.

Nous voulons tous une Commission efficace et crédible, usant à plein de son pouvoir d'initiative et pratiquant sans timidité la méthode communautaire. Mais, si nous voulons cette Commission-là – et j'ai entendu que M. Barroso la voulait aussi –, alors il me paraît qu'il faut articuler son action sur des compétences organisées en quatre ou cinq piliers, chaque pilier étant placé sous la responsabilité politique d'un vice-président investi de l'autorité et de la capacité – et du pouvoir d'ailleurs – d'assurer la cohérence de l'ensemble de la politique de son pilier.

Le morcellement actuel des compétences de la Commission – et je suis bien placé pour en parler, puisque j'ai été quand même commissaire pendant cinq ans – mine la méthode communautaire, handicape le pouvoir d'initiative et porte préjudice à votre institution. Vous le direz à M. Barroso, de ma part.

On pouvait comprendre qu'il était malaisé de réorganiser d'emblée la structure des compétences héritées d'arrangements parfois curieux, sinon opportunistes, du passé, mais je ne comprendrais pas que le président actuel n'y mette pas l'ordre que mérite une ambition nouvelle pour cette institution.

**Michel Barnier (PPE).** - Monsieur le Président, grâce à la ténacité de la Présidence suédoise, que je remercie à mon tour, nous avons le traité de Lisbonne. Mais un traité comme celui-ci n'est pas un projet, c'est un outil, une boîte à outils au service du projet européen, et il appartient donc aux hommes et aux femmes qui animent les institutions – la Commission, son président, le Conseil – et à nous-mêmes ici de bien utiliser ces outils dans l'avenir au terme d'une période de transition qui a été très longue – trop longue

Parce que nous sommes maintenant mieux armés pour relever trois grands défis face auxquels, mes chers collègues, nous jouerons tous ensemble non seulement la crédibilité de l'Union européenne, mais, pour reprendre le mot de Václav Havel tout à l'heure, sa souveraineté.

Le premier défi, c'est celui de la crise dont on ne doit pas – dont on ne peut pas – sortir comme on y est entré, comme si rien ne s'était passé. Il y a des leçons à tirer dans notre dialogue avec les États-Unis en particulier, en matière de gouvernance, en matière de solidarité, en matière de transparence, de régulation de l'économie mondiale, et pour nous, Européens, il y a des leçons à tirer pour la sauvegarde – j'emploie ce mot à dessein –, la consolidation du marché intérieur, dans la «réconciliation du marché et du social», pour reprendre un mot que je fais mien de Mario Monti, à qui le président Barroso a d'ailleurs confié utilement une mission sur ce sujet.

Le deuxième défi, c'est celui de la croissance verte. À Kyoto, nous avons pris la tête en la matière, grâce à la Commission européenne. Nous devons garder cette position en veillant naturellement à obtenir de nos partenaires, des autres grands pays, des grandes régions, une attitude réciproque.

Et puis, le troisième défi, il consiste pour nous à être à la table, non pas «derrière la table», mais «à la table» de ceux qui vont décider de l'ordre – ou du désordre – du monde dans les vingt ans qui viennent. Ce n'est pas facile quand on est vingt-sept nations, mais c'est pourtant vital, sauf si nous acceptons, ce que personnellement je n'accepte pas, d'être des sous-traitants ou d'être sous l'influence des autres pays.

Voilà pourquoi nous mettons beaucoup de confiance dans le futur travail du haut-représentant à qui il appartiendra de créer une véritable culture diplomatique et stratégique commune. Madame, Monsieur le Président, plus tôt nous serons prêts, mieux ce sera pour les citoyens européens. Voilà pourquoi nous attendons avec impatience et confiance les décisions que vous prendrez.

**Kinga Göncz (S&D).** – (*HU*) Je voudrais faire une exception et ne pas parler du traité de Lisbonne. Je voudrais plutôt dire, à propos de l'issue du Conseil européen concernant le chapitre économique, financier et social, que nous sommes, sur un point, ravis de constater que les signes de stabilisation financière sont perceptibles dans ce document aussi. C'est aussi de cette façon que nous envisageons la situation, mais, dans le même temps, il est clair aussi que les réserves des citoyens européens sont en baisse.

Les entreprises éprouvent des difficultés à obtenir une assistance financière et des prêts bancaires, tandis que le chômage est en hausse. Tout cela figure aussi dans le document. Je pense qu'il importe de souligner que la croissance économique ne peut être durable et que nous ne pouvons envisager de voir l'Europe sortir de la crise plus forte qu'elle ne l'était tant que nous ne pourrons clairement garantir que le niveau de cohésion

sociale est non seulement maintenu mais aussi renforcé, et tant que nous ne pourrons augmenter le taux d'emploi et empêcher l'exclusion sociale.

Les méthodes dont nous disposons pour coordonner la politique sociale, basée sur une approche ouverte, s'avèrent pour le moins inefficaces. Nous devons améliorer nos méthodes de coordination. En réalité, nous avons besoin d'outils plus efficaces. La cohésion sociale et la réalisation d'une Europe sociale sont les éléments que les citoyens estiment les plus importants. Nous avons la responsabilité commune de souligner cet état de fait.

**Lena Ek (ALDE).** – (*SV*) Monsieur le Président, politique et psychologie vont de pair et, pour l'instant, nombreux sont ceux qui tentent d'étouffer les espoirs vis-à-vis des négociations sur Kyoto à Copenhague dans quelques semaines. C'est précisément la même chose qui s'est produite lorsque nous avons négocié les objectifs climatiques. Les objectifs climatiques que nous avons proposés et sur lesquels nous avons travaillé au sein de ce Parlement ont été déclarés morts et enterrés non pas une fois, mais peut-être dix fois avant que nous ayons pris la décision finale.

Il en va exactement de même avec le paquet climatique. Il a été déclaré mort et enterré par ceux qui, en réalité, sont opposés aux objectifs climatiques. Je voudrais donc inviter la Présidence européenne à poursuivre ses efforts positifs dans les négociations et son approche constructive, parce que si nous ne visons pas un accord pleinement contraignant à Copenhague, nous n'y parviendrons pas. Cependant, l'objectif à deux niveaux est extrêmement important et, dès lors, nous devons maintenant aller de l'avant avec un engagement total. Sénèque a fait observer en son temps que l'humanité peut être divisée en deux groupes: ceux qui vont de l'avant et arrivent à quelque chose, et ceux qui restent en arrière et critiquent.

**Marietta Giannakou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, j'ai pris bonne note de ce que la Présidence a déclaré au sujet de la crise économique, mais il est clair que, à l'exception d'un pays, aucun ne peut respecter le pacte de stabilité. Par ailleurs, la crise économique ne doit pas finir par devenir une crise des valeurs et des principes.

Sur la question du changement climatique, la Présidence a dit exactement ce qu'il fallait. Elle doit cependant persuader non seulement les pays en développement, mais aussi les États-Unis d'Amérique, si l'on veut un changement de situation. Elle doit prendre une réelle initiative à Copenhague.

Quant au troisième point, le traité de Lisbonne, nous sommes satisfaits. Neuf ans après la crise du traité de Nice et l'incapacité de trouver une réponse à la question institutionnelle, nous avons devant nous un traité à propos duquel certaines parties n'ont pas cessé de nous embêter avant la signature. Ce ne sont pas seulement l'institution et le Traité qui sont importants. Les personnes qui devront l'appliquer sont elles aussi importantes et, dans ce sens, la Présidence a aussi pour responsabilité, au niveau de la Commission européenne, de garantir que les personnes responsables – essentiellement le ministre des affaires étrangères – représentent tous les intérêts d'une Union bien construite.

Par ailleurs, au niveau du Conseil, et je me réfère en particulier à la question du président du Conseil, c'est une question que bon nombre d'entre nous n'ont pas acceptée. En tant que membre de la Convention européenne, je sais personnellement que nous étions nombreux à préférer que les fonctions de président du Conseil soient assumées par président de la Commission, ce qui a aussi été le cas par le passé, parce que, pour l'essentiel, le rôle du président de la Commission est de se coordonner avec le Conseil et d'éviter les conflits perturbateurs.

J'ai bon espoir que la présidence de la Commission européenne et, surtout, la Présidence du Conseil formuleront les recommandations appropriées aux États membres afin que la façon de fonctionner au sein des deux institutions ne diffère guère du *modus operandi* communautaire et de l'excellent passé que nous avons en Europe et qui nous a valu tant d'années de prospérité.

**Ramón Jáuregui Atondo (S&D).** – (*ES*) Monsieur le Président, je pense que l'accord dégagé au sujet de la question tchèque était une solution raisonnable; il n'est pas parfait, mais c'était la meilleure solution et il était nécessaire pour résoudre un problème aussi grave.

Je pense que 2010 sera sans doute une année faste pour l'Europe. Elle a un nouveau collège de commissaires, une nouvelle structure organisationnelle pour guider l'Union européenne, et un nouveau statut juridique: l'Union européenne est désormais une entité unique, appelée «Union européenne», qui a sa propre personnalité juridique et qui n'est pas que la somme des différentes nations. Ainsi que nous l'avons entendu, nous avons désormais la possibilité d'agir et il nous faut la volonté d'agir. Je pense que l'Europe doit surmonter les tendances nationalistes très graves qui nous empêchent de progresser.

Nous devrions réfléchir aux progrès que nous aurions réalisés vers l'Union européenne il y a dix ans si nous n'avions pas renoncé au franc, au mark, à la peseta, etc. Nous devons créer à nouveau ce genre d'approche dans l'esprit européen, comme le disait M. Barroso.

Je voudrais mentionner deux éléments que je considère essentiels. L'un deux est urgent: le collège des commissaires doit être approuvé en décembre à Strasbourg. Je pense qu'il est fondamental que la prochaine Présidence, en janvier, reprenne ce mandat avec cette nouvelle voie – avec un nouveau collège de commissaires – déjà en place à la fin de cette année.

Deuxièmement, je tiens à rappeler la raison qui sous-tend l'Union européenne – ce pour quoi l'Union européenne se bat. Je pense que, dans les plus grands forums mondiaux, des décisions très importantes sont en jeu et que l'Europe doit s'exprimer d'une seule voix, d'une voix forte, afin de défendre les caractéristiques de notre projet: un modèle social et une nouvelle structure juridique, économique et politique dans un monde dans lequel l'État joue un rôle plus significatif et dans lequel le marché est meilleur. L'Europe a besoin d'une voix plus forte et plus unie.

**Olle Schmidt (ALDE).** – (*SV*) Monsieur le Président, la Présidence suédoise mérite nos félicitations. Cette tête de mule à Prague a fini par signer et nous voilà enfin arrivés à bon port. Il est à espérer que ce ne sont pas les questions institutionnelles qui vont occuper notre temps les dix prochaines années, même si Václav Havel, en véritable héros européen, était disposé à aller plus loin. Je trouve décevant que la République tchèque soit exemptée de la Charte des droits fondamentaux. Ainsi que M. Duff l'a indiqué, c'est déjà bien assez que la Pologne et le Royaume-Uni bénéficient d'exemptions.

Il faut dégager un accord mondial à Copenhague, dans lequel les nations riches du monde assumeront une plus grande part de responsabilités. Les nations pauvres ne sont pas responsables du réchauffement de la planète. Bien sûr, dans le même temps, les économies émergentes doivent faire des efforts aussi. Enfin, Madame la Ministre, le processus de désignation du président et du ministre des affaires étrangères qui arrivera à son terme lors du sommet de la semaine prochaine aurait dû se dérouler de façon plus transparente. Les cachotteries actuelles sont embarrassantes pour une Europe démocratique et je ne pense pas être le seul de cet avis.

**Tunne Kelam (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, j'aurais trois observations à faire. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'UE a plus que jamais besoin d'une politique commune en matière de sécurité et d'énergie qui soit efficace et se fonde sur la solidarité. Seule une politique de ce genre peut empêcher des accords Schröder-Poutine de se reproduire.

Deuxièmement, nous devons nous rendre compte de l'importance, dans cette nouvelle situation, d'avoir une Commission qui se renforce constamment et puisse se charger de mettre en œuvre le traité de Lisbonne.

Troisièmement, en ce qui concerne les nouveaux postes, nous avant tout besoin de courage pour proposer et soutenir non pas des portefeuilles, mais des personnalités qui aient une vision à long terme et s'engagent en faveur du maintien des valeurs européennes.

Par conséquent, afin de relever ces nouveaux défis de taille, l'UE a une fois encore besoin de deux hommes d'État européens de la trempe d'Adenauer, de Schuman ou de De Gasperi. Nous devons les chercher sans préjugés. Ces hommes d'État peuvent aussi être trouvés dans les nouveaux États membres, qui devraient assurément être représentés dans la future troïka. Václav Havel nous a dit aujourd'hui que l'Europe était la patrie de nos patries. À partir de là, je pense que nous pouvons parvenir à mettre en œuvre le traité de Lisbonne.

**Sandra Kalniete (PPE).** – (*LV*) Quel plaisir de voir le traité de Lisbonne enfin prêt à entrer en vigueur et de pouvoir discuter de qui sera le président de l'Europe! Présider le Conseil européen ne veut pas dire présider l'Europe, mais plutôt être aux côtés des États membres de l'Union européenne, des dirigeants des États membres, les soutenir et les encourager à renforcer le rôle de l'Union européenne parmi les grands États du

monde de demain. Je tiens à indiquer que M<sup>me</sup> Vaira Vīķe-Freiberga, l'ancienne présidente lettone, a toutes les qualités personnelles de leadership et l'expérience politique du leadership pour faire une bonne présidente du Conseil européen. Son destin symbolise l'histoire de notre continent divisé – réfugiée après la Seconde Guerre mondiale, elle est retournée en Lettonie; dès que notre pays a retrouvé sa liberté, elle y est revenue pour en devenir la présidente. Durant les huit années de sa présidence, la Lettonie est devenue membre de l'Union européenne et de l'OTAN. Vaira Vīķe-Freiberga est une fervente citoyenne européenne. Cette personne très instruite et puissante a une bonne compréhension des défis qui attendent l'Europe. Elle est aussi tout à fait en mesure de prendre des décisions impopulaires, au besoin.

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D).** – (*HU*) Madame la Présidente, en tant que représentant du premier État membre à avoir ratifié le traité de Lisbonne, je tiens à féliciter la Présidence suédoise au nom de la Hongrie. Elle a fait de l'excellent travail. Cette Assemblée a reçu la visite d'un Tchèque qui est un ami de l'Europe, M. Havel, alors que le président tchèque, M. Klaus, a suscité beaucoup d'inquiétudes et ne s'est pas montré un ami de l'Europe.

Nous devons finaliser le plus tôt possible l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la désignation de la nouvelle Commission et la mise en place des structures pertinentes afin de pouvoir nous concentrer sur le travail à proprement parler.

Je trouve qu'il est très important que le traité de Lisbonne soit le premier à parler des droits des personnes appartenant à des minorités. J'invite M<sup>me</sup> Wallström, qui a toujours activement défendu les minorités, à rappeler au président Barroso de tenir sa promesse et que le futur commissaire chargé des droits fondamentaux devra s'occuper des droits des minorités, y compris ceux des minorités indigènes, comme les Sami, et ceux des minorités d'immigrés et de Roms.

**Mairead McGuinness (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, en Irlande, les citoyens nous demandent si la ratification du traité de Lisbonne a généré beaucoup d'excitation. En réalité, je leur réponds que non, parce que cela a pris trop de temps et que la naissance et l'accouchement ont été trop difficiles. Nous sommes soulagés et, dans une certaine mesure, satisfaits, mais nous nous apercevons, comme c'est le cas dans le débat qui nous occupe, que le vrai travail commence maintenant et qu'il est difficile de désigner les bonnes personnes. Ce n'est pas une mince affaire, car il faut désigner les bonnes personnes pour tous ces postes très importants que nous avons créés. Je regrette que cela prenne autant de temps, parce que la formation finale de toutes les institutions – et nous avons du pain sur la planche – s'en trouve retardée, mais sans doute vaut-il mieux que nous prenions le temps de trouver les bonnes personnes.

Comme nous les avons décrits, les postes les plus prestigieux sont importants et il faudra pour les occuper des personnes avec de l'engagement, du dévouement et le souhait d'améliorer l'Union européenne et pas seulement d'avoir un poste.

Pour terminer, sur la question des institutions fortes, M. Barroso a absolument raison. Vous devez entendre ce que nous avons à dire dans ce Parlement. Écoutez attentivement. Nous sommes les plus proches de nos électeurs. Nous sommes directement élus.

**Petru Constantin Luhan (PPE).** – (RO) J'apprécie tout particulièrement ce qu'a déclaré M. Reinfeldt et je salue notamment le fait que l'Union européenne ait dégagé une position commune pour la conférence de Copenhague à l'occasion du Conseil européen d'octobre.

L'Union européenne a déjà adopté, de sa propre initiative, des mesures robustes pour lutter contre le changement climatique et progresser vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est clair toutefois que les efforts en solo de l'Union européenne ne peuvent garantir la réussite absolue lors des négociations internationales.

Je pense qu'il est extrêmement important pour l'Union européenne de faire la transition vers un objectif de réduction supérieur à 20 %, tout en maintenant certaines conditions sans lesquelles nous estimons que l'effort de l'UE serait excessif.

Ces conditions se rapportent notamment à la nature contraignante du futur accord. En outre, les pays développés doivent adopter des objectifs spécifiques de réduction des émissions comparables à ceux adoptés par l'UE, parallèlement aux contributions correspondantes des pays en développement.

**Heidi Hautala (Verts/ALE).** – (*FI*) Madame la Présidente, nous nous trouvons dans une situation très intéressante pour l'instant au sein de cette Assemblée, une situation dans laquelle les trois institutions sont représentées par une femme: M<sup>me</sup> Malmström pour la Suède, le pays qui assure la Présidence, M<sup>me</sup> Wallström pour la Commission, et vous, Madame la Présidente, pour le Parlement. Je souhaiterais que les plus hauts postes soient régulièrement occupés par des femmes de tête, bien plus que ce n'est le cas pour le moment. Je sais que M<sup>me</sup> Wallström et M<sup>me</sup> Wallis, la vice-présidente du Parlement européen, ont présenté une

initiative intéressante et qu'elles nous ont incluses aussi, en tant que femmes du Parlement et de la Commission, dans ce processus.

Nous avons écrit au président de la Commission, M. Barroso, pour lui dire que nous souhaitions des changements, ainsi qu'un équilibre plus juste entre hommes et femmes au sein de la Commission et dans les autres postes importants. J'espère que nous saisirons cette occasion, car, même si le président de la Commission européenne soutient pleinement notre point de vue, les chefs d'État ou de gouvernement ne font malheureusement rien pour assumer leurs responsabilités dans cette déplorable situation. Nous ne pouvons permettre que l'Union soit continuellement représentée par des hommes uniquement.

**Jaroslav Paška (EFD).** – (*SK*) Je voudrais commencer par faire part de mon soutien au président Klaus et à la position de la République tchèque. J'imagine que, tout comme l'Allemagne a dû écouter la décision de la Cour constitutionnelle, M. Klaus a lui aussi dû attendre la décision de la Cour constitutionnelle.

En ce qui concerne cette approche, j'estime que son comportement est le comportement responsable d'un homme d'État qui, tant qu'il sentait une certaine incertitude juridique, a attendu l'avis de l'institution compétente, à savoir la Cour.

Je tiens également à souligner que le traité de Lisbonne entre en vigueur à un moment de crise économique en Europe. Les actuelles décisions des gouvernements qui ont pris des mesures pour surmonter cette crise économique s'avèrent inefficaces et, dans cette perspective, je pense que nous devons à l'avenir agir de façon plus coordonnée et ne pas prendre des décisions ponctuelles qui ne produisent pas des effets suffisants en termes de soutien à l'emploi et au développement économique.

Je pense donc que, lors de la désignation de la nouvelle Commission, nous devons veiller à ce que celle-ci soit composée d'experts et de professionnels.

**Enikő Győri (PPE).** – (*HU*) Je suis résolument convaincue que le traité de Lisbonne permettra sans aucun doute à l'Europe de fonctionner de manière plus sûre et plus logique, en se concentrant davantage sur les problèmes qui affectent le quotidien des citoyens.

Nous devons toutefois nous demander quel prix nous avons payé pour y parvenir. Le prix que nous avons payé est que nous avons revu nos valeurs à la baisse et que nous avons laissé le pragmatisme l'emporter sur ces valeurs. Vous savez de quoi je veux parler. L'Union européenne a accepté la demande absurde du président tchèque, sans parler du fait qu'il a déclaré que l'exemption tchèque était nécessaire en raison des décrets Beneš. Laissez-moi vous rappeler que c'est en vertu des décrets Beneš que des millions de Hongrois et d'Allemands ont été privés de leurs droits électoraux et ont été déportés. Ce que l'Union européenne a fait est pour moi inadmissible d'un point de vue légal, politique et moral.

Nous avons critiqué le système constitutionnel tchèque du point de vue juridique, nous avons surveillé la position du parlement tchèque et nous incluons le document au niveau politique en vue des futures adhésions, peut-être en pénalisant un pays qui n'a rien à voir avec tout cela, la Croatie. Sur le plan moral, il est inadmissible d'accorder une exemption sur un tel sujet.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D).** – (RO) Je suis ravie que le Conseil européen ait adopté la stratégie sur la région de la mer Baltique. Il s'agit là d'un modèle que l'Union européenne doit aussi appliquer à la région du Danube, de façon à contribuer au développement économique ainsi qu'à la cohésion économique et sociale de cette région et, surtout, à la compétitivité de l'Union européenne.

L'Union européenne participera à la conférence de Copenhague en tant que leader de la lutte contre le changement climatique. L'Union européenne s'est déjà engagée unilatéralement à réaliser l'objectif «20-20-20». Le paquet sur l'énergie et le changement climatique fait partie de la législation communautaire et est en cours de mise en œuvre.

J'invite l'Union européenne à définir sans délai un cadre efficace et novateur pour le financement de l'économie éco-efficace.

En outre, l'Union européenne doit aussi se concentrer sur le financement de mesures appropriées d'adaptation au changement climatique.

Enfin, l'Union européenne doit être en mesure de générer des investissements dans l'industrie et les services publics afin de protéger l'emploi.

**Kinga Gál (PPE).** – (*HU*) Madame la Présidente, Mesdames Malmström et Wallström, deux décennies se sont écoulées depuis l'effondrement du rideau de fer. Si dans certains nouveaux États membres le changement de régime s'est fait dans le cadre de la légalité et de la structure de l'État, le passé est toujours présent dans les attitudes politiques et les réactions des autorités dans les situations délicates. Réfléchissons aux événements qui se sont produits à Budapest à l'automne 2006, alors que ceux dont les libertés les plus fondamentales et les droits de l'homme ont été foulés au pied à l'époque n'ont pas encore reçu vérité et justice, sans parler de ceux qui appartiennent à des minorités nationales au sein de nouveaux États membres et qui, aujourd'hui encore, font l'expérience amère de la discrimination qui sape leurs droits et leurs perspectives d'évolution.

C'est précisément en raison des dispositions prévues par le traité de Lisbonne que la Commission européenne doit se préparer à faire le nécessaire pour que, lorsque les portefeuilles seront créés, un accent suffisant soit mis sur la question des droits de l'homme et des libertés au sein de l'Union européenne. Dans le même temps, les compétences de ces portefeuilles doivent s'étendre à la protection des droits des minorités nationales traditionnelles et des minorités linguistiques, car nous sommes d'avis qu'il reste fort à faire dans ce domaine. Que cela nous plaise ou pas, des problèmes non résolus affectant ces communautés indigènes subsistent au sein de l'Union européenne. L'Union européenne doit s'y atteler et c'est son devoir d'aider les citoyens qui se battent pour faire valoir leurs droits.

**Czesław Adam Siekierski (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, l'adoption de ce traité de Lisbonne tant attendu est désormais chose faite. Il entraînera à n'en pas douter un renforcement et une amélioration de l'Union européenne à l'avenir.

Pour l'heure, l'introduction du Traité exige toute une série de décisions concernant l'autorité, le personnel et, surtout, la mise en place d'une formule en vue de la coopération entre les nouveaux dirigeants — des dirigeants qui doivent faire de la nouvelle vision de l'Europe une réalité. Les questions liées au Traité ne doivent pas nous empêcher de voir les problèmes qu'il est urgent de résoudre, à savoir la lutte active contre la crise économique, les mesures nécessaires pour combattre la hausse du chômage et l'organisation du contrôle des institutions financières.

Il est important et nécessaire de dégager un accord à Copenhague, mais une période de crise n'est pas le moment idéal pour décider quels montants seront alloués à cet objectif, par quels pays et quelles organisations internationales, ni quels seront leurs engagements. La tâche la plus importante aujourd'hui pour l'Union européenne et ses États membres consiste à résoudre les problèmes économiques et sociaux.

**Seán Kelly (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, comme pour ma collègue, M<sup>me</sup> McGuinness, c'est un grand honneur pour moi d'être présent aujourd'hui à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du Mur et à la veille de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. C'est un privilège, notamment parce que 67 % des Irlandais ont voté pour le traité de Lisbonne, ce qui reflète le soutien apporté aux travaux de l'Union européenne au fil de tant d'années.

Dans les années à venir, les citoyens réfléchiront aussi au démantèlement de l'URSS et verront qu'il n'a pas entraîné une prolifération de guerres civiles, comme ce fut le cas dans tellement de pays, en ce compris le mien, lorsque la paix et la liberté sont arrivées mais ont entraîné la guerre civile.

Les historiens épingleront le rôle de l'Union européenne, qui a proposé son soutien et ses conseils à ces pays afin d'éviter les guerres civiles.

Enfin, il a beaucoup été question des noms proposés aux postes de président et de haut-représentant. Je pense que nous devons aussi prêter attention au titre. Si le président n'est pas un *president*, mais un *chairman*; pourquoi ne pas l'appeler ainsi? Il est déroutant pour les citoyens d'avoir trois présidents.

**Gay Mitchell (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais avant toute chose dire combien j'ai été ravi d'assister aux Journées du développement à Stockholm et féliciter la Présidence pour la façon dont ces journées ont été organisées.

J'ai récemment participé à un débat sur la radio publique irlandaise, RTÉ, avec une dame qui était très inquiète de nous voir réduire les dépenses en matière de santé sans rien faire par ailleurs pour réduire les dépenses dans le domaine de l'aide au développement. J'ai dû lui expliquer que les deux ne s'excluaient pas. Nous pouvons faire les deux. Je voudrais insister, comme nous nous concentrons tellement sur la nécessité d'une reprise en Europe et sur la nécessité de surmonter la crise dans laquelle nous nous trouvons – ce qui, bien entendu, doit figurer en première place de notre agenda domestique –, je voudrais insister pour que nous ne perdions pas de vue le fait que onze millions d'enfants meurent chaque année dans le monde en

développement, dont cinq millions parce qu'ils n'ont pas les médicaments dont nous disposons depuis trente ans.

S'il-vous-plaît, laissons cela en haut des priorités et assurons-nous, lorsque nous désignerons la nouvelle personnalité chargée des relations extérieures, que ce problème reste un de nos objectifs clés. Félicitations pour tout ce que vous avez réalisé jusqu'à présent.

Crescenzio Rivellini (PPE). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il est tout à fait approprié que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et la désignation des membres du Conseil se produisent vingt ans après la chute du Mur. La chute du Mur a marqué le début de la véritable Europe. Il y a vingt ans, un mur s'est effondré, un mur de béton, plein de préjugés, de tyrannie et de faim pour tant de citoyens de l'Est. Aujourd'hui, nous devrions cesser de fêter la chute du Mur et nous demander plutôt ce que nous devrions faire maintenant qu'il n'existe plus. En réalité, d'autres murs se sont dressés dans l'intervalle: le mur entre les pays du Nord et du Sud de la planète, entre les pays riches et les pays pauvres, entre les pays qui produisent des marchandises et ceux qui produisent des idées. Ces murs sont bien plus hauts et plus difficiles à démolir; ils peuvent causer des problèmes plus graves pour l'humanité dans son ensemble, et aussi des guerres.

Voilà pourquoi les candidats du Conseil européen, qui devront être désignés après Lisbonne, ne doivent pas être choisis par un petit nombre à huis clos. Ceux qui souhaitent apporter leur contribution et ceux qui veulent se porter candidats doivent faire connaître au Parlement européen et à l'Europe ce qu'ils ont l'intention de faire et ce qu'ils sont capables de faire. Si nous abattons ce mur de la «désignation», en vertu duquel les futurs candidats sont choisis sur la base d'équilibres entre les nations et non en vertu de leurs qualités personnelles, alors nous serons enfin parvenus à construire la nation européenne.

**Andrew Henry William Brons (NI).** – (*EN*) Madame la Présidente, le dirigeant de l'opposition britannique a annoncé son intention de renégocier certaines parties du traité de Lisbonne. Bien entendu, il faudrait pour ce faire le consentement des 27 pays. Il a également annoncé l'introduction d'un projet de loi sur la souveraineté, qui rendrait un référendum obligatoire en cas de nouveaux traités. Bien sûr, les gouvernements suivants pourraient facilement annuler cette obligation.

Le Conseil et la Commission auraient-ils l'amabilité de reconnaître que les projets du chef des conservateurs ne sont que du vent? Son parti doit décider soit d'accepter le traité de Lisbonne soit, et ce serait à mon sens encore la meilleure solution, retirer complètement le Royaume-Uni de l'Union européenne.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous venons d'avoir un débat très intéressant et je vous remercie de vos commentaires.

La Présidence suédoise partage votre joie de voir le traité de Lisbonne finalement ratifié dans les 27 pays. Cela nous donnera une Europe plus efficace, plus démocratique, et nous donnera un rôle renforcé sur la scène mondiale. Je m'en réjouis beaucoup.

Je suis aussi d'accord avec ceux qui ont dit que, même si c'était peut-être une coïncidence, c'était une semaine très bien choisie par le président Klaus pour signer le traité: la même semaine nous célébrons la chute du mur de Berlin, la fin de la dictature communiste, le commencement de l'unité européenne et finalement la victoire des idées de Robert Schuman sur celles de Joseph Staline.

#### (Applaudissements)

(EN) À propos de la République tchèque, je souhaiterais répondre à la question de M. Duff en indiquant que ce que les Tchèques ont obtenu n'est pas une exemption totale de la Charte des droits fondamentaux. Le protocole 30 ne suspend pas la nature contraignante de la Charte vis-à-vis du Royaume-Uni, de la Pologne ou de la République tchèque. Il ne fait que limiter la façon dont la Cour peut l'utiliser et, au final, c'est à la Commission et à la Cour qu'il appartiendra de l'interpréter en cas de conflit éventuel.

Ainsi que le Premier ministre l'a indiqué avant de s'en aller, la consultation avec ses 26 collègues est en cours. Elle est difficile, mais tel est son objectif. Il les a déjà invités à un déjeuner de travail jeudi prochain.

Il est encore trop prématuré pour spéculer sur des noms. Je lis aussi les journaux. J'ai entendu des noms dont vous ne vouliez pas; j'ai entendu des noms que vous souhaiteriez. Je pense aussi avoir repéré ici au Parlement l'une ou l'autre candidature pour le poste. Vous êtes encouragés à soumettre vos candidatures à la présidence – nous les examinerons. Il reste encore une semaine avant jeudi. Bien sûr, nous avons aussi entendu vos préoccupations concernant l'équilibre régional et l'égalité des genres – une question qui me semble à moi aussi capitale. Nous devrions pouvoir montrer aux citoyens européens que l'Europe n'est pas dirigée que par

des hommes. Toutefois, comme le Premier ministre l'a indiqué, il n'y a que deux postes à pourvoir. Toutes ces exigences sont très difficiles à satisfaire, mais nous ferons du mieux que nous pourrons et nous avons écouté votre conseil.

S'agissant du haut-représentant, il ou elle établira et finalisera le cadre que nous venons d'adopter en rapport avec le service européen pour l'action extérieure. Cela se fera de concert avec le Parlement avant qu'il ou elle ne le présente au Conseil au plus tard en avril de l'année prochaine.

Comme on l'a indiqué à maintes reprises, le haut-représentant sera aussi soumis à des questions et à des auditions ici au Parlement. Ainsi, il pourra vous présenter ses points de vue sur la politique étrangère et en discuter avec vous.

En ce qui concerne l'économie, je voudrais dire à Marita Ulvskog, qui n'est peut-être pas présente pour l'instant, que la Présidence suédoise ne renonce en aucun cas à ses ambitions sur les stratégies de retour à la normale. Au contraire, il est essentiel que nous nous en tenions – pas maintenant, mais bientôt – aux deux stratégies de retour à la normale. Car si nous ne le faisons pas, si nous permettons à nos économies de creuser les déficits budgétaires, ce sont les membres les plus vulnérables de notre société qui en pâtiront, ce que nous voulons éviter.

Nous apercevons la lumière au bout du tunnel. La reprise économique est en cours, mais, dans la plupart des pays, nous continuons de connaître un chômage élevé et, par conséquent, il est trop tôt pour mettre les stratégies de retour à la normale en place. Nous devons toutefois en discuter et, pour ce faire, il nous faut un plan si nous voulons laisser aux générations futures une économie durable.

Enfin, à propos du changement climatique, nous n'avons pas revu nos ambitions à la baisse. La Présidence suédoise, la Commission et bien d'autres travaillent jour et nuit. Nous convainquons, nous négocions, nous argumentons, nous nous efforçons de gagner nos partenaires à notre cause. Il y a eu quantité de réunions et d'autres encore sont prévues, même s'il ne reste que 25 jours avant Copenhague.

Il est vrai que le monde entier est conscient du problème et que beaucoup de choses se passent dans de nombreux pays partout dans le monde. C'est encourageant, mais cela ne suffit pas si nous voulons respecter l'objectif des 2 °C.

Nous n'avons pas toutes les cartes en main pour parvenir à un accord juridiquement contraignant, c'est un fait. Je le déplore, mais c'est un fait. Nous pouvons dire que nous nous démenons encore pour y parvenir nous en sommes encore là, mais cela ne se produira pas parce que plusieurs partenaires disent qu'ils ne sont pas encore prêts à franchir ce pas. L'Europe est toujours en tête et nous continuons d'œuvrer à un accord très ambitieux, avec un cadre clair qui rassemblera tous les partenaires et comportera un calendrier de négociations. L'objectif consiste à remplacer Kyoto par un accord contraignant. Je tiens à remercier le Parlement pour le travail qu'il réalise pour l'instant ainsi que pour le travail qui l'attend au lendemain de Copenhague.

L'Europe est toujours en tête. Nous le resterons. Nous avons les ambitions les plus élevées, jusqu'ici. Nous avons confirmé les estimations de la Commission et nous les soutenons. Nous sommes prêts à assumer notre rôle. Il y aura une clé de répartition mondiale basée sur les émissions et sur les capacités de paiement. Nous avons un groupe de travail qui se penche sur le partage des responsabilités en interne. Néanmoins, les États membres ne sont pas encore disposés à révéler les montants exacts que nous allons payer. En effet, nous voulons continuer à faire pression sur les autres pays, parce qu'ils doivent aussi payer leur part, puisque c'est dans leur intérêt.

Nous allons donc consacrer chaque minute à y travailler. Nous vous remercions de vos encouragements et nous attendons avec impatience de collaborer avec le Parlement sur cette question et sur d'autres.

**Margot Wallström,** vice-présidente de la Commission. – Comme la ministre suédoise a parlé français et anglais, il faut que je parle suédois.

(SV) Madame la Présidente, je vais tâcher de m'exprimer en suédois et de formuler quelques remarques sur une question importante qui a été soulevée ici aujourd'hui: comment le texte du nouveau Traité est-il lié à la réalité que nous voulons changer, comment le texte du nouveau traité de Lisbonne est-il supposé nous guider et nous donner les outils dont nous avons besoin pour prendre des décisions sur la manière de lutter contre le changement climatique, sur la façon de surmonter la crise économique et ce qu'elle ne manquera pas d'entraîner dans son sillage, à savoir le chômage et les problèmes sociaux, ainsi que sur la manière de résoudre les problèmes de l'immigration et les autres questions qui figurent parmi nos priorités?

Voilà comment tous ces éléments sont liés, ainsi que M. Barnier l'a dit tout à l'heure. Ils sont bien entendu liés à la mise en œuvre et à l'exécution, ainsi qu'aux personnes que nous allons désigner en tant que représentants au sein de la Commission et, évidemment, en tant que mandataires pour les postes qui sont pour l'instant à pourvoir. Comme vous le savez, il se fait, en suédois du moins, que «l'homme de la situation est souvent une femme» et je pense que cela s'applique dans ce cas aussi. Heureusement, je sais que le président de la Commission me soutient lorsque je dis que la procédure qui nous attend est, de toute évidence, très importante d'un point de vue démocratique. Il s'agit aussi d'une occasion pour les États membres de montrer qu'ils ne manifestent pas un intérêt de pure forme pour cette question, mais qu'ils disposent en effet de candidates compétentes et capables qu'ils sont prêts à nous soumettre.

Autrement, alors que nous constituons une majorité au sein de la population de l'UE, nous allons devenir une minorité au niveau de la prise de décision démocratique. Comme Václav Havel l'a écrit et dit à maintes reprises, la démocratie n'est pas quelque chose qui est, une fois pour toutes et de manière irrévocable, tombé du ciel; la démocratie est une chose que nous devons maintenir et défendre encore et toujours. Nous avons bien entendu travaillé en étroite collaboration avec la Présidence suédoise et je voudrais une fois encore, en mon nom et au nom de la Commission, exprimer ma gratitude pour le travail qui – je le sais – a été réalisé par la Présidence suédoise, notamment dans la préparation de ce qui est en train d'être mis en œuvre.

Ainsi que M. Barroso l'a indiqué un peu plus tôt, la Commission a pris aujourd'hui une décision sur les premières mesures dont nous devons assumer la responsabilité, à savoir l'initiative des citoyens. Nous entamerons toute une série de consultations après avoir envoyé un livre vert contenant dix questions. Si nous pouvons obtenir un nombre suffisant de réponses d'ici fin janvier, nous espérons, après un bref débat, y compris ici au Parlement, pouvoir élaborer la nouvelle initiative des citoyens pour qu'elle soit prête à être en place pour la fin de l'année prochaine. Assurément, il s'agit là d'un bon exemple de l'utilisation que nous pouvons faire des nouvelles dispositions du traité de Lisbonne et des nouvelles possibilités qu'il offre afin de donner aux citoyens une voix plus forte et davantage d'influence.

La question du climat et les négociations à ce propos ont déjà été mentionnées par bon nombre d'entre vous et par la ministre des affaires européennes. Naturellement, la plus grande force qui est la nôtre est de nous exprimer d'une seule voix et de continuer à insister sur un accord solide et, bien sûr, contraignant. De toute évidence, nous serons en mesure de nous pencher sur la forme de cet accord lorsque nous saurons ce que nos partenaires mettent sur la table en termes d'offres et de contre-offres. Enfin, j'espère évidemment que nous continuerons de coopérer étroitement sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Ce travail doit débuter maintenant, tant ici qu'au sein de la Commission, et c'est avec plaisir que je présenterai aussi à M. Barroso les points de vue du Parlement sur la façon dont les activités de la Commission doivent être organisées. Je le répète, nous sommes les gardiens du Traité et nous ne manquerons pas de veiller à ce que le Traité soit respecté à la lettre.

(Applaudissements)

La Présidente. – Le débat est clos.

#### Déclarations écrites (article 149)

**Elena Oana Antonescu (PPE),** par écrit. – (RO) L'application de la législation sur les échanges de certificats d'émissions polluantes entraîne des coûts qui seront répartis de différentes manières dans chaque pays, conformément au modèle économique en place dans chaque pays. Certains pays ont déjà un éventail plus large d'options leur permettant de réduire les émissions sans hausse significative des prix de l'énergie. Les pays qui traversent toujours des processus de restructuration du secteur énergétique subiraient les conséquences de ces mesures au niveau des consommateurs de façon disproportionnée par rapport à leur capacité de payer les coûts de ces changements. Un pays qui a une large part d'énergie éolienne dans son bouquet énergétique a pris la liberté d'investir dans les sources d'énergie durables alors qu'elles étaient déjà développées, entraînant ainsi une pollution du processus. D'autre part, un pays qui dépend encore dans une large mesure de la production d'énergie à base de charbon est confronté à un fossé technologique qu'il doit combler, et ce tout en réduisant ses émissions polluantes. Les pays d'Europe de l'Est se trouvent dans cette dernière situation. C'est pourquoi je pense que la décision relative au financement de la lutte contre le changement climatique doit tenir compte de ce facteur et exempter les pays du dernier cycle d'élargissement du paiement de certaines taxes qui imposeraient une charge excessive pour ces économies.

**Elena Băsescu (PPE),** par écrit. – (RO) Pour l'instant, le Conseil européen accorde une attention toute particulière à la situation économique et financière de l'Union européenne. La crise financière mondiale a frappé les États, les citoyens et les entreprises de l'Europe de plein fouet. Dès lors que la situation du chômage

en Europe devrait continuer de se dégrader, un engagement constant doit être pris en faveur de politiques du marché du travail dynamiques. La Commission européenne a prévu un taux de chômage de 10,25 % dans les 27 États membres. Le Conseil et la Commission doivent poursuivre leurs efforts afin de concevoir des stratégies de retour à la normale en coopération avec le Parlement européen et les États membres, en mettant en œuvre le plan européen pour la relance économique.

Au moment de fixer des délais pour que les gouvernements mettent un terme à leurs stratégies de sortie de crise, la situation et les engagements de chaque État membre doivent être pris en considération séparément. Dans le cas de la Roumanie, il est prévu que les accords passés avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international couvrent 2009 et 2010. Par conséquent, toute cessation du soutien financier dont elle bénéficie perturbera le programme anticrise que la Roumanie a lancé. Il est regrettable que l'instabilité causée par le blocage de la majorité parlementaire en Roumanie (PSD (parti social-démocrate) + PC (parti conservateur), PNL (parti libéral national), UDMR (union démocratique des Hongrois en Roumanie) inspire des doutes concernant la réception de la troisième tranche du FMI.

**Dominique Baudis (PPE),** par écrit. – Suite aux négociations lors du Conseil européen des 29 et 30 octobre et à la décision de la Cour constitutionnelle tchèque le 3 novembre, le président de la République tchèque, M. Vaclav Klaus, a signé le traité de Lisbonne.

Il va désormais pouvoir s'appliquer, dotant les institutions d'un haut-représentant pour les affaires étrangères et d'un président du Conseil stable pour deux ans et demi. La structure de la nouvelle Commission, comme le choix des personnalités qui occuperont les postes de président du Conseil ou haut-représentant pour les affaires étrangères sont cruciaux.

Le choix du président du Conseil est crucial car c'est lui qui, pendant deux ans et demi, incarnera l'Europe. Et, à l'heure de la mondialisation et des rapports de force entre continents, celui du haut-représentant pour les affaires étrangères revêt une importance stratégique indéniable.

Le 19 novembre, un Conseil européen extraordinaire se réunira pour négocier les nominations. Nous sommes à un tournant de l'histoire européenne. Les choix que vous ferez, Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, détermineront l'Europe que vous voulez demain. Alors soyez ambitieux, car l'Europe doit être dynamique, volontaire, efficace et politique si l'on souhaite qu'elle continue à avancer.

**Maria Da Graça Carvalho (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Je salue l'engagement ferme pris par les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE lors du Conseil européen du mois dernier en vue de mener la lutte contre le changement climatique.

Les dirigeants européens ont confirmé les estimations selon lesquelles, d'ici 2020, le coût total de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement pourrait se monter à 100 milliards d'euros par an. L'UE a renforcé sa position de négociation en dégageant un accord sur le financement nécessaire pour aider les pays en développement et, en particulier, les pays les plus pauvres. Je suis toutefois préoccupée par le fait qu'aucune décision claire n'a été prise concernant la contribution de l'UE et la part de chaque État membre dans la charge totale, en tenant compte de la capacité de paiement de chaque pays. Pour que la conférence de Copenhague soit couronnée de succès, il est vital de dégager un accord politique couvrant plus largement les aspects les plus importants, notamment en ce qui concerne les engagements que toutes les parties prenantes doivent prendre.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) Nos dirigeants européens ne sont pas encore parvenus à sortir de l'impasse au fond de laquelle les ont menés les négociations préparatoires à la conférence à Copenhague. Bien entendu, ce sommet a été présenté dans les médias comme une réussite, alors qu'en réalité, nous n'avons obtenu que du verbiage. Nos dirigeants européens avaient l'occasion de présenter une offre de financement juste et crédible au monde en développement, de manière à couvrir le coût du changement climatique qui frappe en particulier leurs pays, mais qui est causé par nous-mêmes dans le monde développé. Ce sommet n'a pas été à la hauteur des attentes de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire de ce Parlement et de la société civile partout dans le monde, qui demandaient pas moins de 30 milliards d'euros que l'UE devait promettre et, surtout, l'engagement ferme que ce financement serait nouveau et viendrait s'ajouter à l'aide au développement existante.

Copenhague ou pas Copenhague, le changement climatique sera avec nous pour les décennies à venir. C'est là la plus grande épreuve jusqu'ici pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons parvenir à un accord contraignant à Copenhague et, pour ce faire, nous avons besoin que nos dirigeants européens fassent preuve d'un véritable courage politique et non de verbiage.

**Diogo Feio (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) En ce moment où l'Europe est enfin parvenue à surmonter la crise des traités dans laquelle elle était empêtrée et où le traité de Lisbonne a enfin été ratifié par les 27 États membres, je salue la création d'un nouveau cadre juridique et institutionnel qui permettra au fonctionnement de l'Union d'être adapté à sa taille actuelle, tout en consolidant les pouvoirs du Parlement et en se concentrant spécifiquement sur le rôle des parlements nationaux dans l'intégration européenne.

C'est le moment que nous attendions et, avec l'approbation du traité de Lisbonne, il s'agit là d'une occasion pour l'Union, maintenant qu'elle est dotée d'un nouveau cadre institutionnel, de s'occuper des tâches essentielles qu'elle aura à accomplir dans un avenir immédiat. À cet égard, je dois mentionner l'action qui est attendue de l'Union européenne afin de combattre la crise, de stimuler l'économie, de renforcer la confiance du marché et, surtout, d'améliorer le niveau de chômage en Europe. À présent que nous constatons des signes de reprise économique, nous devons centrer nos efforts sur le soutien à l'économie européenne, en accordant une attention toute particulière aux secteurs primaire et secondaire - notamment à l'agriculture - qui ont été particulièrement touchés par la crise, ainsi qu'à la création d'une structure européenne de surveillance.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** par écrit. – (*PT*) Une fois de plus, la priorité numéro un de ce Conseil européen a été, malheureusement, d'adopter les conditions garantissant l'entrée en vigueur du soi-disant traité de Lisbonne pour la fin 2009, autrement dit, d'adopter des positions permettant la ratification rapide par la République tchèque. Les principales préoccupations des dirigeants de l'Union européenne concernent les questions institutionnelles qui permettent de progresser rapidement vers l'intégration capitaliste, fédéraliste et militariste de l'Union européenne.

Les questions relatives à la crise économique, financière et sociale ont donc été mises sur la touche. En effet, les maigres progrès réalisés sont le résultat d'une pression considérable exercée par d'importants secteurs de plusieurs États membres, dont la crise laitière est un exemple. Même dans ce cas-ci, le Conseil n'est pas allé plus loin qu'une augmentation de 280 millions d'euros à peine du budget 2010.

Néanmoins, les propositions que la Commission européenne vient de soumettre sur la base des lignes directrices du Conseil sont pour le moins inquiétantes en ce qui concerne le déficit excessif et la hausse annoncée de l'âge de départ à la retraite. Plutôt qu'une réponse aux graves problèmes sociaux de la pauvreté et du chômage, ils proposent des mesures qui exacerberont la situation sociale et les inégalités flagrantes qui existent déjà.

**Zita Gurmai (S&D),** par écrit. – (EN) La réunion du Conseil était capitale pour l'Union européenne, car elle a levé le dernier obstacle à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Gardons-nous cependant de la considérer comme un résultat en soi. Nous ne sommes qu'à la moitié du chemin: nous devons à présent nous habituer au nouveau cadre institutionnel. En ce qui concerne l'adaptation, le Parlement est en bonne voie, puisqu'il a déjà travaillé à son règlement d'ordre intérieur et qu'il a débattu de l'installation de nouvelles institutions comme le service extérieur européen. La prochaine étape est la mise en place d'une Commission qui fera preuve de leadership et reflètera nos valeurs. C'est pourquoi j'invite les États membres à désigner des personnes compétentes et qualifiées, et à s'efforcer de parvenir à une Commission équilibrée du point de vue du genre. De même, nous devons choisir sans tarder les deux nouveaux dirigeants et ne pas perdre de temps. Il n'y a pas de temps à perdre en tergiversations. Si nous nous considérons comme des défenseurs des valeurs universelles, nous avons besoin maintenant de dirigeants qui soient capables de les représenter de façon crédible, par exemple à Copenhague, où les nations négocieront l'avenir proche de l'humanité et où l'Europe aura besoin de tout son talent, toute sa responsabilité et toute sa générosité pour parvenir à un accord.

Marian-Jean Marinescu (PPE), par écrit. – (RO) Avant toute chose, je salue la ratification du traité de Lisbonne par la République tchèque. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne au 1 er décembre et les nouvelles relations interinstitutionnelles qu'il introduit permettront aux représentants de l'Union européenne de gérer plus efficacement tant les répercussions de la crise économique et financière que les négociations à Copenhague sur la lutte contre le changement climatique. Les signes de reprise économique ne doivent pas entraîner la cessation immédiate des politiques de soutien, car cela aurait des effets néfastes sur l'économie à long terme. J'espère aussi que les États membres parviendront à dégager un accord afin de définir une stratégie coordonnée pour la suppression des mesures d'incitation au moment opportun. Nous attendons aussi un futur accord sur un paquet de propositions en vue de la mise en place d'une nouvelle structure de surveillance financière pour l'Union européenne. Enfin, n'oublions pas que les citoyens d'Europe vont désormais tourner davantage leurs yeux vers une Europe consolidée et attendront d'elle qu'elle améliore la situation de l'emploi dans les prochaines années. Voilà pourquoi les institutions européennes doivent promouvoir de nouvelles politiques du marché du travail qui soient dynamiques, et ce le plus tôt possible.

**Iosif Matula (PPE),** par écrit. – (RO) Je tiens à me prononcer en faveur des positions adoptées par la Commission européenne et le Conseil européen et soulignées dans les documents à l'examen. La conférence de Copenhague approche et l'UE doit jouer un rôle de premier plan dans la négociation d'un accord mondial global et ambitieux pour lutter contre le changement climatique.

Les conclusions du Conseil européen font mention des finances requises, au niveau tant mondial qu'européen, afin de lutter contre les effets néfastes du changement climatique, tels la sécheresse, les incendies et les inondations, qui font tellement de victimes et causent tant de pertes chaque année.

J'estime que l'UE doit fournir un soutien financier aussi consistant que possible pour les mesures prises par les États membres en termes d'irrigation, de construction de barrages, de reboisement et d'encouragement de la production d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les biocombustibles et l'énergie hydraulique. Nous avons également constaté un besoin vital de soutien financier de la part de l'UE au niveau des autorités locales et des particuliers, où les fonds nécessaires pour rendre les bâtiments plus éco-efficaces ne sont pas disponibles. L'UE doit continuer de prêter une plus grande attention à cet aspect, afin que les citoyens restent au cœur des politiques européennes.

**Franz Obermayr (NI)**, par écrit. – (DE) Ce qu'il s'est produit il y a quelques jours au sommet du Conseil européen est une honte et ébranle la foi dans la communauté de valeurs sur laquelle l'UE insiste si souvent. L'UE voulait que le président Klaus signe à tout prix, y compris en passant l'éponge sur une injustice historique. Sur la base des décrets Beneš, jusqu'en 1947, près de 2,9 millions de personnes ont été déclarées ennemies de l'État et expulsées au seul motif de leur nationalité. En conséquence, quelque 230 000 personnes ont connu une mort tragique. Ces décrets ne jugeaient pas les personnes sur la base de crimes spécifiques qu'elles auraient commis; le point de départ était seulement l'origine ethnique. Aujourd'hui, nous qualifierions cette situation de nettoyage ethnique, ce que tous les États membres devraient rejeter ouvertement. D'un point de vue juridique, les personnes déplacées se sont vu refuser leur droit à la présomption d'innocence, à un procès en bonne et due forme et à un dédommagement approprié de leur expropriation. Felix Ermacora, professeur de droit international et ancien rapporteur des Nations unies, en est même venu à la conclusion, dans son rapport juridique de 1991, que l'expulsion équivalait à un génocide. Malgré tout cela, et sans aucune justification objective, le président Klaus a obtenu une dérogation visant à garantir la non-application de la Charte européenne des droits fondamentaux. Toutefois, cette «note de bas de page» n'entrera pas en vigueur tant que l'Islande et la Croatie n'auront pas ratifié le Traité. Les actions en dédommagement peuvent être introduites dans l'intervalle.

**Rovana Plumb (S&D)**, *par écrit*. – (RO) L'action unilatérale de l'UE ne suffit pas, même si elle est à la tête de la lutte contre le changement climatique.

Il ne sera pas possible de conclure un accord mondial sur la réduction des effets du changement climatique et sur l'adaptation à ces effets sans l'implication des pays en développement, en particulier des plus avancés d'entre eux. Le changement climatique a déjà des répercussions sur le développement de ces États: sécheresses, inondations, catastrophes naturelles, désertification, avec toutes les conséquences économiques et sociales qu'elles entraînent dans leur sillage.

Toute action visant à réduire les effets et à s'adapter à la situation exige qu'un mécanisme robuste soit mis en place afin de mesurer, de rapporter et de vérifier les développements, de même qu'un fonds correctement géré et rassemblant des finances publiques et privées.

Ces efforts conjugués aideront à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à développer une économie durable et à créer des emplois verts.

**Joanna Senyszyn (S&D)**, *par écrit*. – (*PL*) M. Barroso attribuera bientôt les portefeuilles aux nouveaux commissaires. J'espère qu'il ne commettra pas de grossière erreur comme il l'a fait lors de la dernière législature,

lorsqu'il a proposé au poste de commissaire chargé de la justice un candidat à la mentalité digne du XIX<sup>e</sup> siècle, un fondamentaliste catholique, chauviniste et homophobe. À l'époque, le Parlement européen n'a pas laissé la Commission s'engager sur cette voie. J'espère que le Parlement n'aura pas à intervenir ne nouvelle fois.

Conformément aux déclarations de M. Barroso, les portefeuilles devraient être confiés dans le respect du fameux principe d'équilibre. La Commission doit être résolument plus sociale et les commissaires doivent être compétents. M. Barroso n'a plus de souci à se faire quant à la réélection et il peut donc centrer ses efforts sur la crise et sur les aspects sociaux de son programme. À cette fin, il est essentiel de confier les portefeuilles économiques et sociaux à des commissaires issus de notre famille politique socialiste.

Si la Commission n'est pas équilibrée du point de vue du genre, ce sera un signe qu'il n'y a pas de véritable égalité. Il est grand temps que l'idéal encore irréalisé de l'égalité entre hommes et femmes devienne une réalité pratique. Ce sont des hommes qui ont été élus aux plus hauts postes au sein de l'Union européenne (le président du Parlement européen et le président de la Commission européenne). Il s'agit malheureusement d'une promotion manifeste de la discrimination à l'encontre des femmes. Il est grand temps de changer cette situation et de faire enfin de la législation européenne interdisant toute discrimination une réalité. Il est grand temps pour les femmes! Il sera facile de trouver des candidates appropriées parmi les 250 millions de citoyennes dynamiques, vigoureuses et fortes de l'Union européenne, et parmi elles figurent des candidates aux postes de présidente du Conseil européen et de haute représentante pour la politique étrangère commune.

### 16. Sommet UE - Russie le 18 novembre 2009 à Stockholm (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur le sommet UE-Russie du 18 novembre 2009 à Stockholm.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. — (SV) Madame la Présidente, comme vous venez de le dire, le sommet entre l'UE et la Russie se déroulera à Stockholm le 18 novembre. C'est une excellente occasion pour l'UE d'évaluer ses relations avec la Russie. Je sais que de nombreux députés de ce Parlement suivent de très près les développements en Russie. Permettez-moi dès lors de vous présenter les principaux points que nous comptons examiner lors de ce sommet. Je suis sûre que la commissaire se fera un plaisir de vous donner des informations complémentaires sur les domaines relevant de la compétence de la Commission.

De manière générale, il est clair que nous voulons profiter du sommet pour développer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie. Nous avons beaucoup à gagner d'une coopération avec la Russie dans tous les domaines. Nous avons besoin de la Russie si nous voulons pouvoir faire face de manière efficace aux défis mondiaux. Nous devons cependant faire clairement comprendre à la Russie que notre partenariat doit reposer sur un engagement commun et des valeurs communes. J'entends par là le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Le sommet sera l'occasion pour nous de faire pression sur la Russie afin qu'elle respecte ses obligations contractuelles dans ces domaines, mais également dans d'autres.

L'un des points les plus importants sera le changement climatique. Le Conseil insistera sur l'importance d'une coopération étroite entre l'UE et la Russie en vue d'obtenir des résultats à Copenhague. La Russie doit promettre des réductions concrètes et comparables de ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'objectif de deux degrés convenu par le G8 à L'Aquila.

La question de l'énergie est liée au changement climatique, puisqu'elle concerne l'efficacité et la sécurité énergétiques. Concernant la position de la Russie en tant que principal partenaire énergétique de l'UE, le sommet sera pour nous l'occasion d'insister sur la nécessité de restaurer la confiance et la transparence dans les relations entre l'UE et la Russie dans le domaine de l'énergie. Nous exprimerons également à la Russie notre déception face à son récent retrait du traité sur la Charte de l'énergie.

Nous espérons qu'un mécanisme d'alerte rapide plus efficace sera mis en place et approuvé lors du sommet. Celui-ci devra s'accompagner de garanties claires de la part de Russie et d'autres pays tiers concernés, en vertu desquelles le transfert ou l'exportation de gaz vers l'UE ne sera pas réduit ou interrompu en cas de différends futurs sur l'énergie.

Nous aborderons bien évidemment la crise économique et financière. Lors du sommet, le Conseil souhaiterait obtenir un accord sur la nécessité de poursuivre et de coordonner les efforts en réponse à la crise et confirme sa volonté d'insister sur l'ouverture de nos économies et la nécessité d'éviter des mesures protectionnistes. Le sommet nous donnera également la possibilité d'évaluer les progrès faits dans notre travail par rapport aux quatre espaces communs. Nous profiterons de cette occasion pour souligner l'importance de faire des progrès dans les domaines qui en ont besoin ou dans lesquels des problèmes se sont posés.

Le changement d'attitude de la Russie vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce a produit une situation nouvelle que nous analysons actuellement. Un retard dans l'adhésion de la Russie à l'OMC aura des répercussions sur nos relations bilatérales, y compris dans les négociations pour un nouvel accord entre l'UE et la Russie. Nous réaffirmons donc notre soutien à l'adhésion de la Russie à l'OMC parce que c'est une étape importante pour l'intégration de la Russie dans l'économie mondiale.

En attendant, nous devons nous attaquer aux autres problèmes commerciaux et économiques, tels que les frais de survol de la Sibérie, les mesures aux frontières entravant l'importation de véhicules commerciaux en

Russie, les taxes routières discriminatoires, les projets de limitation des importations de conteneurs par route, les droits à l'exportation sur le bois et les mesures protectionnistes récemment adoptées par la Russie.

Je suis parfaitement consciente de la profonde inquiétude du Parlement européen face à la situation des droits de l'homme en Russie, comme en témoigne, notamment, votre décision de décerner le prix. Sakharov de cette année aux défenseurs des droits de l'homme en Russie. La Présidence suédoise partage votre inquiétude et nous veillerons à ce que les questions des droits de l'homme figurent en bonne place dans les discussions qui se tiendront lors du sommet. Il va de soi que nous saluons la déclaration du président Medvedev sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, mais celle-ci doit être suivie de mesures concrètes. La situation des droits de l'homme en Russie est inquiétante. Nous insisterons particulièrement sur les événements récents dans le Nord du Caucase, qui a été le théâtre de violences exercées à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, du personnel chargé d'empêcher la criminalité, des représentants des autorités et de la population en général. L'assassinat de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, non seulement dans le Nord du Caucase mais également dans le reste de la Russie, est particulièrement inquiétant. Nous lançons par conséquent une nouvelle fois notre appel à la Russie pour qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que les défenseurs des droits de l'homme puissent faire leur travail sans vivre dans la crainte de la violence, du harcèlement ou des menaces.

Par rapport aux questions de sécurité et de politique étrangère, nous insisterons sur l'importance de maintenir et d'améliorer le dialogue concernant le voisinage immédiat que nous partageons. Nous devons coopérer avec la Russie sur ce point si nous voulons faire des progrès sur la voie de la résolution pacifique de conflits déjà anciens. Il va de soi que nous ne dévierons pas de nos principes fondamentaux.

Nous évoquerons la question de la Géorgie et insisterons auprès de la Russie pour qu'elle honore pleinement ses engagements au titre du plan en six points proposé le 12 août et, plus tard, de l'accord du 8 septembre 2008. Nous devons également regagner la confiance nécessaire concernant Akhalgori, le Haut Kodori et le poste de contrôle de Perevi. Nous demanderons également à la Russie d'user de son influence pour permettre à la mission de surveillance de l'UE d'avoir accès aux régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie conformément à son mandat qui s'étend sur l'ensemble du pays. Le sommet sera également l'occasion pour nous d'évaluer les progrès faits lors des négociations de Genève et, à cet égard, nous attendons de la Russie qu'elle continue à faire preuve d'engagement.

Nous sommes conscients que nous devons collaborer avec la Russie sur la question des conflits dits gelés en Transnistrie et au Haut-Karabakh. Nous soulignerons l'importance d'un soutien continu à l'égard des mécanismes de résolution des conflits, à savoir le groupe de Minsk et le format «5+2» en Transnistrie.

Le soutien actif apporté par la Russie au renforcement du dialogue entre les présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan sur la question du Haut-Karabakh est évidemment le bienvenu. Nous insisterons néanmoins auprès de la Russie sur l'importance d'impliquer le groupe de Minsk à tous les stades du processus. L'UE est prête à s'impliquer et à soutenir le processus de Minsk, notamment au moyen de mesures de renforcement de la confiance. Le sommet devra exprimer son soutien à la ratification et à la mise en œuvre des nouveaux protocoles entre l'Arménie et la Turquie. Les autres points qui seront évoqués dans ce domaine concernent le partenariat pour la sécurité euro-atlantique et le partenariat oriental.

Concernant la sécurité euro-atlantique, nous exhorterons la Russie à prendre activement part au processus de Corfou avant qu'une décision résolument tournée vers l'avenir ne soit prise à Athènes. Lors du sommet, nous devrons demander à la Russie de confirmer son soutien aux principes fondamentaux du processus, à savoir le respect total et la mise en œuvre des règlements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le rôle de l'OSCE en tant que principal forum de discussion sur le processus de Corfou et la nécessité de traiter de manière équilibrée tous les aspects de la stratégie globale de sécurité.

Concernant l'UE, nous sommes disposés à informer la Russie de tous les incidents liés au partenariat oriental et à répéter que les pays tiers pourront, au cas par cas, être autorisés à y prendre part, conformément à la déclaration conjointe de Prague de mai 2009. Le sommet nous permettra également d'aborder une série de problèmes régionaux et internationaux. Je pense qu'il est plus que probable que des dossiers tels que l'Iran, l'Afghanistan/le Pakistan, le Sud du Caucase et, bien sûr, le Moyen-Orient seront abordés.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mon intervention a été relativement longue, mais je sais votre profond engagement vis-à-vis de cette question. C'est un sommet important avec de nombreux points à l'ordre du jour et j'attends avec impatience d'entendre vos avis et vos suggestions à l'heure des derniers préparatifs en vue de cette réunion.

Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, il y a tout juste un an, nous nous sommes penchés sur les relations entre l'UE et la Russie et avons décidé que – malgré ses divergences majeures avec la Russie sur le conflit en Géorgie –, l'Union européenne se devait de poursuivre la coopération avec cet important voisin et, notamment, la négociation d'un nouvel accord. Nous avons également conclu que nos relations devaient s'appuyer sur l'évaluation de notre intérêt personnel. Le sommet de Stockholm qui se tiendra la semaine prochaine mettra dès lors l'accent sur des domaines dans lesquels – ainsi que cela a déjà été dit – il existe un intérêt mutuel, à savoir, par exemple, le changement climatique, l'énergie et la crise économique mondiale.

La crise financière a durement touché la Russie et c'est précisément le type de domaine politique dans lequel l'Union européenne a également clairement intérêt à rechercher une approche politique commune. Les engagements pris par le G20 ont permis de faire un grand pas en avant dans cette direction. Je pense qu'il est important qu'ils soient à présent respectés par l'ensemble des partenaires. Il est par ailleurs crucial que la Russie ne succombe pas aux tentations du protectionnisme. La tendance à l'adoption de pratiques protectionnistes frappe déjà les entreprises européennes de plein fouet.

Il est clair que nous estimons que la meilleure façon d'aller de l'avant est de travailler ensemble dans le cadre d'un modèle multilatéral basé sur des règles. Le sommet sera l'occasion de souligner à nouveau l'importance de l'adhésion de la Russie à l'OMC. L'intention de la Russie de mener à bien des négociations en parallèle avec le Belarus et le Kazakhstan, avec lesquels il prévoit de créer une union douanière commune, laisse encore de nombreuses questions sans réponse. Dans le même temps, nous espérons que ce sommet nous permettra de mieux comprendre la nouvelle approche de la Russie. C'est important, notamment dans le contexte des négociations en cours sur le nouvel accord organisées par la Commission, qui doivent inclure des dispositions claires et juridiquement contraignantes en matière d'échanges et d'investissements, mais aussi d'énergie.

Le sommet devra également faire toute la clarté sur les conditions applicables aux échanges bilatéraux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans le cadre du nouveau système tarifaire externe commun de l'union douanière.

Concernant le changement climatique, ma collègue a déjà expliqué que le sommet devra mettre en exergue le rôle clé que la Russie et l'Union européenne peuvent jouer ensemble en vue d'obtenir des résultats lors de la réunion de Copenhague. La Russie a l'envergure nécessaire pour apporter une contribution très substantielle, compte tenu de ses nombreuses possibilités en matière de réduction des émissions grâce à des améliorations de l'efficacité énergétique. Nous demanderons dès lors à la Russie de soutenir des réductions plus ambitieuses des émissions de gaz à effet de serre, comparables aux objectifs que l'UE s'est fixés.

Sur la question de la sécurité énergétique, les travaux se poursuivent en vue d'améliorer le mécanisme d'alerte rapide. Nous déplorons le retrait de la Russie du traité sur la Charte de l'énergie (TCE), mais rappelons que les principes du TCE ont été affirmés sous la présidence russe du G8, par exemple, dans la déclaration de Saint-Pétersbourg. Ceux-ci doivent dès lors servir de base à nos travaux sur la sécurité énergétique au titre du nouvel accord entre l'UE et la Russie. Même si nous devons nous préparer à discuter du souhait de la Russie d'élargir le débat sur l'architecture internationale de la sécurité énergétique, je pense que nous voulons également, avant tout, jeter les bases de nos relations bilatérales en matière d'énergie.

Bien que nous entretenions de bonnes relations de travail avec la Russie sur de nombreux aspects des relations internationales, nous devons faire davantage de progrès en matière de coopération dans notre voisinage commun. Nous continuerons dès lors à exposer notre point de vue selon lequel la stabilité politique et économique qu'encourage le partenariat oriental est, en fin de compte, dans l'intérêt de toutes les parties. Nous continuerons à encourager la Russie à travailler de manière constructive en faveur de la résolution des problèmes et conflits non résolus, qu'il s'agisse de la Transnistrie ou du Haut-Karabakh, ainsi qu'au moyen du processus de Genève.

La proposition du président Medvedev d'élargir le débat sur la sécurité euro-atlantique a débouché sur un nouveau processus de négociations sous l'égide de l'OSCE. Je pense qu'il est à présent important que ce débat ne nous détourne pas de notre mission immédiate, qui est de résoudre les conflits actuels gelés. Le partenariat stratégique UE-Russie doit reposer – ainsi que cela a été dit auparavant – sur des engagements communs dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La Russie a contracté de nouveaux engagements en tant que membre des Nations unies, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, et se doit de les respecter.

Je pense également qu'il est crucial d'aller plus loin et de collaborer sur l'ensemble des questions. Nous savons que la relation entre la Russie et l'UE est complexe, mais offre également de nombreuses possibilités et un potentiel énorme. Nous poursuivrons par conséquent sur la voie empreinte de principes d'un engagement

crucial, mais également constructif, avec notre voisin, convaincus que la Russie est elle aussi consciente de l'intérêt pour elle du maintien d'un véritable partenariat stratégique avec l'UE.

**Michael Gahler**, au nom du groupe PPE. – (DE) Madame la Présidente, la tenue d'un sommet régulier entre l'UE et la Russie est une excellente chose au vu des nombreux points que nous devons aborder. Parmi les principaux points à l'ordre du jour figurent l'accord de coopération prévu, la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, l'adhésion de la Russie à l'OMC, le changement climatique, la situation dans le Caucase et, surtout, la situation de la démocratie et de l'État de droit en Russie.

Le désarmement, le contrôle des armes et la mise en place d'un éventuel bouclier antimissiles sont également à l'ordre du jour. Nous devons également l'un comme l'autre faire face aux menaces incarnées par le terrorisme international et le fondamentalisme. Un pays comme l'Iran constitue un défi tant pour l'UE que pour la Russie. Nous appartenons tous deux au Quatuor pour le Moyen-Orient et n'avons pas d'autre choix que de chercher, aux côtés des États-Unis, une solution pour cette région.

Nous espérons que les conditions seront bientôt réunies pour la levée de l'obligation de visa entre l'UE et la Russie. Je suis convaincu que des contacts interpersonnels sans entrave sont la meilleure façon pour la jeunesse russe de se faire une idée réelle de la vie et de la façon de penser des Européens, ainsi que de nos intentions vis-à-vis de la Russie.

Une position unanime au sein de l'UE et l'envoi d'un message clair à l'égard du monde extérieur sont, à mes yeux, les conditions préalables au succès du sommet. Bien qu'il s'agisse d'un cliché, nous avons bien trop souvent connu des dissensions entre nous, ou avons laissé des divisions s'installer entre nous, sur des nuances. À cet égard, aucun gouvernement de l'UE ne doit croire qu'il est mieux à même de négocier à long terme sur un pied d'égalité avec la Russie que l'UE et le poids combiné de tous ses membres.

En tant que communauté de valeurs, nous avons une position commune concernant la situation de l'État de droit et des droits de l'homme en Russie et devons le dire. Nous avons malheureusement dû décerner le prix Sakharov à une organisation russe. Je tiens à remercier la Présidence pour sa clarté à cet égard.

Comme nous sommes aussi dépendants l'un que l'autre de l'approvisionnement en énergie, nous devons nous assurer que les accords trilatéraux entre la Russie, l'Ukraine et l'UE sont formulés de manière à empêcher une baisse de la pression du gaz dans certaines régions de l'UE chaque hiver. Concernant le Caucase, nous devons réclamer d'une seule voix un accès sans restriction pour les observateurs de l'UE.

Concernant le désarmement et le bouclier antimissiles, l'UE a fait clairement connaître sa position à la Russie et aux États-Unis. Si nous réussissons à obtenir tous cela, la Russie nous prendra enfin au sérieux et nous pourrons cohabiter en toute harmonie.

**Adrian Severin**, au nom du groupe S&D. – (EN) Madame la Présidente, les débats sur la Russie ont très souvent pour effet d'entraîner des divisions parmi nous entre idéologues et pragmatiques, géostratèges partisans de la confrontation et conciliateurs, vétérans de la Guerre froide et nouveaux opportunistes utilitaires. Je pense qu'il est grand temps pour nous de dépasser ces manichéismes dilemmatiques pour signifier clairement notre souhait d'entamer un dialogue constructif et efficace avec la Russie.

Pour ma part, j'estime que, dans nos relations avec la Russie, nous devrions toujours faire preuve de fermeté d'un point de vue stratégique, mais de flexibilité au niveau tactique. Nous devrions toujours défendre nos valeurs et nos intérêts, tout en manifestant de l'empathie et du respect pour les aspirations et les intérêts de la Russie.

C'est seulement ainsi que nous pourrons développer un sentiment d'assurance et de confiance mutuelle et trouver des solutions efficaces et acceptables pour les deux parties.

Sur un point plus concret, nous devons faire évoluer notre voisinage oriental pour en faire une zone de stratégies et de projets communs et non plus une zone de rivalités. À cet égard, une stratégie commune pour la région de la mer Noire devrait peut-être venir compléter peu à peu notre synergie et conférer plus de poids à notre approche actuelle.

Dans ce contexte, nous devons aborder la question des conflits gelés de manière à la fois ouverte et très équitable et laisser de côté les tabous à l'heure d'essayer de dégager des solutions pragmatiques.

Nous devons par ailleurs aider la Russie dans son désir objectif d'éviter de se retrouver piégée dans une situation de dépendance à l'égard du pétrole et du gaz, tout en assurant notre indépendance énergétique.

Nous devons trouver des solutions plus imaginatives afin d'instaurer une véritable coopération, à la fois dans le domaine technologique et celui de l'exploitation, capable d'ouvrir les marchés de l'énergie.

Nous devons examiner avec la Russie la possibilité d'un nouvel arrangement ou accord international sur la sécurité. Je pense que l'initiative de M. Medvedev ne doit pas être rejetée tout de suite. Certains pensent que cette initiative dissimule un agenda que nous ne pouvons accepter. D'autres pensent qu'il n'y a pas de programme et que cette initiative vise simplement à tester nos réactions. Quoi que cache cette initiative, nos accords actuels en matière de sécurité datent d'une autre époque et doivent être revus. Nous devons voir ce qui est toujours valide et introduire des nouveautés.

Pour terminer, nous devons profiter des nouvelles relations transatlantiques pour essayer d'entamer un dialogue trilatéral entre la Russie, les États-Unis et l'Europe. Nous devons notamment réfléchir à une telle approche trilatérale afin d'avoir à tout le moins l'assurance que la Russie et les États-Unis ne concluront pas des accords sans notre participation.

**Kristiina Ojuland,** *au nom du groupe ALDE.* – (*ET*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Madame Ferrero-Waldner, permettez-moi, au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, de souligner clairement la très grande importance de relations de bon voisinage et mutuellement bénéfiques entre l'Union européenne et la Russie. De telles relations exigent toutefois de la bonne volonté de la part des deux camps, ainsi que l'a en effet déclaré le président Havel dans son discours de cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, nous savons tous que la Russie a toujours attaché beaucoup de valeur à des partenaires solides. Et les préparatifs d'aujourd'hui en vue du sommet qui se tiendra dans une semaine montrent que l'Union européenne, si elle le veut, peut s'exprimer d'une seule voix. C'est très important – comme en témoigne la résolution que nous avons préparée – et, en écoutant le Conseil et les représentants de la Commission, j'ai un très bon sentiment à cet égard. Il va également sans dire que la ratification du traité de Lisbonne crée une base plus large et plus solide à cette fin.

Examinons à présent la situation du point de vue de la Russie. La Russie se voit en fait offrir la semaine prochaine une excellente occasion de montrer son désir sincère de coopérer avec nous, que ce soit dans des domaines tels que la sécurité énergétique ou la préparation d'un nouvel accord-cadre entre l'Union européenne et la Russie, ou encore, par exemple, par rapport à des orientations en matière de comportement et de réflexion sur le rôle de la Russie en vue de son adhésion à l'OMC. Il est un fait qu'à l'heure actuelle, certaines attitudes sont ambiguës: le président Medvedev et le Premier ministre Poutine ont envoyé des signaux différents. J'espère sincèrement que l'Union européenne pourra obtenir la semaine prochaine certains éclaircissements quant à la voie que compte emprunter la Russie en vue de son adhésion à l'OMC. J'estime par ailleurs que l'Union européenne doit clairement soutenir l'adhésion de la Russie à l'OMC.

Il est certainement un domaine dans lequel la Russie pourrait manifester sa volonté de coopération avec nous sur une autre question de la plus haute importance, à savoir l'obtention d'un accord dans le domaine du changement climatique. Il s'agit là d'un point très concret qui sera très bientôt examiné – lors du sommet de Copenhague en décembre – et par rapport auquel nous devrions pouvoir peser tous les éléments en jeu et voir si une telle coopération entre l'Union européenne et la Russie est possible ou non.

Mesdames et Messieurs, il a maintes fois été répété au cours de l'année passée que les relations entre l'Union européenne et la Russie devraient être plus empreintes de pragmatisme et j'ai moi-même déjà entendu des personnes mettre cette affirmation en cause et se demander si l'Union européenne n'oublie pas les droits de l'homme, les valeurs fondamentales et la démocratie. Je pense que nous ne devrions en aucun cas nous laisser aller à ces extrémités, car dans ce cas, nous nous avilirions complètement, de même que l'Union européenne toute entière. La défense des droits de l'homme ne consiste en aucun cas à persécuter la Russie, à la mettre au coin ou à la réprimander; défendre les droits de l'homme consiste avant tout à veiller sur les gens qui vivent en Russie, c'est-à-dire à protéger les citoyens ordinaires.

Des nuages noirs dans le domaine des droits de l'homme assombrissent une fois de plus le ciel de Moscou car – comme vous l'avez entendu hier – la cour constitutionnelle a examiné la possible réinstauration de la peine de mort à compter de l'année prochaine et, pour les libéraux, il s'agit clairement d'un sujet très sérieux. Mesdames et Messieurs, je ne puis en dire plus à ce sujet ici, mais il est clair que, en ce qui concerne les conflits, nous entendons les inclure dans les discussions, car il est impératif d'en discuter.

**Werner Schulz,** au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, cette année, nous ne commémorons pas seulement le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du Mur et de la révolution pacifique, mais également celui de la mort d'Andrei Sakharov, qui a joué un rôle déterminant dans la chute

du système totalitaire du bloc de l'Est. Andrei Sakharov nous avait également demandé d'entendre son avis, à savoir que son pays a besoin à la fois de compréhension et de pression, mais une pression emphatique. À l'heure actuelle, je ne traduirais cependant pas le terme *davlenie* par pression, mais plutôt par soutien emphatique, un soutien emphatique dans tous les domaines dans lesquels la Russie progresse sur la voie de la modernisation et où des signes d'économie sociale de marché, de démocratie et d'État droit commencent à émerger.

Le président russe Medvedev a récemment exprimé son inquiétude face au marasme et aux problèmes qui règnent dans son pays et demandé un soutien en faveur de ses efforts de réforme. Si cette requête est sincère, nous devons apporter ce soutien. Cela implique de faire participer la Russie à des cadres réglementaires internationaux tels que l'OMC et la Charte de l'énergie. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas créer d'obstacles inutiles. La Russie doit par ailleurs admettre qu'elle n'est pas en mesure de faire face à la crise seule.

Cependant, ainsi que Václav Havel l'a déclaré un peu plus tôt aujourd'hui, le partenariat exige également de nous que nous nous disions toute la vérité. Je voudrais donc dire ceci: là où les élections sont truquées, même le concept de démocratie dirigée engendre le cynisme, de sorte que la supervision des élections est extrêmement importante. Là où des journalistes critiques sont assassinés, la vérité meurt également. Notre approche de «changement par les échanges» ne nous permet de faire aucun progrès. Nous devons donc, à la place, asseoir nos relations avec la Russie sur des bases solides en termes de valeurs.

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> DIANA WALLIS

Vice-présidente

**Charles Tannock**, au nom du groupe ECR. – (EN) Madame la Présidente, le groupe ECR reconnaît que la Russie est un partenaire économique vital et un poids lourd diplomatique international, mais ce statut s'accompagne de responsabilités. La première consiste à respecter l'intégrité territoriale de ses voisins, tels l'Ukraine et la Géorgie, et à abandonner le concept insultant d'«étranger proche».

La Russie doit également prendre des mesures concrètes pour protéger les droits de l'homme et l'État de droit, compte tenu du nombre de meurtres non élucidés de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme qui y ont été perpétrés. Le prix Sakharov décerné au groupe de défense des droits de l'homme Memorial témoigne de l'importance accordée par le Parlement à cette question.

La Russie doit également coopérer sur les questions de la prévention de la prolifération nucléaire, en particulier à l'égard de l'Iran, et ne pas vendre à ce pays le système de missile S300, de manière à démontrer ainsi sa solidarité avec l'Occident face à ce régime dangereux.

La nostalgie de plus en plus perceptible à l'égard de l'Union soviétique et de Staline est également très préoccupante.

Enfin, alors que l'hiver approche, la Russie ne doit pas être autorisée à se servir une fois de plus de son monopole virtuel sur les approvisionnements en gaz vers l'Europe en tant qu'arme diplomatique. L'engagement de l'UE vis-à-vis de la diversification des sources et de l'approvisionnement dans le cadre d'une politique commune de sécurité énergétique extérieure doit renforcer notre position à la table des négociations avec la Russie.

**Vladimír Remek**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*CS*) Mesdames et Messieurs, je n'imagine pas que des représentants de l'UE guidés par une résolution élaborée par le Parlement européen puissent obtenir des résultats à Stockholm. Si la délégation russe a reçu une recommandation similaire, le sommet est voué à l'échec. Voulons-nous que les négociations soutiennent la coopération entre la Russie et l'UE? Bien sûr. La Russie est souvent décrite dans le document comme un partenaire clé de l'UE. Presque tout y est cependant exprimé en termes d'exigences et de conditions plutôt que de propositions. Par exemple, la responsabilité du succès de la conférence sur le climat de Copenhague est placée sur les épaules de la Russie. Pourtant, c'est la Russie qui a sauvé le protocole de Kyoto, alors que les États-Unis ont refusé de le ratifier. Par ailleurs, il y a parmi les positions irréalistes adoptées par rapport à la Russie la tâche de régler la question de la liberté des médias. Il est clair que la situation n'est pas idéale. En même temps, Mesdames et Messieurs, dans le cas de l'Italie, nous avons décidé lors de la dernière séance plénière qu'il s'agissait d'une affaire interne. Il se trouve que l'Italie est un État membre de l'Union. Alors qu'espérons-nous obtenir en Russie? Si la Russie doit être un partenaire clé, alors nous devons négocier avec elle sur cette base.

**Fiorello Provera**, *au nom du groupe EFD*. – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je m'abstiendrai de voter sur cette proposition de résolution, car je la trouve quelque peu contradictoire. La résolution reconnaît en fait que la coopération économique entre la Russie et l'Europe s'est considérablement améliorée au cours des dix dernières années. Elle reconnaît que la Russie a renforcé ses relations dans les domaines de l'énergie, du commerce, de la libéralisation du régime des visas, du contrôle de l'immigration illégale, de la lutte contre le terrorisme, du changement climatique et de la politique étrangère, de même que sur des questions telles que l'armement nucléaire iranien et le rétablissement de la paix dans le Caucase et au Moyen-Orient.

Mais tout en exigeant toutes ces choses, nous critiquons vivement la situation intérieure de la Russie dans cette même résolution. Il émane de celle-ci un sentiment général d'aversion et de défiance à l'égard de la Russie qui ne constitue pas une base saine pour la coopération que nous réclamons. Cela ne signifie pas que nous devons fermer les yeux sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie dans ce pays, mais j'estime qu'un soutien et la confiance sont davantage nécessaires que les critiques à l'heure actuelle, précisément pour améliorer la situation des droits de l'homme en Russie.

**Zoltán Balczó (NI).** – (*HU*) Puisque nous abordons la question des relations entre l'UE et la Russie, je me dois également de mentionner la séance solennelle d'aujourd'hui.

Cela fait en effet 20 ans que le mur de Berlin est tombé, mettant un terme à la dictature communiste soviétique. Les Hongrois figuraient au nombre des principales victimes de cette dictature. Permettez-moi de faire deux constats supplémentaires. Premièrement, si le statu quo a pu perdurer pendant des décennies, c'est parce que les puissances occidentales voulaient elles aussi maintenir cette situation après la Deuxième guerre mondiale. Deuxièmement, l'Union soviétique se plaçait au-dessus du peuple russe lui-même, qui a également souffert de la dictature communiste. Il est clair que la Russie est pour nous un partenaire économique et stratégique extrêmement important.

L'Union européenne s'élève contre les violations des droits de l'homme, à juste titre d'ailleurs. Mais a-t-elle le sens moral pour agir de la sorte après avoir obtenu l'apposition de la signature de Václav Klaus sur le traité de Lisbonne grâce au maintien en vigueur des décrets Beneš, acceptant dès lors que certains peuples soient considérés comme collectivement coupables?

Lors de la dernière session, nous avons discuté du sommet entre les États-Unis et l'UE. L'orientation générale du débat était: que faire pour être acceptés comme le partenaire de choix des États-Unis? L'état d'esprit que je ressens ici aujourd'hui est tout autre: quelles conditions imposerons-nous à la Russie pour que nous puissions l'accepter en tant que partenaire fiable? J'estime que nous devons chercher à établir une coopération beaucoup plus équilibrée avec ces deux partenaires, si c'est bien ainsi que nous les percevons.

**Paweł Zalewski (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, le sommet à venir entre l'UE et la Russie confirmera l'importance que l'Union européenne accorde aux relations avec la Russie. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention sur deux questions fondamentales du point de vue des intérêts de la Russie et de l'Union européenne. Ces questions influencent, voire définissent, ces relations.

Je veux parler des problèmes de coopération dans les domaines de l'énergie et de la sécurité. Si l'Union européenne et la Russie veulent réussir ensemble, et tel est certainement notre objectif, nous devons exprimer notre point de vue très clairement. Nos partenaires russes font cela avec talent et sans ambigüité, car l'ambigüité est source de malentendus. Il est important que l'Union européenne exprime son point de vue exactement de la même manière.

L'accord dégagé par les principaux groupes politiques au Parlement européen sur une proposition de résolution commune et de grande qualité constitue un pas en avant que j'apprécie beaucoup. Je pense néanmoins que ce serait encore mieux si nous incluions un troisième amendement soulignant l'importance de la coopération entre l'UE et la Russie dans le domaine de l'énergie, mais en précisant les bases sur lesquelles une telle coopération doit reposer. Cela signifie, en particulier en période de crise économique et financière, que cette coopération doit reposer sur le maintien des coûts financiers à un niveau minimum, mais aussi que toutes les conditions relatives à l'approvisionnement en énergie doivent être fixées.

Le dernier point concerne la sécurité. Je voudrais dire quelques mots à propos de la proposition de mon groupe politique, le Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), d'organiser un débat sur la question des exercices militaires russo-bélarussiens, qui reposaient sur la nécessité de repousser une possible attaque de la part de l'Europe occidentale, du territoire de pays appartenant à l'Union européenne et à l'OTAN. C'est avec beaucoup de regrets que j'ai appris que ce débat n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour et ne ferait l'objet d'aucune discussion.

**Knut Fleckenstein (S&D).** – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les précédents orateurs ont déjà soulevé de manière explicite de nombreux points et problèmes, tels que la situation des droits de l'homme. Il est important pour nous d'établir ces points de manière claire, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrons avoir un débat ouvert et honnête. Si la Russie envisage aujourd'hui à nouveau sérieusement d'introduire la peine de mort, à l'exemple du modèle américain, nous ne pouvons pas ne pas exprimer notre opinion sur la question.

Je voudrais faire deux brèves remarques. La première concerne l'adhésion de la Russie à l'OMC et je voudrais demander sincèrement, y compris au Conseil et à la Commission, de la soutenir autant que possible. Il est clair que la Russie doit également faire sa part de travail, mais nous comptons tous deux sur cette adhésion et ce serait une bonne chose pour nous deux si la situation à cet égard évoluait dans une direction positive. Le fait que la Russie veuille rejoindre l'OMC et pas seulement participer à une union douanière avec le Belarus et le Kazakhstan constitue un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, je voudrais vous demander de ne pas perdre de vue le développement de notre coopération dans les domaines de la science et de la recherche, ainsi que de la société civile. Nous avons besoin d'un nouvel élan en faveur des échanges culturels et des échanges chez les jeunes; pas à sens unique, comme l'a déclaré M. Gahler, mais dans les deux sens. La participation des jeunes à de tels échanges leur permettra de développer une compréhension d'autrui et de devenir les messagers d'un développement plus positif de nos relations. J'espère que nous discuterons plus avant de ces intérêts communs et que ces aspects se verront également accorder une plus grande importance.

**Heidi Hautala (Verts/ALE).** – (FI) Madame la Présidente, permettez-moi de mentionner brièvement trois points. La Russie ferait bien de comprendre qu'elle doit se soumettre à l'État de droit. Il est très difficile de concevoir que la Russie puisse se développer en tant qu'économie ou que société tant qu'elle n'aura pas de pouvoir judiciaire indépendant. Il est impossible d'imaginer que des sociétés étrangères puissent estimer qu'il est sûr d'investir dans ce pays si celui-ci ne possède pas de pouvoir judiciaire indépendant.

Deuxièmement, je voudrais souligner à quel point il est important de convaincre la Russie de respecter les règles internationales. Le Conseil européen est confronté à un problème, dans le sens où la Russie n'a pas encore ratifié le protocole 14, qui renforcerait l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme. Nous autres les pays de la Baltique nous voulons également que la Russie accepte la convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact des projets internationaux sur l'environnement.

Troisièmement, les droits de l'homme sont importants en soi. C'est avec un immense soulagement que j'ai entendu M<sup>me</sup> Malmström déclarer que nous avions l'intention d'aborder la question des droits de l'homme lors du sommet. De grâce, emportez-y les résultats du dialogue sur les droits de l'homme et - ce qui est encore mieux - faites-le publiquement.

**Jacek Olgierd Kurski (ECR).** – (*PL*) Madame la Présidente, le sommet UE-Russie aura lieu dans une semaine. Permettez-moi de m'exprimer à ce propos en ce jour très important pour mon pays, puisqu'il s'agit du jour où la Pologne a recouvré son indépendance. L'indépendance de la Pologne, mais aussi d'autres pays de la région, a toujours été menacée par l'impérialisme soviétique, puis russe.

Aujourd'hui, nous voulons enfin nous sentir en sécurité au sein des structures d'une Europe des nations libres, et ce d'autant plus que nous n'avons pas manqué de constater que la Russie tente de reconstruire son empire et n'a jamais accepté la perte de celui-ci. C'est pour cette raison que la Russie a attaqué la Géorgie. C'est également la raison pour laquelle elle procède, en quelque sorte, à l'Anschluss de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, qu'elle menace l'Ukraine, qu'elle interfère dans la construction d'un bouclier antimissiles en Pologne et en République tchèque et qu'elle utilise ses ressources énergétiques pour exercer un chantage. Il y a donc quelque chose de symbolique et de sinistre à la fois dans la décision du pays qui occupe actuellement la Présidence de l'Union européenne et accueille le sommet, à savoir la Suède, de retirer son véto écologique sur le projet Nord Stream à la veille du sommet UE-Russie. Nord Stream est une aberration d'un point de vue économique, son seul but étant d'annihiler dans la pratique le principe de solidarité énergétique, qui était supposé constituer l'un des principes et des idéaux majeurs du traité de Lisbonne.

Pour reprendre une expression populaire dans mon pays, j'en appelle aux anciens pays de l'UE: ne vous engagez pas dans cette voie! Ne concluez pas de transactions avec la Russie qui, d'un point de vue politique, vont à l'encontre des intérêts des nouveaux États membres, car une telle attitude risque de démolir l'idée d'une Europe commune.

**Anna Rosbach (EFD).** – (*DA*) Madame la Présidente, la liberté de presse en Russie n'existe que de nom, et non dans la pratique. Les journalistes critiques sont menacés, persécutés et assassinés. La Russie arrive en

153<sup>e</sup> position de l'indice mondial de liberté de la presse, ce qui signifie que la liberté de la presse en Russie est aujourd'hui pire qu'au Belarus, au Soudan et au Zimbabwe. Une telle attitude doit-elle vraiment être récompensée? Celle-ci ne montre pourtant aucun signe de fléchissement. Nous avons le problème des approvisionnements en gaz des citoyens européens. Cette année à nouveau, la Russie menace de couper les approvisionnements en gaz et certains signes indiquent que nous devrons nous préparer à cette éventualité au cours de tous les hivers à venir. Est-il normal que nous récompensions la Russie pour cela?

Je voudrais indiquer au Conseil et à la Commission que, plutôt que de se contenter de discuter poliment avec les Russes, il pourrait s'avérer plus opportun d'élever la voix et de dire que cette situation est tout simplement inacceptable. Qu'avez-vous réellement l'intention de faire à propos de la dégradation des relations entre la Russie et l'UE? Comptez-vous simplement laisser les choses se poursuivre telles qu'elles sont? Voulez-vous vraiment récompenser cette évolution négative?

**Nick Griffin (NI).** – (*EN*) Madame la Présidente, on assiste ici à une rhétorique sans fin à propos de l'amitié et de la coopération entre tous les États possibles et imaginables, excepté la Russie. La Chine est responsable d'un génocide au Tibet. La Turquie nie l'holocauste en Arménie. Les États-Unis écrasent l'Irak et reçoivent des éloges pour cela. Mais à l'égard de la Russie, il n'y a que des réprimandes pompeuses et hypocrites. Cette phobie conflictuelle de la Russie alimente honteusement la nouvelle campagne en faveur de la Guerre froide des groupes de pression néoconservateurs bellicistes d'Amérique.

Il va de soi qu'il existe des différences locales entre la Russie et ses voisins, mais ne pouvons-nous pas accepter que le sommet de la semaine prochaine serve à essayer de jeter des ponts et à instaurer une coopération entre la moitié orientale et la moitié occidentale de notre civilisation? Pour des raisons historiques et culturelles, une telle attitude est beaucoup plus pratique et plus sûre que de tenter de créer l'unité avec la Turquie, ennemi de toujours de l'Europe.

**Francisco José Millán Mon (PPE).** – (*ES*) Madame la Présidente, les relations avec la Russie sont très importantes: ce pays est membre permanent du Conseil de sécurité et une puissance militaire; sa coopération est nécessaire pour faire face au défi du nucléaire en Iran, à la question du Moyen-Orient, au désarmement, au changement climatique, etc.

La Russie est par ailleurs un pays voisin de l'Europe avec lequel de nombreux États membres de l'UE entretiennent des relations économiques significatives et vis-à-vis duquel la dépendance énergétique est très grande. C'est un pays avec lequel nous organisons deux réunions annuelles régulières (qui sont incontestablement une excellente occasion d'évaluer l'état des relations).

Nous négocions actuellement un nouvel accord de partenariat, qui devrait renforcer la coopération dans ce qu'on appelle «les quatre espaces communs». À mes yeux, le plus important d'entre eux est l'espace économique et énergétique, parce que nous avons besoin d'ouverture, de règles claires et de garanties pour les investissements, et il est donc impératif que la Russie rejoigne l'OMC.

Le sommet de la semaine prochaine doit donc être l'occasion de clarifier les intentions de la Russie concernant l'OMC et de s'assurer qu'elle ne prenne pas d'initiatives incompatibles avec cette adhésion. La répétition de la crise de l'approvisionnement en gaz de ces dernières années doit à tout prix être évitée et le nouvel accord doit inclure les principes de la Charte européenne de l'énergie, de laquelle Moscou s'est malheureusement retirée, ainsi que cela a déjà été dit.

Nous devons également continuer à travailler sur les trois autres espaces. J'ai déjà mentionné l'importance de la Russie en tant qu'acteur mondial.

Mesdames et Messieurs, nous pouvons faire beaucoup de choses avec la Russie, mais, ainsi que cela a également été dit, il y a un aspect de nos relations que nous ne devons pas perdre de vue parce que la Russie est un pays européen et un voisin: le respect nécessaire des droits de l'homme et les obligations que son appartenance au Conseil de l'Europe lui impose à cet égard.

L'un des fiascos les plus manifestes de la politique extérieure de l'UE est l'absence de politique commune à l'égard de la Russie. Les instruments du traité de Lisbonne faciliteront l'élaboration d'une telle politique commune, mais cela requiert également que nous manifestions, en tant qu'États membres, une réelle volonté d'élaborer une telle politique unie et cessions de privilégier des voies bilatérales avec Moscou, qui sont parfois ouvertement divergentes les unes des autres.

**Kristian Vigenin (S&D).** -(BG) Madame la Présidente, Madame Ferrero-Waldner, Madame Malmström, je ne peux pas ne pas commencer mon discours sans mentionner le fait que nous avons commémoré aujourd'hui au sein de ce Parlement le vingtième anniversaire de la chute du mur de Berlin.

Il semble que, d'une manière ou d'une autre, un accent particulier ait été placé sur les résultats obtenus durant toutes ces années, sur le fait que l'Europe soit devenue unie, grâce aux changements intervenus il y a vingt ans et que, quelque part, un pays n'y ait pas pris part alors que, soyons honnêtes, il aurait pu mettre un terme à ces changements s'il l'avait voulu, à savoir l'Union soviétique.

Je dis cela parce que, pour moi, ces changements ont précisément été possibles parce que l'Occident a entamé une politique de coopération avec l'Union soviétique. Sans vouloir faire de parallèle entre l'Union soviétique et la Russie d'aujourd'hui, je voudrais dire que les déclarations que j'ai entendues de la bouche de M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner et de M<sup>me</sup> Malmström sont gratifiantes, car elles traduisent la continuité de cette politique de partenariat pragmatique avec la Russie, en soulignant qu'il y a des questions sur lesquelles l'Union européenne ne peut pas réussir sans la participation de la Russie.

Je voudrais insister sur le fait que nous sommes bien évidemment préoccupés par la situation des droits de l'homme et d'autres problèmes, comme le fait que, d'après une évaluation d'Amnesty International, la situation s'aggrave: les élections locales ont été truquées et le fonctionnement des organisations civiles présente certains problèmes. Quoi qu'il en soit, nous devons faire preuve d'unité dans notre approche de la Russie.

Telle est la conclusion qu'il nous faut tirer de ces dernières années. Je voudrais également signaler l'absence d'un point dans la résolution proposée par notre Parlement, à savoir le partenariat oriental. Je souhaiterais qu'une attention particulière soit accordée à celui-ci lors du sommet à venir, car c'est la seule façon pour nous de nous assurer du succès de notre nouvelle politique.

**Paweł Robert Kowal (ECR).** – (*PL*) Madame la Présidente, la Russie mérite d'être traitée avec sérieux. Je pense que si nos partenaires du Kremlin écoutaient le discours de la commissaire, ils seraient très surpris de son évaluation des relations entre l'UE et la Russie.

Notre approche du prochain sommet UE-Russie manque du courage et de la sincérité qui s'imposent pour examiner avec sérieux les questions fondamentales actuellement en suspens entre l'UE et la Russie. Nous n'obtiendrons aucun résultat si l'UE ne fait pas preuve de sincérité; si, quelques jours à peine après la ratification finale du traité de Lisbonne par la République tchèque, les déclarations en matière de solidarité énergétique demeurent vides de sens et que de nouvelles mesures sont prises pour la construction du gazoduc septentrional; si, dans nos relations, nous n'examinons pas de manière sérieuse la Charte de l'énergie, le plan Sarkozy ou encore les récentes manœuvres militaires de la Russie à la frontière orientale de la Pologne.

Je souhaiterais que la commissaire réponde sincèrement aux questions suivantes: quels éléments des relations entre l'UE et la Russie considérez-vous comme des succès personnels? À quel niveau pouvons-nous enregistrer un succès dans ce domaine? Sans sincérité, nous n'obtiendrons rien.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, la guerre en Géorgie, le conflit du gaz et l'incapacité de l'Union européenne de se mettre d'accord sur une ligne de conduite raisonnablement unifiée à l'égard de la Russie ont laissé leur empreinte.

En même temps, il est incontestable que la Russie est un partenaire stratégique important pour l'Europe et pas uniquement en termes d'approvisionnement énergétique. Nous verrons bientôt si le nouveau mémorandum pour la prévention des crises énergétiques et le système européen d'alerte rapide valent le papier sur lequel ils sont écrits – en tout cas, nous le verrons lorsque le prochain conflit du gaz éclatera. Le fait est qu'il est très difficile de mettre fin à notre dépendance vis-à-vis du gaz russe, et le projet Nabucco lui-même ne fera pas une grande différence à cet égard. Il serait naïf de croire que Téhéran n'est pas en mesure de mettre la pression sur l'Europe.

J'estime que l'Union européenne doit poursuivre une politique sensée et réaliste vis-à-vis de la Russie. Elle doit trouver un équilibre entre les intérêts européens et russes, et faire preuve de respect pour les sensibilités historiques de la Russie à l'égard de certaines questions géographiques. Sinon, nous pourrions bientôt avoir à nous inquiéter non seulement d'une période glaciaire bilatérale, mais également de voir les citoyens européens geler à cause du conflit du gaz.

**Vytautas Landsbergis (PPE).** – (*LT*) Je soutiens la position de M. Zalewski et, plus précisément, l'amendement n° 1, dans la mesure où il attire l'attention sur deux questions cruciales pour l'Union européenne.

Premièrement, nous n'approuvons pas la manière dont ce pays tiers ignore et rejette avec arrogance l'UE en tant que partenaire qualifié et digne de respect dans des questions relatives à la sécurité énergétique extérieure qui sont importantes pour l'Union européenne. Deuxièmement, nous n'approuvons pas la ligne de démarcation anti-européenne que ce pays tiers est en train de créer au travers du projet de gazoduc «Nord Stream». Nous devons nous opposer aux lobbyistes et, parfois, à la division malhonnête de l'Europe et ne devons pas fermer les yeux sur l'arrogance de la Russie à notre égard, c'est-à-dire à l'égard du Parlement européen. Nous ne pouvons permettre à Gazprom – le principal actionnaire de «Nord Stream» – d'ignorer totalement la résolution de notre Parlement sur les menaces que fait planer ce gazoduc sur l'environnement.

Le problème ne se limite pas à la situation écologique tragique de la mer Baltique, mais concerne également l'état moral de notre institution. Lorsque nous avons voté l'année dernière, nous avons demandé qu'une évaluation indépendante, qui ne soit pas corrompue à l'avance, de l'impact sur l'environnement soit réalisée et que des garanties soient données aux nations sur les côtes de la Baltique au cas où une catastrophe se produirait. Gazprom n'a même pas pris la peine de répondre à l'Europe. C'est comme s'il avait craché au visage du Parlement. Alors nous ne pouvons pas répondre en disant «Oui, Monsieur, avec plaisir». Nous devons nous comporter avec dignité et honneur sans manipuler ou bloquer les débats spéciaux actuellement lancés par des députés sur divers problèmes liés à la vie dans la mer Baltique. Si, par peur, nous acceptons la mise à mort de la Baltique et une nouvelle frontière Moscou-Berlin dans la mer avec des bâtiments navals russes pour protéger le gazoduc, nous enterrerons notre liberté future. En effet, lorsque nous discutons de l'énergie, c'est notre avenir que nous jouons.

**Hannes Swoboda (S&D).** – (*DE*) Madame la Présidente, nous devons en effet prendre la Russie au sérieux, ainsi que l'a déclaré M. Kowal, en particulier après la signature du traité de Lisbonne, par rapport auquel on notera avec intérêt que le président qui a longtemps refuser de le signer, à savoir Václav Klaus, a adopté une attitude particulièrement peu critique vis-à-vis de la Russie. Prendre la Russie au sérieux signifie que nous devons développer des relations raisonnables et des relations économiques pragmatiques avec la Russie mais n'implique nullement que nous ne devions pas nous montrer critiques à l'égard des développements politiques en Russie, en particulier sur la question des droits de l'homme.

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons découvert ce qu'il s'est produit lors des dernières élections. Il est en effet clair que celles-ci ne se sont pas déroulées comme elles auraient dû. Il est évident que nous sommes particulièrement préoccupés par les attaques à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme. Je ne souhaite pas rejeter la responsabilité de ces attaques sur le gouvernement russe. Ce que je veux, et ce que nous demandons dans cette résolution, qui est très équilibrée, c'est que la Russie prenne au sérieux la protection de ses défenseurs des droits de l'homme. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle ou, en tout cas, pas dans une mesure suffisante. À cet égard, noud devrions désormais davantage nous concentrer sur le président Medvedev que sur le Premier ministre Poutine. Les différences ne sont peut-être pas énormes, mais si l'un des deux a adopté une attitude positive et raisonnablement constructive, c'est bien le président Medvedev, raison pour laquelle nous devrions renforcer sa position et le soutenir à cet égard.

Concernant la question de l'énergie, nous devons ici aussi cultiver une relation très calme et raisonnable. Je n'ai rien contre Nord Stream, ou contre South Stream, mais je ne veux dépendre de personne, ni d'aucun pays, pour notre approvisionnement en gaz. Je suis dès lors très favorable au gazoduc Nabucco. Multiplicité, diversification – il s'agit là d'un concept clé en ce qui concerne les fournitures de gaz, que ce soit au moyen d'un gazoduc différent, tel que Nabucco, ou de ports GNL. Cela n'a rien à voir avec le fait que le pays en question est la Russie. J'estime simplement que l'Europe ne devrait dépendre de personne.

Pour ce qui est de l'Ukraine, je voudrais que les responsables politiques ukrainiens prennent pleinement leurs responsabilités et entreprennent les investissements décidés de commun accord avec l'Europe. Je sais que la Russie abuse souvent de la situation, mais si l'Ukraine tient ses promesses, la Russie ne sera plus en mesure d'agir de la sorte, car les investissements en question auront été faits en Ukraine.

**Elena Băsescu (PPE).** – (RO) Je souhaiterais féliciter les auteurs de la résolution pour avoir harmonisé les positions des différents groupes politiques. Le sommet de Stockholm est une excellente occasion pour nous de montrer aux États membres que nous pouvons faire preuve d'unité. Bien que nous parlions 23 langues différentes, nous pouvons nous exprimer d'une seule voix lorsqu'il s'agit de défendre nos intérêts économiques, politiques et énergétiques.

L'Union européenne doit accorder une attention particulière à la sécurité énergétique, que ce soit en garantissant des approvisionnements constants depuis la Russie ou en développant des projets alternatifs, tels que Nabucco et l'oléoduc paneuropéen Constanţa-Trieste.

Pour les Roumains, la sécurité énergétique est synonyme de sécurité dans la région de la mer Noire. La politique énergétique de l'Europe peut être affectée par des conflits non résolus dans cette région.

Nous devons par ailleurs privilégier un état d'esprit basé sur la confiance plutôt que sur les sphères d'influence, comme c'est le cas actuellement. La Russie doit coopérer avec l'Union européenne dans cette région qui présente un très grand intérêt. L'avancement de certains projets d'importance vitale pour le développement de l'Union européenne dépend également de la sécurité énergétique.

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D).** – (*HU*) Madame la Présidente, nous devons à tout prix conclure un nouvel accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Russie. Cet objectif est toutefois actuellement entravé par un débat historique entre plusieurs États membres de l'UE et la Russie. Les relations entre l'Union européenne et la Russie ne peuvent pas être prises en otage par ces débats historiques.

Nous sommes mutuellement dépendants dans le secteur de l'énergie, ainsi que l'a également souligné Hannes Swoboda. L'obtention d'un accord constituerait un progrès important pour l'Union européenne et la Russie après le retrait de cette dernière de la Charte de l'énergie. Un tel accord serait également déterminant pour la mise en place d'une ligne énergétique directe, ce qui permettrait aux États membres d'Europe centrale de ne pas subir les répercussions des disputes entre la Russie et l'Ukraine.

Enfin, nous avons parfaitement le droit de condamner les violations de l'État de droit et des droits de l'homme en Russie. Nous devons néanmoins également attirer l'attention sur des violations de droits telles que le refus d'accorder la citoyenneté à 400 000 Russes vivant en Lettonie, une situation qui montre que l'Union européenne a encore beaucoup à faire sur son propre territoire.

**Ivo Vajgl (ALDE).** – (*SL*) Je soutiens l'approche adoptée par M<sup>me</sup> Malmström et M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner. Avec un tel programme, je suis sûr que le dialogue entre la Russie et l'Union européenne s'avérera avantageux pour les deux camps.

La journée d'aujourd'hui était très solennelle, puisque nous avons commémoré la chute du mur de Berlin. Nous avons cependant omis de rappeler que, dans le même temps, un autre mur important était tombé en Russie, un événement à l'origine du processus de transition toujours en cours à l'heure actuelle. La Russie est aujourd'hui meilleure qu'elle n'était avant la chute du mur de Berlin et nous devons parfois nous le rappeler. Nous devrions parfois reconnaître cela à la Russie, qui est un partenaire important pour nous, et éviter de nous laisser uniquement emporter par les émotions suscitées par notre propre histoire.

Nous avons besoin de la Russie en tant que partenaire mondial sur la scène politique internationale et en tant que partenaire dans les relations entre l'Union européenne et la Russie. Cela ne signifie pas que nous devions pour autant abandonner nos valeurs fondamentales, comme d'autres députés l'ont suggéré. Je ne supporte pas ce type de discours.

**Marek Henryk Migalski (ECR).** – (*PL*) Madame la Présidente, je voudrais avant tout m'adresser à M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner. Vous n'étiez peut-être pas présente cet après-midi, lorsque le président Havel s'est exprimé. À l'instar de M<sup>me</sup> Ojuland et de M. Schulz, je voudrais revenir sur la déclaration du président Havel concernant l'obligation pour l'Union européenne de propager la démocratie et le respect des droits de l'homme.

M<sup>me</sup> Malmström y a également fait allusion, ce dont je la remercie. Vous vous êtes exprimée comme si l'Union européenne se préparait pour un sommet avec la Suisse. Vous avez parlé du commerce, des affaires et du paquet climatique et avez totalement négligé des questions capitales, les points qui présentent peut-être le plus d'intérêt aux yeux de l'Union européenne. J'espère pour vous, pour nous et, surtout, pour les citoyens de la Fédération de Russie, que l'UE présentera plus souvent la position exprimée aujourd'hui par M<sup>me</sup> Malmström que la vôtre.

**Andrew Henry William Brons (NI).** – (*EN*) Madame la Présidente, avant de critiquer la Russie pour les violations des droits de l'homme, nous ferions mieux de nous pencher sur les violations similaires dans l'Union européenne, sur les pays où les partis de l'opposition font l'objet d'agressions physiques, comme la Hongrie, ou d'attaques de la part de la milice du parti au pouvoir, comme au Royaume-Uni, ou sur les pays qui enferment les personnes qui font de la dissidence non violente ou interdisent des partis politiques, comme la Belgique.

Nos relations avec la Russie doivent reposer sur les intérêts de nos propres États membres et non sur des emportements hypocrites.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, je vous remercie pour ce débat très constructif. Je pense que nous sommes pour la plupart d'accord sur le fait que la Russie est un partenaire stratégique pour l'UE et que nos relations avec ce pays sont importantes. Le partenariat mis en place doit reposer sur le respect mutuel de nos engagements communs, des valeurs que défend l'Union européenne dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et du principe de l'État de droit.

Nous devons être très clairs à cet égard et je pense que ceux qui m'ont critiquée, comme M<sup>me</sup> Rosbach, n'ont probablement pas écouté mon discours d'introduction, car j'ai déclaré très clairement que l'évolution de la situation des droits de l'homme en Russie nous préoccupait beaucoup. La Russie est un voisin important. De nombreux problèmes ne sont bien sûr toujours pas résolus et personne, sans doute, n'imagine que nous puissions tous les résoudre lors du sommet de Stockholm. Ce sommet est néanmoins une excellente occasion de nous rencontrer et de discuter.

Nous avons des problèmes communs, par rapport auxquels nous pourrons peut-être nous rapprocher d'une solution. Il y a notamment la question du Moyen-Orient et de l'Afghanistan, de même que, pour l'instant, le sommet sur le climat de Copenhague, qui est très important. Il y a également la crise financière et économique et nos engagements communs à cet égard, ainsi que nos relations dans le domaine de l'énergie, l'adhésion à l'OMC et diverses questions relatives à la politique étrangère et de sécurité. Nous devons coopérer en vue du règlement des conflits dans notre espace commun. Le but est d'identifier des problèmes concrets par rapport auxquels la coopération sera profitable pour les deux parties. Nous devons faire cela de manière correcte et respectueuse, sans renoncer à nos valeurs.

J'espère que le sommet contribuera également à renforcer notre partenariat stratégique et ouvrira la voie à une coopération constructive entre nous. Un tel résultat serait extrêmement positif. J'ai lu la résolution à laquelle bon nombre d'entre vous ont fait référence et sur laquelle vous voterez demain, d'après ce que j'ai compris. J'estime que cette résolution est de très grande qualité et que le degré élevé de consensus qui règne, dans l'ensemble, au sein de la Commission, du Conseil et du Parlement européen sur ces questions est une excellente chose.

Comme beaucoup d'entre vous l'ont déclaré, nous devons nous exprimer d'une seule voix lorsque nous nous adressons à la Russie. Une position unanime de notre part et un dialogue clair et constructif seront tout bénéfice pour la Russie, pour l'UE et pour les nombreuses questions pertinentes au niveau européen et mondial.

Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission. — (EN) Madame la Présidente, la Russie est non seulement un partenaire stratégique, mais également un voisin, ce qui complique les choses. Néanmoins, j'estime qu'il est primordial, en particulier en période d'incertitude économique, de garantir des relations entre l'Europe et la Russie aussi efficaces que possible afin d'offrir sécurité, stabilité et prospérité à nos concitoyens, mais aussi à ceux de Russie. Nous devons dès lors redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente sur des questions par rapport auxquelles nos points de vue divergent, par exemple, sur les questions des droits de l'homme ou du voisinage commun, tout en laissant la porte ouverte à un dialogue et à un débat respectueux de nos différences, mais également de nos engagements communs. Telle est, en quelque sorte, la position générale.

Permettez-moi à présent de faire quelques commentaires très spécifiques. L'adhésion de la Russie à l'OMC est et reste un objectif majeur pour nous. Cela étant dit, l'heure est venue de résoudre plusieurs problèmes en souffrance au niveau de ces relations commerciales. Certains d'entre eux, tels que les frais de survol de la Transnistrie, sont à l'ordre du jour depuis de nombreuses années et ont été abordés chaque fois lors des nombreux sommets auxquels j'ai assisté. D'autres, comme la proposition de décret limitant le transport de conteneurs par la route, sont plus récents et, personnellement, j'évoque – avec l'ensemble des services de la Commission – ces questions chaque fois que nous discutons avec la Russie. Nous venons justement d'avoir un conseil du partenariat permanent, mais nous pourrions évidemment en convoquer un autre.

Le deuxième point que je voudrais évoquer concerne l'énergie. Ainsi que je l'ai déclaré, l'Union européenne et la Russie sont également des partenaires importants dans le domaine de l'énergie. Cette relation d'interdépendance a pour effet de pousser les deux camps à asseoir leurs relations énergétiques sur des bases à la fois prévisibles et concrètes. Il est par conséquent de la plus haute importance de garantir un approvisionnement ininterrompu et sans encombre de l'Union européenne et, partant, d'empêcher et de

surmonter les situations d'urgence. Tel est l'objectif que nous entendons atteindre au travers, par exemple du mécanisme d'alerte rapide sur lequel nous travaillons actuellement et par rapport auquel il est important que nous collaborions avec le ministère de l'énergie de la Fédération de Russie. Nous avons discuté de ce problème et j'espère que nous pourrons aller de l'avant.

Concernant l'Ukraine et, en particulier, le transit du gaz, la Commission a travaillé avec les autorités ukrainiennes, mais également avec les institutions financières internationales, sur une enveloppe de financement qui permettrait de prendre en charge les difficultés de paiement liées à l'entreposage du gaz en provenance de Russie, ainsi que la réforme et la modernisation du secteur ukrainien du gaz.

Un accord a été dégagé fin juillet, ouvrant ainsi la voie à une intervention de la part des institutions financières internationales, basée sur le respect d'une série de conditions préalables. Nous espérons que cette solution sera réellement efficace, mais devons également nous assurer qu'une base juridique très claire et transparente pour les relations énergétiques est en place. Tel est l'objectif que nous visons, en particulier dans notre nouvel accord.

Concernant les droits de l'homme, j'ai parlé de ceux-ci. Nous avons abordé la question des droits de l'homme à chaque sommet. Je voudrais dire quelques mots à propos de la peine de mort, qui est évidemment inacceptable pour nous en vertu de notre communauté de valeurs. Oui, la cour constitutionnelle de Russie examine actuellement ce point, mais, d'après les informations que nous avons reçues, la cour serait sur le point de conclure que la Russie est liée par la signature du protocole 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et n'appliquera dès lors pas la peine de mort. Espérons que cela sera vraiment le cas.

Ainsi que je l'ai mentionné précédemment, la Russie a pris des engagements très importants vis-à-vis des droits de l'homme en tant que membre de l'ONU, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Ces engagements sont toujours abordés lors des consultations sur les droits de l'homme entre l'UE et la Russie. Celles-ci venant tout juste d'avoir lieu à Stockholm, le 5 novembre dernier, je ne suis pas entrée dans les détails, mais toute personne informée est au courant.

Je terminerai par un dernier commentaire positif: la coopération des jeunes dans le domaine des sciences et des technologies. Ainsi que l'a déclaré M. Fleckenstein, la stimulation des échanges et de la coopération entre les jeunes de l'Union européenne et de la Russie est l'une de nos préoccupations majeures et nous proposons des programmes à cette fin. Ceux-ci se sont avérés bénéfiques au sein de l'Union européenne elle-même, avec notamment TEMPUS et Erasmus Mundus, et nous devons continuer d'explorer cette vaste piste.

Dans ce contexte également, nous entamons actuellement les négociations en vue de l'association de la Russie au programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche et de développement technologique, un domaine qui offre lui aussi un potentiel économique énorme.

Je continue de penser que nos relations nous offrent d'énormes possibilités. Les sujets de discussion sont nombreux, et même si nous ne partageons pas toujours le point de vue de la Russie, nous pouvons toujours examiner ces questions et c'est précisément ce que nous faisons.

**La Présidente.** – J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, six propositions de résolution<sup>(2)</sup>.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, jeudi 12 novembre 2009.

#### Déclarations écrites (article 149)

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) Alors que l'hiver commence, l'Europe se retrouve sous la menace d'une crise du gaz semblable à celle que nous avons connue au début de cette année, lorsque notre dépendance vis-à-vis du gaz russe est apparue en pleine lumière. Le scénario qui s'est déroulé l'hiver dernier a de fortes chances de se répéter cette année également, une situation sur laquelle le Premier ministre Poutine a récemment attiré l'attention, une fois de plus à cause d'un malentendu avec l'Ukraine. Dans ce contexte, l'alternative au gaz russe qu'offre le projet Nabucco devient une nécessité absolue. L'approvisionnement de l'Europe en gaz ne peut dépendre des conflits entre la Russie et l'Ukraine. Il devient impératif pour l'ensemble des organisations européennes de faire de Nabucco une priorité, ainsi que le Conseil européen l'a décidé en

<sup>(2)</sup> Voir procès-verbal.

mars dernier. L'UE doit s'exprimer d'une seule voix sur le projet Nabucco. Il est dans l'intérêt de la Russie d'avoir accès au gaz de la mer Caspienne et un front uni et déterminé de la part de l'Europe amènerait la Russie autour de la même table de négociations. Il n'est en aucun cas question pour nous de mettre des projets en concurrence, d'opposer Nord Stream et South Stream. Il est question ici de notre intérêt commun à assurer une source de gaz alternative. Enfin, les institutions européennes doivent adresser un message fort à la Russie et à l'Ukraine leur demandant de ne pas laisser des sentiments d'orgueil dictés par des intérêts géopolitiques ou électoraux affecter la sécurité de la population et des économies de l'UE.

András Gyürk (PPE), par écrit. – (HU) La renégociation de l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Russie est une excellente occasion pour les deux camps d'examiner les questions qui affectent le plus leurs relations. Face aux événements de ces dernières années, ce n'est pas un hasard si le programme des négociations reflète le rôle croissant des échanges d'énergie. À en juger par les articles parus dans la presse, rien ne nous garantit que nous échapperons cette année à la crise du gaz, qui est en train de devenir un problème récurrent. La directive de l'UE sur l'approvisionnement en gaz, qui n'a pas encore été adoptée, ne servira malheureusement à rien si les États membres de l'UE se réveillent une fois de plus un beau matin pour découvrir que les robinets sont fermés. C'est précisément pour cette raison que l'UE doit s'efforcer d'intégrer les principes de base de la Charte de l'énergie, qui n'a toujours pas été ratifiée par la Russie dans le nouvel accord de coopération. Tant la question du transit de l'énergie que l'accessibilité au marché présentent actuellement des contradictions. En effet, tant que la Russie, profitant de l'ouverture du marché, demeurera un investisseur dans la plupart des États membres de l'UE, elle continuera invariablement de fermer son propre marché aux sociétés occidentales. La Charte de l'énergie pourrait résoudre cette contradiction. L'inscription des principes du marché pourrait également créer des bases solides pour la négociation de futurs contrats d'approvisionnement de gaz à long terme. En l'absence de relations transparentes, il demeurera toujours possible de dresser les États membres les uns contre les autres dans le futur dans la mesure où ils continuent de payer des prix différents pour les approvisionnements en gaz.

**Lena Kolarska-Bobińska (PPE),** *par écrit.* – (*EN*) Madame la Présidente, dans la Russie d'aujourd'hui, nous sommes témoins du harcèlement de la société civile par les autorités. Des organisations ayant pour seul rôle de protéger les libertés civiles fondamentales et les droits de l'homme sont délogées à coup de mandats d'expulsion et de refus de permis administratifs et, dans certains endroits de Russie, par l'assassinat de leurs membres.

Nous avons lu cette semaine des rapports indiquant que le centre For Human Rights et le groupe Moscou-Helsinki, la plus vieille organisation de défenses des droits de l'homme en Russie, allaient être expulsés de leurs locaux.

Alors que le Parlement européen s'apprête à remettre le prix Sakharov de cette année à la fondation Memorial, et notamment à l'une des fondatrices du groupe Moscou-Helsinki, M<sup>me</sup> Lyudmila Mikhailovna Alexeyeva, nous devons montrer que les objectifs de ce Parlement, de cette Union, ne se limitent pas à faire du commerce et à garantir son approvisionnement en gaz au coût le plus bas. Nous sommes une union de valeurs, y compris celles qui touchent aux libertés civiles, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Lors du sommet de la semaine prochaine, les dirigeants européens ne doivent pas se contenter de parler des gazoducs et du libre-échange. L'heure n'est pas encore venue de laisser la flamme de la société civile russe s'éteindre. Merci.

**Krzysztof Lisek (PPE),** par écrit. – (*PL*) Il est très important pour nous d'entretenir de bonnes relations et d'avoir un partenariat de qualité avec la Russie. Des efforts sont par ailleurs faits pour développer le partenariat oriental, qui vise à renforcer les relations de l'UE avec le Belarus, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Malgré les nombreuses déclarations faites par l'Union européenne et la Pologne à propos de la coopération avec la Fédération de Russie, je suis préoccupé par le fait qu'en septembre dernier, des milliers de soldats russes ont participé à des exercices militaires baptisés «Occident 2009» au Belarus. L'objectif de ces exercices était de réprimer une insurrection fictive de la minorité ethnique polonaise. L'organisation de manœuvres militaires russo-bélarussiennes conjointes basées sur l'hypothèse d'une agression de la part d'un des États membres de l'Union européenne est extrêmement inquiétante. Je m'étonne par ailleurs de l'absence de réaction à ce sujet de la part de la Commission européenne ou du haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. J'espère que ce sujet sera évoqué lors du sommet à venir entre l'Union européenne et la Russie, qui se tiendra à Stockholm le 18 novembre prochain.

## 17. Application de la directive Services (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- la question orale au Conseil sur l'application de la directive 2006/123/CE de Malcolm Harbour, Andreas Schwab, Evelyne Gebhardt, Cristian Silviu Buşoi, Heide Rühle, Adam Bielan, Kyriacos Triantaphyllides et Matteo Salvini, au nom de la commission IMCO (O-0107/2009 B7-0216/2009), et
- la question orale à la Commission sur l'application de la directive 2006/123/CE de Malcolm Harbour, Andreas Schwab, Evelyne Gebhardt, Cristian Silviu Buşoi, Heide Rühle, Adam Bielan, Kyriacos Triantaphyllides et Matteo Salvini, au nom de la commission IMCO (O-0114/2009 B7-0219/2009).

**Malcolm Harbour**, *auteur*. – (*EN*) Madame la Présidente, il s'agit de ma première intervention devant cette Assemblée depuis mon élection en tant que président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et j'ai l'immense honneur de présenter cette question au nom de tous les groupes politiques de la commission et de tous les coordinateurs. Je suis ravi de voir que bon nombre des nouveaux membres de la commission sont présents ce soir pour me soutenir et contribuer au débat.

Je ne pense pas qu'il faille rappeler à l'Assemblée l'importance de la directive Services. Celle-ci permettra d'exploiter le potentiel du marché unique dans un secteur qui représente probablement 70 % de l'économie européenne. Les emplois qu'elle permettra de créer et la dynamique qui en découlera sont cruellement nécessaires en ce moment, face à cet état de stagnation dans lequel nous nous trouvons.

Il s'agit d'une directive de grande envergure qui comporte de nombreuses nouveautés. Elle est complexe à bien des égards et a requis beaucoup d'attention. Pour être efficace, cette directive doit absolument être transposée de manière cohérente et en totalité. D'une manière générale, cette directive impose aux États membres d'éliminer les barrières aux échanges et, en particulier, les mesures contenues dans les législations nationales qui désavantagent les entreprises de services souhaitant pénétrer sur le marché. Croyez-moi, ce sont littéralement des centaines de propositions et de textes législatifs qui ont dû être modifiés dans les différents pays pour satisfaire à cette exigence. Si nous voulons mettre un terme à cette discrimination, nous devons tous y mettre du nôtre et tous les pays doivent participer à cet effort. Nous devons travailler sans relâche, sinon ces barrières ne disparaîtront pas.

C'est pourquoi je voudrais tout d'abord féliciter la Commission pour le rôle déterminant qu'elle a joué afin de gérer et coordonner l'ensemble du processus de mise en œuvre et de transposition dans les différents États membres. Je voudrais également remercier le Conseil, ainsi que les différentes Présidences qui se sont succédé depuis que cette proposition a été approuvée en 2006. Ce sont elles qui, lors des différents sommets, ont appelé à une transposition cohérente de cette directive.

En particulier, je voudrais dire à la ministre Cecilia Malmström, qui est présente ce soir, à quel point notre commission a été impressionnée par le travail réalisé par la Suède lorsque nous y avons effectué notre mission en septembre. Je pense que de nombreuses personnes devraient prendre exemple sur ce pays et s'inspirer notamment de la manière méticuleuse dont la Présidence suédoise a veillé à ce que les autorités publiques suédoises, à tous les niveaux, comprennent leurs obligations en vertu du droit européen afin de pouvoir accueillir les entreprises de services provenant d'autres pays de l'Union européenne.

Ce soir, notre question se concentre essentiellement sur ce que nous considérons être les éléments les plus importants à mettre en place le plus rapidement possible. Les États membres ont été invités à procéder à un examen de leur législation afin de déterminer les éventuels éléments discriminatoires. Mais la transposition, qui doit être complétée pour le 28 décembre n'est que le début de ce processus, car maintenant, chaque pays va présenter une liste de propositions discriminatoires à l'égard des autres, qu'il pense pouvoir justifier en invoquant l'intérêt public. Ce processus d'évaluation mutuelle - qui est tout à fait inédit - requiert que les autorités des États membres examinent les propositions discriminatoires des autres. Le vrai travail ne fait que commencer et c'est avec grand intérêt que nous suivrons son évolution. Ce soir, nous voudrions que la Commission nous explique comment elle entend aborder ce processus. Nous voudrions également savoir comment le Conseil compte soutenir ces efforts. Nous voudrions aussi avoir l'assurance que ces travaux ne se dérouleront pas à huis clos, parce que les consommateurs, les entreprises et les autres parties intéressées souhaiteront savoir comment ce processus est mis en œuvre. Nous voulons voir cette liste. Nous voulons voir la liste des règles et lois internes que les États membres souhaitent voir maintenues.

Le deuxième élément important est l'information et l'accès aux procédures au moyen des technologies électroniques. La création de guichets uniques est, encore une fois, une proposition inédite qui ne figure dans

aucune autre directive européenne. Les États membres sont tenus de faciliter l'accès aux informations et aux procédures que les entreprises doivent compléter afin de leur permettre d'opérer dans ces systèmes. Il est essentiel que nous mettions sur pied des systèmes complets.

C'est donc là tout l'objet de notre question de ce soir. Nous attendons de M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner qu'elle nous apporte des réponses circonstanciées dans un domaine qui ne lui est peut-être pas très familier. Nous savons que vous transmettrez nos meilleurs souhaits à Charlie McCreevy de notre part à tous.

Je pense cependant qu'il est essentiel de comprendre le point de vue de ma commission. Selon nous, il ne s'agit que du commencement d'un nouveau processus qui se poursuivra dans les cinq années à venir et au cours duquel il nous faudra évaluer et maintenir l'intérêt politique et la pression sur tous les États membres afin qu'ils mettent en œuvre cette directive. Je dois dire à M<sup>me</sup> Malmström que nous avons été fortement déçus de voir, dans le rapport que le Conseil «Compétitivité» a examiné en septembre, une note de la Commission selon laquelle il semblerait que, dans certains États membres, l'engagement politique en faveur d'une mise en œuvre intégrale et dans les délais prévus ne se soit pas traduit par des actions appropriées. Cela ne suffit pas. Nous voulons profiter des avantages de cette directive, et ce dès maintenant.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, je voudrais remercier M. Harbour et la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs de revenir sur cette question importante. Comme M. Harbour vient de le rappeler, la libre circulation des services est l'une des pierres angulaires du marché intérieur. Le secteur des services représente 60 à 70 % de l'économie et de l'emploi dans l'UE et cette part ne cesse d'augmenter. Ce secteur est appelé à jouer un rôle très important dans la croissance économique de l'UE, mais comme cela a également été souligné, la libre circulation des services n'a pas fonctionné aussi bien qu'elle aurait dû. Il reste encore beaucoup à faire pour éliminer les barrières au commerce et faciliter les échanges de services. L'adoption de la directive Services, qui doit être transposée d'ici le 28 décembre, est donc une excellente chose.

C'est la Commission qui assume, en dernier ressort, la responsabilité de veiller à ce que les États membres remplissent leurs obligations. Je suis certaine que la Commission en parlera, mais permettez-moi néanmoins de dire quelques mots au nom de la Présidence concernant la question qui m'a été remise par la commission IMCO. Je voudrais tout d'abord parler de l'examen de la législation et de la manière dont il a contribué à la mise en œuvre de la directive. Cet examen a pour objectif de recenser et d'éliminer les obstacles à la liberté d'établissement et à la libre circulation des services. Les exigences relatives à la prestation de services que les États membres souhaitent conserver doivent respecter les principes de non-discrimination, de nécessité et de proportionnalité.

Il s'agit d'un travail titanesque mais qui, une fois terminé, permettra de réduire les charges administratives auxquelles sont confrontées les entreprises offrant des services. Le rapport final de la Commission sur cette question devrait être prêt pour le 28 décembre.

Les points de contact nationaux doivent collecter des informations concernant les droits et les obligations dans le secteur des services pour les prestataires et les utilisateurs. Ils doivent offrir aux prestataires la possibilité de demander des autorisations en ligne et de communiquer avec l'autorité d'autorisation. Naturellement, c'est une chose que les États membres ont un peu de mal à organiser. L'idée est d'arriver à un système plus moderne avec un degré élevé d'e-gouvernance. La semaine prochaine, la Présidence suédoise organisera justement une réunion ministérielle à Malmö sur le thème de l'e-gouvernance. Lors de cette réunion, les États membres bénéficieront d'une assistance de la Commission et une série de séminaires sera organisée afin de nous permettre d'apprendre les uns des autres en vue de placer la convivialité au centre de nos travaux.

Une autre question importante est celle de la langue utilisée sur les portails web et la possibilité d'utiliser cette facilité dans une langue autre que celle(s) des États membres. La directive ne prévoit aucune obligation à ce sujet, mais nous espérons que la plupart des États membres offriront des informations en plusieurs langues dans les points de contact. Ainsi, les prestataires de services seront davantage en mesure de comparer les différents marchés et d'obtenir toutes les informations dont ils ont besoin pour étendre leurs activités.

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs se demande si les États membres seront en mesure de transposer la directive dans les délais convenus et j'espère que ce sera le cas. C'est à la Commission qu'il revient de répondre à cette question, mais je peux d'ores et déjà vous dire que, lors du Conseil «Compétitivité», tous les États membres ont affirmé qu'ils seraient prêts à temps. Naturellement, il est indispensable de leur apporter un soutien politique.

Quels sont alors les principaux défis? La directive en tant que telle est naturellement très étendue et les États membres doivent prendre un certain nombre de mesures législatives, mais aussi d'autres mesures, en vue de faciliter la coopération. Ces structures que nous espérons pouvoir mettre sur pied permettront d'améliorer la gouvernance et de la moderniser. Cependant, cela prendra du temps pour mettre ce système en place. L'examen de la législation dans ce vaste domaine et la recherche de solutions législatives ne peuvent se faire en un jour. Les autorités devront être formées à leurs nouvelles fonctions et cela nécessitera des ressources.

Par conséquent, pour répondre à votre question, les plus grands défis sont, naturellement, de créer les guichets uniques et de veiller à leur bon fonctionnement. Enfin, le Parlement demande dans quelle mesure les parties intéressées ont été impliquées. Il s'agit là d'une question importante, car les diverses organisations représentant les parties prenantes jouent naturellement un rôle essentiel pour nous aider à familiariser ces dernières avec la directive Services, à en expliquer les avantages aux citoyens et aux entreprises, mais aussi à connaître leur point de vue et leurs besoins.

Ce dialogue a été un élément central. De nombreuses parties intéressées avaient déjà participé à des groupes de référence au cours de la période de négociation et, dans de nombreux cas, ces réseaux sont restés actifs. Plusieurs pays ont organisé une vaste consultation sociale sur les propositions de mise en œuvre afin de recueillir diverses informations et opinions.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais remercier le Parlement pour l'intérêt qu'il porte au processus de mise en œuvre de la directive Services. Compte tenu du rôle important que le Parlement européen a joué dans l'obtention d'un accord, il est positif que vous continuiez à vous intéresser à cette question et que vous vous assuriez que les États membres remplissent effectivement leurs obligations. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut que cette directive soit mise en place de manière appropriée et dans les plus brefs délais, particulièrement avec la crise économique que nous traversons actuellement. La directive Services est un outil important qui nous aidera à sortir de la crise et nous permettra de nous concentrer à nouveau sur la croissance économique et, je l'espère, de créer de l'emploi.

**Benita Ferrero-Waldner,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, en mon nom, mais aussi en celui de mon collègue, Charlie McCreevy, je voudrais remercier le Parlement européen d'avoir posé cette question orale sur l'état de la mise en œuvre de la directive Services, qui tombe à point nommé.

En effet, il reste un peu moins de deux mois avant la date limite de transposition. C'est donc le moment idéal pour se pencher sur le travail qui a été réalisé jusqu'ici et pour faire le bilan de la situation actuelle.

La directive Services est l'une des initiatives les plus importantes adoptées au cours de ces dernières années. Elle devrait permettre d'éliminer les barrières au commerce sur le marché intérieur et de moderniser nos administrations publiques. Sa bonne mise en œuvre est encore plus impérative dans le contexte économique actuel, nous en sommes bien conscients. Le Parlement européen et, en particulier, sa commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs ont joué un rôle décisif pour rendre possible son adoption. Mais au-delà de cela, la Commission a tout particulièrement apprécié l'intérêt continu avec lequel vous avez suivi les travaux réalisés par les États membres en vue de mettre la directive en œuvre.

Pour sa part, la Commission a respecté son engagement de faciliter le processus de mise en œuvre. Cela a déjà été mentionné. Nous avons pris au sérieux les demandes d'assistance formulées par les États membres et nous avons déployé des efforts et des moyens inouïs afin de les soutenir dans leurs travaux. Plus de 80 réunions bilatérales ont été organisées avec l'ensemble des États membres et des groupes d'experts se sont réunis à Bruxelles plus de 30 fois au cours des trois dernières années.

Mais la Commission ne peut effectuer la transposition au niveau local. C'est le rôle des États membres et la transposition de la directive Services a été une tâche très éprouvante pour eux.

Éprouvante, car elle impliquait la réalisation de plusieurs projets de grande envergure, tels que l'établissement de «guichets uniques» ou encore l'examen et la simplification de la législation relative aux services. Éprouvante, car elle nécessitait également une coordination intensive entre tous les niveaux d'administration, que ce soit à l'échelon national, régional ou local.

Donc, où en sommes-nous aujourd'hui? Et les États membres seront-ils prêts à temps?

À peine un peu plus de la moitié des États membres semblent être en mesure d'achever la transposition de la directive Services avant la date limite de 2009 ou le début de 2010. Certains États membres pourraient avoir un peu de retard. Cette situation n'est pas complètement satisfaisante, en particulier pour les citoyens

et les entreprises qui souhaitent exercer leurs droits sur le marché intérieur. Bien que n'étant pas inhabituels par rapport à d'autres directives relatives au marché intérieur, ces retards sont ici quelque peu préoccupants.

Mais il convient de garder à l'esprit que, peut-être plus que pour toute autre directive, les États membres ont dû résoudre un grand nombre de questions juridiques et pratiques parfois très complexes. Et c'est pourquoi le résultat que nous espérons obtenir d'ici le début de l'année prochaine pourra, en fait, être considéré comme plutôt positif.

Permettez-moi maintenant de répondre à votre question de manière plus détaillée.

Nous avons dit que presque tous les États membres avaient achevé l'examen de leur législation nationale. Certains y travaillent encore. À ce stade, il est naturellement difficile d'évaluer dans quelle mesure cet examen a contribué à une transposition efficace. La date limite de transposition n'a pas encore expiré et les États membres n'ont pas encore communiqué leurs changements législatifs à la Commission.

Mais il est clair qu'un examen ambitieux et minutieux est essentiel pour s'assurer que la législation nationale sera favorable au marché intérieur dans chaque État membre. Et c'est également vital pour la compétitivité de notre secteur des services en général.

En ce qui concerne les guichets uniques, il semble évident que, d'ici la fin de l'année 2009, la plupart des États membres auront au moins mis sur pied des guichets uniques élémentaires et fonctionnels. Encore une fois, ceux-ci ne seront peut-être pas totalement parfaits, mais ils devraient néanmoins constituer une base solide. Les États membres devront continuer à développer et à améliorer les guichets uniques qui devraient, à la longue, devenir des centres d'e-gouvernement à part entière.

Dans ce contexte, la Commission reconnaît qu'il est essentiel que les guichets uniques fournissent des informations complémentaires et un accès plus aisé aux procédures, notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs et la fiscalité. Les entreprises et les consommateurs doivent être informés des règles applicables. Mais comme vous le savez, la directive ne prévoit aucune obligation à cet égard.

Nous espérons qu'à mesure que les guichets uniques se développeront et se renforceront, ces informations seront également fournies. En effet, certains États membres ont déjà annoncé leur intention de travailler dans ce sens.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la directive dans le domaine des services sociaux - dans la mesure où ceux-ci sont couverts par la directive - ce point ne semble pas avoir posé de problème particulier. La directive elle-même contient des mécanismes permettant de veiller à ce que les spécificités de ces services soient prises en considération.

Enfin, je pense qu'il est clair que les parties prenantes ont joué un rôle essentiel tout au long du processus de mise en œuvre. Elles ont suivi de près les efforts déployés par les États membres et ont participé à cette mise en œuvre de différentes manières. Nous veillerons également à ce que les parties intéressées soient consultées l'année prochaine, dans le cadre de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre.

Nous devons donc trouver le moyen de faire en sorte que cette consultation soit ciblée et très concrète.

Enfin, dans le cadre du processus législatif, de nombreux États membres ont organisé des consultations ouvertes sur leurs projets de modalités d'application. Certaines organisations représentant les parties intéressées ont même organisé plusieurs enquêtes auprès de leurs membres afin de recueillir leur avis sur l'état de la mise en œuvre. À ce stade du processus, nous devons, avant tout, être réalistes et honnêtes. Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la mise en œuvre et les États membres qui ont pris du retard devront redoubler d'efforts.

Cependant, je reste convaincue que le verre est plus qu'à moitié plein. Mais nous devons continuer de le remplir, et ce le plus rapidement possible.

#### PRÉSIDENCE DE M. PÁL SCHMITT

Vice-président

**Andreas Schwab,** *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Monsieur le Président, chers collègues, les déclarations que viennent de faire la Commission et le Conseil sont quelque peu décourageantes.

vos engagements dans les prochains mois.

L'Europe est confrontée à une forte concurrence internationale, une concurrence mondiale dans laquelle les prestataires de services européens doivent eux aussi se positionner et se développer. Compte tenu de l'histoire de cette directive, qui a vu le jour au sein de ce Parlement grâce à une participation importante des députés, il est, selon moi, quelque peu décourageant d'entendre que le verre est à moitié plein ou à moitié vide, comme vient de le dire M<sup>me</sup> Ferrero-Waldner. Madame la Présidente en exercice du Conseil, le Parlement a joué un rôle important dans le passé, mais il entend remplir son rôle dans le futur également. C'est pourquoi nous avons décidé, avec la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, de vous adresser cette question suffisamment tôt avant la date limite de transposition, afin de vérifier que vous - ainsi que les États membres de l'Union européenne - aviez rempli vos obligations, qui avaient d'ailleurs été proposées par vous-même, en vue de transposer cette directive d'ici la fin de l'année, et de savoir si vous seriez en mesure

d'atteindre cet objectif. M'exprimant maintenant au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), j'ose encore espérer que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour honorer

Nous évaluerons la directive et son état de mise en œuvre en nous plaçant du point de vue des citoyens européens, des prestataires de services et des travailleurs. Nous examinerons attentivement la manière dont les États membres se comportent les uns vis-à-vis des autres ainsi que, comme l'a mentionné le président, le niveau de transparence avec lequel s'effectuent les échanges de points de vue sur les éléments de la directive et l'efficacité avec laquelle les États membres procèdent à l'examen de leur législation pour la rendre plus adaptée au marché intérieur s'agissant des prestataires de services. Il en va de même en ce qui concerne le champ de la directive. Là aussi, comme nous l'avons fait dans le passé, nous examinerons avec intérêt dans quelle mesure la Cour de justice des Communautés européennes pourra interpréter le traité UE de manière à donner la priorité aux droits des citoyens et faire en sorte que ce ne soient pas toujours les intérêts des États membres qui l'emportent - comme cela se passe souvent au sein du Conseil - c'est du moins l'impression que nous avons.

Deuxièmement, vous avez fait référence à la gestion électronique de ce processus. Nous voyons cette évolution d'un très bon œil, mais selon nous, le tout est de savoir si les prestataires de services pourront, en fin de compte, accomplir toutes les tâches requises au cours de la procédure d'une manière simple et efficace en utilisant la facilité en ligne et si, derrières ces nombreuses pages d'accueil, ils pourront effectivement trouver quelqu'un à qui parler et à qui demander des informations sur les exigences applicables dans les États membres. Nous devons nous assurer que nous ne sommes pas en train de construire des murs et des barrières supplémentaires.

Chers collègues, le Président me demande d'être bref. Je voudrais en venir à mon dernier point. Lors du débat précédent, le Parlement avait notamment recommandé d'utiliser le Système d'information du marché intérieur pour supprimer tous les problèmes auxquels les administrations des États membres étaient raisonnablement susceptibles d'être confrontés dans le cadre de la transposition de la directive et c'est pourquoi j'espère sincèrement, Madame Malmström, que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour veiller à ce que cette directive puisse entrer en vigueur dès le 31 décembre de cette année.

**Evelyne Gebhardt**, *au nom du groupe S&D*. – (*DE*) Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir m'exprimer aujourd'hui sur ce sujet ô combien important. Mais que les choses soient claires: le Parlement n'a pas simplement joué un rôle dans l'adoption de cette directive Services; il a veillé à ce qu'un compromis positif et constructif puisse être dégagé. Ce compromis repose notamment sur des garanties en matière de droits du travail et de droits sociaux et sur l'exclusion des services d'intérêt économique général. Sans lui, l'adoption de la directive Services n'aurait même pas été possible.

Cependant, il y a certains points à cet égard qui restent flous et les questions que nous avons posées sont restées sans réponse. Par exemple, je serais très déçue si les informations que j'ai obtenues de diverses sources s'avéraient vraies, à savoir que certains États membres utilisent la transposition de la directive Services pour détruire l'équilibre que nous, en tant que législateurs, avions trouvé, en ne respectant pas pleinement les droits des travailleurs tels que nous les avions envisagés dans la directive. Il ne s'agit pas seulement des conditions de travail, qui sont en train d'être remises en question. Dans de nombreux États membres, les définitions sont également en train d'être réécrites ou rendues plus restrictives. De plus, certains États membres n'ont pas exclu les services sociaux des services auxquels cette transposition s'applique, en invoquant pour cela des arguments peu convaincants.

À cet égard, le manuel de la Commission n'a pas été d'un grand secours, car les orientations qu'il fournit sont partiellement erronées et reposent sur une interprétation que nous estimons incorrecte. Les exemples que j'ai cités prouvent à quel point il importe que nous établissions également un cadre juridique pour les services

d'intérêt économique général, de façon à ce que les droits sociaux, tels que les droits du travail, puissent également être pleinement respectés à nouveau. N'importe quelle autre solution serait insuffisante.

Je voudrais également demander aux États membres dans quelle mesure ils ont impliqué les parties intéressées, et en particulier, les syndicats et les services sociaux, dans le processus de transposition. C'est une question que nous avons posée mais à laquelle nous n'avons pas reçu de réponse et j'apprécierais que quelqu'un daigne nous en apporter une bonne.

**Jürgen Creutzmann**, *au nom du groupe ALDE*. – (*DE*) Monsieur le Président, chers collègues, la réponse de la Commission est non seulement décourageante, mais aussi, comme l'a souligné M. Schwab, extrêmement décevante. S'agissant de la transposition, il faut bien se rendre à l'évidence. Lorsque vous dites que la moitié des États membres seront prêts à temps, cela suppose que l'autre moitié est encore bien loin d'atteindre cet objectif.

Prenons l'exemple de mon pays, l'Allemagne: les différents Länder fédéraux sont en train de transposer la directive. Le 2 septembre, j'ai eu la chance de participer à l'examen en première lecture de la transposition de la directive Services dans le Land de Rhénanie-Palatinat, où je vis. Comme vous pouvez l'imaginer, il sera impossible de terminer la transposition dans les temps et je crois que les autres Länder fédéraux sont dans une position similaire.

En ce qui nous concerne, l'élément essentiel sera naturellement de voir comment la transposition sera effectuée. Si l'article 13, paragraphe 2, prévoit que «les procédures et formalités d'autorisation ne doivent pas être dissuasives ni compliquer ou retarder indûment la prestation du service», nous devons effectivement veiller à ce que cela ne se produise pas. L'équipement des guichets uniques sera, par exemple, un facteur décisif. Disposeront-ils de compétences linguistiques? Travailleront-ils en coordination suffisamment étroite avec les administrations pour pouvoir répondre aux questions qui leur seront posées? Nous en doutons sérieusement. En réalité, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs devrait désormais poser une autre question: quels sont les pays qui ne seront pas prêts à temps et quand pensent-ils pouvoir terminer la transposition? Il serait alors préférable d'imposer à ces pays un moratoire ou tout autre mécanisme similaire.

Je suis certain que, dans la plupart des pays, cette directive ne sera pas transposée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2010, même si ces pays ont eu plus de quatre ans pour le faire. C'est un gros problème et une grande déception.

**Tadeusz Cymański**, au nom du groupe ECR. – (PL) Monsieur le Président, je voudrais profiter de la discussion en cours pour demander quel a été l'effet de la crise sur la mise en œuvre de la directive dans les pays de l'UE.

Dans mon pays, la Pologne, il a été possible, malgré la crise et les difficultés rencontrées au cours de la transposition, d'élaborer une loi sur les services qui prévoie un degré élevé de libéralisation dans l'enregistrement et la gestion des entreprises. Dans certains secteurs tels que l'artisanat, le commerce, le tourisme et l'hôtellerie, les restrictions font figure d'exceptions. Nous avons fait cet effort au nom de l'égalité des chances et pour défendre le principe d'une saine concurrence.

D'après le compromis de 2006, certains domaines devaient être exclus du champ d'application de la directive. La question que je me pose est la suivante: quel est aujourd'hui le résultat de ces dispositions? À l'époque, il avait été suggéré que des travaux législatifs supplémentaires devraient être entrepris ultérieurement sur la question des services d'utilité publique. Pour reprendre la métaphore utilisée par la commissaire, lorsque nous aurons rempli le verre qui est déjà à moitié plein, y en aura-t-il un autre et que se passera-t-il ensuite?

**Eva-Britt Svensson**, au nom du groupe GUE/NGL. — (SV) Monsieur le Président, dans le compromis obtenu en 2006, le groupe socialiste au Parlement européen avait renoncé à faire passer les considérations sociales avant la liberté des entreprises de services. Sinon, comme l'a écrit M. Harbour dans un communiqué de presse, cela n'aurait pas été un compromis. La référence au «principe du pays d'origine» a été supprimée, mais la Commission l'a remplacée par une règle de conflit de lois qui prévoit clairement qu'en cas de conflit entre les lois du marché du travail de différents États membres, c'est la loi du pays d'origine de la société qui s'applique.

Au vu de cette directive, on aurait pu croire que l'UE ne souhaitait pas interférer dans le droit national du travail. Cependant, la Commission a rapidement élaboré des lignes directrices établissant que les sociétés de services n'avaient pas besoin de disposer d'un représentant permanent dans le pays où le service est presté, ce qui fait que le syndicat n'a personne avec qui négocier. L'arrêt Vaxholm établit clairement que le droit du travail suédois est subordonné au droit communautaire, ce qui signifie que la Suède a été contrainte de réduire

le niveau de sa législation du travail. À l'instar des autres membres du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, j'estime que le seul moyen de protéger les droits des travailleurs est d'annexer au traité un protocole juridique clair dans lequel les droits des syndicats auront la préséance sur les libertés du marché.

Lara Comi (PPE). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, la directive Services représente la fin d'un voyage pour l'Europe, un voyage dont la destination finale n'est autre que l'achèvement du marché intérieur en vue de faciliter les échanges au sein de l'Union européenne et, partant, de permettre aux autorités de coordonner leurs efforts et, par-dessus tout, de réduire au minimum les coûts de transaction entre les différentes opérations au sein des différents secteurs et des différents États membres.

En rapprochant les contenus des diverses procédures administratives et en facilitant l'établissement des prestataires de services dans d'autres États membres, nous contribuerons automatiquement à favoriser et, par conséquent, à stimuler la croissance, qui est essentielle en cette période de crise exceptionnelle que nous connaissons. La directive Services adoptée par le Parlement européen et par le Conseil le 12 décembre 2006 fait partie intégrante de la stratégie de Lisbonne, qui a été révisée au fil du temps et a été adaptée aux diverses situations rencontrées par l'Europe au cours de ces neuf dernières années. Son principal objectif doit absolument être de faire de l'économie européenne l'économie la plus compétitive au monde, mais aussi une économie de la connaissance.

Vu la crise économique que nous traversons actuellement et que l'Union européenne affronte au niveau institutionnel en coordonnant habilement les diverses mesures adoptées par les différents États membres, une application correcte et rapide de la directive Services est encore plus nécessaire que lorsque cette dernière a été adoptée. La date limite de transposition, qui a été fixée au 28 décembre 2009, constitue donc non seulement une indication du moment où il faudra passer de la ratification au processus législatif de cette directive, mais elle représente par-dessus tout une étape importante vers une Europe de plus en plus consciente de ses ressources et, plus particulièrement, de plus en plus capable d'en tirer le meilleur parti.

**Bernadette Vergnaud (S&D).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, chers collègues, depuis son adoption et les débats passionnés qui l'ont entourée, la directive «Services» est tombée dans un certain anonymat, mais il convient de se montrer particulièrement vigilant dans la phase cruciale de sa transposition.

Je m'interroge sur l'interprétation des dispositions de l'article 2 de la directive liées à l'exclusion des services sociaux de son champ d'application. Des notions comme celles «d'aide aux personnes en situation de besoin», ou de «prestataires mandatés» semblent restrictives par rapport à la définition des services sociaux dans certains États, et je m'inquiète de ce qu'une interprétation volontairement stricte puisse servir à justifier l'inclusion de pans entiers de ces services dans le champ d'application de la directive.

L'exclusion de ces services est un élément clé du texte et une garantie pour les citoyens de la protection du modèle social européen.

J'espère que certains États, dont la France, ne profiteront pas de la transposition pour libéraliser des services sociaux, sous le prétexte fallacieux de se conformer aux lois européennes. Ces problèmes de prise en compte des services d'intérêt général démontrent la nécessité de disposer d'une législation européenne qui leur soit propre et de ne pas s'en tenir à une définition par défaut dans le cadre d'une directive sur les services marchands.

**Róża, Gräfin von Thun Und Hohenstein (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, la mise en œuvre appropriée de la directive relative aux services dans le marché intérieur est essentielle non seulement pour les entrepreneurs européens qui opèrent sur ce marché, mais aussi pour les consommateurs. La directive Services est un bon exemple. Une période de trois ans a été décrétée pour sa mise en œuvre. C'est un délai assez long, mais malgré cela, tous les pays ne parviendront pas à transposer la directive dans les temps. Cet exemple montre très clairement à quel point une coopération optimale entre les États membres et les institutions européennes est requise afin que la transposition soit effectuée à temps dans tous les États membres.

Naturellement, les recommandations publiées par la Commission en juin de cette année concernant les moyens d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur vont dans ce sens. Mais je crois qu'en ce qui concerne le processus de mise en œuvre, il convient d'aller un peu plus loin. C'est pourquoi, dans le rapport sur le tableau de bord pour le marché intérieur, je suggère d'organiser un forum pour le marché intérieur, au sein duquel se réuniraient des représentants des institutions européennes, des États membres et d'autres parties intéressées en vue de prendre des engagements plus fermes en faveur de la transposition, de façon à ce que nous puissions appliquer et exécuter la législation relative au marché intérieur dont fait partie cette

directive extrêmement importante. Je voudrais que ce forum soit un lieu où les États membres et les institutions européennes pourront échanger leurs expériences dans le domaine de la transposition. Je voudrais que ce forum attire l'attention de la société sur des questions relatives au marché intérieur. Nous devons accroître l'intérêt que portent nos concitoyens au fonctionnement du marché et aux responsabilités qui leur incombent à cet égard. Alors seulement notre réussite sera totale.

En ce qui concerne les problèmes qui viennent d'être évoqués concernant la transposition de la directive Services, je voudrais demander si les États membres ont cherché à coopérer avec la Commission et si l'on peut dire que, dans le cadre du processus de mise en œuvre, ils ont réussi à appliquer quelques-unes des recommandations formulées par la Commission? La Commission continue-t-elle à chercher de nouvelles solutions? Utilise-t-elle toutes les possibilités et tous les instruments qui sont à sa disposition pour mobiliser et soutenir ces pays qui rencontrent des difficultés avec la transposition? Y a-t-il de nouvelles idées dans ce domaine?

Louis Grech (S&D). – (MT) D'après nos contacts réguliers avec les autorités locales, du moins celles de mon pays, il s'avère que bon nombre d'entre elles ne savent pas encore ce qui les attendra une fois que cette directive sera entrée en vigueur. Je trouve cela plutôt inquiétant. D'une manière générale, on constate qu'elles ne savent rien ou très peu des lois qui régissent actuellement les quatre libertés. Elles semblent également très peu informées de tout ce qui touche aux lois et règlements relatifs aux services financiers, aux services de communication électronique et aux services de transport. Par ailleurs, il semble que les autorités éprouvent certaines difficultés à simplifier les procédures administratives et à harmoniser les règlements relatifs aux échanges et aux autorisations. Par conséquent, il est essentiel que la Commission adopte de nouvelles initiatives, de façon à offrir une assistance directe et immédiate aux autorités locales et régionales. De plus, si nous voulons que le processus de mise en œuvre reflète effectivement ce sur quoi nous étions tombés d'accord au sein de cette Assemblée, il est impératif que le Parlement européen reste impliqué dans ce processus, même lorsque la directive sera entrée en vigueur.

**Bogusław Liberadzki (S&D).** – (*PL*) Monsieur le Président, en temps de récession, nous devrions mettre un point d'honneur à créer de nouveaux emplois, à renforcer la compétitivité, à favoriser une baisse des prix ou, pour le dire plus simplement, à améliorer le bien-être du consommateur. C'est ce que nous faisons, par exemple, en subventionnant l'industrie automobile. Mais nous parlons aujourd'hui de professionnels tels que les coiffeurs, les plombiers et les maçons, qui n'ont pas besoin de subventions. Ce dont ils ont besoin, en revanche, c'est d'avoir la possibilité d'exercer leurs activités. Il y a malheureusement un fossé entre ce que disent les règlements et ce qu'il se passe dans la réalité.

Je voudrais citer l'exemple d'une boulangerie qui a été construite dans un pays voisin. Tant qu'il n'était question que d'octroyer un permis de bâtir, tout allait bien. Cependant, une fois que la production a commencé, le gouvernement et les autorités locales ont retiré leur autorisation. Pourquoi? Parce que l'association des boulangers locaux a protesté. Si seulement ce genre de pratiques pouvait ne jamais être employé!

Madame la Commissaire, osons nommer les pays qui n'ont pas mis en œuvre la législation! Qui sont-ils? Je voudrais également que vous nous transmettiez, dès le mois de janvier, une proposition visant à assurer un suivi minutieux de la transposition de cette directive dans les différents États membres.

**Małgorzata Handzlik (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je rejoins totalement la commissaire lorsqu'elle affirme que la directive Services est l'un des actes législatifs les plus importants ayant été adoptés au cours de ces dernières années et que sa mise en œuvre adéquate est extrêmement importante.

Lors de la précédente législature, j'avais eu l'occasion de travailler sur les dispositions de la directive Services. Je me souviens encore des efforts incroyables que nous avions tous fournis pour élaborer ces dispositions. Je suis une fervente supportrice de la directive Services et je suis intimement convaincue - et c'est une chose que je souligne souvent lorsque je rencontre des entrepreneurs - qu'elle représente une chance fabuleuse pour eux, mais aussi pour l'économie européenne dans son ensemble.

Cependant, pour que cette chance puisse produire des résultats concrets, il faut que les États membres mettent en œuvre la législation appropriée d'une manière adéquate et dans les délais impartis. C'est pourquoi je me joins à ceux qui demandent aux autorités nationales n'ayant pas encore achevé les travaux élémentaires dans ce domaine d'accélérer le processus de transposition, notamment en ce qui concerne la question de la mise en œuvre du principe de liberté d'offrir des services et la création des guichets uniques. C'est avec la plus grande attention que je suis l'évolution de la mise en œuvre de la directive Services dans les différents pays,

et je le fais également dans mon pays, la Pologne, où les travaux relatifs à une transposition adéquate des dispositions de la directive sont toujours en cours. J'espère que les résultats de ces efforts seront satisfaisants.

**Anna Hedh (S&D).** – (SV) Monsieur le Président, le modèle nordique du marché du travail repose sur des conventions entre les partenaires sociaux. Ce type de modèle ne peut fonctionner si l'un des partenaires - ici, un prestataire de services - ne dispose pas d'un représentant sur place avec qui il est possible de mener des négociations. C'est pourquoi nous étions très satisfaits de la décision prise concernant la directive Services, qui devait, selon nous, garantir que le droit de négocier, de conclure et d'appliquer des conventions collectives et de mener des actions syndicales conformément aux législations et aux pratiques nationales ne serait pas affecté.

Néanmoins, lors de la mise en œuvre de la directive Services en Suède, un débat a été lancé quant à la question de savoir s'il était oui ou non permis d'exiger de l'entreprise qu'elle désigne un représentant compétent. Ma question est donc la suivante: la directive empêche-t-elle, d'une manière ou d'une autre, le pays d'accueil de prévoir l'obligation pour l'entreprise de services de disposer d'un représentant sur place, chargé de négocier et de conclure les conventions collectives?

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** – (*PT*) Dans le cadre de notre débat, nous ne devons pas oublier que cette directive relative à la libéralisation des services pourrait avoir d'importantes répercussions dans divers pays, en particulier ceux où la situation sociale est très instable, venant ainsi aggraver la situation de crise que nous vivons actuellement. Si, en dépit de toutes les préoccupations exprimées dans les différents États membres, nous ne prenons pas immédiatement des mesures pour défendre les droits sociaux et les droits des travailleurs et pour protéger les secteurs les plus fragiles, y compris dans le domaine des services publics, nous pourrions rencontrer d'autres problèmes plus graves encore. La libéralisation pourrait aggraver le chômage, la pauvreté et les inégalités qui frappent les plus vulnérables, pour ne profiter qu'aux grandes entreprises de services et aux grands groupes économiques, en particulier dans les pays les plus riches.

Par conséquent, en ces temps de crise, il est essentiel de postposer la transposition de la directive relative à la libéralisation des services et de réaliser une étude appropriée sur les possibles répercussions sociales de l'application de cette directive.

**Seán Kelly (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, il faut remercier la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs d'avoir mis sur le tapis cette question importante, à savoir celle de l'application de la directive Services. En particulier, nous devons empêcher les pays, les entrepreneurs ou qui que ce soit d'autre d'utiliser la crise économique que nous traversons comme un prétexte pour justifier un retour au protectionnisme, ce qui serait catastrophique dans le contexte actuel.

D'une manière plus générale, l'échange de services peut constituer un élément moteur pour la relance économique et, de fait, l'Irlande a prospéré depuis qu'elle s'est engagée dans le commerce extérieur. Cette nouvelle crise aurait été bien pire pour l'Irlande si nous n'avions pas pu compter sur les débouchés internationaux créés grâce au marché intérieur.

En effet, l'ouverture de nos frontières à la concurrence étrangère n'a entraîné aucune répercussion négative pour les services nationaux. Au contraire, celle-ci a contribué à stimuler la concurrence et l'innovation. C'est pourquoi je soutiens totalement ce qui a été proposé aujourd'hui.

Enfin, je voudrais ajouter que cela m'a fait plaisir d'entendre quelqu'un ici dire du bien du commissaire irlandais, Charlie McCreevy, qui est l'un de mes amis, même si nous appartenons à des groupes politiques différents.

Josefa Andrés Barea (S&D). – (ES) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, nous parlons aujourd'hui de la directive Services. Puisque l'heure est aux commémorations, je vous rappelle que cette directive avait pour objectif de concrétiser la quatrième liberté fondamentale à la base du projet de construction européenne. Elle a été adoptée il y a trois ans et le délai accordé aux États membres pour adapter leur législation nationale et supprimer les barrières aux échanges touche désormais à sa fin. Maintenant que ce délai est écoulé, le temps est venu d'évaluer où nous en sommes, de voir qui a transposé la directive et qui ne l'a pas fait, et dans quelles conditions.

Cependant, je voudrais savoir si la Commission estime nécessaire d'atteindre un niveau plus élevé d'harmonisation et, le cas échéant, si elle a l'intention de proposer une initiative législative concernant cette directive ô combien importante, qui tente d'harmoniser le marché et les droits des consommateurs, des citoyens et des travailleurs.

**Cecilia Malmström,** *présidente en exercice du Conseil.* – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie à nouveau d'avoir évoqué cette question extrêmement importante. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que la directive Services revêt une importance essentielle et que nous devons essayer de la mettre en œuvre le plus rapidement possible.

La Présidence suédoise - à l'instar des Présidences qui l'ont précédée - fait tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que ce processus se déroule rapidement et sans accrocs. Nous avons eu des discussions dans différentes formations du Conseil. Nous avons organisé des séminaires et des débats, et ce sujet a été placé à l'ordre du jour afin d'encourager une véritable progression dans ce domaine.

Cependant, il reste encore près de deux mois et la réponse à la question de savoir qui est à la traîne est encore susceptible de changer. Il reste encore un peu de temps. Notre objectif est clair, et je sais que c'est aussi celui de la Commission: que tous les pays aient transposé la directive d'ici le 28 décembre 2009. Certains retards ne sont pas à exclure. Certes, nous le déplorons, mais je sais que tous les pays travaillent aussi rapidement que possible.

Quelqu'un a posé une question concernant le fonctionnement des guichets uniques. Ils n'existent pas encore, mais l'objectif est de les rendre conviviaux et efficaces et de faire en sorte qu'ils proposent toutes les informations nécessaires à la fois aux prestataires de services et aux citoyens. Les États membres ont collaboré avec la Commission en vue de publier une brochure informative, disponible dans toutes les langues, destinée à faciliter l'accès des citoyens et des consommateurs aux informations pertinentes. De nombreux États membres ont également pris des initiatives afin de fournir des informations sur la directive. Un logo commun a également été adopté en vue de permettre aux utilisateurs de naviguer plus facilement entre les différents sites web et les différents points de contact.

Bien qu'ils n'y soient pas tenus, certains États membres ont décidé d'offrir, dans leurs guichets uniques, des informations sur les droits des travailleurs et sur la législation du travail. La directive Services ne couvre pas le droit du travail et le détachement de travailleurs est exclu de son champ d'application. La question qui m'a été posée par mes collègues suédois concerne un problème spécifique à notre pays, sur lequel nous sommes en train de nous pencher. C'est un peu hors-sujet ici, mais nous serons ravis d'y revenir dans un contexte plus national.

La directive Services est importante. Elle facilitera la vie des prestataires de services ainsi que la libre circulation. Elle sera bénéfique pour les investissements, pour la croissance et l'emploi, mais aussi pour les citoyens. Ces derniers attendent de nous que ce système soit mis en place le plus rapidement possible, parce qu'il leur facilitera la vie. Il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour que cela se produise.

Je voudrais à nouveau remercier le Parlement, non seulement d'avoir rendu possible l'adoption de cette directive Services, mais aussi d'avoir surveillé son évolution et d'avoir poussé le Conseil et la Commission à faire tout leur possible pour faciliter sa mise en œuvre. Mais il reste encore un peu de temps et nous aurons certainement l'occasion de reparler de cette question l'année prochaine, sous la Présidence espagnole. La Commission continuera à suivre de très près l'évolution de la situation.

**Benita Ferrero-Waldner,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, comme cela a déjà été dit, nous avons discuté de toutes les questions relatives aux différents aspects, sociaux et autres, de cette directive. Je ne pense pas qu'il soit opportun de rouvrir le débat maintenant, mais nous devons nous tourner vers les États membres pour voir comment ils ont transposé ou entendent transposer cette directive. Selon les informations dont nous disposons déjà, il semble que la plupart des États membres auront achevé la transposition d'ici la fin de l'année ou, au plus tard, d'ici le début 2010.

Je pense donc que la plupart des États membres disposeront au moins d'un guichet unique, aussi élémentaire soit-il, et seront ainsi prêts à remplir leurs obligations et à honorer les accords de coopération administrative qu'ils ont conclus.

Dans certains cas, cependant, des retards sont à craindre en ce qui concerne la modification du cadre législatif.

S'agissant de l'examen de la législation, certains États membres ont profité de cet examen pour simplifier leurs lois et procédures et y apporter un nombre significatif de modifications. D'autres n'ont adopté que quelques amendements, mais le nombre des modifications apportées dépend naturellement de plusieurs facteurs, parmi lesquels le cadre législatif existant mais aussi l'organisation interne des États membres; pour les États fédéraux, cet exercice peut s'avérer plus compliqué que pour les autres.

Naturellement, cela dépend aussi de la volonté de l'État membre de simplifier ses lois et procédures.

En ce qui concerne la mise en œuvre, mon collègue, Charlie McCreevy a, à de nombreuses occasions, attiré l'attention des ministres nationaux sur l'importance des travaux dans ce domaine, et lui-même et son équipe ont surveillé étroitement l'évolution de ce processus.

En effet, comme je l'ai déjà dit, au cours des trois dernières années, plus de 80 réunions bilatérales ont été organisées avec l'ensemble des États membres, et des groupes d'experts se sont réunis à Bruxelles plus de 30 fois. C'est donc un point sur lequel nous avons été particulièrement actifs. Et nous continuerons à suivre les travaux des États membres, tout comme nous continuerons à apporter une assistance technique aux pays qui le souhaitent. Mais au final, c'est évidemment aux États membres qu'incombe de mener à bien ces travaux et d'y allouer les ressources nécessaires.

En ce qui concerne l'année prochaine, je pense qu'il sera crucial de veiller à ce que le processus d'évaluation mutuelle prévu par la directive soit utilisé de manière constructive. Nous devrons également évaluer la qualité de la mise en œuvre de la législation, comme cela a été demandé. Il nous faudra aussi surveiller le fonctionnement des guichets uniques, puis recueillir les impressions des entreprises et des consommateurs.

Enfin, nous devrons peut-être également recourir à d'autres mécanismes exécutifs - peut-être parfois à des procédures d'infraction, mais il est encore trop tôt pour le dire.

S'agissant des petites et moyennes entreprises, nous sommes naturellement d'accord avec vous. Elles constituent l'épine dorsale de l'économie européenne et leurs inquiétudes sont au cœur de la directive Services.

Par conséquent, cette directive profitera à toutes les entreprises, mais surtout aux PME. Pour l'instant, ces dernières décident souvent de limiter leurs activités au niveau national, à cause des complexités juridiques, mais aussi à cause de l'absence d'informations transparentes. La directive Services éliminera une grande partie de ces complexités et devrait donc contribuer à stimuler la croissance de ces entreprises.

Selon les informations dont dispose la Commission, aucun État membre n'utilise la mise en œuvre de la directive Services pour revoir à la baisse les droits des travailleurs. Je tiens à ce que ce soit clair pour tout le monde. Les droits des travailleurs ne sont en aucun cas compromis par la directive Services, qui n'aborde d'ailleurs même pas ce sujet. En effet, c'était justement l'une des conditions convenues dans le compromis pratique et politique dégagé par le Parlement et le Conseil.

Enfin, je voudrais redire que le Parlement a été un partenaire essentiel tout au long de l'histoire de la directive Services. Au cours des trois dernières années, la Commission a mis un point d'honneur à vous associer au processus de mise en œuvre et à vous informer de l'évolution de nos travaux avec les États membres. Comme cela a déjà été dit, cela demeurera une action essentielle pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur et pour créer la croissance et les emplois dont nous avons besoin. La bonne application de cette directive est donc la question la plus urgente, notamment au vu de la crise économique actuelle.

**Le Président.** – Le point est clos.

#### Déclarations écrites (article 149)

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) L'Europe doit être compétitive. Grâce aux efforts déployés par le Parlement européen, la directive Services permettra de concrétiser la libre circulation des services au sein du marché intérieur de l'Union européenne, un domaine qui n'était jusqu'à présent pas complètement règlementé. La directive Services réglemente les procédures d'autorisation en dressant la liste des exigences interdites. Elle confirme qu'à partir de 2010, toutes les nouvelles exigences imposées aux prestataires de services devront être non discriminatoires et justifiées par une raison impérieuse relevant de l'intérêt général. Elle définit également les principales fonctions des guichets uniques qui devront être mis sur pied. Plus important encore, les coûts de la prestation seront réduits au niveau interétatique, ce qui est particulièrement crucial en cette période de récession économique. La Lituanie fait partie des États membres qui seront prêts à appliquer les dispositions de la directive dans les délais impartis. Naturellement, il est essentiel que la Commission coopère étroitement et efficacement avec les États membres, puisque dans certains pays, on constate un manque d'information et un manque de préparation à la mise en œuvre de cette directive. Pour l'heure, seuls 50 % des États membres sont prêts à transposer les dispositions de la directive Services dans leur législation nationale.

**Edit Herczog (S&D),** *par écrit.* – (*HU*) Monsieur le Président, les États membres ont jusqu'au 28 décembre 2009 pour transposer pleinement la directive Services, qui devrait permettre, comme ce fut le cas pour les biens et les produits, d'ouvrir le marché des services aux entreprises et aux particuliers.

Cette directive devrait grandement aider les petites et moyennes entreprises et favoriser la création d'emplois et la croissance économique, tout en tenant compte des intérêts des consommateurs. Cependant, certains États membres ont décidé d'imposer des restrictions à l'emploi pour les citoyens provenant des nouveaux États membres ayant rejoint l'Union en 2004 et 2007. L'Allemagne et l'Autriche souhaitent maintenir cette restriction jusqu'en 2011, sans aucune réelle justification au niveau social ou économique. La France et la Belgique appliquent une réglementation similaire à l'égard de la Roumanie et de la Bulgarie.

Et pourtant, il est désormais clair, aujourd'hui, que les craintes relatives au fameux «plombier polonais» n'étaient pas fondées. Le nombre de citoyens originaires d'Europe centrale et orientale qui travaillent en France est bien inférieur, par exemple, à celui enregistré au Royaume-Uni, bien que trois années se soient écoulées depuis que Paris a décidé de lever progressivement les restrictions pour les professions confrontées à une pénurie de main-d'œuvre.

Ces mesures entravent de manière significative la mise en œuvre de la directive Services, qui repose notamment sur l'élimination totale des discriminations fondées sur la nationalité ou sur des motifs économiques. Vingt ans après la chute du mur de Berlin, qui a balayé les frontières entre l'Est et l'Ouest, nous pouvons dire que la directive Services poursuit aujourd'hui un objectif similaire. La bonne mise en œuvre de cette directive permettrait enfin de se débarrasser de cette image erronée du «plombier polonais».

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL), par écrit. – Avant toute mise en œuvre de la directive, le Parlement européen devrait procéder à une évaluation contradictoire des effets d'impacts humains et sociaux de son application en tenant compte notamment des conséquences de la crise que nous traversons. Tout montre en effet que cette directive aboutira à mettre en concurrence les entreprises, les artisans, les salariés de l'Union européenne. Récemment, une organisation professionnelle agricole a révélé que les autorités françaises lui proposaient d'installer dans les pays de l'Est européen des agences d'embauche pour des ouvriers agricoles moins payés et moins protégés socialement que les travailleurs français. La transposition de la directive «Services» ne doit pas conduire à la mise en œuvre de telles pratiques qui conduisent au nivellement par le bas de l'Europe sociale. Par ailleurs, nous sommes très inquiets des menaces qui pèsent sur les SIG (Services d'Intérêt Général) du fait de la jurisprudence de la Cour de justice européenne. Nous continuons donc de souhaiter un autre cadre législatif européen valorisant et développant notamment les services publics.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) La directive Services (2006/123/CE) se caractérise par une libéralisation partielle des flux de services dans l'Union européenne. Cette directive a été adoptée dans le but de libérer le potentiel économique. Elle a ouvert de nombreuses possibilités, à la fois pour les consommateurs et les entrepreneurs. Le nombre d'opérateurs actifs sur le marché unique a pu être étendu. Parmi les principaux bénéficiaires de la libéralisation du marché des services, on peut citer les petites et moyennes entreprises qui, jusque là, éprouvaient toutes les difficultés du monde à surmonter les barrières existantes. Selon la Commission européenne, les services représentent près de 70 % du PIB des États membres de l'UE. Le pourcentage de la main-d'œuvre employée dans ce secteur se situe dans le même ordre de grandeur. L'entrée en vigueur de la directive aura notamment pour avantage de renforcer la compétitivité sur le marché intérieur. L'application de cette directive s'est révélée bénéfique pour le développement de l'économie européenne et a permis la création d'emplois. Il convient également d'ajouter qu'elle a permis d'atteindre l'un des objectifs de la stratégie de Lisbonne, qui consistait à renforcer la compétitivité de l'économie européenne. Par ailleurs, elle a aussi contribué à élargir la gamme de services offerts. Les résultats déjà obtenus devraient nous encourager à poursuivre nos travaux vers une libéralisation accrue de cette directive.

# 18. Programmation conjointe des activités de recherche pour lutter contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale au Conseil sur

- la programmation conjointe des activités de recherche pour lutter contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer (O-0112/2009 - B7-0218/2009).

L'auteur, Herbert Reul, a indiqué qu'il était en retard. Lorsqu'il sera arrivé, nous lui donnerons la parole à la fin du débat.

**Françoise Grossetête,** suppléant l'auteur. – Monsieur le Président, en l'absence de M. Reul, je vais rappeler cette question que nous posons à la Commission. En fonction de la base juridique de l'article 165 du Traité, la recommandation du Conseil sur les mesures de lutte contre les maladies neurodégénératives demande une consultation du Parlement.

Ce que nous voulons, c'est savoir si le Conseil peut confirmer son intention d'adopter des conclusions sur cette question lors du Conseil «Concurrence» du 3 décembre 2009. Et, étant donné que le Parlement est consulté sur la proposition de la Commission, le Conseil est-il disposé à tenir compte de l'avis du Parlement pour établir ses conclusions?

Ensuite, lorsque nous aurons d'éventuelles initiatives ultérieures en matière de programmation conjointe des activités de recherche, le Conseil peut-il confirmer son avis selon lequel de telles initiatives devraient en principe être adoptées en utilisant la même base juridique?

Je voudrais rappeler que nous avons rédigé une résolution. Cette résolution recueille l'accord de tous les groupes politiques et elle est importante parce que, tout simplement, elle met en lumière les enjeux du vieillissement de la population – ces enjeux qui font que nous avons aujourd'hui en Europe plus de 7 millions de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et, selon les prévisions, ce chiffre devrait doubler au cours des vingt prochaines années.

Il est donc essentiel de planifier, d'investir et de coopérer dans ce domaine, afin de maîtriser les coûts sociaux de ces maladies, d'offrir de l'espoir, de la dignité et une vie plus saine aux millions de personnes qui sont atteintes et à leur famille. Ces problèmes de santé et de société qui concernent toute l'Europe nécessitent des actions coordonnées en vue d'assurer l'efficacité de la prévention, du diagnostic, du traitement et des soins offerts aux personnes concernées.

Il faut porter une attention toute particulière au soutien au travail de recherche et d'innovation des acteurs publics et privés pour trouver les nouveaux remèdes et prévenir le développement de ces pathologies. La recherche en matière de santé est encore beaucoup trop fragmentée au niveau européen et les partenariats public/privé doivent être multipliés. L'exemple de l'initiative «Médicaments innovants», entrée en vigueur en février 2008, ne doit pas rester une expérience unique.

Je termine en vous disant qu'il s'agit d'une véritable course contre la montre, car il faut prévenir le plus possible. La recherche aujourd'hui nous indique qu'il y a déjà des pistes pour le prédiagnostic. C'est sur ces questions concrètes que nos concitoyens attendent des signaux de l'Europe de la santé, qui doit donner des garanties et anticiper l'évolution des maladies dues au vieillissement.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. — (SV) Monsieur le Président, la proposition de recommandation du Conseil sur les mesures de lutte contre les maladies neurodégénératives, en particulier contre la maladie d'Alzheimer, qui a été adoptée par la Commission le 22 juillet, se base sur l'article 165 du Traité. Dans cet article, il est question de la coordination des activités de recherche et de développement technologique entre la Communauté et les États membres, précisément pour garantir une plus grande cohérence entre les politiques nationales et la politique communautaire.

L'article 165 est en accord avec les objectifs de lancement d'initiatives de programmation conjointe. Ces objectifs se basent sur l'idée que nous sommes coresponsables des défis que nos sociétés doivent collectivement relever et que, grâce à un engagement politique accru de la part des États membres, nous pouvons nous mettre collectivement d'accord sur des réponses conjointes ou coordonnées à ces défis. L'objectif, bien entendu, est d'améliorer l'efficacité du financement public de la recherche en Europe.

Cependant, je crois que le problème et en même temps la réponse à votre question est que l'article 165 ne donne pas au Conseil le droit d'agir. Cet article constitue une base juridique permettant à la Commission de prendre toute initiative utile pour promouvoir la coordination entre la politique des États membres et celle de la Communauté en matière de recherche. Il s'agit de la seule base juridique existant dans le Traité au titre de la recherche susceptible d'être utilisée par la Commission pour proposer des mesures en rapport avec des initiatives de programmation conjointe.

Il existe bien entendu un très fort engagement politique au sein du Conseil pour introduire, dès que possible, des initiatives pilotes de programmation conjointe visant à combattre la maladie d'Alzheimer, en particulier. À la lumière de ceci, la Présidence pense que le Conseil devrait adopter des conclusions sur cette initiative de programmation conjointe sur la base du texte qui a été déposé par la Commission.

Je sais que le Parlement européen place la lutte contre la maladie d'Alzheimer parmi ses priorités absolues. Dans une déclaration publiée en février, le Parlement a demandé instamment à la Commission et aux États membres de reconnaître cette lutte comme une priorité sanitaire européenne. Vous êtes bien entendu au courant de la proposition de la Commission. La Présidence essaiera de faire en sorte que les points de vue du Parlement soient, dans la mesure du possible, incorporés aux conclusions qui seront adoptées à l'occasion du Conseil Compétitivité qui se réunira le 3 décembre de cette année.

En ce qui concerne d'éventuelles futures initiatives de programmation conjointe, le Conseil partage le point de vue du député selon lequel il faudrait choisir une approche commune pour adopter ces initiatives au titre de la recherche. Malheureusement, il n'existe actuellement qu'une seule méthode disponible, à savoir adopter les conclusions du Conseil pour chaque initiative séparée. C'est parce que le Traité ne contient aucune base juridique appropriée concernant l'adoption d'autres mesures.

**Elena Oana Antonescu**, au nom du groupe PPE. -(RO) La Présidence suédoise espère adopter en décembre les conclusions relatives aux mesures de lutte contre les maladies dégénératives sans même attendre l'avis du Parlement sur cette question.

J'étais rapporteure pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité sur ce dossier et, compte tenu de cette réalité, je soutiens l'adoption d'une résolution exprimant la position du Parlement concernant les mesures de lutte contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer, au travers d'une programmation conjointe des activités de recherche.

Les maladies neurodégénératives posent un problème sanitaire majeur en Europe. Les progrès de la médecine et l'amélioration du niveau de vie dans les pays développés ont créé les conditions propices à une prolongation de l'espérance de vie, mais le nombre de personnes touchées par une maladie neurodégénérative a également augmenté.

C'est un problème qui comporte plusieurs facettes. Certains aspects concernent la qualité de la vie des personnes touchées par ces maladies, l'impact de la maladie sur leur famille proche ou ceux qui les prennent en charge. Il s'agit également d'un problème affectant la pérennité des services de santé qui devront s'occuper d'un nombre croissant de patients, à un moment où, en conséquence du vieillissement de la population, la proportion de personnes ayant quitté la vie active est en augmentation.

La proposition de la Commission se concentre sur les aspects liés à la recherche. La résolution que nous proposons souligne également les résultats que nous atteindrons par la coordination des activités de recherche et dans quelle mesure elles amélioreront la situation actuelle. Aussi, j'insiste pour que nos efforts se concentrent sur deux domaines importants: la recherche scientifique, et la garantie que les efforts consentis se reflèteront dans les résultats atteints en termes de qualité des soins dispensés aux patients.

Compte tenu de l'intérêt que le Parlement a témoigné au cours du temps pour ce domaine et de l'importance de ce dossier, qui est un projet pilote pour la programmation conjointe des activités de recherche, il est vital que la position du Parlement soit prise en considération lors de la rédaction des conclusions du Conseil.

Le Parlement doit être impliqué dans toutes les initiatives relatives à la future programmation conjointe des activités de recherche dans le domaine de la recherche. En fait, l'article 182 du traité de Lisbonne garantit une base juridique appropriée pour les futurs développements dans ce domaine.

**Patrizia Toia,** *au nom du groupe S&D.* - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'initiative que nous sommes sur le point de lancer est très importante, pour deux raisons: d'abord en raison du thème de la recherche (à savoir la lutte contre les maladies neurodégénératives), et ensuite en raison de la méthode choisie (à savoir la programmation conjointe des activités de recherche).

Il est clair que nous aurions préféré que le Parlement s'implique plus directement dans le projet pilote - cela a été dit et il s'agit du thème de notre question. Tandis que nous devons à présent persévérer et ne pas interrompre le travail engagé, nous demandons néanmoins la garantie qu'il sera tenu compte de notre avis lors des délibérations du Conseil Compétitivité, et qu'une base juridique plus sûre sera définie à l'avenir de manière à ce que le Parlement puisse être pleinement impliqué et qu'il puisse y avoir un renforcement du sentiment d'être partie prenante dans ce domaine de recherche.

Nous devons à présent intervenir en déployant les moyens et les ressources adéquats pour prévenir et éradiquer le fléau généralisé de la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et les autres maladies, qui sont destinées à devenir plus fréquentes à mesure que notre population vieillit. Nous demandons instamment que les efforts se concentrent sur des études approfondies et de grande envergure, visant à la fois le diagnostic et l'identification de remèdes. Il paraît décisif de conduire des recherches dans les domaines des biomarqueurs, des méthodes de diagnostic précoce basées sur une approche pluridisciplinaire, de la création de vastes bases de données de la recherche de médicaments et de traitements et des modèles de services appropriés.

Je n'aurai qu'une requête à formuler à la présente Assemblée: que nous n'ignorions ni les circonstances individuelles des patients, qui sont trop souvent exclues dans le contexte de ce type de maladies ni l'implication des associations de patients et des membres des familles. D'un point de vue méthodologique, nous croyons

que les projets de recherche conjoints revêtent une grande importance, car ils répondent à une exigence essentielle: la mise en commun des efforts et des ressources et l'adoption de mesures destinées à surmonter ces divisions, ces duplications, et donc la possibilité de créer une masse critique suffisante pour que ce type de recherche aboutisse à des résultats satisfaisants.

Si nous considérons que dans d'autres régions du monde, les partenariats public-privé parviennent à investir des dizaines de millions d'euros, nous mesurons l'ampleur de la tâche et l'ampleur de ce qu'il nous reste à accomplir pour diriger nos efforts dans des projets conjoints, des lignes d'action stratégiques et des programmes conjoints entre les États membres et l'Europe et dans des programmes communs entre opérateurs publics et privés, sans négliger le cadre international qui nous met en contact avec les développements scientifiques majeurs au niveau international.

Jorgo Chatzimarkakis, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, aujourd'hui, notre débat porte sur une proposition de résolution sur les maladies neurodégénératives. L'intention est en réalité que cette proposition devienne une directive, si bien que la prochaine fois, nous devrions aussi avoir à débattre sur une directive portant sur ce sujet. Les maladies dont nous parlons aujourd'hui - la maladie d'Alzheimer, mais également la maladie de Parkinson dont il est aussi question dans le document - sont des maladies du cerveau qui constituent un défi majeur pour l'Europe. Les coûts à long terme vont résolument augmenter et il reste encore beaucoup de recherche à faire. Malheureusement, il existe en Europe beaucoup de double recherche et de bureaucratie. Aussi, avec cette proposition de résolution, nous voulons éliminer la double recherche, la bureaucratie et la fragmentation.

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique a déposé une motion dans laquelle il demande que les résultats de la recherche soient publiés à l'intention du grand public. Je pense qu'il s'agit d'une bonne motion. Malheureusement, elle est mal formulée et je demande donc qu'elle soit reformulée, de manière à pouvoir être mieux incorporée dans le texte. En substance, il y a un problème concernant les brevets européens. Ce serait une bonne chose que la Commission, mais également le Conseil, puissent examiner la problématique des brevets européens dans le secteur des produits pharmaceutiques et de la biorecherche et de préciser avec clarté que nous en avons besoin. Dans tous les cas, le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe soutient cette proposition de résolution.

**Philippe Lamberts**, au nom du groupe Verts/ALE. – (EN) Monsieur le Président, j'aurais dû être rapporteur sur ce dossier, je suis donc un peu déçu. Mais cela me fait plaisir de voir que nous avançons. Ce n'est pas le moment d'avoir un différend interinstitutionnel. Je suis content que le Conseil soit prêt à bouger.

J'ai une série d'observations à faire. En effet, ici, au Parlement européen, nous espérons que le Conseil reprendra à son compte les idées contenues dans les résolutions sur lesquelles nous allons voter demain.

Permettez-moi de souligner qu'il est nécessaire d'avoir le bon équilibre - comme pour le changement climatique - entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation. Je parle ici de prévenir cette maladie et d'en comprendre les ressorts, d'en déterminer les facteurs, de manière à pouvoir réellement la prévenir efficacement, parce que c'est toujours le moyen le plus efficace et le moins onéreux de lutter contre la maladie.

L'initiative de programmation conjointe des activités de recherche est-elle suffisante? Disons, pas dans le sens où celle-ci devrait devenir la norme, où dans des entreprises de cette envergure travailler en collaboration devrait être la norme, pas seulement quelque chose de volontaire mais quelque chose qui contraindrait réellement tous les États membres à collaborer de manière efficace.

Deuxièmement, à propos des priorités financières, la première question est la suivante: consacrons-nous suffisamment d'argent à ces types de maladie? Nous croyons que non et nous aimerions suggérer avec insistance d'allouer, dans les futurs programmes-cadres, moins de ressources à des programmes d'envergure tels qu'ITER, qui, d'après les scientifiques les plus compétents, ne sera rentable que dans 60 ans, et d'utiliser une partie de ces ressources dans la recherche contre la maladie d'Alzheimer et les autres maladies similaires. Je pense que c'est de cela que nous avons réellement besoin.

**Marisa Matias**, au nom du groupe GUE/NGL. -(PT) Avant tout, permettez-moi de dire que je soutiens pleinement le contenu de la question posée par M. Reul et de souligner, en particulier, que la question fondamentale - la question politique fondamentale en l'occurrence - est précisément une question de programmation conjointe des activités de recherche.

Que s'est-il passé à propos de la question de la programmation conjointe des activités de recherche sur les maladies neurodégénératives et, en particulier, la maladie d'Alzheimer? La réponse est que les règles ont

changé au milieu du processus. Au départ, nous avions un rapport, puis nous avons eu une résolution, ce qui a eu pour conséquence de nous retirer notre pouvoir de codécision sur cette question. Nous avons cessé d'être des députés européens pour devenir des conseillers. Je voudrais donc savoir, au moins, si ce que nous recommandons sera pris en considération ou non.

Dans n'importe quel domaine, la programmation d'activités de recherche est un choix politique, pas un choix technique et, à cet égard, le rôle du Parlement devrait être souligné et renforcé. Pour moi, la définition de priorités qui sont de nature politique implique qu'il faille les examiner attentivement et qu'elles soient transparentes et démocratiques. Ce qu'il s'est passé avec la décision conjointe et la programmation conjointe des activités de recherche sur la maladie d'Alzheimer est un processus qu'il ne faudrait pas répéter. Si jamais ce devait être le cas, s'il vous plait, avertissez-nous abondamment. J'espère donc que la dernière chose qu'il arrivera est que les décisions et les recommandations déposées par le Parlement sur cette question ne soient pas prises en considération.

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> SILVANA KOCH-MEHRIN

Vice-présidente

**Diane Dodds (NI).** - (*EN*) Madame la Présidente, dans ma circonscription d'Irlande du Nord, environ 16 000 personnes souffrent actuellement de démence. Ces personnes, leurs familles et les personnes qui les soignent accueilleront favorablement une action proactive dans la lutte contre cette maladie, potentiellement si dévastatrice, aussi bien pour les malades que pour leurs familles.

Je crois que c'est dans ce genre de domaines qu'il est bon que les États européens travaillent en coopération. Je crois qu'une approche coordonnée de la lutte contre la maladie peut apporter de nouvelles preuves, de nouvelles découvertes médicales et, le moment voulu, si tout va bien, améliorer le traitement et le remède.

Au Royaume-Uni, un peu plus de 400 000 personnes souffrent actuellement de la maladie d'Alzheimer. À l'horizon 2025, ce chiffre qui concerne le Royaume-Uni avoisinera vraisemblablement les 750 000 personnes. Il est donc impératif d'agir pour améliorer le diagnostic, le traitement et la prévention ainsi que la recherche sociale dans le sens d'un mieux-être de nos patients et de leurs familles, en particulier lorsqu'elles prennent en charge les soins. Il est vital d'avoir une approche coordonnée et de partager la recherche, tant que celle-ci respecte le caractère sacré de la vie humaine sous toutes ses formes.

**Maria Da Graça Carvalho (PPE).** - (*PT*) Je me félicite des initiatives et des actions entreprises au niveau européen pour lutter contre les maladies neurodégénératives et, en particulier, la maladie d'Alzheimer. Les États membres ont déployé des efforts de recherche dans ce domaine. Il est important d'encourager la coopération entre les États membres de manière à garantir une coordination accrue en termes de recherche scientifique et de développement technologique, et d'éviter la fragmentation.

La programmation conjointe des activités de recherche est un outil précieux pour réduire la fragmentation, car elle implique, au niveau européen, les États membres, le secteur public et le secteur privé. Cet outil sera vital pour l'avenir de l'espace européen de recherche. Le développement de l'espace européen de recherche est au cœur de la politique de la recherche du traité de Lisbonne.

Je suis néanmoins préoccupée par la mise en œuvre de cette programmation conjointe des activités de recherche en termes de complexité bureaucratique et de retard des procédures administratives. Je voudrais donc demander comment est envisagée la mise en œuvre d'un processus basé sur les économies d'échelle, qui soit à la fois efficace, simple et rapide sur le plan des procédures administratives, de manière à promouvoir l'excellence et à encourager la collaboration au niveau européen, vu l'importance de cette question.

**Nessa Childers (S&D).** - (EN) Madame la Présidente, en tant qu'ancienne professionnelle des soins de santé pendant plus de 30 ans, il a été affligeant d'apprendre que le Parlement n'allait pas être consulté à propos des nouvelles propositions de la Commission relatives à la maladie d'Alzheimer. Mais nous devons aller de l'avant.

À mesure que la population européenne vieillit, l'impact de la maladie d'Alzheimer deviendra plus sensible lui aussi. Le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans le monde entier devrait passer de 35 millions aujourd'hui à 107 millions en 2050.

Un des aspects les plus poignants de la maladie d'Alzheimer est le nombre important de personnes qu'elle touche hormis le patient lui-même. En Irlande, par exemple, il y a 50 000 soignants enregistrés pour prendre

soin des 44 000 personnes atteintes. Cette maladie est souvent appelée une maladie familiale, à cause du stress chronique lié au spectacle du lent déclin d'une personne aimée.

Il ne faut plus dédaigner à l'avenir le rôle du Parlement européen dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Toute nouvelle réorientation de l'UE devrait prendre en considération la voix unique du Parlement sur la question et s'intéresser non seulement au soutien des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer mais également à celui des nombreux soignants travaillant à l'amélioration de leur qualité de vie.

**Mairead McGuinness (PPE).** - (*EN*) Madame la Présidente, de toute évidence, il est réellement important de coordonner la recherche dans ce domaine, et la maladie d'Alzheimer n'est pas la seule concernée, puisque les termes de «maladie neurodégénérative» couvrent une multitude de maladies.

Le Parlement a en réalité un rôle très important à jouer dans la manière dont ces recherches vont s'opérer. J'ai attiré l'attention sur les débats qui ont lieu actuellement entre le Parlement et le Conseil sur la question du bien-être des animaux utilisés pour l'expérimentation scientifique. J'ai à cœur - et je suis pleine d'espoir, grâce à notre rapporteur et à l'orientation que prennent les débats - que nous poursuivions la recherche nécessaire en utilisant les animaux d'une manière plus respectueuse que ce n'est le cas actuellement. C'est parce que la recherche dans ce domaine est nécessaire afin de mettre en place les moyens dont nous avons parlé pour prévenir la maladie et traiter les personnes - dont nous ferons peut-être nous-mêmes partie un jour - susceptibles, malheureusement, d'être touchées par ces maladies.

J'espère que nous pourrons obtenir rapidement un accord en seconde lecture sur cette directive très importante. Quand bien même nous n'aurions pas eu une grande contribution sur cette question, nous en aurons eu une dans la recherche en cours.

**Bogusław Sonik (PPE).** - (*PL*) Madame la Présidente, la question de la lutte contre cette maladie a été abordée – et cela mérite d'être souligné – pendant la Présidence française. Il avait été dit à ce moment-là que l'UE devrait engager une action en la matière. Ce serait une bonne chose si la prochaine Présidence pouvait s'occuper de cette question et lui accorder la même importance. Il a déjà été dit ici que ce problème touche des millions de personnes et leurs familles et que tout le monde en souffre.

Lorsque nous rencontrons nos électeurs, ceux-ci nous posent souvent les questions suivantes: que fait l'UE pour les citoyens européens? Quel est votre rôle? Quelles sont vos responsabilités? Que faites-vous? C'est justement sur ce type de question que nous devrions concentrer nos efforts pour donner à l'Union européenne une image d'autorité et d'importance. C'est ce dont nos concitoyens ont besoin. Le déploiement d'efforts conjoints pour lutter contre ces maladies doit être une priorité pour les institutions de l'UE.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** - (*EL*) Madame la Présidente, je prends extrêmement au sérieux le problème de la lutte contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer.

Aussi, il est très utile d'organiser et d'aboutir à une action coordonnée entre les États membres de l'Union européenne dans la lutte contre les causes de ces maladies et dans la recherche de solutions au problème de la prévention et du traitement de ces maladies et aux conséquences de celles-ci sur les patients, la société tout entière et sur la santé publique des citoyens de l'Union européenne.

Je crois que la priorité et l'approche principale devraient aller à la prévention et pas au traitement médical. Les États membres devraient également être encouragés à mettre sur pied des centres de surveillance ouverts aux patients et aux personnes qui les soignent et il faudrait que les États membres participent de manière équitable à cet effort de recherche déployé par l'Union européenne.

Enfin, la base de données créée en accord avec le Conseil et les États membres doit être détenue par l'État ou le secteur public dans le cadre de systèmes nationaux et les conclusions doivent être rendues publiques dans un forum mondial. Et il nous revient de contrôler le budget consacré à cette question.

**Vilija Blinkevičiūtė (S&D).** - (*LT*) Assurément, je suis d'accord avec le fait qu'en ce moment, il est particulièrement important de se consacrer à la recherche scientifique afin de garantir l'apport d'une aide aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, puisque notre Union européenne se compose de 27 États membres et que tous ne sont pas en mesure d'apporter la même assistance aux patients. Les systèmes de santé sont différents, les systèmes de sécurité sociale sont différents, le soutien apporté aux familles concernées est différent. Aussi, cette recherche scientifique revêt une importance vitale et nous devons concentrer nos efforts et trouver, avant tout, un financement, réaliser un travail coordonné et engager des activités coordonnées. Deuxièmement, il est très important que des fonds soient alloués à la mise en œuvre des résultats

de cette recherche et à l'apport d'un véritable soutien aux personnes souffrant de cette maladie ainsi qu'à leur famille.

**Herbert Reul (PPE).** - (*DE*) Madame la Présidente, je serai très bref. Plusieurs intervenants ont déjà souligné l'importance de cette question. Il s'agit d'une maladie qui touche de nombreuses personnes, et leur nombre va croissant. Il est d'autant plus essentiel pour les États membres de travailler ensemble, de conjuguer leurs efforts, de manière à être efficaces. À cet égard, il s'agit d'un chemin juste et raisonnable.

Il est dommage que lorsque l'on en vient aux procédures, il est difficile d'impliquer le Parlement. Il est regrettable que cette résolution ait dû être préparée à la dernière minute. Mais si, au bout du compte, le résultat atteint est bon, c'est ce qui est important.

**Cecilia Malmström,** présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, la maladie d'Alzheimer et les autres maladies sources de démence sont terribles. Je crois que nombre d'entre nous qui ont dans leur entourage une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer savent à quel point cette maladie peut détruire une personne précédemment en bonne santé et à quelle point la famille et les autres parents peuvent en souffrir, et je ressens très profondément qu'il est nécessaire d'investir davantage de ressources dans la recherche contre cette terrible maladie.

Il est clair que nous avons besoin de prendre de nouvelles mesures afin de mieux coordonner nos connaissances et la recherche en Europe. À cet égard, l'initiative-pilote de la Commission vise à mobiliser nos meilleurs chercheurs pour qu'ils tentent de comprendre, de guérir et de prévenir la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies occasionnées par la démence.

Dans le cadre de l'actuelle troïka réunissant la France, la république tchèque et maintenant la Suède, il a été très vite question de l'importance de placer la maladie d'Alzheimer parmi les questions prioritaires communes à régler dans le contexte des travaux réalisés sur le dossier de la santé publique. Ainsi que l'a mentionné un des honorables parlementaires, la Présidence française a organisé une conférence très importante sur ce sujet et la Présidence suédoise en a organisé une en septembre sur le thème du vieillissement digne, et la maladie d'Alzheimer était à l'ordre du jour.

Comme je l'ai dit, le Conseil a l'intention d'adopter les conclusions relatives à cette question le 3 décembre, et nous prendrons, bien entendu, en compte l'excellent résolution que le Parlement a produite sur laquelle vous allez voter demain. Je suis certaine que la question de la maladie d'Alzheimer sera à nouveau très prochainement soulevée dans le cadre du programme de recherche et d'initiatives similaires. Je vous remercie donc beaucoup d'avoir soulevé cette question très importante.

**La Présidente.** - J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution<sup>(3)</sup> en conclusion du débat.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

#### Déclarations écrites (article 149)

Cristian Silviu Buşoi (ALDE), par écrit. — (RO) Je me félicite de la proposition de recommandation de la Commission sur la programmation conjointe des activités de recherche dans le domaine des maladies neurodégénératives. La santé mentale de la population est vitale pour garantir une qualité de vie décente. Les maladies de ce type frappent un nombre croissant de personnes dans l'UE. C'est pourquoi il est nécessaire de déployer des efforts pour lutter contre les facteurs responsables de leur déclenchement. Mais pour cela, il faut d'abord que la recherche les identifie. Je crois que le projet-pilote relatif à la programmation conjointe des activités de recherche offre un avantage clair en termes de mise en commun des efforts de financement de la recherche, qui se traduira par une utilisation plus efficace des fonds alloués à la recherche dans ce domaine. En outre, la coopération basée sur des réseaux créés par des centres nationaux de recherche et l'utilisation conjointe de l'infrastructure requise est d'autant plus bénéfique, étant donné que tous les États membres ne disposent pas des ressources nécessaires pour effectuer à leur frais les activités de recherche, même s'ils sont confrontés à un nombre élevé de cas de maladies neurodégénératives. Il sera primordial que les résultats de la recherche soient utilisés pour informer la population des moyens d'entretenir la santé

<sup>(3)</sup> Voir procès-verbal.

mentale, afin de réduire le nombre de patients et de maintenir la viabilité des systèmes nationaux de santé publique.

António Fernando Correia De Campos (S&D), par écrit. – (PT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la communication de la Commission au Parlement présente une analyse optimiste des avantages escomptés de la coopération entre États membres en matière de recherche et de la coordination que la Commission peut effectuer dans le contexte du septième programme-cadre, en ce qui concerne les maladies neurodégénératives, et la maladie d'Alzheimer en particulier. Les mesures proposées dans la communication ne concernent que le principe consistant à mieux utiliser les ressources et les programmes existants: le programme «Santé», le septième programme-cadre, le plan d'action de l'UE en faveur des personnes handicapées, la méthode ouverte de coordination et le programme statistique. L'optimisation de la manière dont nous utilisons ces ressources suffira-t-elle à atteindre les résultats escomptés? Quels mécanismes de coordination la Commission propose-t-elle qui n'auraient pas pu être mis en œuvre avant la communication? Quel valeur ajoutée cela apporte-t-il? Quelles nouvelles mesures concrètes la Commission songe-t-elle à adopter pour stimuler la coopération en matière de recherche, dans une situation où il existe déjà des ressources et des équipes, bien qu'elles soient fragmentées? Le fait de donner une plus grande visibilité à la question et d'utiliser les instruments existants sera-t-il suffisant pour la régler?

**Proinsias De Rossa (S&D)**, par écrit. – (EN) le soutiens cette résolution qui accueille favorablement le projet pilote de programmation conjointe des activités de recherche dans le domaine des maladies neurodégénératives, telles que la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson, qui affectent plus de sept millions de citoyens dans l'Union européenne. Actuellement les maladies neurodégénératives sont incurables et les connaissances en matière de prévention, de traitement et d'identification des facteurs de risque sont très limitées. En effet, l'essentiel de l'effort de recherche dans le domaine des maladies neurodégénératives est déployé par les États membres, mais le niveau de coordination transnationale est relativement faible, conduisant à une fragmentation et à un partage limité des connaissances et des bonnes pratiques entre les États membres. La programmation conjointe des activités de recherche pourrait être un outil très précieux pour réduire la fragmentation de l'effort de recherche, ce qui aurait pour conséquence une mise en commun de la masse critique des compétences, des connaissances et des ressources financières. Toutefois, l'article 182, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tel qu'inséré dans le traité de Lisbonne, qui définit les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'espace européen de recherche, pourrait former une base juridique plus adéquate pour la future programmation conjointe des activités de recherche. La Commission devrait envisager d'utiliser l'article 182, paragraphe 5, comme base juridique pour toutes les futures propositions de programmation conjointe des activités de recherche.

Eija-Riitta Korhola (PPE), par écrit. – (FI) Madame la Présidente, la maladie d'Alzheimer provoque une confusion mentale qui altère le monde de la personne touchée, le rendant à la fois mystérieux et dangereux. La vie se résume à un «présent» très dangereux, dépourvu de souvenirs du passé et de leçons tirées pour mettre en place des garde-fous visant à protéger le moment présent. En outre, cette tragédie humaine fatidique est d'autant plus terrible qu'il n'existe actuellement aucun moyen de guérir cette maladie. Celle-ci fait également souffrir les parents proches. On dit parfois qu'il s'agit d'une maladie familiale, car les proches souffrent souvent de stress chronique. L'impact social est énorme et le coût en vies humaines est lourd. À mesure que la population vieillit en Europe, les maladies neurodégénératives, telles que la maladie d'Alzheimer et la maladie de Parkinson, deviennent de plus en plus une question de santé publique: il y a actuellement plus de sept millions de patients et l'on s'attend à un doublement de ce chiffre au cours de la prochaine décennie. Toutefois, la médecine n'est toujours pas parvenue à comprendre pleinement les causes de ces maladies. La recherche a fait certaines découvertes prometteuses, mais nous avons besoin de coordonner nos efforts si nous voulons faire une percée. Nous avons besoin d'une programmation communautaire afin de compiler les données issues de la recherche menée par les organismes publics et privés et les États membres et de coordonner leurs innovations; de cette manière, on peut avoir l'espoir que des interventions de prévention, de diagnostic et de traitement plus efficaces deviendront dès que possible une réalité du travail concret de soins. Je suis convaincue que les personnes qui se battent contre des maladies neurodégénératives - les patients, leurs proches et les soignants - apporteront un soutien vigoureux à toute tentative de recherche collective de nouveaux moyens de gérer ces situations. En somme, c'est ce genre de projet ni plus ni moins qui justifie notre présence ici aujourd'hui aux yeux des citoyens; il justifie l'existence tout entière de l'Union. Je suis d'accord avec mon collègue, M. Reul: les procédures et les compétences viennent au second plan lorsque l'on va réellement dans la bonne direction.

**Sirpa Pietikäinen (PPE),** *par écrit.* – (*FI*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, cet été, la Commission a adopté la recommandation du Conseil invitant instamment les États membres de l'UE à s'engager dans une

programmation conjointe des activités de recherche dans le domaine des maladies neurodégénératives. C'est important si cela peut permettre de mieux utiliser les ressources limitées allouées à la recherche. Mais nous devons cependant nous souvenir qu'en plus de la recherche, l'Europe a besoin d'un programme d'action plus extensif dans le domaine de la démence. Au début de l'année, le Parlement européen a approuvé une déclaration écrite exhortant la Commission à élaborer un plan d'action dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. La déclaration du Parlement soulignait l'importance de quatre éléments: développements dans le domaine de la recherche, diagnostic précoce, amélioration de la qualité de vie des patients et de leurs soignants et statut des associations de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Permettez-moi de rappeler à toutes les personnes présentes que ce programme est urgent et qu'il est nécessaire que la Commission engage l'action que le Parlement lui a demandé d'entreprendre.

**Richard Seeber (PPE),** *par écrit.* – (*DE*) Dans notre société vieillissante, le nombre de personnes atteintes de maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer ou la démence sénile continuera d'augmenter. Pour nous y préparer au mieux, nous devons créer de meilleures structures de recherche et mieux utiliser les infrastructures existantes. Le projet pilote prévu dans ce domaine constitue un point de départ idéal pour mieux mettre en interrelation les efforts de recherche actuels. Ce faisant, la prévention revêt également de l'importance, au même titre que de dispenser les meilleurs soins possibles aux personnes touchées. Les États membres doivent lancer des campagnes d'information pour promouvoir les vertus d'un style de vie actif.

### 19. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes au titre de l'article 150 du règlement.

**Monica Luisa Macovei (PPE).** – (RO) Je voudrais attirer votre attention sur la situation politique en Roumanie et sur l'impact de celle-ci sur les relations entre la Roumanie et les institutions communautaires.

En octobre 2009, le Parti social-démocrate a quitté le gouvernement. L'opposition nouvellement créée a fait tomber le gouvernement par une motion de censure, a rejeté le nouveau gouvernement initialement proposé et a refusé de participer aux négociations sur la formation d'un gouvernement. Il s'ensuit que la Roumanie ne peut s'acquitter de ses obligations envers la Commission européenne, la Banque mondiale et le FMI, concernant le crédit qu'elle a contracté. Voilà pourquoi nous nous retrouvons dans une situation où certains des engagements pris pour la réforme de l'État ne peuvent être honorés dans les délais.

L'instabilité politique en Roumanie est principalement due aux actions politiques du Parti social-démocrate. Les raisons ne sont pas seulement électorales. L'objectif à moyen terme consiste à interrompre les réformes de l'administration, de l'État de droit, de la justice et de la lutte contre la corruption.

**Luís Paulo Alves (S&D).** – (*PT*) Le mois dernier, les régions de l'Europe étaient sous les feux des projecteurs. La Semaine européenne des régions et des villes a consolidé la position des régions en tant qu'actrices fondamentales de la solution dans le cadre de la réponse européenne aux défis mondiaux. Telle a été la conclusion du président Barroso, du commissaire Samecki et des centaines de débats qui se sont déroulés, ne laissant aucune place au doute.

Plus spécifiquement, l'importante réunion de la Conférence des présidents des régions les plus éloignées de l'Europe, à laquelle des membres du Parlement européen ont assisté pour la première fois, a également constitué un jalon dans la politique régionale en faveur de l'intégration européenne. Les défis mondiaux et les réponses européennes représentent la chance rêvée de mettre sur pied une nouvelle stratégie pour les régions les plus éloignées. Ces régions, telles que les Açores, au-delà des difficultés permanentes dont nous entendons tous parler régulièrement, offrent une série de possibilités nous fournissant de très bonnes chances de progresser et de faire bénéficier l'Europe d'avantages substantiels dans de nouveaux domaines vitaux pour relever les défis mondiaux.

Le président de la Commission doit donc mettre un terme définitif au coup d'État dont les documents informels de la Commission ont suggéré qu'il se fomentait tandis que nous, membres du Parlement européen et citoyens européens, soutenions la ratification du traité de Lisbonne et son importance pour la défense de la cohésion territoriale...

(La Présidente retire la parole à l'orateur)

**Marian Harkin (ALDE).** – (EN) Madame la Présidente, 465 millions d'euros ont été alloués au programme de financement LEADER en Irlande pour la période 2007-2013. Cependant, deux ans à peine après le début de ce programme quinquennal, 18 % seulement du financement du projet ont été dépensés, parce que les entreprises locales de développement qui gèrent les projets ont été submergées par la paperasserie et une bureaucratie excessive.

Il existe des pages entières de règlements, assorties d'une lourde procédure d'inspection. Une partie du problème réside dans l'interprétation de la myriade de règlements, laquelle peut varier d'un inspecteur à l'autre. L'autre partie du problème réside dans le fait que certains règlements sont, d'emblée, sans queue ni tête. Un responsable du projet a déclaré qu'il passait la moitié de son temps à consigner ce qu'il faisait pendant l'autre moitié.

Bien entendu, nous devons rendre compte, mais cette obligation a atteint un degré tel qu'elle décourage les groupes locaux de poser leur candidature pour un financement. Des millions ne seront pas dépensés, ce qui serait criminel étant donné le besoin de relancer nos économies en utilisant tous les fonds disponibles. Dublin a besoin de bon sens et nous devons nous assurer que la Commission européenne fera en sorte de l'y amener.

**Karima Delli (Verts/ALE).** - Madame la Présidente, le discours du président Václav Havel devant notre Assemblée a souligné un des principes qui fondent l'Union européenne: la solidarité entre les êtres humains.

Nous célébrons le vingtième anniversaire de la chute du mur de Berlin, ce mur de la honte. Après ce 9 novembre 1989, on nous disait que l'humanité allait enfin s'émanciper. La démocratie et les droits de l'homme devaient s'étendre à l'ensemble de la planète, brisant les murs, effaçant les frontières entre les peuples.

Mais pour un mur tombé, combien d'autres ont été érigés sur notre continent!

Les murs dressés comme à Ceuta et Melilla pour repousser l'arrivée d'hommes et de femmes fuyant la guerre, la misère ou le réchauffement climatique, les murs des centres de rétention, des portes de nos villes jusqu'au désert de Libye, en passant par Lampedusa où l'on enferme même des enfants au nom de la directive «Retour».

Abattons les murs de l'Europe forteresse, construisons des ponts, pas des murs...

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

**Evžen Tošenovský (ECR).** – (CS) Vingt ans après la chute du mur de Berlin, nous portons un regard plus sensible sur certains événements se produisant aujourd'hui dans le monde. Nous sommes actuellement parfaitement capables d'évaluer de manière réaliste les événements se déroulant en Russie. Auparavant, nous ressentions tous les événements en Union soviétique comme une pression idéologique, tandis que nous parlons désormais commerce dans des conditions d'absolue liberté individuelle. L'hiver approchant, la fourniture du gaz provenant de Russie en transitant par l'Ukraine suscite, bien entendu, une anxiété croissante. Les études de la crise de janvier montrent à quel point la situation était différente dans les régions occidentales et orientales de l'Europe. Elles conduiront à une approche plus prudente de la préparation de scénarios de crise. Il est crucial de trouver la meilleure solution possible aux relations contractuelles au niveau international et, parallèlement, de fournir plus d'informations dans des situations de ce type. Le coût élevé des mesures techniques nous contraint également à envisager avec prudence si nous devons les financer en utilisant les deniers publics ou sur la base de directives européennes. La question est de savoir quelle quantité de gaz nous est actuellement nécessaire et comment la financer. Il est essentiel de faire la distinction entre une vraie crise et une affaire commerciale de gaz, et de savoir quand les politiques doivent jouer leur rôle dans les négociations et ce qui doit être laissé au contrôle du marché. Nous devons éviter d'être entraînés dans des interférences bureaucratiques excessives.

**Joe Higgins (GUE/NGL).** – (EN) Madame la Présidente, aujourd'hui, la Commission européenne demande au gouvernement irlandais d'opérer des coupes sombres dans le budget de son pays, celles-ci impliquant une réduction draconienne des services publics et des normes de vie des travailleurs, peut-être même des retraités et des chômeurs

Et pourtant, la Commission devrait pourtant le savoir, qu'elle participe avec le gouvernement irlandais à un mensonge visant à prétendre que l'argent fourni pour aider les banques n'est pas une aide publique, tandis que parallèlement, elle sape le secteur public.

Néanmoins, les travailleurs irlandais et les syndicalistes communautaires répliquent. Des dizaines de milliers ont protesté vendredi dernier; des milliers de travailleurs ont protesté à Dublin aujourd'hui et le 24 novembre, une grève des travailleurs du secteur public est prévue, afin de faire pièce à ces attaques.

Devant la gravité de la situation, elle devrait se convertir en une grève générale de 24 heures dont l'objectif est de renverser ce gouvernement révoltant, ne disposant d'aucun mandat pour ces politiques, et de stopper la politique de la Commission et du gouvernement irlandais visant à réduire considérablement et à sacrifier le niveau de vie et les services dont bénéficient les travailleurs.

**Paul Nuttall (EFD).** – (EN) Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention de cette Assemblée sur l'effet désastreux que la directive sur les produits biocides engendre dans tout le Royaume-Uni. Cette directive punitive et insensée interdit l'utilisation de la strychnine, utilisée pour contrôler la population des taupes au Royaume-Uni au cours des 70 dernières années. C'était le cas jusqu'à ce que l'UE s'en mêle. Il en résulte que les taupiers peuvent uniquement utiliser du phosphate d'aluminium, qui coûte deux fois plus cher que la strychnine et force bon nombre d'entre eux à cesser leurs activités.

Mais il y a pire. Alors que la strychnine tue une taupe en 15 minutes au maximum, il faut jusqu'à trois jours pour que le phosphate d'aluminium en fasse autant, garantissant ainsi à la taupe une mort lente et douloureuse.

Non seulement cette directive insensée cause des pertes d'emploi au Royaume-Uni, mais elle est également cruelle et inhumaine. Voici encore une raison supplémentaire de considérer que le Royaume-Uni se porte mieux hors de l'UE.

**Corneliu Vadim Tudor (NI).** – (RO) Le président de l'organisation mondiale Atra Kadisha, le grand rabbin David Schmidl, m'a demandé d'être, je cite, «leur porte-parole au sein de l'Union européenne» où ils souhaiteraient qu'une commission soit créée et destinée à traiter toutes les plaintes relatives aux profanations de cimetières. Le traité de Genève devrait également être mis à jour et amélioré.

Je ne veux pas donner d'exemples spécifiques ni accuser qui que ce soit, mais j'ai vu de mes propres yeux des photographies montrant des cimetières juifs où des chevaux et du bétail broutaient sur les tombes. J'ai également vu des images de tombes converties en toilettes de fortune, ainsi que d'anciennes catacombes juives vieilles de 2000 ans où des restes humains sacrés se trouvaient dans un état lamentable. D'autres cimetières ont été envahis par des bulldozers, les pelleteuses y déterrant des reliques.

C'est un grand affront à Dieu. L'Holocauste est une cicatrice tragique sur la face de l'humanité et elle ne doit jamais se répéter, même pas à une échelle miniature. J'ai moi-même fait un pèlerinage à Auschwitz avec mes enfants et croyez-moi, je sais très bien de quoi je parle.

Ces gens demandent au Parlement européen de défendre tous les vestiges de toutes les religions, non seulement les vestiges juifs, mais également les vestiges roumains en Europe.

(La Présidente retire la parole à l'orateur)

János Áder (PPE). – (HU) Madame la Présidente, depuis des années nos chers voisins, les Autrichiens, polluent l'une des plus belles rivières de Hongrie, la Rába. Il y a deux semaines, on pouvait observer à sa surface une couche de mousse d'un demi-mètre d'épaisseur, mettant clairement ce fait en évidence. Cependant, non contents de polluer notre fleuve, nos chers voisins veulent aussi maintenant polluer notre air en utilisant un incinérateur dont la construction est prévue à Heiligenkreuz. Ils veulent y construire un incinérateur à 300 mètres de la frontière hongroise, capable d'incinérer presque dix fois le volume de déchets produit annuellement au Burgenland, et tout ceci avec l'aide de l'Union européenne. Cet investissement prévu enfreint la directive 2008/98/EC. Voilà pourquoi je demande à la Commission européenne de n'approuver aucune aide communautaire pour la construction de l'incinérateur de Heiligenkreuz.

**Kriton Arsenis (S&D).** – (*EL*) Madame la Présidente, le principal défi auquel est confrontée l'humanité en termes de changement climatique consiste à trouver comment mettre un terme à l'accumulation de carbone dans l'atmosphère et le stocker dans le sol.

Étant donné qu'il nous est impossible d'arrêter d'émettre du gaz carbonique au cours des 50 prochaines années, augmenter le stockage du carbone dans le sol est notre seul espoir et devrait constituer la priorité des politiques visant à combattre ce problème. Pour mettre cela en œuvre, nous devons accroître la couverture végétale. Participant à cet effort, la Chine a planté 54 millions d'hectares d'arbres, ce qui a eu des répercussions impressionnantes sur la disponibilité en eau potable et la productivité agricole. De même, des programmes de plantation d'arbres au Rwanda ont débouché sur une telle augmentation du débit des fleuves vers la capitale qu'elle est maintenant entièrement alimentée en énergie par une centrale hydroélectrique.

Dans le même sens, la Chambre des représentants des États-Unis a voté une loi en vertu de laquelle les États-Unis financeront la lutte contre la déforestation à hauteur de 5 milliards de dollars américains.

Voilà pourquoi la position adoptée par le Conseil est inacceptable: non seulement il ne s'est pas engagé à verser un montant spécifique dans le cadre du financement des pays en voie de développement, mais il s'est également abstenu de toute déclaration quant à un financement destiné à conserver les forêts mondiales, et ce à l'heure où il n'existe aucune politique uniforme ni aucune coordination au niveau de l'Union européenne en matière de protection des écosystèmes forestiers menacés dans l'Europe méridionale.

Néanmoins, je suis certain que les négociations de l'Union européenne à Copenhague soutiendront de manière proactive les efforts mondiaux visant à mettre un terme à la déforestation et à intensifier la plantation d'arbres.

Giommaria Uggias (ALDE). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, notre débat sur les maladies neurodégénératives me permet d'aborder le problème de la JavaScript: affichage ('1','8870396','FRA',",'1')" (SLA) et de porter à la connaissance du Parlement que 150 personnes à travers l'Italie ont entamé une grève de la faim pour apporter leur soutien à Salvatore Usala, souffrant de la SLA et ayant arrêté de s'alimenter afin de protester contre l'indifférence du gouvernement italien face aux problèmes que rencontrent les malades et les membres de leurs familles qui vivent avec cette terrible maladie. Cette campagne est également soutenue par des membres du parlement italien, par ex. Antonietta Farina, et par notre collègue du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, M. Rinaldi.

Cependant, et par-dessus tout, c'est un combat que les malades de la SLA et leurs familles livrent chaque jour, dans la dignité et le calme, au cœur de la tragédie que leur fait endurer cette terrible maladie. La SLA frappe les jeunes mais il n'existe aucun remède connu; et pourtant, l'État italien est très attentif à tout, excepté aux malades et à leurs familles. La recherche dans ce domaine constitue un défi pour l'Europe mais c'est aux États membres qu'il incombe de garantir aux malades une existence digne.

**Michèle Rivasi (Verts/ALE).** - Madame la Présidente, je voudrais quant à moi vous interpeller sur le problème de la vaccination contre la grippe H1N1.

À l'heure actuelle, au niveau des parlementaires et des assistants, on demande aux gens de se faire vacciner, et je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'inquiétudes.

D'abord, quelle est la relation risques/bénéfices? Pour l'instant, les bénéfices sont faibles, dans la mesure où ce n'est pas une grippe qui entraîne énormément de morts – beaucoup moins en tout cas que la grippe saisonnière.

Par contre, au niveau des risques, on a suffisamment de recul, et je voudrais notamment aborder la problématique des adjuvants. Je voudrais vous signaler quand même une chose qui est assez curieuse: aux États-Unis on a interdit d'utiliser du squalène dans les adjuvants, et par contre l'Agence européenne des médicaments l'a autorisé puisque la plupart des vaccins contiennent du squalène.

La deuxième chose, c'est que l'Agence européenne des médicaments nous a confirmé qu'il n'y avait pas eu d'étude clinique sur les enfants et les femmes enceintes et qu'elle ne disposait que d'une extrapolation par rapport au prototype. Donc, je me dis qu'il faudrait peut-être plus d'harmonisation.

**Mirosław Piotrowski (ECR).** – (*PL*) Madame la Présidente, l'arrêt scandaleux rendu par la Cour européenne des droits de l'homme ordonnant d'enlever une croix accrochée au mur d'une école italienne et de verser une compensation de 5 000 euros à l'un de ses élèves pour de soi-disant préjudices moraux, a causé des inquiétudes non seulement en Italie, mais également dans d'autres pays de l'Union européenne. La croix est un symbole à la fois de la religion chrétienne et de l'histoire et de la tradition de l'Europe. L'élimination de la croix par des administrateurs est le premier pas vers le suicide culturel de l'Europe.

Il est regrettable qu'un tel pragmatisme devienne monnaie courante pour combattre les valeurs européennes. Il suffit de rappeler l'élimination des références à la chrétienté dans les principaux documents de l'Union européenne. Nous devons revenir aux idées et aux concepts originaux des pères fondateurs chrétiens-démocrates de l'Union européenne. Je demande donc au Président du Parlement européen d'organiser le débat qui s'impose et qui débouchera sur une résolution relative à la liberté de pratique religieuse en Europe et aux valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde l'Union européenne.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** – (*PT*) Au Portugal, et particulièrement dans le nord, la crise économique et sociale empire et le chômage continue de grimper, faisant de cette région l'une des plus pauvres de l'Union européenne, comme le montrent de récents documents d'Eurostat. Les grandes entreprises continuent d'annoncer qu'elles réduisent leurs activités et le nombre de postes. L'un des exemples les plus frappants est celui de Qimonda, à Vila do Conde, où 600 travailleurs sont en passe d'être mis au chômage, sans compter les 1 000 autres travailleurs ayant suivi le même chemin l'année dernière. Cela représente en effet le déclin

de l'une des plus grandes et des plus importantes entreprises du secteur industriel stratégique pour le développement technologique.

Nous ne pouvons tolérer cette situation. Il est inacceptable que ni la Commission européenne ni le Conseil n'aient trouvé d'alternative au démantèlement de cette industrie des puces électroniques et de la nanotechnologie. Il est lamentable qu'ils demeurent apathiques face à l'augmentation du chômage et des souffrances dans de vastes régions de l'Union européenne.

John Bufton (EFD). – (EN) Madame la Présidente, je devais parler des pressions que l'immigration illimitée dans l'Union européenne exerce sur le Royaume-Uni. Pardonnez-moi d'aborder une affaire pressante qui a récemment été portée à ma connaissance. En tant que l'un des coordinateurs de la commission du développement régional et membre du Parlement européen pour le Pays de Galles, c'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai reçu une copie non officielle d'un projet de communication de la Commission européenne intitulé Un programme de réforme pour une Europe mondiale: réformer le budget, changer l'Europe.

Le document propose une réorientation profonde des priorités des dépenses de l'UE, insistant fortement — et je paraphrase — sur une Europe mondiale, et moins sur l'agriculture et les transferts en faveur des régions riches. Cela aura un impact énorme sur l'agriculture britannique et les programmes de fonds structurels du cycle actuel. En tant que contribuable net, le Royaume-Uni sera contraint de renoncer à une grande partie du remboursement, tandis que d'autres pays en seront les principaux bénéficiaires.

11,8 % des fonds alloués pour le Royaume-Uni en vertu de la politique de cohésion vont aux régions les plus pauvres du Pays de Galles. Je suis très inquiet des conséquences que ce document informel pourrait avoir sur les paiements transitoires au terme du programme actuel en 2013. Il est temps que le peuple du Royaume-Uni ait un référendum sur sa relation avec l'Europe afin que ce soit le peuple qui décide de son destin, et non des bureaucrates non élus.

**Krisztina Morvai (NI).** – (*HU*) Puisque nous célébrons avec tant d'enthousiasme ici en Europe la chute du mur de Berlin et du communisme avec lui, nous pouvons également nous demander ce que sont devenus les anciens dirigeants communistes. Je vais vous le dire. Ce sont eux qui sont devenus les capitalistes, les néolibéraux les plus convaincus et les champions de l'ordre de la domination mondiale. Lorsqu'ils sont revenus au pouvoir, ils se sont débarrassés de toutes les bonnes choses du communisme – et admettons-le, il y en avait quelques-unes – telles que la sécurité de l'emploi et la sécurité sociale. Cependant, ils en ont rapporté les aspects les plus hideux: la brutalité et la terreur.

Lors du 50<sup>e</sup> anniversaire de la révolution de 1956, qui a permis plus tard la chute du mur de Berlin, on a tiré sur la foule et des gens ont été touchés en plein visage. Actuellement en Hongrie, au moment où nous parlons et célébrons la chute du communisme, ces camarades communistes retiennent 16 prisonniers politiques en détention.

Je ne pourrai me réjouir que lorsque les prisonniers politiques auront été libérés, lorsqu'on aura rendu justice aux victimes touchées aux yeux par les projectiles et lorsque ces communistes mettront un terme aux effusions de sang et seront relégués dans les poubelles de l'Histoire.

**Jarosław Kalinowski (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, je voudrais évoquer la proposition de réforme du budget de l'Union européenne après 2013. Est-il vrai que cette proposition recommande une diminution substantielle des fonds régionaux? La Commission européenne réalise-t-elle que cela affaiblira grandement la politique européenne régionale et agricole?

On aurait quelque difficulté à qualifier de rationnelle ou de logique la proposition visant à affaiblir les régions les plus pauvres de l'UE afin de financer la lutte contre le changement climatique. Cette mesure affecterait la plupart des 271 régions de l'UE. Il est certainement possible d'aider les régions pauvres de l'UE tout en utilisant des projets efficaces pour lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz et introduire l'utilisation de l'énergie renouvelable et des solutions technologiques modernes.

La Commission a-t-elle l'intention, lors de l'introduction de la proposition de réforme budgétaire, de contourner les autorités régionales et locales dans la distribution des fonds? S'il en est ainsi, elle enlèverait aux autorités territoriales la reconnaissance dans des domaines qui revêtent pour elles une grande importance.

**Vilija Blinkevičiūtė (S&D).** – (*LT*) L'Union européenne s'est engagée à mettre en place un mécanisme efficace afin d'empêcher les abus sexuels sur les enfants. Huit mois se sont écoulés depuis que cet important sujet a été débattu en séance plénière au Parlement européen. Nous devrions être satisfaits que depuis lors,

le Conseil ait entamé des débats sur un projet de directive visant à améliorer la législation dans ce domaine. Cependant, le temps passe et des événements douloureux nous rappellent encore aujourd'hui que la protection de nos enfants reste insuffisante. Les conséquences de ces délits sont malheureusement dévastatrices et de longue durée. L'exploitation sexuelle des enfants et la diffusion de la pornographie sont souvent de nature transnationale et ne peuvent dès lors être évitées de manière efficace que dans le cadre d'une coopération internationale. Nous devons établir un cadre de responsabilité criminelle pour les nouvelles formes d'exploitation sexuelle des enfants et d'abus sexuels des enfants qui ne sont pas encore envisagées dans la législation actuelle. Je voudrais attirer l'attention du nouveau Parlement sur ce problème important et demander au Conseil d'accélérer les projets de proposition.

**Jelko Kacin (ALDE).** – (*SL*) Madame la Présidente, je me réjouis de l'amélioration des relations entre les gouvernements croate et slovène, qui ont fait un grand pas politique en avant, et de la maturité accrue dont ont fait preuve les deux gouvernements. L'accord d'arbitrage frontalier qu'ils ont signé envoie un message positif et constitue un excellent exemple pour les autres pays de la région.

Cependant, je déplore que quelques jours seulement après la signature de cet accord, le Premier ministre de Croatie ait également signé une déclaration unilatérale contenant une interprétation partiale de l'accord récemment signé. Nous devrions éviter les actions qui sèment le doute ou l'incertitude, car ce n'est pas ainsi qu'on progresse. Des déclarations unilatérales et des actions unilatérales ne sont jamais un bon choix et n'envoient pas le bon message. Une telle action ne favorise pas la crédibilité, et n'encourage pas la confiance mutuelle nécessaire mais sème au contraire le doute sur le sérieux de nos intentions et la réalité et la viabilité de l'accord. Si nous voulons réussir dans ce domaine, nous devons redoubler d'efforts et renforcer la confiance que nous avons ici l'un envers l'autre, confiance en nous et confiance envers nos voisins dans toute la région.

Je demande au gouvernement de Croatie de s'abstenir d'entamer de nouvelles actions unilatérales et au Premier ministre de faire bien plutôt preuve de courage et de détermination politiques pour nous aider à surmonter les impasses du passé.

**Marek Henryk Migalski (ECR).** – (*PL*) Je voudrais attirer l'attention sur le fait que nous étions préoccupés la semaine dernière par la situation, ou par les informations rapportant que le Premier ministre Vladimir Poutine a demandé à la Commission européenne de régler la dette due à Gazprom par l'Ukraine. Dans ce contexte, je voudrais demander si une telle demande a été reçue. La Commission européenne a-t-elle l'intention de faire payer cette dette par l'Union européenne? Si la réponse aux deux premières questions est oui, alors sur quelles bases la Commission agirait-elle?

Madame la Présidente, je voudrais aussi que vous notiez que je suis le seul membre à ne pas avoir utilisé tout son temps de parole.

**Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL).** – (*EN*) Madame la Présidente, j'ai demandé de m'exprimer ici aujourd'hui pour vous informer d'un fait plutôt alarmant dont j'ai pris connaissance au cours d'une visite à Washington DC dans le cadre de la délégation de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

En marge des négociations transatlantiques actuelles en matière de protection des données (SWIFT, PNR), les États-Unis sont en train de développer les infrastructures de collecte de données de leur Agence de sécurité nationale pour intercepter tout message électronique sur leur territoire ainsi que tout message entrant et sortant du pays.

Comment les États-Unis peuvent-ils prétendre respecter le droit à la vie privée alors qu'ils sont en train de bâtir un gigantesque centre d'écoute – et comment pouvons-nous rester assis et ne rien faire?

Il nous incombe de faire connaître ce flagrant abus de pouvoir et cette grossière violation de nos droits fondamentaux. J'espère que vous vous joindrez à moi pour informer nos électeurs et les citoyens de nos pays de cette situation à travers des déclarations et des articles dans la presse.

Nick Griffin (NI).—(EN) Madame la Présidente, au cours des deux derniers mois, j'ai fait l'objet de persécutions de la part du régime travailliste au Royaume-Uni: retrait de ma carte de la Chambre, refus de me laisser entrer dans la centrale de Sellafield—malgré la position que j'occupe au sein d'une sous-commission de la Commission de l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire—et refus du Centre d'informations sur les droits des citoyens de me vendre une base de données d'information publiquement proposée à la vente à tous les autres membres du Parlement européen.

Madame la Présidente, ne pensez-vous pas que la discrimination politique est non seulement illégale mais constitue également une attaque, pas seulement à mon encontre, mais également à l'encontre de la fonctionnalité de cette institution et, surtout, des électeurs et du processus démocratique tout entier?

**João Ferreira (GUE/NGL).** – (*PT*) L'enquête menée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail fait état de conclusions préoccupantes, en déclarant que le chômage généralisé a des conséquences négatives sur la sécurité et la santé des travailleurs. D'après cette étude, portant sur 27 000 personnes dans les 27 États membres, six travailleurs sur dix pensent que la crise économique et l'augmentation du chômage rendent les conditions de travail plus difficiles. 75 % des personnes interrogées déclarent que la dégradation de leur santé est due au travail qu'elles exercent. Ces informations confirment les données d'une étude d'Eurostat, démontrant que 27 millions de travailleurs ont des accidents ou souffrent de maladies professionnelles et que 1 37 millions de travailleurs sont exposés à des risques quotidiens. Cette semaine, un autre accident grave du travail vient encore de tuer cinq travailleurs portugais à Andorre.

Cette situation appelle une réponse rapide de la part de l'Union européenne et des États membres. Cette réponse devrait inclure la création d'emplois assortis de droits, la promotion du travail et des travailleurs et la pénalisation des employeurs qui rognent sur les mesures de prévention et de protection des travailleurs afin de faire de plus gros bénéfices.

**La Présidente.** – Il s'est produit une confusion lors de l'attribution du droit de parole. J'aurais dû donner la parole à M. Teixeira. J'ai probablement mal prononcé votre nom et c'est ce qui a causé cette confusion.

**Nuno Teixeira (PPE).** – (*PT*) La Commission européenne a récemment présenté un projet de communication sur la réforme budgétaire, qui comporte des références à la politique de cohésion, lesquelles suscitent une certaine anxiété et une certaine confusion, en particulier en ce qui concerne les régions les plus éloignées.

Il nous faut un débat sur le budget communautaire de toute urgence, mais nous pensons que le cadre financier après 2013 devrait se baser sur la solidarité et la cohésion territoriale, ces deux aspects étant vitaux pour des régions telles que Madère, perpétuellement confrontée à des difficultés et dépendante d'un soutien permanent.

Il est inacceptable d'infléchir la politique de cohésion de l'approche actuelle basée sur les régions vers une approche basée sur les secteurs à valeur ajoutée. Un tel changement pourrait conduire à l'abolition de l'objectif 2, qui bénéficie actuellement aux deux tiers des régions européennes.

Il est incompréhensible que la Commission souhaite allouer les fonds non plus sur une base régionale, mais sur une base nationale, voire européenne, faisant ainsi fi du critère de proximité qui a toujours constitué l'une des pierres angulaires de la politique de cohésion. Il est inacceptable que l'adhésion de longue date d'un État membre de l'UE constitue une variable dans la formule de calcul des allocations de fonds structurels et dissocie les États membres en États nouveaux et anciens ce qui va rendre l'article 299, paragraphe 2, du traité CE sans signification s'agissant de l'accès des régions les plus éloignées aux fonds structurels.

**Estelle Grelier (S&D).** - Madame la Présidente, élue de Normandie, je voudrais attirer l'attention de la Commission et du Parlement sur les propositions de sites Natura 2000 en mer que le gouvernement français vient de transmettre aux autorités européennes. Celles-ci excluent la digue d'Antifer située à proximité d'Étretat mais élargissent par compensation le périmètre à 12 milles nautiques.

Ce choix facilite l'implantation par Poweo d'un terminal méthanier à Antifer et contraint un projet de parc éolien offshore au large de Fécamp et ce, malgré l'adhésion à ce projet des élus locaux, de la population et même des pêcheurs. Une proposition soutenue par les acteurs locaux d'un zonage sur 6 milles sur tout le littoral et incluant Antifer est établie au plan scientifique et cohérente pour le territoire.

Trois points: où en est la Commission dans l'examen des propositions de zonage? Les cautionne-t-elle alors qu'elles vont à l'encontre des avis scientifiques et des activités sociales, économiques et culturelles régionales? Et, à l'approche du sommet de Copenhague, l'Europe peut-elle décemment entériner un choix qui favorise l'énergie gazière aux dépens du développement des énergies renouvelables?

**Elżbieta Katarzyna Łukacijewska (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention sur la situation sanitaire en Ukraine. Les données disponibles montrent que plus d'un million de cas de grippe ont déjà été rapportés, y compris plusieurs douzaines de cas de contamination par le virus AH1N1. L'Ukraine a demandé une aide internationale, en particulier des vaccins, des médicaments, des désinfectants, des masques, des gants et des fournitures de laboratoire.

Nous savons que la Commission a mis en œuvre un mécanisme spécial d'aide civile, un centre de surveillance et d'information pour coordonner l'aide apportée à l'Ukraine par les pays de l'UE. De quel type de coordination s'agit-il? Quelle est l'aide apportée? Comment fonctionne le système de surveillance? Je pense que l'opinion publique voudrait avoir une réponse à ces questions.

**Kinga Gál (PPE).** – (*HU*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, vingt ans se sont écoulés depuis la chute du mur de Berlin, dont nous venons de célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire, et depuis la chute du rideau de fer. Pourtant, les choses ont peu évolué au cours de ces vingt dernières années puisque nous remarquons que dans de nombreux pays libérés du communisme nous ne sommes pas encore parvenus à nous affranchir une fois pour toutes des habitudes du système précédent.

En automne 2006, la police a totalement ignoré le droit de libre réunion dans les rues de Budapest, ainsi que le droit à un procès équitable. Les victimes de cette situation réclament toujours et vainement justice et cherchent à faire valoir leurs droits. En mars de cette année à Budapest, les demandes de démission adressées au Premier ministre n'ont reçu pour toute réponse que des arrestations et des traitements inhumains et humiliants. Il arrive encore dans l'Union européenne, même aujourd'hui, que des personnes ne soient pas autorisées à utiliser leur propre langue dans le pays de leur naissance – c'est le cas en Slovaquie, par exemple – ou à exercer les droits que leur confère la démocratie, si le destin, imposé par l'histoire, a fait d'eux une minorité. Prenons également le cas de la Roumanie, où il est question d'ériger la statue d'un ancien général ayant donné l'ordre de tirer sur des manifestants.

**José Manuel Fernandes (PPE).** – (*PT*) La crise économique actuelle mène à l'insécurité de l'emploi. Les difficultés économiques conduisent les travailleurs à accepter, parfois aveuglément, des offres d'emploi qui enfreignent les lois du travail et la supervision de leur application par les autorités gouvernementales. Malheureusement, nous avons déjà été témoins dans l'Union européenne de plusieurs cas d'exploitation du travail qui constituent souvent de véritables cas d'esclavagisme, qu'ils concernent des citoyens européens ou non. En outre, nous avons assisté à un nombre anormalement élevé de décès de travailleurs migrants, y compris de nombreux de mes compatriotes, de nombreux citoyens portugais, même lorsqu'ils étaient engagés légalement. Ces accidents se sont produits sur le lieu de travail et plus particulièrement dans le secteur de la construction civile.

L'Union européenne et ses institutions, ainsi que les États membres, sont dès lors priés de coopérer énergiquement et efficacement afin d'éviter ces situations.

**Sophie Briard Auconie (PPE).** - Madame la Présidente, chers collègues, je tiens à tirer la sonnette d'alarme sur le faible taux de programmation et de paiement des crédits du FEDER, du FSE et du Fonds de cohésion.

Nous sommes très loin d'avoir programmé la moitié des fonds disponibles. En ce qui concerne les paiements, seuls 9,62 % des 347 milliards d'euros de la politique régionale ont été versés aux porteurs de projets. Tous les pays sont concernés, certains plus encore que d'autres. L'Espagne, le Luxembourg ou la Suède doivent faire tout leur possible pour rattraper les pays qui sont en tête sur le paiement des fonds européens, comme par exemple les pays baltes, l'Irlande ou la Slovénie.

La politique régionale de l'Union européenne est l'une des plus utiles à nos concitoyens. Elle assure, en effet, la cohésion économique, sociale, territoriale, à travers le cofinancement de projets concrets et bien souvent indispensables.

Je lance donc un appel à la mobilisation des autorités de gestion nationales. Parallèlement, il me semble indispensable qu'en période de crise économique, les règles européennes soient adaptées aux grandes difficultés.

**Bogusław Sonik (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, aujourd'hui nous avons célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire des changements démocratiques en Europe centrale et orientale. Une très belle et très digne cérémonie a eu lieu, à laquelle M. Havel et M. Buzek ont assisté, sans compter les diverses manifestations organisées au Parlement européen. C'est le déroulement normal des choses mais les institutions européennes ne devraient pas se limiter à célébrer de tels événements en de si rares occasions.

Ceci devrait être présent dans notre histoire. La vérité concernant ces changements devrait être présente dans nos activités éducatives, et il appartient aux institutions européennes de la promouvoir. Nous avons besoin d'un manuel dont le thème sera l'histoire commune de cette époque et qui montrera comment l'Europe s'est unifiée, afin que les enfants dans nos écoles aient accès à cette vérité et à ces connaissances.

Par ailleurs, on peut citer de nombreux exemples d'argent dépensé inutilement. L'organisation britannique Open Europe déclare que 7 millions d'euros ont été dépensés pour le financement d'un blog consacré à un âne faisant le tour des Pays-Bas. Il est temps de dépenser l'argent de l'Europe de manière plus efficace.

La Présidente. – Mesdames et Messieurs, je crains que nous ne devions conclure ici les interventions d'une minute au titre de l'article 150 du règlement. Conformément à l'article 150, nous ne pouvons conduire ce type de débat pendant plus de trente minutes. Les interventions durent maintenant depuis presque quarante minutes parce que, malheureusement, de nombreux orateurs ont dépassé la minute impartie.

J'ai essayé de donner la priorité à ceux qui n'avaient pas eu la chance de parler dans aucun des deux débats précédents et j'espère que vous jugerez ceci loyal et équitable. Nous avons encore quatre débats ce soir et, comme vous le savez, la séance doit être levée à minuit au plus tard.

## 20. Liste des pays tiers avec obligation ou non de visa pour les ressortissants en vue de franchir les frontières extérieures des États membres (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle le rapport de Tanja Fajon, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (COM(2009)0366 – C7-0112/2009 – 2009/0104(CNS)) (A7-0042/2009).

**Tanja Fajon,** *rapporteure.* – (*SL*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur Barrot, et vous tous ici présents aujourd'hui, le Parlement européen soutient résolument l'abolition du régime des visas pour tous les pays des Balkans occidentaux. C'est aussi l'idée centrale qui nous a guidés tout au long de la préparation de ce rapport. Je voudrais adresser mes compliments tout particulièrement aux rapporteurs fictifs et aux membres du Parlement, puisque j'aurais été bien incapable d'obtenir ce résultat sans leur soutien. De même, je souhaiterais remercier le Conseil et la Commission pour leurs efforts et leur collaboration, qui formeront le socle solide de la coopération future dans ce domaine, en particulier lorsque le traité de Lisbonne aura été ratifié, puisque cela permettra au Parlement d'adopter toutes les mesures nécessaires en passant par la procédure de codécision.

Les citoyens des Balkans occidentaux ont été isolés bien trop longtemps par le régime des visas. Ils ont aujourd'hui moins de droits, en matière de libre circulation, qu'ils n'en avaient à l'époque de l'ancienne Yougoslavie. Tout ce que les jeunes gens des pays des Balkans occidentaux savent de l'Europe ou de l'Amérique vient de ce qu'ils apprennent sur l'internet et à la télévision. Originaire de Slovénie, je me souviens donc que c'est en fait la Présidence slovène qui a lancé le processus de libéralisation du régime des visas au début de l'année 2008, cinq ans après la signature de l'agenda de Thessalonique, qui garantit sans aucune ambiguïté une perspective européenne à la population des Balkans occidentaux.

Je me réjouis de la proposition de la Commission visant à abolir le régime des visas pour la Macédoine, la Serbie et le Monténégro, et je suis particulièrement heureuse de l'initiative slovène, qui a bénéficié d'un soutien sans réserve des États membres et qui permettra aux citoyens de ces pays de voyager librement vers les pays

de la zone Schengen à partir du 19 décembre. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010 aurait entraîné des difficultés logistiques, dans la mesure où c'est justement à Noël et pendant les congés de fin d'année que de nombreux citoyens de ces pays veulent visiter leurs relations vivant dans les États membres.

L'abolition des visas contribuera énormément au processus de coopération régionale et permettra de surmonter les divisions ethniques; elle aidera aussi à jeter des ponts culturels, sociaux, économiques et politiques.

Mesdames et Messieurs, l'abolition des visas pour les trois pays que je viens de nommer constitue un pas très positif dans la bonne direction. Je voudrais pourtant souligner que les pays exclus du régime d'exemption de visa devraient être autorisés à y adhérer dès que possible, c'est-à-dire dès qu'ils seront prêts à le faire. Je parle bien entendu de la Bosnie-et-Herzégovine et de l'Albanie. Nous ne pouvons permettre que les ressortissants de ces deux pays se retrouvent encore plus isolés, dès lors que leurs voisins directs vont profiter de la possibilité de se déplacer sans restriction sur le territoire de l'Union européenne.

Ils doivent bien sûr être prêts pour la suppression des visas et mon intention ici n'est pas de suggérer que nous devrions revoir nos critères à la baisse. Ce que nous voulons faire, c'est envoyer un signal clair aux citoyens de Bosnie-et-Herzégovine et d'Albanie. Nous vous attendons, vous devez faire pression sur vos gouvernements pour qu'ils respectent leur part de l'accord. De notre côté, nous ferons tout ce qui est en notre

pouvoir pour qu'il n'y ait aucun retard décisionnel de la part de l'Union européenne. Je puis dire sans crainte de me tromper que cette approche a rencontré un large soutien au sein des deux commissions, la commission des affaires étrangères et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, qui est ma commission principale.

Je voudrais aussi ajouter que, demain, après le vote, je demanderai la parole afin de prononcer une déclaration politique spéciale, une déclaration conjointe du Parlement et du Conseil qui soutient sans aucune réserve l'abolition de l'obligation de visa pour tous les pays des Balkans occidentaux. Dans cette déclaration, qui fera l'objet d'un vote séparé demain, nous nous féliciterons du 19 décembre, date à laquelle l'obligation de visa sera abolie pour la Macédoine, la Serbie et le Monténégro, et nous appellerons également la Commission européenne à préparer dès que possible une proposition en vue d'abolir aussi rapidement que possible l'obligation de visa pour la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie dès que ces pays auront rempli les critères appropriés. Pour notre part, nous nous engageons à traiter cette proposition selon une procédure accélérée. Je voudrais que nous fixions une date claire pour l'abolition du régime des visas pour la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie, bien que je sois consciente de la nature exigeante des procédures concernées. J'espère que l'été 2010 s'avérera une date réaliste pour l'abolition de l'obligation de visa pour ces deux pays.

Juste pour conclure. Nous ne devons pas non plus oublier le Kosovo si nous voulons éviter qu'il devienne un trou noir sur la carte...

(La Présidente interrompt l'oratrice)

Laissez-moi juste conclure: l'Union européenne a la responsabilité politique de conduire le processus de libéralisation des visas à son terme et, demain, j'attends du Parlement un large soutien à cet égard.

**Anna Maria Corazza Bildt (PPE).** – (*EN*) Madame la Présidente, il est regrettable que la Présidence suédoise n'ait pu être représentée ici ce soir en la personne d'un ministre, comme je l'aurais vraiment souhaité.

Je crois comprendre que la Présidence du Conseil n'a pas été invitée et qu'il lui a été dit que sa présence ici n'était pas nécessaire. Je voudrais rappeler à l'Assemblée que la Présidence suédoise a conduit et soutenu le processus de libéralisation des visas pour les Balkans occidentaux depuis le début.

Nous devrions avoir – et je sais que ma collègue Tanja Fajon, la rapporteure, partage mon avis – une possibilité de remercier la Présidence du Conseil, puisque nous lui devons la déclaration commune du Parlement et du Conseil, soutenue par la Commission, ce qui est unique dans l'histoire de cette institution.

Je voudrais avoir une explication, même si ce n'est pas ici et maintenant, sur l'absence de la Présidence du Conseil, et je voudrais qu'il soit consigné que le ministre n'a pu être des nôtres parce qu'il n'a pas été invité.

La Présidente. – J'ai été informée que la Présidence du Conseil avait été invitée, mais qu'elle a rencontré des problèmes de programmation et n'a donc pu être présente. J'examinerai cependant ce dossier.

**Jacques Barrot**, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, je fais suite à la demande de M<sup>me</sup> Bildt pour dire que, en effet, la Présidence suédoise a été très active dans ce processus qui permet, comme vient de le dire très bien M<sup>me</sup> Fajon, de pouvoir offrir à un certain nombre de citoyens des États membres concernés, et notamment les jeunes, la possibilité de multiplier les échanges et d'avoir des contacts avec cette Europe qu'ils ne connaissent parfois pas assez bien.

Il est vrai que cette proposition constitue une étape historique dans le développement de la politique européenne de visas de courte durée dans nos relations avec les pays des Balkans occidentaux. Et la Commission se félicite de l'accueil favorable de cette proposition législative tant par le Parlement européen que par le Conseil. Chacun est conscient de son impact politique majeur et de la sensibilité de la question qui touche tous les citoyens des pays concernés.

Je comprends la position du Parlement. J'aimerais, dans ce contexte, confirmer la volonté ferme de la Commission de suivre de près la mise en place de tous les critères définis dans la feuille de route par tous les pays concernés. L'ancienne République yougoslave de Macédoine avait déjà fait l'objet d'une expertise positive; le dialogue était donc conclu avec l'ARYM. La Serbie et le Monténégro ont connu des missions au mois d'octobre, menées par la Commission, avec les experts des États membres, et ces missions confirmaient que tous les critères des feuilles de route respectives ont été mis en place correctement.

Pour l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine, nous allons suivre la même méthode. Malgré des progrès très significatifs accomplis au cours des derniers mois, la Bosnie et l'Albanie n'ont pas encore pu compléter les

réformes nécessaires demandées dans la feuille de route pour justifier l'exemption de l'obligation de visa. Mais, comme vous venez de le dire, Madame Fajon, c'est déjà un grand encouragement pour eux de sentir que leurs voisins ont déjà cette faculté d'être exemptés de visas et je vous confirme que je mettrai tout mon engagement personnel pour que l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine puissent, selon vos vœux, obtenir le plus rapidement possible cette exemption de visas.

J'invite le Parlement, qui, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sera colégislateur dans le domaine des visas, à soutenir la méthode structurée de dialogue sur la libéralisation des visas qui est suivie par la Commission, parce qu'une autre approche susciterait la confusion sans apporter un réel changement du régime des visas. Elle créerait de fausses attentes et risquerait de ralentir les efforts des pays en question pour la mise en place des réformes requises par les feuilles de route.

Nous maintenons à ce stade l'Albanie et la Bosnie en annexe I du règlement, tout en réaffirmant l'engagement de l'Union européenne d'aider ces deux pays à remplir les critères de leur feuille de route, et ainsi d'accéder à la suppression de l'obligation des visas conformément aux procédures en vigueur.

Dans ce contexte, la Commission soutient le texte de la déclaration politique conjointe, qui confirme cet engagement ferme de l'Union pour la mise en place de la deuxième étape de ce processus de libéralisation de visas pour les citoyens de l'Albanie et de la Bosnie aussi vite que possible, Madame la rapporteure.

Voilà, Madame la Présidente, je crois que c'est un point très important qui montre aux États des Balkans combien l'Europe est attentive à leurs attentes et à leurs désirs.

Sarah Ludford, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères. — (EN) Madame la Présidente, l'engagement soutenu dans le rapport Fajon et renforcé par la proposition de déclaration du Conseil et du Parlement est clairvoyant. Il doit octroyer à la totalité de la population des Balkans occidentaux la possibilité de voyager sans visa. Il ne faut pas y voir un geste uniquement généreux et altruiste, mais également réaliste et habile, puisqu'il favorisera et fera progresser la sécurité dans le sens le plus large du terme. Les gens qui sont libres, et libres de voyager, ont une prédilection pour les solutions pacifiques et sont moins travaillés par le nationalisme introverti, qui est une menace en termes de sécurité.

Qui ne serait pas ému par les images montrées sur les écrans à l'extérieur de cette Assemblée et par toutes les célébrations qui ont marqué cette semaine le  $20^e$  anniversaire de la chute du mur de Berlin? Bien que ces obstacles ne puissent être comparés au mur, ils constituent encore un obstacle à la liberté de communication et à l'élargissement des horizons qui favorisent la compréhension et la tolérance. Il faut que notre insistance sur une approche inclusive comprenne l'exigence d'un résultat équitable pour le  $15^e$  anniversaire de l'accord de Dayton.

Je voudrais féliciter et remercier la rapporteure, M<sup>me</sup> Fajon, de son dur labeur et de la façon dont elle a su tenir compte de toutes les nuances de tous les rebondissements qui ont émaillé ses délibérations au cours des deux derniers mois.

Je remercie également le Conseil, et en particulier la Présidence suédoise, pour les efforts qu'ils ont déployés pour nous aider à obtenir l'accord sur la déclaration, qui confirme définitivement l'objectif d'une libéralisation aussi rapide que possible du régime des visas pour tous les citoyens des Balkans occidentaux, et nous espérons qu'elle aura lieu courant 2010, parce que l'absence d'une convergence de vues raisonnable concernant les dates à partir desquelles s'appliquera la liberté de voyager est source de division et d'instabilité.

Nous nous sommes par ailleurs engagés, dans le rapport Fajon, à travailler sur une feuille de route qui doit faciliter et libéraliser le régime de visas pour le Kosovo de la même façon que pour les autres pays des Balkans occidentaux.

Je voudrais aussi ajouter que le gouvernement du Royaume-Uni – qui n'est pas inclus dans la présente décision de la zone de Schengen puisqu'il n'en fait évidemment pas partie – suivra très bientôt le même chemin. Je sens toujours une certaine schizophrénie lorsque je travaille sur ces dossiers et ces projets Schengen parce que je suis un eurodéputé britannique, mais, de toute évidence, ce serait une bonne chose pour l'Union européenne et pour la région des Balkans occidentaux que le Royaume-Uni suive le mouvement aussi rapidement que possible.

Je voudrais conclure en remerciant M<sup>me</sup> Fajon, la rapporteure.

Anna Maria Corazza Bildt, au nom du groupe PPE. – (EN) Madame la Présidente, le groupe PPE est résolu à accélérer la libéralisation des visas pour tous les pays des Balkans occidentaux d'ici juillet 2010. Nous soutenons et nous félicitons de la proposition d'octroyer la libéralisation du régime des visas pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie d'ici Noël de cette année.

Nous comprenons l'appel des citoyens de Bosnie-et-Herzégovine et d'Albanie – une jeune génération qui a été enfermée et laissée pour compte et qui se sent emprisonnée. Voici ce que nous leur disons: «Nous sommes de votre côté; nous serons prêts dès que vous serez prêts». Il est regrettable que la lenteur de la réaction des autorités de l'Albanie et de la Bosnie-et-Herzégovine les laisse sur la touche. C'est sur eux que repose la responsabilité de tout retard éventuel. Nous les exhortons à atteindre les objectifs de référence au plus vite. Nous savons que la Commission prête main-forte dans ce processus.

Malheureusement, je dois dire que je suis attristée de voir qu'il a fallu trois mois de négociations au groupe PPE pour convaincre la gauche politique de cette Assemblée d'opérer en vertu des Traités. Est-ce tellement compliqué? Elle a fini, elle aussi, par comprendre que le Parlement européen n'est pas au-dessus de la loi.

Avec tout le respect dû à mes éminents collègues, je dois dénoncer cette attitude non constructive. Il n'y pas de raccourci, pas de formule magique. Nous ne sommes pas ici pour marquer des points. Nous sommes ici pour obtenir des résultats à l'avantage des citoyens des Balkans. Permettez-moi d'être claire, aucun statut mixte provisoire et intermédiaire n'accélérera le processus ou n'exercera une pression sur la Commission ou sur le Conseil. Cette approche ne permet en aucun cas de délivrer un quelconque message politique fort.

Je voudrais conclure en disant que j'ai vécu le siège de Sarajevo et le pilonnage d'un an et demi. À mes amis là-bas, je dis que je suis déterminée.

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

**Claude Moraes**, *au nom du groupe S&D*. – (EN) Madame la Présidente, jusqu'en 2008 et la Présidence slovène, les progrès accomplis en vue de ce que le commissaire a très justement appelé une étape historique vers une libéralisation des visas pour les Balkans occidentaux sont restés insuffisants.

Comme l'a dit M<sup>me</sup> Ludford, à très juste titre, il y a des considérations profondément pratiques qui expliquent l'importance de cette évolution pour nous et pourquoi il ne s'agit pas uniquement d'une mesure prise en réaction à une situation. Par conséquent, au nom du groupe des Socialistes et Démocrates, je voudrais remercier la rapporteure, M<sup>me</sup> Fajon, du travail soigné et minutieux qu'elle a entrepris pour engager l'Union européenne sur la voie de cet objectif ultime qu'est l'abolition du régime des visas pour tous les pays des Balkans occidentaux. Cela a été fait avec les rapporteurs fictifs ainsi qu'avec la Commission et le Conseil, et il faut s'en féliciter.

Même s'il est clair que nombreux sont ceux qui voient la libéralisation des visas comme une évolution profitant largement aux deux parties, il n'en reste pas moins que nous devons avoir l'ensemble de l'Assemblée derrière nous sur la question des feuilles de route et sur la garantie de réformes fondamentales dans tous ces pays, afin d'obtenir la confiance vis-à-vis d'un régime de libéralisation des visas réellement digne de ce nom.

La tâche de notre rapporteure consistait à réaliser une percée sur la libéralisation des visas, tout en s'assurant le soutien de l'Assemblée. C'est ce qu'elle a fait en négociant une déclaration avec le Conseil. La déclaration porte sur une libéralisation des visas pour la Macédoine, la Serbie et le Monténégro, une accélération du régime de libéralisation pour l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine et sur un compromis difficile concernant la question du Kosovo.

Pour toutes ces raisons, mon groupe soutient ce rapport et espère qu'il bénéficiera d'un large soutien au sein de cette Assemblée.

**Ulrike Lunacek**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*DE*) Madame la Présidente, je voudrais pour commencer me joindre à l'orateur précédent en exprimant mes remerciements sincères aux deux rapporteures, M<sup>me</sup> Fajon et M<sup>me</sup> Ludford, au nom de la commission des affaires étrangères et de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, ainsi que des rapporteurs fictifs. Nous sommes parvenus à présenter une proposition qui demande à la Commission et au Conseil de mettre sur la table un paquet global pour toutes les populations des Balkans occidentaux qui ne laisse personne de côté. J'espère de tout cœur – et je me tourne à cet égard vers le commissaire Barrot – que vous serez en mesure de convaincre le Conseil que l'objectif de la libéralisation des visas doit aussi s'appliquer au Kosovo, de manière à ce que le dialogue puisse

maintenant commencer et que la libéralisation des visas puisse être obtenue également pour la Bosnie et l'Albanie pour le milieu de l'année prochaine au plus tard. Je préférerais pour ma part que cela se fasse plus tôt.

Je souhaiterais clarifier une chose. Bien entendu, c'est une question de mise en œuvre, mais j'ai entendu que la mise en œuvre n'est pas encore totale en Serbie. Je voudrais savoir ce qu'il faut en penser. Il est essentiel de tout mettre en œuvre. Que toutes les personnes concernées soient remerciées et j'espère que tous les peuples...

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

**Doris Pack (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il y a vingt ans, mes compatriotes d'Allemagne de l'Est ont obtenu la liberté de voyager. Quelques années plus tard, arbitrairement, Slobodan Milošević a remis cette liberté en cause et en a plus tard privé les Serbes puis tous les autres pays de la région. Combien de fois, depuis 2000, n'avons-nous pas souhaité, que ce soit dans cette Assemblée, par nos déclarations ou à l'occasion de débats publics, que la liberté de voyager sans visa soit une réalité pour les pays du Sud-est de l'Europe? Nous savons que l'UE ne peut y parvenir seule, puisque les gouvernements nationaux doivent donner leur aval. Nous devons mettre un terme à l'anxiété de nos populations. Les criminels sont partout et ils se passent bien de visas pour franchir les frontières, eux! Cette question des visas ne devrait donc pas nous inquiéter outre mesure.

C'est de la jeune génération qu'il s'agit. En pouvant voyager sans visa, elle pourra enfin aller où bon lui semble. Nous nous félicitons donc que les citoyens de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie soient enfin sur le point de recouvrer la liberté de voyager librement. N'est-ce pas magnifique? Il subsiste un arrière-goût de tristesse dans la mesure où l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine et le Kosovo ne sont pas encore de la partie. Cependant, en décembre, nous nous attendons à ce que la Commission reconnaisse les immenses progrès réalisés par l'Albanie et constate que la Bosnie-et-Herzégovine a également amélioré un certain nombre de choses. Malheureusement, certains responsables politiques en Bosnie-et-Herzégovine se montrent moins préoccupés des intérêts de leurs concitoyens, puisqu'ils sont certains, eux, évidemment, de pouvoir voyager sans visa. Je pense par conséquent que nous devons faire en sorte que ce soit possible d'ici l'été prochain. J'espère que M. Barrot nous y aidera. Nous ne devons cependant pas oublier le Kosovo. Il ne doit pas devenir le dernier point noir. Nous sommes obligés d'aider le Kosovo à atteindre les objectifs de référence. Il ne pourra pas le faire tout seul. La capacité de voyager sans visa est un acte profondément humanitaire. Je me félicite que nous ayons tous été en position de rendre cela possible. Merci de nous avoir donné cette chance, Monsieur Barrot!

**Kinga Göncz (S&D).** – (HU) L'Europe et l'Union européenne ont vu le jour sous la forme d'un projet de paix et connaissent aujourd'hui la plus long période de paix de l'histoire. Aussi nous comprenons à quel point l'intégration peut se révéler, dans cette perspective, un instrument puissant. Il nous faut maintenant en user dans les Balkans occidentaux.

Les Balkans occidentaux ont traversé très récemment encore une période de guerre extrêmement traumatisante qui a causé de grandes souffrances pour d'innombrables personnes. Nous devons progresser dans l'intégration européenne afin de surmonter cet événement. La capacité de voyager sans visa constitue à cet égard une étape cruciale. Plusieurs personnes ont évoqué la possibilité que cela donnerait aux jeunes gens d'établir un contact direct et d'acquérir une expérience de première main, ainsi que la possibilité que cela représente pour les forces démocratiques de se renforcer. Il ne s'agit pas uniquement de faire passer un message de confiance et de permettre de voyager sans visa. L'Europe aussi peut tirer profit du rapprochement des Balkans occidentaux vis-à-vis de l'Union européenne, en termes de sécurité et de politique économique. En revanche, il est essentiel de ne pas créer de nouvelles fractures dans la région et nous devons veiller à ce que chaque pays puisse au plus vite participer au régime de libéralisation des visas.

**Emine Bozkurt (S&D).** – (*NL*) Demain, le Parlement européen votera l'abolition de l'obligation de visa pour les séjours de courte durée pour les pays des Balkans. Tous les pays pour lesquels une feuille de route a été élaborée ne sont pas éligibles à cette exemption au 1 <sup>er</sup> janvier.

Il est extrêmement regrettable que dans l'un des pays concernés, la Bosnie-et-Herzégovine, la proposition de la Commission autorise une inégalité de traitement entre différentes couches de la population: ceux qui peuvent bénéficier de la liberté de voyager sans visa à destination de l'Europe grâce à des passeports croates ou serbes et ceux – les musulmans bosniaques – qui ne sont pas en possession d'un tel passeport. C'est là une distinction embarrassante au vu de l'histoire récente de ce pays.

Il revient au Parlement européen d'envoyer demain un signal à la Bosnie-et-Herzégovine et à l'Albanie. Les critères sont les critères, et ces exigences doivent être rencontrées pour pouvoir bénéficier d'une exemption de visa. Toutefois, dès que les objectifs de référence auront été atteints, l'exemption de visa devra être accordée au plus vite.

Nous avons pu constater que beaucoup a été fait pour atteindre ces objectifs de référence et nous prions instamment la Commission d'aider la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie à respecter toutes les exigences aussi rapidement que possible.

**Zoran Thaler (S&D).** – (*SL*) Pour les citoyens des Balkans occidentaux, l'abolition de l'obligation de visa pour voyager à destination de l'Union européenne ne comporte pas seulement une dimension technique, mais également une charge et un sens politiques exceptionnels. Aujourd'hui, le Parlement commémore à juste titre le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin et du socialisme à grande échelle. Pourtant, Skopje, Podgorica et Belgrade, en ce Noël et Nouvel An, vont pouvoir enfin célébrer la chute d'un mur des visas qui les a séparés de nous et de l'Union européenne pendant presque 20 ans.

Durant près de 20 ans, la très grande majorité des citoyens de l'ancienne Yougoslavie s'est vu refuser la possibilité de voyager librement en Europe, chose à laquelle elle avait été habituée auparavant, lorsque ces gens étaient encore citoyens de la fédération socialiste aujourd'hui disparue. Nous commençons à percevoir les conséquences désastreuses de cet isolement qui a duré toute une génération, et il est grand temps que nous y mettions fin.

Toutefois, il faudrait que les Macédoniens, les Monténégrins et les Serbes puissent être rejoints au plus vite - dès 2010 - par les Bosniaques et Herzégoviniens, les Albanais et les Kosovars. Cela suffirait à permettre aux nouvelles générations de ce pays d'enfin voir le vaste monde , d'interagir avec lui, d'établir des contacts avec les autres Européens, de contribuer au développement des valeurs européennes dans leur pays et de préparer leurs nations à une adhésion pleine et entière à notre histoire européenne commune, l'Union européenne.

En ma qualité de rapporteur du Parlement pour la Macédoine, j'ai reçu un grand nombre d'appels téléphoniques de citoyens de divers pays des Balkans. Je veux les rassurer en leur disant sans détours que la suppression du régime de visa à destination de l'UE ne se substitue pas à leur adhésion à l'UE. La possibilité de voyager librement dans l'UE constitue une étape vers une adhésion pleine et entière à l'UE.

**Kinga Gál (PPE).** – (*HU*) Je voudrais me réjouir de ce rapport et féliciter les rapporteures et les rapporteurs fictifs. Je souhaite également dire que, pour autant que je puisse en juger, en ce 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin, garantir le passage des frontières aux ressortissants des pays des Balkans occidentaux s'inscrit dans la série d'événements commencée il y a 20 ans et résonne comme la chute d'un nouveau mur.

C'est pourquoi nous devons nous réjouir de cette proposition. Pour autant, nous ne devons pas oublier que la problématique portant sur la capacité de voyager sans visa n'est que partiellement technique, dans la mesure où elle revêt parallèlement un sens politique très évident. C'est pour cette raison qu'elle est essentielle. Je soutiens également l'acceptation de la déclaration conjointe parce que ce geste signale que les institutions européennes ont compris cette responsabilité. Cette responsabilité implique aussi une action simultanée. Premièrement, elle signifie une action des États concernés qui ont été incapables de remplir les conditions imposées pour l'abolition du régime de visa, pour satisfaire à ces exigences au plus vite, pour ne pas parler de l'action de la Commission européenne, sans laquelle ce processus s'enliserait.

**Axel Voss (PPE).** – (*DE*) Madame la Présidente, je pense que nous sommes sur la bonne voie concernant les États des Balkans. Nous nous sommes rapprochés d'un régime facilitant les voyages sans visa et cette évolution contribuera à créer la stabilité, bien qu'elle soit aussi le signe que nous apprécions les efforts consentis. Je n'en pense pas moins qu'il est bon pour nous de maintenir un ensemble clair de règles et de veiller à ce que les exigences relatives à ces règles soient satisfaites. À cet égard, je souhaiterais adresser mes remerciements tout particuliers à M<sup>me</sup> Corazza Bildt pour les efforts qu'elle a déployés.

Tout autre choix, à mes yeux, n'aurait été qu'une décision purement bruxelloise, qui aurait renoncé à un système dénué d'ambiguïté et n'aurait pas fait preuve de plus d'honnêteté à l'égard des populations concernées des États des Balkans, que ce n'est le cas vis-à-vis de notre propre population. Les signaux politiques ne doivent pas être placés dans une note de bas de page ou dans une annexe à une directive ou à un règlement de l'Europe; ils doivent être formulés en bonne et due forme.

**Elżbieta Katarzyna Łukacijewska (PPE).** – (*PL*) Madame la Présidente, je me félicite que les citoyens des pays des Balkans occidentaux puissent très bientôt se déplacer librement dans l'Union européenne. Cette évolution facilitera les contacts interpersonnels, élargira les opportunités commerciales et créera les conditions dans lesquelles les personnes résidant dans la région pourront se familiariser avec l'Union européenne.

Nous ne pouvons pourtant pas permettre l'isolement de nos voisins orientaux. Nous ne pouvons pas leur refuser la chance que nous donnons à d'autres pays européens. Pour eux aussi, nous devons établir des critères clairs et un plan d'action pour une libéralisation accrue du régime des visas. Nous devons garder à l'esprit que le coût d'un visa représente une dépense considérable pour les résidents de ces pays, et les procédures de demande prennent beaucoup de temps, ce qui limite les possibilités de développer toute une série de formes de coopération.

Nous devons aussi nous rappeler qu'en 2012, la Coupe d'Europe de football se déroulera en Pologne et en Ukraine, et la capacité de se déplacer librement sera donc particulièrement importante.

**Cristian Dan Preda (PPE).** – (RO) Je souhaite moi aussi souligner combien la liberté de mouvement est un droit fondamental essentiel et je puis confirmer une fois de plus que nombreux seront les citoyens des pays des Balkans occidentaux qui se réjouiront de ce droit. Il va de soi que je suis heureux de cette ouverture.

Parallèlement, en revanche, je souhaite déplorer le fait que le rapport, en fin de compte, ne fait absolument aucune référence à un pays inclus dans le partenariat oriental. Je pense qu'il fallait y associer la Moldavie, ne fût-ce que symboliquement. Je parle de la Moldavie, un pays qui a réalisé des progrès considérables sur le front politique. Je pense que le mur le plus solide que nous ayons en Europe se trouve sur la frontière orientale, entre la Roumanie et la Moldavie. Je pense qu'il faut déplorer ce fait.

**Jacques Barrot,** *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, merci à tous les intervenants qui ont très largement appuyé la démarche qui consiste à supprimer les visas pour trois premiers pays des Balkans. Vous avez souligné les uns et les autres que la liberté de mouvement était évidemment très souhaitable. Comme l'a dit M. Moraes, elle est bénéfique pour les deux parties, pour l'Europe comme pour les États des Balkans.

Je voudrais simplement, Madame la Présidente, en remerciant tous les intervenants et, en particulier le rapporteur, M<sup>me</sup> Fajon, vous dire que, depuis que les décisions sont déjà en partie à peu près prises pour l'ARYM, le Monténégro et la Serbie, nous n'avons pas arrêté d'aider l'Albanie, où je me suis rendu personnellement, et la Bosnie-et-Herzégovine, pour les aider justement à progresser. Et nous allons continuer.

Je pense que l'adoption très rapide de cette résolution préjuge bien de la manière dont nous pourrons rapidement ensuite passer aux autres États et, en particulier, à la Bosnie-et-Herzégovine et à l'Albanie, sans oublier bien sûr le Kosovo.

### PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

**Tanja Fajon,** *rapporteure.* – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais une fois encore remercier tous ceux qui ont participé à ce débat, ce qui montre que l'Union européenne soutient sans réserve la libéralisation des visas pour tous les pays des Balkans occidentaux.

Je regrette que le ministre suédois ne soit pas ici, parce que nous avons eu une coopération d'excellente qualité. Je me réjouis de l'engagement pris par la Commission de tout mettre en œuvre pour accélérer le processus pour la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie, et j'espère que ces deux pays introduiront des régimes sans visas dès qu'ils auront rempli les critères – dès que possible, peut-être à l'été de l'année prochaine.

Je souhaite dire que j'ai impliqué tout le monde dans ce processus et que je suis pleinement consciente de ce que prescrivent les Traités. Cependant, nous sommes une Assemblée politique et nous faisons tous de la politique sérieusement, du mieux que nous pouvons.

Une fois de plus, je me réjouis de l'abolition des visas pour la Macédoine, la Serbie et le Monténégro le 19 décembre, et j'espère vraiment que la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie pourront suivre au plus vite. Nous parlons de la destinée de la jeune génération. C'est notre responsabilité politique de conduire à son terme ce processus de libéralisation des visas et nous devons également trouver une solution pour tous les citoyens du Kosovo.

Je vous remercie de tout cœur pour votre coopération.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 11 heures.

### Déclarations écrites (article 149)

**Kinga Gál (PPE)**, par écrit. – (HU) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, permettez-moi de remercier tout d'abord la rapporteure et la rapporteure pour avis d'avoir rédigé un compromis acceptable en la matière. La question de l'exemption de l'obligation de visa n'est qu'en partie technique. Il s'agit aussi d'une question hautement politique. L'exemption de visas repose sur la confiance et les engagements mutuels. C'est pourquoi je soutiens également la déclaration commune, en plus du rapport, parce qu'elle indique que les institutions européennes ont compris cette responsabilité.

Responsabilité cela signifie aussi, bien sûr, action. Tout d'abord, cela signifie une action des États concernés qui n'ont pas été en mesure de remplir les conditions de l'exemption de visas. Ils doivent faire tout leur possible pour que ces conditions soient remplies le plus vite possible. Cela signifie aussi une action de la Commission européenne, car sans son aide effective ce processus ne ferait que traîner en longueur, ce qui ne peut être dans notre intérêt. Cela concerne aussi la Bosnie-et-Herzégovine, l'Albanie et le Kosovo.

En tant que députée hongroise au Parlement européen, je voudrais dire que grâce à l'exemption de visas pour la Serbie, un lien plus direct est établi entre les Hongrois qui vivent en Vojvodine, en Serbie, et leur mère patrie, sans mentionner l'Europe. Les citoyens qui vivent de chaque côté de ces frontières parlent la même langue et entretiennent des liens familiaux et culturels. Les mots leur manquent pour exprimer l'importance de pouvoir franchir les frontières sans obstacle ni visa. Aujourd'hui, nous commémorons le vingtième anniversaire de la chute du mur de Berlin et de la percée à travers les fils barbelés. La garantie de pouvoir franchir les frontières des pays des Balkans occidentaux s'inscrit dans la série d'événements qui a débuté il y a vingt ans comme un nouveau mur qui s'effondre.

# 21. Aide financière à moyen terme pour les balances des paiements des États membres et conditionnalité sociale (débat)

**Le Président.** - L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur l'aide financière à moyen terme pour les balances des paiements des États membres et la conditionnalité sociale de Tatjana Ždanoka et Jean Lambert, au nom du groupe Verts/ALE, de Alejandro Cercas, au nom du groupe S&D, et de Marian Harkin et Elizabeth Lynne, au nom du groupe ALDE, (O-0102/2009 - B7-0215/2009).

**Tatjana Ždanoka**, *auteure*. – (*EN*) Monsieur le Président, je suis originaire de Lettonie, un pays sévèrement touché par la crise financière. Sans aide financière extérieure, la Lettonie risquait de tomber en faillite. Nous avons reçu cette aide de l'UE et du FMI. Cependant, en guise de condition préalable, le gouvernement letton a dû réduire ses dépenses budgétaires. Il l'a fait en réduisant les retraites de 10 % et les pensions des retraités actifs de 70 %, en réduisant les allocations familiales et les allocations de maternité de 10 % pour les parents actifs, ainsi qu'en réduisant les tranches de revenus personnels exonérées d'impôt.

Comme vous le voyez, cette approche a été égalitaire. Que l'on touche une pension de 100 euros ou de 1 000 euros, la retenue est de 10 %. La Commission a salué ces réductions pratiquées de manière scandaleuse et elle a signé un protocole d'accord avec la Lettonie. Il était pourtant clair dès le tout début que de telles réductions non sélectives frapperaient les plus vulnérables. La Commission n'a-t-elle jamais entendu parler de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté?

La situation de la Lettonie n'est pas unique dans l'Union. La Hongrie et la Roumanie ont également reçu des prêts communautaires. D'autres pays pourraient un jour être contraints de solliciter de tels prêts. Nous devons donc éviter de créer un précédent en acceptant des mesures antisociales.

Monsieur le Commissaire, bien sûr vous pouvez dire que vous ne faites que donner l'argent et que les gouvernements des États membres sont responsables de la politique sociale, mais les droits sociaux sont juridiquement contraignants pour les institutions de l'Union européenne. Cela signifie que tout ce que les institutions font doit être mesuré à l'aune des droits sociaux. Sans cela, les paroles concernant le rôle de l'UE dans la mise en place d'un niveau élevé de protection sociale ne feront que provoquer un sourire ironique.

**Elizabeth Lynne**, *auteure*. – (*EN*) Monsieur le Président, il ne s'agit pas de dire aux États membres exactement à quoi ils devraient dépenser leur argent. Chaque pays a ses propres priorités immédiates pour se sortir de ses difficultés financières.

Toutefois, quand les États membres reçoivent cette aide de l'Union européenne dans ce cadre, il faudrait les encourager à la dépenser d'une manière qui respecte les principes de l'Union - en d'autres termes, sans ignorer le besoin de protection et d'inclusion sociale.

Cette crise financière a durement frappé les personnes dans l'Union européenne, il est donc juste que ce Fonds existe. Des millions de personnes ont perdu leur emploi. Un grand nombre de personnes ayant perdu leur emploi dans les États membres sont plus vulnérables et moins susceptibles de trouver rapidement un emploi. C'est pourquoi il importe de ne pas ignorer les filets de sécurité sociale dans les États membres.

Dans notre question orale, nous avons demandé en particulier si les États membres ont l'obligation d'inclure une évaluation de l'impact dans les rapports qu'ils soumettent à la Commission. Je vous saurais gré de nous dire si tel est le cas.

Il importe que nous adressions le bon message aux États membres qui reçoivent un financement européen à travers l'aide financière à moyen terme. Je pense personnellement que nous devons dire clairement que la Commission pourrait prendre en considération la manière dont les plus vulnérables sont aidés avant de décider toute aide supplémentaire.

Je sais que quand des États membres se trouvent en difficulté financière, ils peuvent aisément oublier leurs obligations sociales, d'où cette question orale. Il est très important de rappeler que cette crise financière a un visage humain aussi et que ce visage est souvent celui des éléments les plus marginalisés de la société.

**Alejandro Cercas**, *auteur*. – (*ES*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, avant de poser ma question, je lis attentivement les questions précédentes et les positions que le Parlement a adoptées en ce qui les concerne. C'est un fait et pas une opinion que, le 24 avril de cette année, le Parlement a adopté une proposition législative visant à amender le règlement (CE) n° 332/2002 qui régit ces instruments financiers en vertu de l'article 100 du Traité.

Monsieur le Commissaire, dans cette proposition, le Parlement a soutenu cette aide pour traiter les problèmes spécifiques des finances publiques des États membres les plus touchés par la crise financière. Le Parlement a exprimé toute sa solidarité, surtout avec les États qui ont récemment rejoint l'UE, mais, en même temps, Monsieur le Commissaire, il a dit clairement que cette aide devait être conditionnée et il a défini quatre critères, qui constituent les objectifs communautaires.

Premièrement, la qualité des dépenses publiques; il ne faut pas gaspiller l'argent. Deuxièmement, l'adhésion aux systèmes de sécurité sociale et de croissance durable. Troisièmement, il ne faut pas abandonner la politique du plein emploi et de la qualité décente du travail. Quatrièmement, la lutte contre le changement climatique. En toute logique, s'il s'agit de bons objectifs pour nous et ils doivent également être respectés dans ces pays.

Quelques mois se sont écoulés et nous avons reçu plusieurs rapports d'ONG, de syndicats et de citoyens concernant l'un des quatre pays qui ont bénéficié de montants significatifs d'aide pour leurs finances publiques: 6,5 milliards, 3,1 milliards, 2,2 milliards et 5 milliards d'euros. Ces rapports mentionnent des chiffres de l'ordre de ceux qui viennent d'être cités par ma collègue: des réductions de 40 % dans le secteur de l'enseignement, de 10 % dans le programme des retraites, une diminution de moitié des subventions pour les malades, etc.

Monsieur le Commissaire, au vu de cette situation, le Parlement souhaite au moins que notre silence ne soit pas interprété là-bas comme il est malheureusement interprété, à savoir comme si nous étions ceux qui imposent ces mesures. Au moins, nous ne devrions pas prêter le flanc à l'interprétation que l'Europe s'en prend aux catégories les plus nécessiteuses de la population. Monsieur le Commissaire, si c'est possible, nous devrions éviter une situation dans laquelle les plus pauvres financent l'ajustement.

Joaquín Almunia, membre de la Commission. — (ES) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Parlement, la Commission européenne ou l'Union européenne ne sont pas à l'origine des problèmes de la Lettonie, de la Hongrie et de la Roumanie, les trois pays de l'Union européenne qui reçoivent actuellement des prêts à travers la facilité de la balance des paiements. Ces problèmes résultent de la crise économique et sont aggravés par la mauvaise gestion et les politiques erronées des dirigeants politiques de ces pays. Je le dis parce qu'il y a des pays situés dans la même région de l'Union européenne que la Lettonie, dans la même région de l'Union européenne que la Roumanie qui ne connaissent

pas les mêmes problèmes et qui se sortent mieux de la crise grâce au soutien des budgets communautaires à travers les Fonds structurels et le Fonds de cohésion, grâce à la protection fournie par leur appartenance à l'Union européenne et leur adhésion future à l'euro, mais sans avoir besoin de demander l'aide de la facilité de la balance des paiements.

Pourquoi ces trois pays ont-ils dû demander de l'aide? Pourquoi avons-nous dû leur prêter de l'argent? Ce n'est pas à cause de la Commission ou du Parlement, ou de l'Union européenne en général: c'est à cause de la mauvaise gestion dans ces pays.

Comment les aidons-nous? Nous le faisons en leur prêtant de l'argent et personne ne consent des prêts sans conditions. Nous n'avons pas l'autorisation du Parlement ou du Conseil de consentir des prêts sans conditions. Nous prêtons à certaines conditions et nous imposons à ces pays certaines conditions sévères parce que leur situation est extraordinairement difficile, mais nous leur disons: ne pratiquez pas de coupes pour pouvoir cofinancer le Fonds structurel et le Fonds de cohésion, n'adoptez pas de mesures rétrogrades, ne pratiquez pas de coupes qui portent préjudice aux plus faibles. Parfois nous sommes écoutés et parfois nous ne le sommes malheureusement pas, car nous ne sommes pas maîtres de la situation. Ce sont ces pays qui le sont.

C'est pourquoi je partage vos préoccupations. Non seulement je les partage, mais en votre nom à tous j'en fais part à ces gouvernements en même temps que je leur accorde l'argent au nom de l'Union européenne: 3,1 milliards de prêts à la Lettonie et d'importants montants aussi à la Roumanie et à la Hongrie.

N'oubliez pas ceci toutefois: personne ne prête sans conditions et je ne suis pas autorisé à le faire en votre nom, au nom des États membres. Pour le meilleur ou pour le pire, nous ne pouvons pas prendre de décisions qui sont de la responsabilité des gouvernements et des parlements de ces pays.

Ce que nous faisons, c'est rappeler aux gouvernements et aux parlements de ces pays primo leur responsabilité de sortir leur pays d'une crise dont les autres pays ne souffrent pas autant, et secundo que certaines mesures ne peuvent être prises et que nous ne sommes pas disposés à leur prêter de l'argent pour qu'ils adoptent des mesures qui vont au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour redresser les finances publiques et mettre ces pays dans une position leur permettant d'aborder leur avenir sans besoin de solliciter des prêts de l'Union européenne.

**Jean-Paul Gauzès**, *au nom du groupe PPE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je crois que ce qui vient d'être dit par le commissaire apporte une vraie réponse à la question qui est posée.

L'Union européenne ne met pas de fonds à disposition sans conditions. Ces conditions ont été rappelées: qualité des dépenses publiques, objectifs de développement durable, politique d'emploi, changement climatique, mais aussi évidemment la nécessité de répondre le plus rapidement possible aux insuffisances de la gestion antérieure, de manière à ce que ces pays que l'on aide puissent se mettre au bon niveau.

Mais dans une crise telle que celle que nous connaissons, je crois qu'il ne faut pas exagérer la conditionnalité. On doit faire confiance aux gouvernements des États qui bénéficient des aides européennes pour mettre en place les dispositions nécessaires et éviter, comme l'a dit le commissaire, les dispositions qui pourraient être rétrogrades ou retourner vers le passé.

Bien évidemment, les dépenses sociales sont importantes, elles doivent être préservées mais, là encore, il faut faire confiance aux États membres pour adopter les mesures nécessaires pour rétablir la situation et ne pas s'engager dans des contrôles tatillons qui, de toute façon, seraient sans efficacité.

C'est à l'occasion d'aides éventuelles nouvelles que doit être appréciée la façon dont les États membres ont utilisé les aides européennes et c'est à ce moment-là qu'éventuellement pourront être tirées les conséquences de mesures qui auraient été inadaptées, notamment dans le domaine social.

**Pervenche Berès**, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous vous en souvenez très bien, le 24 avril, mon collègue Alejandro Cercas l'a rappelé, lorsque nous avons accepté, validé, ratifié l'augmentation de la facilité de balance des paiements, nous l'avons fait à deux conditions. La première, que ces aides soient assorties d'une conditionnalité, notamment en matière sociale, et puis qu'il y ait une transparence vis-à-vis de ce Parlement quant aux conditions dans lesquelles de tels accords ont été conclus avec les États membres en question. Je pense donc que le débat que nous tenons ce soir est un débat juste, utile, démocratique et qui doit apporter la preuve de l'efficacité.

Nous sommes dans une situation absolument critique du point de vue de l'Union européenne et nous voyons bien que cette crise met à mal les fondamentaux mêmes de la solidarité entre les États membres et

particulièrement vis-à-vis de certains États membres. Les nouvelles qui nous viennent de Roumanie ne font qu'aggraver cette situation où, compte tenu de l'incertitude politique provoquée par les conséquences de cette crise notamment, nous sommes dans une grande difficulté.

Mais je ne voudrais pas que nous reproduisions ici des erreurs du passé, et notamment celles que nous avons pu qualifier d'erreurs du FMI qui, il y a une dizaine d'années, appliquait des recettes qui, au fond, aggravaient le mal. Et je marque un profond désaccord avec mon collègue Jean-Paul Gauzès lorsqu'il nous incite à ne pas exercer des contrôles tatillons et à attendre la prochaine demande pour examiner la qualité de l'utilisation de l'aide. Non! C'est au moment où on engage l'aide que l'on peut définir la conditionnalité et l'Europe a suffisamment payé, me semble-t-il, dans de nombreux domaines, de ne pas examiner la conditionnalité de l'aide pour fermer les yeux dans ce cas.

On ne peut pas accepter aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, que ce soit les plus vulnérables qui paient les politiques d'ajustement. Je crois qu'il ne s'agit pas d'accuser la Commission de la mauvaise gestion de la politique lettone. Personne, dans ce Parlement, ne vous a, Monsieur le Commissaire, indiqué que telle était la voie que nous voulions suivre.

Mais nous ne pouvons pas accepter que l'engagement du budget de l'Union européenne, de notre solidarité vis-à-vis de la Lettonie se fasse au détriment des plus vulnérables car nous ne pensons pas que c'est la voie du rétablissement de la solidarité et de l'équilibre de l'économie lettone.

**Marian Harkin**, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Monsieur le Président, le processus de protection sociale et d'inclusion sociale de l'Union européenne est au cœur de la poursuite de l'objectif stratégique de l'Union européenne visant la croissance économique durable, les emplois plus nombreux et de meilleure qualité, une plus grande cohésion sociale.

En période de crise économique, les risques de pauvreté et d'exclusion sociale sont accrus pour de nombreux citoyens, mais en particulier pour ceux situés en marge de la société, pour ceux qui perdent leur emploi et pour ceux qui comptent sur les différents filets de la sécurité sociale en place dans les différents États membres.

La question demande à la Commission si elle tente d'intégrer le processus de protection et d'inclusion sociale dans la fourniture d'aide financière à moyen terme pour les balances de paiements des États membres au titre du règlement (CE) n° 332/2002 du Conseil.

Je suis toujours sensible à l'imposition de conditions et de paperasseries trop nombreuses pour les destinataires de l'aide. Cela vaut pour les États membres et jusqu'aux PME et aux particuliers. Toutefois, quand cette imposition contribue à réaliser un principe essentiel de l'UE tel que l'inclusion sociale, alors elle est effectivement importante. Nous ne pouvons aspirer à un processus d'inclusion sociale et produire des tas de documents expliquant comment y parvenir si, en même temps, nous ne cherchons pas à nous assurer que ce processus est bien intégré dans nos initiatives.

Le commissaire dit que nous avons associé des conditions sévères à l'obtention de ces prêts, mais il n'a pas été très clair sur la nature de ces conditions ni sur la fait de savoir si elles incluent une conditionnalité sociale.

Indépendamment des circonstances dans lesquelles se font les versements des fonds de l'UE, nous ne pouvons pas nous en laver les mains et espérer que tout se passera pour le mieux. On nous a demandé de faire confiance aux États membres. Faire confiance aux États membres, c'est très bien, mais la confiance cela se mérite et s'il y a des inquiétudes je pense qu'il faut s'en occuper.

**Patrick Le Hyaric,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, la plupart des économistes indiquent désormais que la crise est due, pour une grande part, au transfert des richesses créées par le travail vers le capital, vers les profits. Et, en général, on s'accorde aussi à dire que ce sont les pays où on a maintenu les systèmes de protection sociale et les services publics où les populations ont relativement moins souffert de la crise.

Or, le problème qui nous est posé ce soir, c'est bien la nature des conditions que vous mettez pour octroyer des aides européennes ou celles du Fonds monétaire international aux populations. Celles-ci ne peuvent plus être conditionnées à l'application de plans d'ajustement structurel réduisant les dépenses sociales, les dépenses de formation, privatisant les secteurs publics, y compris les services sociaux d'intérêt général. C'est cela qui est devenu aujourd'hui inefficace et il faut le reconnaître. Tout ceci ne fera qu'aggraver la crise, le chômage et la pauvreté.

Voilà pourquoi il faut, à notre avis, inverser les critères de cette conditionnalité et décider que les fonds publics européens ou du Fonds monétaire international puissent être conditionnés, combinés avec un nouveau système de crédits et soient octroyés selon des critères nouveaux visant et incitant à une nouvelle répartition des richesses pour augmenter les salaires, les retraites, les minima sociaux, maintenir un haut niveau de protection sociale, la garantie d'un travail pour toutes et tous. Au fond, c'est le progrès social qui va de pair avec l'efficacité économique et pas le contraire.

**Arturs Krišjānis Kariņš (PPE).** - (LV) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la Commission européenne a clairement fait preuve de compréhension et de coopération envers les États membres qui ont connu des difficultés budgétaires à cause de la crise. Il n'est pas possible aux États membres d'assurer la stabilité et la vigueur de leurs systèmes sociaux s'ils ne sont pas économiquement forts. Mes collègues proposent de restreindre les conditions de l'offre d'aide financière, mais je considère que cela n'est pas souhaitable en principe. Au contraire, nous devrions envisager sérieusement la possibilité d'assouplir les conditions d'obtention de l'aide financière en permettant qu'elle serve non seulement à renflouer les budgets des États et les systèmes financiers, mais aussi à soutenir le développement de l'économie.

L'investissement dans l'économie est nécessaire pour garantir la stabilité du système d'aide sociale à long terme. Une telle utilisation des ressources de l'aide financière serait la meilleure manière d'apporter de l'aide le plus rapidement possible aux États membres qui connaissent des difficultés financières. La reprise économique des États après la crise et leur stabilisation est étroitement liée à la politique européenne vis-à-vis de ces États. Seule une action harmonisée et efficace produira des résultats à l'échelle de toute l'UE. L'aide financière n'est pas et ne peut pas être la seule manière pour les États européens de se soutenir mutuellement. Il faut trouver des solutions complexes pour encourager le développement économique de tous les États membres de l'Union européenne.

**Kinga Göncz (S&D).** - (*HU*) Les pays dont nous parlons dans ce cas sont les nouveaux États membres de l'Union européenne qui ont dû, à la suite du changement de régime, s'occuper de ceux qui ont pâti de ce changement, qui ont dû devenir plus compétitifs après la restructuration économique dans un marché ouvert, qui ont dû aussi créer et construire des économies avec des structures équilibrées. Dans ces pays, la population possède donc les plus petites réserves. Cela signifie qu'il leur est difficile de rembourser leurs emprunts hypothécaires du fait du ratio d'endettement élevé en devises. Le chômage augmente à cause des problèmes économiques qui se développent unilatéralement et les dépenses sociales baissent également.

Nous constatons que l'instabilité, en particulier l'instabilité politique, se développe à la suite des tensions sociales. L'adhésion aux opinions extrêmes augmente dans plusieurs pays et le populisme gagne du terrain. Je pense que nous devons prendre en considération tous ces facteurs quand nous évaluons la situation et mettons au point les autres mesures que nous devons adopter en matière de solidarité européenne et qui reposent sur ce principe.

**Jürgen Klute (GUE/NGL).** - (DE) Monsieur le Président, le sujet dont nous débattons ce soir a déjà figuré à maintes reprises à l'ordre du jour du Parlement européen. Il est de notoriété publique que lorsqu'elle accorde une aide, la Commission est guidée par les conditions du Fonds monétaire international. Cela a déjà été dit plusieurs fois.

Dans ce contexte, le Parlement européen a déjà posé plusieurs questions à la Commission. En novembre 2008, le Parlement européen a demandé à la Commission de présenter une analyse des effets du comportement des banques qui avaient transféré, à l'époque, leurs actifs hors des États membres ayant récemment adhéré à l'UE. Le 24 avril de cette année, le Parlement européen a répété cette demande. Il a également demandé d'être informé des déclarations d'intention entre la Commission et les États membres recevant l'aide. Dans ces déclarations, les conditions d'aide sont exposées en détail. Pour autant que je sache, jusqu'à présent, ces demandes n'ont reçu aucune réponse.

Ma première question est donc la suivante: est-il exact que ces demandes n'ont pas encore reçu de réponse? Si tel est le cas, ma deuxième question est celle-ci: pourquoi ces demandes n'ont-elles pas encore reçu de réponse? Ce qui m'amène à la troisième question: quand pouvons-nous attendre une réponse à ces demandes?

**Theodor Dumitru Stolojan (PPE)**. -(RO) En tant que représentant de la Roumanie, un pays qui a bénéficié d'une aide financière pour sa balance des paiements de la part de la Commission européenne, je voudrais dire merci pour cette action rapide dans l'octroi de l'aide financière à la balance des paiements, sans laquelle les problèmes économiques et sociaux de la Roumanie auraient été bien plus graves.

Les pays qui ont reçu une aide financière connaissent certainement de nombreux problèmes sociaux et nous pouvons débattre de la conditionnalité sociale qui pourrait être liée à ces accords d'aide financière. Si nous présentons le problème de cette manière, nous devons savoir qu'il existe des systèmes d'assurance et d'assistance sociale dans ces pays qui ont contribué aux déséquilibres ayant entraîné la demande d'aide financière pour la balance des paiements. C'est pour cela que si nous débattons de la conditionnalité sociale, nous devons également débattre des réformes qui doivent être apportées à ces secteurs sociaux, en premier lieu aux régimes des retraites, pour aboutir à un équilibre financier à moyen et long terme, lequel contribuera à résoudre de manière radicale les problèmes dans ces pays.

**Proinsias De Rossa (S&D).** - (EN) Monsieur le Président, le BIT a dit récemment – en juin, au moment du lancement de son pacte mondial pour l'emploi – que le monde devrait être différent après la crise.

Je crains que cela ne soit guère le cas. Ce que nous devrions avoir à la fin de cette crise, c'est une économie plus durable avec un travail décent, avec des services publics de qualité et une mondialisation équitable, qui se dirige vers la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Mais ce n'est pas ce qu'il se passe. Ce qu'il se passe, c'est un repli des banques et des financiers, en Europe et dans le monde, qui tentent simplement de conserver leurs privilèges.

Au moment même où la Commission décide d'injecter des milliards d'euros dans le sauvetage des banques irlandaises, le gouvernement irlandais planifie la destruction du développement local, la destruction des programmes de développement soutenus par l'Union européenne. Ils cherchent à détruire notre système d'enseignement.

Aujourd'hui, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a publié son rapport intitulé «Restructurer en temps de récession». Selon ce rapport, idéalement il serait préférable d'aligner les mesures destinées à résoudre les problèmes immédiats causés par la récession sur les objectifs à long terme. La Commission devrait insister pour que tous les États membres tâchent au moins de faire cela.

**Czesław Adam Siekierski (PPE).** - (*PL*) À l'heure où la crise économique fait rage, où nous ressentons encore tous ses effets pénibles, de nombreux pays ont décidé d'adresser une demande d'aide financière à plusieurs institutions financières. Néanmoins, il convient de se demander quelle proportion de ces sommes non négligeables est parvenue aux personnes les plus touchées par la crise ou les plus nécessiteuses dans cette situation difficile.

Du jour au lendemain, des milliers de personnes en Europe perdent la source de leurs moyens de subsistance et de ceux de leur famille. Les gouvernements des États membres prennent-ils en considération le facteur social lorsqu'ils demandent de l'aide financière? On peut en douter quand on voit la détérioration des conditions de vie de nombreuses personnes et la hausse du chômage dans de nombreux pays européens. C'est pourquoi je voudrais lancer un appel pour que nous ne restions pas indifférents aux besoins du commun des mortels qui souffre comme d'habitude le plus des effets négatifs des erreurs des gens qui nous gouvernent.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** - (*PT*) L'application du principe de la cohésion économique et sociale devient particulièrement importante par temps de crise. Elle nécessite non seulement un accroissement significatif du budget communautaire, mais aussi un partage équitable des richesses, ainsi que d'autres politiques qui accordent la priorité à la protection et à l'inclusion sociale, à la création d'emplois assortis de droits pour tous et à l'accès à des services publics universels et de qualité, de manière à garantir les droits fondamentaux de tous les citoyens.

Le financement communautaire et toutes les mesures économiques et financières proposées devraient par conséquent s'accompagner d'une évaluation de leur impact social afin d'éviter d'exacerber les inégalités et la pauvreté. Nous espérons qu'après ce débat, Monsieur le Commissaire, la Commission européenne prendra des initiatives dans ce but.

**Seán Kelly (PPE).** - (EN) Monsieur le Président, il est intéressant – et un peu déprimant – d'écouter notre discussion et notre débat ce soir, en particulier au moment où l'Union européenne agit de bonne foi pour essayer d'aider les pays en difficulté.

Mon propre pays, l'Irlande, en a bénéficié dans une certaine mesure. En particulier, les fonds de la mondialisation qui devraient arriver constituent un bon exemple. En même temps, on se demande comment la mauvaise administration est possible alors que ces pays reçoivent de l'argent dans des conditions décrites comme étant sévères. On pourrait imaginer qu'une partie de ces conditions sévères veillent à ce qu'il n'y ait pas de mauvaise administration et, s'il y en a, à ce qu'une correction soit prévue.

La Commission peut-elle garantir que ces fonds seront dans ce cas réduits ou retirés ou qu'ils feront l'objet d'amendes ou d'autre chose? Car il n'est pas acceptable lorsque l'on donne quelque chose sur la base de la confiance - comme ma collègue, M<sup>me</sup> Harkin l'a dit - que cette confiance ne soit pas payée de retour.

Deuxièmement – et enfin – nous n'en arriverons jamais à la situation évoquée par M. Proinsias De Rossa, celle d'une société meilleure après la dépression qu'aujourd'hui.

Joaquín Almunia, membre de la Commission. — (ES) Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que je suis entièrement d'accord avec les conditions approuvées par le Parlement européen. C'est ce que fait la Commission. Quand elle prête de l'argent à ces trois États membres qui recourent à la facilité de la balance des paiements, la Commission prend l'argent que lui prêtent les marchés pour le prêter exactement aux mêmes conditions - qui sont des conditions bien plus favorables pour ces pays que celles qu'ils pourraient obtenir s'ils s'adressaient directement au marché - et elle prévoit des conditions pour s'assurer qu'ils nous rembourseront cet argent, mais nous prenons en considération les quatre conditions que vous avez mentionnées et que le Parlement a adoptées. Nous sommes pleinement d'accord avec ces conditions.

Quand la facilité de la balance des paiements est utilisée, il ne faut pas assimiler l'utilisation des ressources budgétaires (Fonds structurels, Fonds de cohésion, programme d'un autre type, aide) à un prêt destiné à résoudre un problème financier dans un pays – ainsi que vous sembliez le faire dans certaines de vos interventions.

Le problème de la Lettonie, qui est le même problème que celui de la Hongrie et de la Roumanie, est que ce pays doit recourir à cette facilité de la balance des paiements parce qu'il ne peut s'adresser aux marchés pour emprunter afin de financer ses besoins. Tel est le problème. Nous ne parlons pas d'un programme pour une action ou pour des programmes spécifiques, nous parlons de pays qui connaissent des difficultés financières. Bien sûr, cela découle en partie de la crise, mais à cause de la mauvaise gestion passée, ces difficultés sont bien plus grandes que dans d'autres pays qui connaissent objectivement des conditions similaires.

S'il vous plaît, ne jetez pas la pierre à la Commission, au Parlement européen ou au Conseil de ministres pour la mauvaise gestion de quelques gouvernements de certains États membres. Ce n'est pas notre responsabilité; notre responsabilité consiste à essayer d'aider à la résolution d'un problème financier. Ce problème financier est en partie un problème de balance des paiements lié à l'endettement du secteur privé, lequel doit refinancer certains montants ou rembourser certaines dettes et qui n'a pas la capacité de se financer pour exécuter ces transactions. Parfois, il s'agit aussi en partie d'un besoin du secteur public.

Dans ce dernier cas, lorsque le secteur public a besoin de financer sa dette publique, il existe une plus grande marge pour imposer des conditions spécifiques et nous les imposons en effet, croyez-moi. Avant-hier, ici à Bruxelles, j'essayais encore de convaincre un représentant du gouvernement letton de faire en sorte que les mesures à inscrire dans le budget 2010 soient plus progressives. Néanmoins, s'il vous plaît, ne demandez pas à la Commission d'obliger un pays à adopter une réforme fiscale que ce pays ne souhaite pas adopter; pour le meilleur ou pour le pire, et vous le savez aussi bien que moi. Nous n'avons pas cette capacité.

Quelle est notre alternative alors comme représentants des citoyens européens? Laisser le pays sombrer dans la faillite? Le laisser faillir à ses engagements extérieurs, qu'il s'agisse de dettes publiques ou privées? Permettre que ces problèmes financiers obligent le pays à dévaluer sa monnaie de 25 ou 30 %, ce qui aurait pour effet immédiat d'appauvrir les familles, les entreprises et le secteur public, avec leurs dettes en devise étrangère? Je suis sûr que vous ne le voulez pas, et moi non plus. Voilà les conditions dans lesquelles nous travaillons.

Je partage toutes vos analyses: celles de M. De Rossa, celles de M. Cercas, celles de M<sup>me</sup> Berès, celles de vous tous. Bien sûr, je les partage. La situation sur le terrain dans un pays comme la Lettonie ou la Roumanie est cependant plus compliquée que cela. Mettez-vous, s'il vous plaît, à la place de celui qui doit agir en votre nom à tous et décider s'il faut prêter au non à un pays qui ne peut emprunter sur les marchés comme peuvent le faire la majorité des États membres ou les pays les plus industrialisés. Voilà la situation. Voilà ce que nous essayons de résoudre tout en respectant les quatre conditions que vous avez imposées et que je soutiens.

Le Président. - Le débat est clos.

### Déclarations écrites (article 149)

**José Manuel Fernandes (PPE),** par écrit. – (*PT*) La crise financière mondiale a eu un effet mondial profond sur la mobilité des personnes dans le monde. Dans ce contexte, il faut une plus grande intégration politique et sociale, avec une Europe plus forte et plus unifiée. L'Union européenne doit assurer la protection de tous

les droits fondamentaux à l'intérieur de ses propres frontières, sans quoi elle ne pourra prêcher une politique qu'elle ne met pas en pratique. Je suis donc favorable à un nouveau concept social dans l'Union européenne, qui peut garantir les droits sociaux minimaux à chaque citoyen européen. Par exemple, il faut des normes minimales dans les domaines de la santé, de l'enseignement, des retraites et des allocations publiques, qui devraient être garanties au niveau européen. Je pense qu'il est crucial de créer ces normes minimales parce qu'elles vont dans le sens d'une plus grande uniformité des conditions de travail, ce qui a un effet de régulation sur la mobilité des entreprises et du travail. Clairement, l'aide financière de l'UE ne peut, d'une part, dépendre de politiques qui relèvent de la responsabilité exclusive des États membres et d'autre part, elle ne peut imposer des conditions à ces mêmes politiques. Cela ne signifie pas cependant qu'une meilleure coordination politique et sociale n'est pas requise. Au contraire, cette intégration est cruciale.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D),** *par écrit.* – (RO) La crise financière a contraint certains États membres à demander l'aide de l'UE (règlement 332/2002(1) du Conseil du 18 février 2002) et de la communauté internationale (Fonds monétaire international). Cette aide doit viser, d'une part, à s'assurer que les conditions appropriées sont réunies pour fournir la protection et l'inclusion sociale et, d'autre part, à mettre en œuvre un cadre propice au développement économique et à la création de nouveaux emplois. Entre mars 2008 et mai 2009, le taux de chômage de l'UE27 a atteint 8,9 %, le nombre des chômeurs a fait un bond, passant de 5,4 millions à 21,5 millions. Les pertes d'emplois constituent la première inquiétude des Européens. L'Union européenne et ses États membres doivent pouvoir préserver les emplois existants et en créer de nouveaux. Cela peut être fait grâce à des investissements efficaces dans l'agriculture, l'enseignement et la santé, ainsi que dans les infrastructures des transports et de l'énergie. Pour chaque Européen ou chaque Européenne qui perd son emploi, cela représente une famille européenne avec moins de revenus et, partant, une qualité de vie réduite. Chaque emploi créé signifie une famille avec un niveau de vie décent et une bonne qualité d'enseignement pour la jeune génération. La réussite du modèle européen se mesure à la qualité de vie des 500 millions de citoyens européens.

## 22. Situation politique au Honduras en vue des élections du 29 novembre 2009 (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la situation politique au Honduras en vue des élections du 29 novembre 2009.

**Catherine Ashton,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter des derniers développements importants dans la crise politique au Honduras.

Quatre mois après la révocation du président Zelaya, la crise politique au Honduras n'est malheureusement toujours pas résolue, malgré l'accord signé le 30 octobre par les commissions représentant le président et le gouvernement *de facto*.

La mise en œuvre de l'accord dit de San José, qui devrait fournir le cadre et les conditions nécessaires pour rétablir la démocratie et l'ordre constitutionnel au Honduras, n'a pas progressé après que le gouvernement d'union nationale nommé le 5 novembre eut été désavoué par le président Zelaya. En outre, le Congrès n'a toujours pas décidé de son rétablissement dans ses fonctions, ce qui menace la reconnaissance de la légitimité des élections générales du 29 novembre, l'élément clé pour sortir de la crise.

C'est pourquoi, avec la Présidence, nous avons pressé toutes les parties de mettre en œuvre sans délai toutes les dispositions de l'accord comme condition préalable du retour à la normale de nos relations, en ce compris notre aide au développement.

La Commission européenne a jusqu'ici soutenu pleinement les efforts de médiation et de facilitation déployés par le président du Costa Rica, Oscar Arias, et par l'Organisation des États américains, ainsi que les mesures appliquées par la communauté internationale visant à exercer des pressions sur les parties afin de trouver une solution pacifique. L'ambassadeur de la Présidence de l'UE a été rappelé pour consultations et d'autres ambassadeurs de l'UE ont également quitté le pays. Les paiements en matière d'aide budgétaire et l'aide au développement – à l'exception de l'aide à la société civile et de l'aide humanitaire – ont été suspendus. Par ailleurs, la mission d'observation électorale prévue pour les élections générales du 29 novembre a été annulée.

Nous prenons cette crise très au sérieux, car elle représente un pas en arrière, en termes démocratiques, pas uniquement pour le Honduras et le reste de l'Amérique centrale, mais également pour l'ensemble de l'Amérique latine.

Je souhaite réaffirmer ici aujourd'hui que la Commission soutiendra la normalisation de la situation politique au Honduras, et pour ce faire il faut que les parties souscrivent à l'accord. Bien que, en raison du temps disponible limité, il ne soit plus possible d'envoyer une mission d'observation électorale, la Commission a envoyé deux experts électoraux, détachés à la délégation de la CE à partir du 9 novembre pour une période de cinq semaines avec pour mandat de rendre compte des aspects du processus électoral et de donner des conseils en matière d'éventuelles actions postélectorales. Si la situation politique permet un engagement plus actif à l'appui du processus électoral, la Commission a également envisagé de soutenir financièrement le tribunal électoral dans le cadre d'un contrat avec le PNUD. De même, la Commission est disposée à fournir un soutien financier à l'OEA si les conditions pour les observations électorales sont réunies.

Nous continuons à suivre de près la situation et soutenons tous les efforts en vue d'aider à rétablir la démocratie au Honduras.

**Alojz Peterle**, *au nom du groupe PPE*. – (*SL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, en tant que membre d'une délégation spéciale du Parti populaire européen, j'ai eu l'occasion voici un mois de me familiariser en profondeur avec la situation politique au Honduras. Notre délégation a d'abord rencontré M. Arias, président du Costa Rica et médiateur reconnu par la communauté internationale dans cette crise, qui nous a présenté l'accord de San José.

Au Honduras, nous avons rencontré le président sortant Micheletti, le président destitué Zelaya, le ministre des affaires étrangères, des juges de la Cour suprême, le tribunal électoral suprême, le président du Congrès national, le procureur, ainsi que quatre candidats aux présidentielles et d'autres personnalités importantes. Les deux parties ont accueilli notre mission et exprimé leur empressement à engager un dialogue mutuel.

Indépendamment des différentes interprétations des événements survenus à la fin du mois de juin de cette année, je voudrais souligner qu'il n'y a pas eu escalade de la violence depuis la destitution du président Zelaya, laquelle a été soutenue par une décision de la Cour suprême. Au cours de nos entretiens, nous avons confirmé l'importance du dialogue politique, dans l'esprit de la proposition du président Arias. Le dialogue interne a eu lieu plus tard mais n'a malheureusement pas encore produit de résultat final. Je continue à croire, cependant, que nous devons continuer à pousser à un accord politique dans ce pays.

Nous avons appris de nos entretiens avec les acteurs politiques clés que les élections du 29 novembres ne sont pas la conséquence du changement politique mais qu'elles ont été au contraire convoquées sur décision autonome du tribunal électoral suprême peu de temps auparavant, alors que le président Zelaya était encore au pouvoir. Après les événements de juin, aucun nouveau candidat n'a exprimé le désir de se présenter aux élections présidentielles. En fait, les candidats à la présidentielle ont eux-mêmes souligné qu'ils ne craignent pas que la crise politique puisse jeter le doute sur la légitimité des élections présidentielles, étant donné que les préparations ont été entamées sur la base de décisions démocratiques.

Le Honduras fait partie des pays d'Amérique centrale avec lesquels l'Union européenne souhaite conclure un accord d'association. Cependant, la crise politique a interrompu le processus de négociations. Comme le développement démocratique continu du Honduras est dans l'intérêt de l'Union européenne, il me semble important que le Parlement européen envoie ses observateurs afin de surveiller les élections présidentielles.

**Luis Yáñez-Barnuevo García,** au nom du groupe S&D. − (ES) Monsieur le Président, après avoir écouté la commissaire, je n'aurais plus qu'à dire «amen», mais j'avais déjà préparé un discours au nom du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen.

La rupture de l'ordre constitutionnel au Honduras met fin à deux décennies sans coup d'État en Amérique latine et crée un fâcheux précédent pour d'autres pays, surtout les plus vulnérables, comme c'est le cas actuellement du Paraguay.

Le Parlement européen ne peut ni ne doit rester sourd et muet face à une telle violation de l'État de droit. Tant le Conseil que la Commission ont fait des déclarations claires condamnant le coup d'État et soutenant la médiation du président Arias conformément à la position adoptée à l'unanimité par l'OEA, avec l'appui des Nations unies.

Le président *de facto* autoproclamé, M. Micheletti, ne s'est pas conformé aux accords conclus récemment, se moquant de la communauté internationale, et l'une de ses mesures a été d'interdire le rétablissement de M. Zelaya, le président destitué, dans ses fonctions.

Dans les circonstances actuelles, l'élection d'un nouveau président lors des élections prévues au 29 novembre serait dépourvue de légitimité d'office, et ses résultats ne peuvent ni ne doivent être reconnus par la communauté internationale.

Le Parlement européen commettrait une grave erreur s'il envoyait une délégation pour observer les élections, car cela ne manquerait pas d'être interprété comme une approbation du coup d'État; l'OEA a déjà exclu l'envoi d'une mission d'observation à ces élections.

Ce Parlement s'est lui-même décrit comme un garant de la liberté, de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme. Comme Václav Havel l'a dit ce matin, nous ne pouvons avoir deux poids et deux mesures. Ici, nous sommes tous des démocrates et, par conséquent, des militants de la liberté. Aussi, que nous parlions de Cuba, de la Chine, de la Corée du Nord ou, comme aujourd'hui, du Honduras, notre débat doit être ferme face aux liberticides. Ne nous laissons pas aveugler par nos préférences idéologiques. Les putschistes et les dictateurs ne sont pas de gauche ou de droite: ce sont simplement des sbires et des assassins de la liberté.

Nous craignons beaucoup que les choses n'évoluent pas au Honduras, et si tel était le cas, ces événements auraient créé un précédent très dangereux et la doctrine du bon petit coup d'État opportun et pas trop cruel y trouverait son compte.

**Izaskun Bilbao Barandica**, *au nom du groupe ALDE*. – (*ES*) Monsieur le Président, le 30 octobre, les parties à ce conflit ont signé un accord, l'accord de San José, et décidé que, d'ici le 5 novembre, un gouvernement d'union et de réconciliation national serait créé et que le congrès rétablirait dans ses fonctions M. Zelaya jusqu'à la fin de l'actuelle période de gouvernement, le 27 janvier 2010.

Que s'est-il passé? M. Micheletti a tenté de former un gouvernement d'union sans la participation de M. Zelaya et le congrès a reporté le vote afin de ne pas rétablir ce dernier dans ses fonctions présidentielles. M. Micheletti ne s'est pas tenu à l'accord et la situation s'aggrave. Des élections ont été convoquées et les candidats se retirent, comme on peut le voir dans tous les médias, parce qu'ils se rendent compte que les conditions essentielles ne sont pas réunies pour la tenue d'élections démocratiques. La violence a également fait son apparition: aujourd'hui même, nous avons été informés qu'un maire du parti de l'opposition et un de ses gardes ont été tués par balles.

L'intervention de la communauté internationale continue de s'imposer et nous appuyons les mesures prises par le secrétaire général de l'Organisation des États américains, le président Lula da Silva, la mission de médiation des États-Unis et le médiateur M. Arias. Par toutes ces actions, nous exigeons le respect des accords et le rétablissement de M. Zelaya, afin de pouvoir réinstaurer la démocratie, la légitimité institutionnelle et la coexistence pacifique entre les Honduriens.

Nous demandons aux parties de faire preuve de grandeur d'âme en renouant le dialogue, même si l'OEA a déjà dit que cela devenait de plus en plus difficile. Monsieur le Président, l'Europe doit se joindre à la communauté internationale pour faire pression sur les putschistes en recourant aux actions diplomatiques et politiques à sa disposition en vue de promouvoir un accord.

**Catherine Greze**, au nom du groupe Verts/ALE. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, après un coup d'État militaire et la destitution du président légitime, l'accord de San José pouvait sembler être une bonne nouvelle. Cet espoir est maintenant mort. En organisant lui-même un gouvernement d'union nationale, le putschiste Micheletti a persisté dans l'illégalité et dans l'autoritarisme. L'Union européenne doit condamner fermement cette attitude et réclamer sans délai le retour dans ses fonctions du président Zelaya.

Dans la situation actuelle, il ne peut y avoir d'élections organisées par une dictature illégale. Le scrutin du 29 novembre ne pourra être reconnu. Alors que l'OEA l'a déjà fait, nous devons refuser d'envoyer des observateurs. Alors que l'opposition s'est retirée, nous refusons de prendre en compte le résultat d'élections devenues des élections fantoches.

Nous sommes inquiets face aux multiples violations des droits de l'homme qui nous sont rapportées. Plus que jamais, l'Europe doit être ferme pour la démocratie. Nous refusons tout accord avec un gouvernement illégal. Les accords SPG+ doivent être suspendus. Si le conflit persiste, l'heure des sanctions devra venir. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que des millions de Honduriens puissent faire le choix de la démocratie et que l'Amérique latine ne sombre pas à nouveau dans l'ère des pronunciamientos.

**Edvard Kožušník**, au nom du groupe ECR. – (CS) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, j'ai un profond respect pour M. Yañeze, au point de suivre sa carrière, mais je ne peux approuver la façon dont il a

employé les mots de Václav Havel, qui est tenu en haute estime par chaque membre de cette Assemblée. Je faisais partie de ces millions de personnes dans les rues quand Václav Havel s'est exprimé depuis le podium. Nous étions en dessous – j'avis 18 ans à l'époque – et nous ne souhaitions qu'une seule chose, toutes opinions politiques confondues, c'était des élections libres. C'était le slogan de l'époque et je pense qu'il s'agissait d'un slogan avec lequel nous serons sûrement tous d'accord. Nous parlons d'élections parce que les élections sont la démocratie. Selon moi, la situation au Honduras n'est pas simple et nous ne la résoudrons certainement pas sous le seul angle de l'UE: nous devons l'examiner sous un angle mondial. Selon moi, les élections devraient être un point de départ et l'UE devrait y avoir ses observateurs, car des élections seront tenues et nous devons espérer qu'elles seront tenues de manière démocratique.

**Ilda Figueiredo**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Nous condamnons le coup d'État militaire perpétré au Honduras le 28 juin, ainsi que la violation persistante de l'accord de Tegucigalpa/San José du 30 octobre par ceux qui ont dirigé le coup d'État. Il est inacceptable que les putschistes poursuivent clairement une stratégie de retards et d'excuses systématiques pour postposer le retour au pouvoir du président Zelaya qui a été élu constitutionnellement.

L'Union européenne doit exiger le retour inconditionnel et immédiat du président Zelaya dans ses fonctions. Sans cela, il est impossible de poursuivre le processus électoral, vu qu'il devient irréalisable et illégitime, étant donné que les conditions minimales ne sont pas en place pour garantir aux citoyens le droit universel de voter de manière directe, confidentielle et hors de toute coercition ou de toute autre menace. L'Union européenne et ce Parlement doivent être clairs en condamnant et en rejetant les positions de ceux qui ont dirigé le coup d'État. Ils doivent également exiger le rétablissement immédiat de la démocratie au Honduras et convenir de ne pas envoyer d'observateurs européens ou de ne pas accepter les résultats d'élections qui se tiendraient dans ces conditions.

**Filip Kaczmarek (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, les élections peuvent être un moyen de sortir d'une crise ou d'une impasse politique. Nous en avons été les témoins en Europe dans le passé.

Les élections en Pologne en 1989 en sont un exemple. Ce n'étaient pas des élections démocratiques. C'étaient des élections qui représentaient un compromis politique mais ce n'étaient pas des élections démocratiques. Elles ont été décisives, spécifiques et très importantes. Pour que des élections jouent un rôle positif spécifique, certaines conditions doivent être remplies. Une condition élémentaire est le respect constant des accords politiques qui ont permis en premier lieu la tenue des élections. L'obstacle le plus fréquent au respect des accords, ce sont les questions d'interprétation de ce sur quoi on s'est mis d'accord.

Afin d'éviter que ces différences d'interprétation ne mènent à un conflit, il faut quelque chose de spécial, quelque chose d'à peine perceptible et de difficile à définir. La bonne volonté des deux parties au conflit est nécessaire, et cela est vrai dans le cas du Honduras. Sans la bonne volonté des deux parties, il n'y aura pas d'élections du tout, ou elles ne justifieront pas les espoirs qui sont placés en elles. Je lance dès lors un appel à la bonne volonté, à réfléchir à l'avenir, et, à tout le moins, à la responsabilité. Cela est d'autant plus important que par le passé, tant M. Zelaya que M. Micheletti ont commis des erreurs politiques et juridiques. Les élections sont une occasion et un espoir de rectifier ces erreurs. Je suis sûr que nous voulons que cela arrive.

Les élections peuvent être décisives et positives pour un Honduras démocratique. L'Union européenne soutient ce processus et en est satisfaite. Nous soutenons tous ce processus, car nous croyons que la démocratie et la démocratisation sont des valeurs qui méritent d'être défendues. Aujourd'hui devant cette Assemblée, Václav Havel a dit que nous ne devons pas battre en retraite face au diable, car c'est dans la nature du diable de tirer parti de toute concession. La situation actuelle au Honduras est temporaire et ne peut durer longtemps. Les élections représentent une chance de changement.

**Emine Bozkurt (S&D).** – (*NL*) Monsieur le Président, le 28 juin, le président Zelaya, élu en toute légalité, a été destitué par l'armée. Je condamne catégoriquement ce coup d'État militaire. L'État de droit démocratique doit être rétabli au Honduras et cela doit se faire de manière pacifique et par le dialogue.

Il y a près de deux semaines – juste au moment où notre Délégation pour les relations avec les pays d'Amérique centrale visitait la région – il semblait qu'après des mois de négociations intenses un accord historique avait été atteint au Honduras, grâce au dialogue, qui signifiait le rétablissement de la démocratie et de l'État de droit, le retour du président élu légalement, la formation d'un gouvernement d'union nationale et enfin, la mise sur pied d'une commission de la vérité pour examiner la situation. Cet accord, s'il était mis en œuvre, légitimerait les prochaines élections, mais il n'est plus sur la table pour l'instant.

Je souhaite exprimer le souhait exprès que les parties concernées au Honduras retournent à la table des négociations pour mettre en œuvre l'accord auquel elles étaient parvenues et mettre fin au coup d'État militaire à travers le dialogue. Ils en ont l'obligation envers le peuple hondurien, qui est la première victime de cette crise politique. Si une solution démocratique ne peut être atteinte, il semble bien à l'heure qu'il est que les élections ne seront pas reconnues par beaucoup d'États. Cela aurait des conséquences très importantes sur le processus d'intégration centraméricaine et sur les négociations d'un accord d'association et déboucherait sur de nombreuses années de stagnation dont la population serait la principale victime.

Je voudrais dire la chose suivante à mes collègues parlementaires qui ont déjà suggéré de reconnaître les prochaines élections: nous ne devons pas envoyer le message au Honduras, à l'Amérique centrale et au reste du monde que nous tolérons les coups d'État. En ce moment, les personnes concernées doivent concentrer toute leur énergie sur le rétablissement de la démocratie. Si des députés européens déclarent à l'avance que les élections seront appuyées, ni Manuel Zelaya ni Roberto Micheletti ne seront motivés pour retourner à la table des négociations. Nous deviendrons ainsi une partie du problème plutôt qu'une partie de la solution, et nous ferions le jeu des forces antidémocratiques et de la discorde.

**Willy Meyer (GUE/NGL).** – (*ES*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je félicite la Commission européenne et le Conseil d'avoir atteint l'unanimité, avec la communauté internationale, sur une position très ferme qui condamne le coup d'État militaire et conditionne toute mesure internationale au retour au pouvoir inconditionnel du président Zelaya.

Je regrette profondément que ce Parlement n'ait toujours pas condamné le coup d'État militaire. Je tiens à signaler la responsabilité du principal groupe parlementaire en Europe, le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), qui, même dans les débats d'aujourd'hui, continue à penser que les putschistes et le gouvernement légitime sont sur un pied d'égalité. Il est inadmissible que ce Parlement n'ait pas condamné le coup d'État militaire. C'est pourquoi je suis d'accord avec le fait que des observateurs ne peuvent être envoyés et que le résultat des élections de novembre ne peut être reconnu, parce qu'elles ne se tiennent pas dans des conditions de liberté et avec un président légitime séquestré à l'ambassade du Brésil.

Carlos José Iturgaiz Angulo (PPE). – (ES) Monsieur le Président, j'apprécierais que certains membres de la gauche de ce Parlement qui condamnent fermement le Honduras condamnent avec la même vigueur ce qu'il se passe à Cuba, ou ce que M. Chávez fait au Venezuela et en Amérique latine, car, malheureusement, certaines personnes chérissent et soutiennent encore plus le mur de Berlin, les purges de Staline et même la momie de Lénine que les élections démocratiques dans un pays, comme cela est le cas au Honduras. Ceci étant dit, en vue des prochaines élections, il convient de réfléchir sérieusement à ce qu'il s'est produit dans ce pays d'Amérique centrale.

Monsieur le Président, des élections présidentielles au Honduras ont été convoquées il y a 16 mois. Les magistrats du tribunal électoral, qui est l'organe chargé de la gestion électorale, ont été nommés avant le 28 juin – ils avaient donc été nommés durant le mandat de M. Zelaya. Les six candidats à la présidentielle ont passé la procédure des primaires, et la majorité des candidats souhaitent la tenue des élections au Honduras.

Par conséquent, pourquoi certaines personnes refusent-elles de reconnaître le processus électoral si cela était l'issue naturelle, que M. Zelaya soit ou non au pouvoir au Honduras?

Le 30 octobre, les négociateurs des deux parties ont pris un engagement, il est vrai, en signant un accord afin de trouver une solution à la crise. L'accord comportait une série de points clés appuyés par les deux parties. Les négociateurs du président Zelaya destitué n'ont pas déterminé, cependant, qui devrait diriger le gouvernement d'union.

C'est pourquoi il est clair que le Parti populaire européen est favorable à la tenue des élections, dans des conditions de transparence, de démocratie et de liberté, et nous allons les soutenir avec des observateurs de notre groupe. N'oublions pas que c'est le médiateur, Óscar Arias, le président du Costa Rica, qui a demandé de les y envoyer. En réponse à une question posée par la délégation pour l'Amérique centrale, il a répondu qu'il était nécessaire de les envoyer, car la Fondation Óscar Arias allait elle-même dépêcher des observateurs au Honduras. Nous allons le faire justement parce que le médiateur international, Óscar Arias, le demande également.

**Bogusław Sonik (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, je pense que les élections du 29 novembre sont une chance pour le Honduras, et le Parlement européen a l'obligation d'envoyer des observateurs à ces élections. Ce ne serait pas pour les légitimer, comme le dit la gauche, car cela serait illégal, mais pour voir comment sont organisées les élections.

En même temps, je voudrais dire que le Honduras n'est qu'à une heure de vol de Cuba, de la Havane où il n'y a pas eu d'élections depuis 50 ans. Cuba est dirigée par un tyran communiste qui jette en prison tous ses opposants. Le Parlement européen a demandé leur libération à maintes reprises et a même décerné le prix Sakharov au mouvement «Ladies in White», mais Fidel Castro ne leur a pas permis de visiter le Parlement européen pour venir chercher leur récompense. Je voudrais que la Commission, le Conseil et la gauche de cette Assemblée exigent des droits et libertés pour les citoyens de Cuba avec la même fermeté.

**Ricardo Cortés Lastra (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à exprimer ma grande préoccupation concernant la suspension de l'accord de San José. Au cours des réunions de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine qui se sont tenues au Panama à la fin du mois d'octobre, nous avons répété notre condamnation du coup d'État militaire et notre appui aux efforts de médiation de l'OEA.

Nous devons renouveler d'urgence nos appels à la paix et au dialogue. La situation au Honduras est critique et pas uniquement au niveau politique, mais également au niveau social et économique. Il ne faut pas permettre que des problèmes comme la pauvreté, la crise économique et la dette extérieure retardent à nouveau le processus de résolution du conflit politique.

Le moment est venu pour le Parlement européen d'afficher plus que jamais son soutien inconditionnel de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme en rétablissant M. Zelaya dans ses fonctions comme condition sine qua non à la légitimité du processus électoral.

**Ulrike Lunacek (Verts/ALE).** – (*DE*) Monsieur le Président, en ce jour où Václav Havel s'est exprimé au sein de cette Assemblée sur la lutte pour la liberté il y a 20 ans en Europe de l'Est, je voudrais demander à tous les députés des rangs du Parti populaire européen qui ont plaidé aujourd'hui pour que l'Union européenne envoie des observateurs électoraux au Honduras, ce qu'ils auraient fait si, il y a plus de 20 ans, l'Union européenne avait décidé d'envoyer des observateurs électoraux pour surveiller des élections illégitimes dans leur pays – où, de l'avis général, il n'y avait pas de liberté et où régnait un climat de violence et d'insécurité. Qu'auraient-ils dit alors, il y a plus de 20 ans, si l'UE avait déclaré «oui, nous envoyons des observateurs électoraux car le régime actuellement en place dit que tout va bien»?

Vous auriez tous dit qu'il aurait été illégitime pour l'Union européenne d'y envoyer des observateurs électoraux. Pour cette raison, chers collègues du PPE, je vous demande aujourd'hui d'appliquer exactement les mêmes critères à ce qu'il se passe actuellement au Honduras. Autrement dit, n'y envoyez pas d'observateurs électoraux pour des élections illégitimes.

Je remercie la Commission d'adopter exactement cette position.

**Catherine Ashton,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je serai relativement brève – non pas parce que je ne reconnais pas l'importance de la question, mais plutôt en raison de l'heure tardive.

J'ai écouté avec grand intérêt les interventions passionnées de mes collègues et les inquiétudes qui ont été exprimées concernant la relation que nous devons avoir à court terme avec ce pays extrêmement pauvre qui, honnêtement, doit retourner à la normalité au plus vite.

Concernant l'inquiétude qu'éprouvent mes collègues de différents horizons politiques sur le rôle que l'Union européenne jouera dans les prochaines élections et les semaines à venir, je comprends leur souci et en discuterai avec mes collègues.

Comme on peut s'y attendre, il est très important, selon moi, que nous continuions à suivre de très près la situation au Honduras afin de nous assurer que nous sommes au courant de ce qu'il s'y passe, de prendre les mesures nécessaires et de leur apporter notre soutien pour essayer d'arriver à une solution pacifique à cette crise au plus vite.

Comme je l'ai dit, c'est un pays pauvre. La résolution de cette crise se fait attendre depuis longtemps et je salue le soutien manifesté par mes collègues de la Commission pour le travail que nous essayons de faire en vue de parvenir à cette conclusion et de jouer notre rôle pour que le Honduras puisse retrouver la stabilité au plus vite.

Le Président. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

**Daciana Octavia Sârbu (S&D),** *par écrit.* – (*EN*) Une grande partie du débat sur le Honduras est centré, à juste titre, sur la crise politique, mais les effets vont bien au-delà de la politique. Le Honduras est le deuxième

pays le plus pauvre d'Amérique latine, et les impacts économiques et sociaux de la crise politique touchent les 70 pour cent de la population vivant déjà dans la pauvreté. Le tourisme s'est pratiquement arrêté, la suspension de l'aide étrangère a un effet direct sur les investissements publics et les hôpitaux surexploités et sous-équipés se battent pour faire face, pas seulement aux problèmes courants causés par le manque d'hygiène, la malnutrition et la maladie, mais également aux victimes de la recrudescence des violences de la rue, au nombre desquelles les passages à tabac et même les tueries des forces gouvernementales. Les organisations de défense des droits de l'homme et d'aide au développement ne peuvent faire leur travail appréciable, car leur personnel n'est pas protégé par des droits constitutionnels normaux. Au contraire, ils sont confrontés au couvre-feu, aux détentions sans chef d'accusation et à d'autres violations des libertés individuelles. Cette crise va au-delà de l'impasse politique et des batailles entre les personnalités politiques clés. Il est question de gens ordinaires dont la lutte quotidienne a été rendue encore plus difficile au cours de ces quatre derniers mois. Tous les efforts doivent être faits pour garantir des élections libres et équitables ainsi que le rétablissement immédiat des droits constitutionnels et de l'aide étrangère pour soulager la souffrance des gens ordinaires.

### 23. «made in» (marquage d'origine) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission «made in» (marquage d'origine).

Catherine Ashton, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion aujourd'hui de m'adresser à vous en session plénière concernant la proposition de règlement sur le marquage d'origine. Comme mes collègues s'en souviennent peut-être, il s'agit d'une proposition que le Parlement soutient résolument depuis son adoption par le Collège déjà en décembre 2005. Je me rappelle en particulier de votre résolution de juillet 2006 et de la déclaration écrite de septembre 2007. J'ai eu le privilège de discuter de cette question le mois dernier à Strasbourg avec un groupe de députés européens qui ont attiré mon attention sur la nécessité de procéder rapidement à l'adoption de ce règlement.

Je crois que mes collègues seront d'accord pour dire qu'il est crucial que la politique commerciale ne renforce pas seulement les opportunités que les marchés ouverts peuvent offrir mais qu'elle réponde également aux préoccupations que suscite la mondialisation pas uniquement pour les consommateurs, mais également, et peut-être surtout, pour les petites entreprises.

Le marquage d'origine doit donc être examiné dans cet esprit. Dans la déclaration de 2007, vous avez souligné le droit des consommateurs européens de disposer d'informations claires et immédiates sur leurs achats. C'est précisément ce dont traite ce règlement. Il vise à permettre aux consommateurs européens d'être pleinement conscients du pays d'origine des produits qu'ils achètent.

La Commission a proposé l'obligation d'indiquer le pays d'origine de certains produits importés dans l'Union européenne de pays tiers. Tous les produits ne sont pas concernés – nous nous sommes concentrés sur ceux ayant un réel intérêt, tel qu'il ressort d'une vaste consultation des consommateurs et de l'industrie.

Le marquage d'origine, je me permets de l'ajouter, est pleinement conforme aux règles et principes en vigueur de l'OMC et existe pratiquement partout dans le monde. Les importations aux États-Unis, au Canada, en Chine et au Japon sont soumises au marquage du pays d'origine. En fait, la majorité des produits que vous pouvez actuellement vous procurer dans l'Union européenne portent déjà la marque du pays d'origine, comme l'exigent actuellement la plupart des systèmes juridiques. Cela signifie, naturellement, que pour la vaste majorité des entreprises, une obligation de marquer les produits exportés vers l'Union européenne n'entraînera pas de coûts supplémentaires.

Depuis 2006, des discussions sont en cours au Conseil en vue d'atteindre un accord sur la proposition de la Commission. Il reste à convaincre un certain nombre d'États membres. Ceux-ci craignent que la charge administrative et les coûts d'un système de marquage d'origine ne dépassent les bénéfices.

Nous avons pris bonne note de ces craintes et nous avons récemment présenté des options concrètes qui, selon nous, répondent à ces questions. Il ne s'agit pas d'une nouvelle proposition formelle; il s'agit d'une tentative de trouver un terrain d'entente et d'atteindre un compromis. Un document de la Commission proposant des options a également été débattu avec les États membres au sein du comité 133 le 23 octobre 2009.

Tout d'abord, la Commission a demandé aux États membres de réfléchir à l'option de réduire la couverture des produits – afin de n'inclure que les produits destinés au consommateur final. La liste initiale contenait certains produits intermédiaires, tels que les peaux brutes et certains textiles, qui ne présentent aucun intérêt

direct pour le consommateur. La Commission suggère à présent d'inclure uniquement les produits que les consommateurs peuvent trouver dans des magasins de détail.

Deuxièmement, la Commission suggère que le système soit lancé sur la base d'un projet pilote. Toute poursuite ferait l'objet d'une évaluation de l'impact du système proposé. Cela permettrait d'évaluer l'impact sur le coût et sur le prix et cela pourrait également, bien sûr, donner une indication sur la manière de modifier la liste des produits couverts par le règlement.

Je suis ravie de dire que les États membres ont reçu avec intérêt notre document proposant des options. Bien que tous les doutes n'aient pas été dissipés et que plusieurs États membres aient maintenu leur opposition de principe à cette opposition, ils sont prêts à approfondir la question et le travail se poursuivra durant les prochaines semaines au niveau des réunions des experts et au sein du comité 133. J'espère sincèrement que cela préparera le terrain pour une solution de compromis.

Comme mes collègues le savent, le nouvel article 207 du traité de Lisbonne confère au Parlement une autorité neuve et accrue sur les mesures législatives dans le domaine de la politique du commerce et le règlement «made in» pourrait être l'un des premiers dossiers à atterrir sur le bureau des députés.

Je suis dès lors très intéressée à vous tenir étroitement informés des futures discussions sur ce sujet important, et j'attends désormais notre court débat avec impatience.

**Cristiana Muscardini**, au nom du groupe PPE. – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, certains problèmes nous touchent également, pas seulement les interprètes et ceux qui veulent suivre le débat et qui espèrent recevoir des réponses concrètes à un problème qui traîne depuis 2005.

Comme la commissaire l'a justement signalé, depuis de nombreuses années, nos principaux concurrents et partenaires économiques possèdent le marquage d'origine pour les produits qui entrent sur leur territoire. Cependant, l'Union européenne, malgré la proposition de règlement de 2005, qui était largement soutenue par les consommateurs, par des catégories de la société civile, n'a toujours pas de définition, malgré l'opinion favorable exprimée à plusieurs reprises par le Parlement. L'absence de règlement sur l'indication de l'origine des produits limite le droit des citoyens et des consommateurs et empêche le bon fonctionnement du marché, qui, pour être libre, doit avoir des règles communes et partagées.

Ces derniers jours, le comité 133 a examiné des idées pour réduire les catégories de produits inclus dans le règlement et a étudié les raisons de recommander leur application pendant une période d'essai. Nous demandons à M<sup>me</sup> la commissaire: ces propositions de compromis sont-elles appuyées par, au moins, une partie des États membres? Feront-elles l'objet de réflexions ultérieures? Avez-vous l'intention de continuer à soutenir la proposition de règlement de 2005, avec le Parlement et dans le cadre d'une procédure de codécision? Quelles garanties et échéances la Commission propose-t-elle à la fin de ce débat difficile et tardif? Enfin, Madame la Commissaire, tout en vous remerciant en tout cas pour ce que vous avez fait avec beaucoup d'énergie et de détermination, pouvez-vous me confirmer ce que vous avez écrit dans votre réponse à ma question du 5 novembre 2009, à savoir que la Commission continuera de soutenir activement l'adoption de la proposition soumise en 2005 et continuera de respecter son engagement?

**Gianluca Susta,** *au nom du groupe S&*D. – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, je n'ai certainement pas l'intention à cette heure – même avec le temps qui m'est disponible – de revenir sur toutes les raisons à la base de notre demande répétée, ici au Parlement. Je signalerai, et vous l'avez déjà dit, Madame la Commissaire, que M<sup>me</sup> Muscardini et moi-même sommes les deux seuls vétérans de 2006 et de la signature de la résolution par laquelle ce Parlement a appuyé l'initiative du commissaire d'alors, M. Mandelson, en décembre 2006.

Nous espérions que l'initiative que vous avez prise il y a quelques semaines pour apporter de légers changements en vue d'atteindre un compromis aurait pu être appuyée avec plus de conviction, y compris au sein du comité 133. Entre autres, nous regrettons qu'au sein de ce comité, de nombreux pays aient réaffirmé leur opposition ou leurs appréhensions, au nombre desquels le Royaume-Uni, via son représentant. Tout ce que nous voulons faire aujourd'hui est vous rappeler que cette demande n'est pas une question de protectionnisme; ce ne sont pas les entreprises qui ne sont plus en mesure de rivaliser sur le marché international que nous voulons défendre mais les consommateurs. Nous souhaitons attirer l'attention sur le thème de la santé, de l'environnement et de la vraie réciprocité sur le marché mondial, qui fait défaut aujourd'hui, pas seulement concernant les sujets les plus faibles dans le monde, non, il fait également défaut au Japon, aux États-Unis, au Canada, au Brésil, en Inde, les principaux concurrents de l'Union européenne,

qui a le devoir, en ces temps de difficultés économiques, de défendre l'intérêt communautaire, qui est aussi à la base de cette demande.

Nous espérons donc que le Parlement soutiendra de tout son poids les initiatives soumises par la Commission et nous espérons également que les engagements pris il y a quelques semaines seront pleinement respectés, même si cette procédure ne peut être bouclée pour Noël mais dans le cadre de la nouvelle procédure introduite par le traité de Lisbonne.

**Niccolò Rinaldi,** *au nom du groupe ALDE.* – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, souscrivant aux commentaires formulés par les députés qui m'ont précédé et faisant également miennes les demandes qui ont été faites par M<sup>me</sup> Muscardini, je voudrais rappeler une image provenant d'un livre d'Italo Calvino intitulé *Cosmicomics*, qui décrit le big bang comme une masse indistincte de matière dans laquelle on ne sait rien de personne ni de l'origine de personne. À un certain moment, une femme dit que si elle avait un peu de place, elle pourrait préparer des pâtes et de la pizza pour les personnes présentes. Cela suscite un grand enthousiasme au sein de la masse de matière: il y a une explosion, et l'espace souhaité se matérialise en un monde fait de différences, qui est l'univers d'aujourd'hui.

Il me semble que, sur notre marché mondial, nous régressons, retournons à une masse indistincte de produits, dont l'origine et, naturellement, les caractéristiques de fabrication échappent aux consommateurs. En tant que libéraux et démocrates, nous sommes profondément attachés au système et au principe de libre-échange, mais également à celui de la transparence et de la traçabilité des produits. Comme cela a déjà été dit, il ne s'agit pas tant d'un problème de commerce international mais d'un problème de protection des consommateurs. Nous renouvelons notre appui à la proposition de 2005 et, je le répète, je soutiens les demandes faites par M<sup>me</sup> Muscardini.

Carl Schlyter, au nom du groupe Verts/ALE. – (SV) Monsieur le Président, merci, Madame la Commissaire, d'avoir mis enfin une proposition sur la table. Je pense que, trop souvent, la Commission Barroso n'a pas osé contester le Conseil quand celui-ci cherchait à reculer au lieu de progresser, mais aujourd'hui la Commission vient de le faire. Je vous en remercie. Adam Smith a fait observer qu'une économie de marché ne peut fonctionner si les consommateurs ne reçoivent pas d'informations suffisantes pour pouvoir faire leurs choix lorsqu'ils achètent des produits et c'est pourquoi il est absolument nécessaire que nous ayons ce marquage d'origine.

Il ne doit pas y avoir d'exception pour les pays qui ont conclu un accord de libre échange ou tout autre accord avec l'UE; les mêmes règles doivent s'appliquer à tout le monde. Certains prétendent que le marquage coûte cher, mais de nombreux produits sont déjà marqués; les coûts supplémentaires devraient donc être minimes. Nous avons déjà vu cela dans le marquage plus détaillé du bœuf en Europe: cela n'est pas du tout onéreux. Cependant, je pense que la liste pourrait être allongée. Elle semble être principalement axée sur les produits qui sont souvent copiés et auxquels tout le monde prête intérêt dans l'industrie. Parallèlement, il manque de nombreux produits de consommation importants et je crois, par conséquent, que la liste doit être étendue.

**Helmut Scholz,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (EN) Monsieur le Président, mon groupe, le groupe GUE/NGL, estime que le marquage d'origine *«made in»* des produits qui proviennent des pays tiers est une nécessité urgente pour l'Union européenne. Dans un monde largement mondialisé et déréglementé, il est absolument nécessaire de permettre aux consommateurs de savoir d'où vient un produit et ce qu'ils achètent.

Je pense qu'il s'agit d'un domaine dans lequel les citoyens et les consommateurs comprennent vraiment ce qu'est l'Europe et comment l'Europe peut contribuer au commerce international et au monde à l'extérieur. Je partage l'avis de mes collègues que nous devons adopter l'approche de 2005 concernant le marquage d'origine. Selon nous, il s'agit du strict minimum qui devrait être garanti pour les consommateurs et les citoyens européens. Cela pourrait également favoriser les petites et moyennes entreprises d'Europe.

Nous demandons à la Commission et au Conseil de soumettre rapidement cette question pour examen au Parlement européen. Entre autres, c'est une affaire d'approche cohérente de l'élaboration de politiques, et je pense que dans ce domaine, le commerce international peut également contribuer à la paix internationale.

Lara Comi (PPE). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, nous faisons partie d'un système industriel, au niveau européen, dans lequel la bonne réputation des produits dépend fortement de l'intégrité du système de production. En gardant au moins une partie de notre production manufacturière en Europe, nous pouvons réellement offrir à nos consommateurs des produits contrôlés et de haute qualité. Il est dans l'intérêt de tous de continuer à le faire, en donnant aux consommateurs la possibilité d'être pleinement conscients de ce que

nous produisons et de l'origine des produits fabriqués. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons besoin d'une chose très simple mais essentielle: la transparence, un concept à la base des règles relatives au marquage d'origine, qui ont déjà été approuvées par le Parlement en 2006 et qui, comme l'a rappelé précédemment la commissaire, sont déjà largement appliquées par les principaux marchés mondiaux, tels les États-Unis, le Mexique et la Chine.

Malgré cela, le marquage d'origine «made in» n'a pas encore été approuvé par certains États membres de l'UE. Nous croyons que, si un produit est fabriqué en Chine, ou dans tout autre pays non européen, quelle que soit sa qualité – souvent élevée, par ailleurs – les consommateurs européens doivent pouvoir connaître le lieu de fabrication du produit pour pouvoir faire un choix éclairé. Certains pourraient interpréter la nécessité de transparence comme un excès de protectionnisme et croire que tout cela pourrait entraîner une hausse des coûts pour l'industrie: et bien, cela n'est absolument pas le cas.

L'absence de marques d'origine sur des produits importés en Europe, à la différence de ce qu'il se passe en Chine, aux États-Unis et en Australie, complique la tâche des produits européens qui doivent rivaliser sur un marché international mondialisé. Pour toutes ces raisons, la première étape indispensable vers la reconnaissance par chaque État membre consiste à protéger l'idée de produits fabriqués à partir de ce que l'Europe a de meilleur à offrir.

**Kader Arif (S&D).** - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, ce n'est pas notre premier débat sur le marquage d'origine mais, ne doutant pas des bienfaits de la répétition, je vais me permettre d'insister, comme mes collègues, sur la nécessité d'une réglementation européenne sur le *«made in»*.

En effet, en dépit de l'opinion exprimée par ce Parlement en 2005 puis en 2007, par le vote de la résolution de notre collègue Enrique Barón Crespo, l'absence de majorité au Conseil a toujours empêché l'adoption de ce règlement.

Pourtant, un tel texte représenterait une avancée fondamentale, non seulement pour les consommateurs européens, mais aussi pour nos industries. En effet, en indiquant le pays d'origine de certains produits importés de pays tiers, le consommateur serait pleinement informé des caractéristiques du bien qu'il achète. Dans des secteurs aussi sensibles que ceux de l'habillement, de la maroquinerie ou de l'ameublement, créer les conditions d'un choix éclairé du consommateur est un enjeu capital pour ces entreprises qui ont fait le choix du maintien d'une production préservant le savoir-faire et l'emploi en Europe.

Je me réjouis donc de la proposition que vous venez de faire, Madame la Commissaire, mais je tiens à insister sur le fait que cette proposition doit rester ambitieuse. Rechercher le soutien d'une majorité des États membres ne doit pas se faire au détriment de notre objectif final. Il serait, par exemple, inacceptable que le marquage d'origine ne concerne que les produits finis, de sorte qu'il serait possible d'importer séparément tous les composants, de les assembler en Europe et de les qualifier de «made in Europe».

Par ailleurs, j'aimerais accompagner les démarches de la Commission pour tirer le maximum de bénéfices d'un tel règlement. Ainsi, sans revenir sur une demande répétée en faveur de l'amélioration et de la simplification des règles d'origine, la possibilité de créer un marquage paneuroméditerranéen serait une avancée considérable pour renforcer les filières intégrées autour de la Méditerranée et le commerce Sud-Sud.

Je tiens enfin à souligner que, dans le cadre de la mise en œuvre du traité de Lisbonne, la commission du commerce international verra ses pouvoirs considérablement accrus. La Commission pourra donc compter, je vous l'assure, Madame la Commissaire, sur le plein engagement des députés pour suivre de près les discussions sur ce règlement essentiel pour les consommateurs et les travailleurs européens.

**Jacky Hénin (GUE/NGL).** - Monsieur le Président, chers collègues, la notion de «made in» ne doit pas être une simple question de marquage. Elle doit devenir rapidement un concept fort de respect des règles les plus avancées en matière de savoir-faire, de droits des salariés, de développement durable et de protection de l'environnement, et l'expression d'une attitude économique responsable.

Si la mondialisation amène chacun à être en capacité de produire, la recherche effrénée du seul profit se traduit en permanence par des atteintes répétées aux droits des salariés et des peuples, ainsi qu'au saccage de leur environnement. La copie, hier l'apanage des marques de luxe, concerne aujourd'hui des secteurs aussi divers que la pharmacie, l'automobile et l'aéronautique, avec toujours en toile de fond la notion de profit, alors que la sécurité des consommateurs est gravement mise en cause. Dans le même temps, des dizaines de milliers d'emplois disparaissent.

Avec la mise en place d'une notion «made in Europe», nous pourrions permettre aux consommateurs d'effectuer un choix éclairé, d'agir pour la conquête de droits nouveaux. Oui au respect des droits des salariés et des règles environnementales, de nos savoir-faire et d'une gestion responsable. Oui, surtout et enfin, au maintien et à la défense des emplois industriels sur le territoire européen.

**Christofer Fjellner (PPE).** – (*SV*) Monsieur le Président, les protectionnistes admettent rarement que leurs propositions sont protectionnistes mais dissimulent plutôt leurs intentions derrière d'autres arguments. Je dirais que le marquage d'origine obligatoire en est un exemple clair. En juin 2006, j'étais ici dans cette Assemblée et j'ai brisé un certain nombre de mythes concernant cette proposition, et cette fois-là, la proposition a terminé là où était sa place: à la poubelle.

Cependant, les âpres négociations préalables à la décision sur l'accord de libre-échange avec la Corée ont abouti à ce que nous débattions à nouveau de cette proposition, et il s'agit d'une manière inappropriée de faire avec ce type de proposition. Trois ans plus tard, quelques mythes sont à l'évidence toujours bien ancrés et doivent être déconstruits.

Commençons, dès lors, par le premier mythe invoqué encore et encore, à savoir que les consommateurs le demandent, et sur ce point les défenseurs déclarent être soutenus par la consultation par l'internet de la Commission. Toutefois, ils oublient de mentionner que 96,7 % des réponses à la consultation provenaient d'un seul pays, à savoir l'Italie, où l'industrie et les groupes d'intérêt organisés sont le moteur en la matière. Aujourd'hui, quiconque souhaite indiquer l'origine sur ses produits peut le faire, et, croyez-moi, toute entreprise compétitive qui peut envisager de gagner des clients de cette façon le fait déjà, cela n'est donc pas nécessaire de l'imposer.

Le deuxième mythe est que le marquage fournit aux consommateurs des informations pertinentes, protège les consommateurs et est bénéfique pour l'environnement, comme s'il s'agissait d'une affaire de géographie. Non, cela joue simplement sur les préjugés des personnes, cela ne les protège pas. Le troisième mythe est que le marquage accroît la compétitivité européenne. Pourtant, de nouveaux obstacles techniques au commerce ne protègent pas l'industrie européenne. Cela n'a rien à voir avec la compétitivité, laquelle n'est renforcée que par des marchés ouverts et un bon climat des affaires.

Si nous interdisons aux États membres d'autoriser ce type de législation au sein de l'UE parce qu'elle est protectionniste, pourquoi devons-nous alors appliquer les mêmes règles envers le reste du monde sans reconnaître qu'il s'agit de protectionnisme? Nous avons rejeté l'idée d'introduire un marquage «made in the EU» obligatoire, il serait donc déraisonnable de l'introduire aujourd'hui à l'égard du reste du monde.

**Mairead McGuinness (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, dans de nombreux cas, nous avons déjà une indication du pays d'origine pour les denrées alimentaires et autres produits, ce n'est donc pas nouveau. Le problème avec certains étiquetages de denrées alimentaires est qu'ils ne sont pas toujours précis. Ainsi, quoi que nous fassions concernant cette proposition, soyons en mesure de tester la véracité d'une étiquette, c'est-à-dire de contrôler si ce qui figure sur l'étiquette est exact, pour que les consommateurs puissent obtenir les informations qu'ils recherchent.

Une question spécifique: j'ai reçu un appel d'un fabricant qui travaille dans l'Union européenne me demandant si la Commission, le Conseil et le Parlement envisagent une étiquette «made in the European Union» qui leur permettrait de promouvoir le fait qu'ils fabriquent leurs produits dans l'Union européenne. La Commissaire pourrait-elle peut-être aborder ce point pour moi?

**Seán Kelly (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, cette question a posé beaucoup de problèmes, en particulier dans le secteur agricole en Irlande. Quand j'écoute parler le président de l'Association des agriculteurs irlandais, Padraig Walshe, il mentionne presque tout le temps la difficulté d'avoir un étiquetage approprié et précis, comme l'a dit M<sup>me</sup> McGuinness.

Il semble que des produits peuvent être importés en Irlande, retransformés par l'ajout d'épices ou autres, pour les faire passer ensuite pour des produits d'origine irlandaise. Il s'agit d'une duperie flagrante du consommateur et je pense que chacun a le droit de connaître le pays d'origine, plutôt que le pays de transformation, de chaque produit.

Puis-je supposer que cette pratique est sur le point de disparaître et que nous pouvons avoir un étiquetage clair et précis afin de savoir exactement d'où provient chaque produit?

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, de la clarté, de la clarté; de la clarté: c'est ce que demande le marché aujourd'hui, il réclame des règles qui garantissent la transparence afin de protéger les consommateurs. La liberté du marché est également définie par des règles claires qui, quand elles sont appliquées par des mécanismes transparents, mettent les consommateurs en position de choisir. C'est ce que nous demandons ici aujourd'hui; c'est ce que nous réclamons.

Fréquemment sur les chaînes de télévision publiques italiennes, des documentaires d'investigation sont diffusés montrant comment, dans certains pays éloignés, y compris au niveau culturel, d'Europe, les techniques de fabrication sont basées sur l'utilisation de produits hautement polluants, de techniques polluantes, de solvants toxiques, sur l'exploitation de la main-d'œuvre, dont des enfants, travaillant un nombre d'heures heures absurde. Les consommateurs doivent avoir la possibilité de choisir, en sachant clairement d'où provient un produit donné. C'est ce que nous demandons. Je pense que le temps est venu d'adopter, clairement et sans délai, des règles qui permettront aux consommateurs de choisir à travers des mécanismes tout à fait clairs et transparents, et de les adopter avec beaucoup de détermination et beaucoup plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

**Catherine Ashton,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à ce qui est un important débat sur cette question.

Permettez-moi de commencer par les points particuliers soulevés par M<sup>me</sup> Muscardini qui a l'impression que ce débat s'éternise depuis un certain temps. En tant que commissaire, j'ai essayé de discuter avec les États membres des questions qui les préoccupent le plus et j'ai essayé de réagir quand il y avait une question importante. Cependant, comme d'autres députés l'ont dit, la réalité de la vie politique est que je dois faire passer toute proposition par le Conseil. Cela signifie – quand il est évident qu'il n'y a pas de majorité solide pour une idée particulière – penser à nouveau à ce qui pourrait faire la différence entre l'échec de faire adopter une proposition, qui suscite clairement toute une série d'opinions bien arrêtées, et la réussite.

Il m'a semblé que nous avions la possibilité, en affinant ce que nous décrivions en vue de répondre aux préoccupations des États membres, de promouvoir à nouveau cette proposition, car ce dossier dépend toujours de la Commission. Plus particulièrement quand une Commission arrive en fin de course et est maintenant, bien sûr, au-delà – diront certains – de la fin de sa vie, il est important de réfléchir à ce qui n'a pas encore été réalisé.

Je ne peux donner de garanties de temps, même si je le voudrais bien, mais je dépends inévitablement du Conseil sur ce point. Cependant, je m'engage à continuer sur ce dossier, car cette question suscite des sentiments très forts. Je vous dirai donc ce que je pense et pourquoi je pense que cela est si important.

Un certain nombre de députés ont évoqué les questions particulières des consommateurs et de l'occasion que cela constituerait en termes de transparence et de clarté pour donner des informations aux consommateurs. Je pense que même Adam Smith a été cité. Si l'on veut le libre-échange dans le monde, il importe d'avoir également de la clarté et de la transparence pour que les consommateurs puissent faire les choix qui vont avec le libre-échange. Ces concepts vont de pair, j'en conviens. C'est pourquoi, je pense que les députés qui ont évoqué ce point entrent dans le vif de ce que nous tentons de faire.

Il ne s'agit pas de protectionnisme. Cela a lieu partout dans le monde. Pour la plupart des produits figurant sur la liste, leur pays d'origine est déjà connu. Moi-même en tant que consommatrice, il m'importe de savoir d'où vient le produit. Je pense que pour de nombreux consommateurs cela est une forme d'interaction importante avec le marché. La possibilité de dire que nous nous assurerons d'avoir cette transparence est très importante. Nous ne devrions pas en avoir peur, car la peur est mauvaise conseillère. Ce qui est important concernant l'ouverture, le libre-échange et la transparence est qu'il faut faire face à ces questions et les aborder de manière appropriée.

M. Schlyter m'a interrogée plus particulièrement sur l'extension de la liste. Elle est soumise à une discussion ultérieure: il n'y a pas du tout de liste définitive. Nous avons simplement essayé de produire ce que nous pensons être une liste réaliste mais nous n'avons aucun problème à en reparler.

Je pense qu'il n'est que juste que je réponde également aux préoccupations qui ont été évoquées quant au fait de savoir si nous sommes suffisamment ambitieux. M. Arif a dit que nous ne devrions pas assouplir cette proposition. Bien sûr... Mais je n'essaie pas de l'assouplir; j'essaie d'être réaliste. Si, à la fin, j'ai une proposition que je ne suis simplement pas en mesure de faire adopter par le Conseil, je pense qu'il m'appartient de l'examiner une nouvelle fois et de demander s'il y a des choses que nous pourrions faire, pas en vue de

l'assouplir mais pour reconnaître les préoccupations légitimes et voir si nous pouvons la mener à bien, peut-être dans un modèle pilote ou un modèle plus restreint afin de tester si ce que je dis est vrai et afin que nous puissions alors, avec un peu de chance, l'étendre par la suite, car nous avons en fait eu une bonne intelligence de ce que nous essayons de faire.

Nous examinons également l'ensemble des questions Euromed. Cela fait partie des discussions, comme vous le savez, qui sont actuellement en cours. Je note également la remarque à propos de la protection des emplois. Chers collègues, vous savez que j'ai fait beaucoup concernant la différence entre le protectionnisme et le soutien à l'industrie, le soutien à l'emploi et aux consommateurs, etc. Soyons clairs: le commerce ne revient pas à ignorer toutes ces choses. Elles vont de pair.

Monsieur Fjellner, je dois aborder votre point spécifique, car vous avez décrit ce que je fais comme une manière d'agir inappropriée. Je ne connais pas la définition parlementaire du Parlement européen d'une personne qui se comporte mal, mais laissez-moi vous assurer que je ne cherche pas du tout à le faire. Cela n'a pas lieu d'être. Ce que j'ai essayé de faire quand je discutais avec les États membres de tous ces aspects du commerce, c'était de découvrir, notamment grâce à mon travail – et plus particulièrement en parlant avec les petites entreprises en Europe, qui devraient avoir de vraies possibilités pour que plus de 3 % d'entre elles commencent à faire des échanges au-delà de l'Union européenne – les questions qui sont soit laissées en suspens – des choses que nous n'avons pas réglé d'une manière ou d'une autre – ou bien entendu celles qui sont prises très à cœur par certains États membres.

Ce n'est en aucun cas la seule question, mais j'ai pensé qu'il s'agit de l'occasion d'essayer d'y revenir. Il s'agit d'être équitable. Il s'agit de clarté et de transparence pour les consommateurs. Il s'agit de dire que nous devons aller de l'avant. J'espère que le Parlement s'y engagera et aidera à affiner cette proposition pour que nous ayons quelque chose d'extrêmement positif à rapporter.

Pour finir, on m'a posé une question spécifique sur l'indication «made in the European Union». Nous avons consulté l'industrie et les consommateurs à ce sujet. Ils n'y étaient pas très favorables. Ils craignaient que cette mesure soit coûteuse. Ce n'était pas ce qui était recherché et nous n'avons pas poursuivi sur cette voie.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu pendant la prochaine période de session.

#### Déclarations écrites (article 149)

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. — (PT) La libéralisation du commerce mondial a notamment pour conséquence de lourdes pertes d'emplois et une aggravation de la situation sociale dans plusieurs régions et pays, dont le Portugal, qui sont plus dépendants de certains secteurs de production, comme le secteur du textile et de l'habillement, par exemple. Dans le climat actuel de crise économique et sociale grave, cette situation demande une approche différente. L'adoption de règles sur l'indication de l'origine pourrait aider à augmenter le profil de la production dans divers États membres. Cependant, cela est loin d'être suffisant. Nous devons protéger les secteurs productifs par une série de mesures plus ambitieuses et plus efficaces, au nombre desquelles la mise en œuvre de mécanismes de protection et de sauvegarde contre les exportations agressives, afin de privilégier la production locale, l'abandon du modèle basé sur un salaire bas, des qualifications faibles et l'insécurité de l'emploi, la mise en place d'instruments publics destinés à contrôler la production et à réglementer les marchés, ainsi qu'à défendre le principe de la souveraineté et de la sécurité alimentaires et une réponse efficace aux délocalisations d'entreprises. Défendre le droit de chaque pays de produire durablement est une exigence du futur. Nous devons le faire au nom d'une nouvelle rationalité économique, sociale, énergétique et environnementale, que le modèle néolibéral non seulement ne garantit pas mais, en fait, rend impossible.

### 24. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal

## 25. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

### 26. Levée de la séance

(La séance est levée à 00 h 15)